UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

TOME XLIV

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES
INSPECTEUR DES EAUX ET FORÊTS

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME QUARANTE-QUATRIÈME

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE

E. BERTRAND

5, Rue des Tonneliers, 5

1911

12270
15/6/12

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedelinguisti44pari

LA SCIENCE DU LANGAGE

ET

LA MÉTHODE

Dans la *Revue du Mois*, tome X, p. 129-161, M. A. Meillet a publié un article, écrit probablement très vite et d'un style assez négligé, intitulé « Les Méthodes de la Linguistique ».

Ce pluriel étonne et surprend, mais il s'explique parce que l'auteur fait de la linguistique une science complexe, se rattachant à la physique parce que le langage se compose de sons, à la physiologie, parce que ces sons sont obtenus au moyen de mouvements musculaires et perçus par l'oreille, à la psychologie, parce que la combinaison de ces mouvements et l'interprétation de ces sons procèdent de faits psychiques; elle peut être encore considérée comme un fait social, et c'est là son rôle le plus important; comme elle étudie une série de faits, elle est de plus une science historique. Je ne suis pas du tout de cet avis. Le langage humain, le langage articulé, doit être étudié tout d'abord non dans son rôle social, mais en lui-même; c'est proprement l'expression sonore de la pensée, le langage et la pensée étant l'un

à l'autre ce que la forme est à la substance. Indépendamment de son origine, de son fonctionnement et de son but, le langage est un produit de l'organisme humain qui naît, varie, se développe, s'altère et meurt; il peut donc être assimilé à un être vivant et son étude est par conséquent une science naturelle qui ne peut avoir d'autre méthode que celle des sciences naturelles, qui est basée sur l'observation et l'expérience. Broca a démontré qu'une lésion de la moitié postérieure de la troisième circonvolution frontale gauche amène la perte ou l'altération du langage; on a reconnu depuis, que la mémoire auditive verbale a son siège dans la première temporale gauche, la mémoire visuelle des signes de l'écriture au fond de la deuxième pariétale gauche; la mémoire motrice de l'écriture, au pied de la deuxième frontale gauche; les gauchers paraissent naturellement se servir des circonvolutions de droite.

Mais de même que le naturaliste a, à côté de lui, le botaniste, le jardinier, l'arboriculteur, le fleuriste, de même le linguiste peut se spécialiser et s'aider de sciences auxiliaires; la physiologie s'il s'agit du mécanisme du langage, la philologie s'il s'agit de l'histoire des mots, la grammaire comparée s'il veut analyser et classer les éléments significatifs, et c'est là, à mon avis, l'erreur de M. Meillet d'avoir confondu ces études partielles, secondaires, accessoires avec la science principale.

Pour lui, du reste, les deux principaux éléments du langage sont les *phonèmes*, c'est-à-dire les éléments phonétiques et les *morphèmes*, c'est-à-dire les

éléments grammaticaux; la syntaxe lui semble une inutile complication des grammairiens. La syntaxe cependant a sa raison d'être, puisqu'elle étudie la proposition, c'est-à-dire la forme concrète de la pensée intégrale, les lois qui règlent l'ordre des mots suivant leur importance relative ou absolue : quand M. Meillet expliquera que l'hébreu dit : *Melek môâb* « roi de Môâb » ou l'arabe *Oued-el-kebîr* « la grande rivière » en mettant le déterminant après le déterminé, tandis que le tamoul dira *perumei vîḏu* « grande libération » en faisant, au contraire, précéder le déterminé du déterminant, il fera, quoi qu'il en dise, de la syntaxe. Quant aux mots, ils doivent évidemment faire l'objet d'une double étude, l'une subjective qui s'occupera de leur signification, l'autre objective qui décrira leur fonction grammaticale. Une bonne grammaire devra donc se diviser en quatre parties principales : les sons ou la *phonétique*, les mots formels ou la *morphologie*, les mots significatifs ou la *sémantique* et la proposition ou la *syntaxe*.

Il y aurait bien des choses à relever dans l'article de la *Revue du Mois*, et bien des points me paraissent discutables; je n'en retiens qu'un pour le moment, la distinction entre la flexion et l'agglutination. La flexion serait la fusion plus ou moins complète de l'élément formel avec le mot significatif et l'agglutination consisterait dans la simple juxtaposition des deux éléments; j'estime avec Schleicher, Chavée, Hovelacque et autres, qu'il n'y a dans les deux cas que deux degrés différents d'agglutination ; entre le latin *domino* et le magyar *haz-nak* ou le

basque *etche-a-ri* « à la maison », il n'y a aucune différence dans la dérivation; il y aurait cependant une différence à noter dans le cas où l'élément dérivatif fait, pour ainsi dire, corps avec le radical; dans ce cas, le suffixe de pluralité se met après la désinence casuelle, comme dans le latin *hominibu-s* ou le sanskrit *dêvêbhyas*, alors que dans les idiomes où les désinences sont moins altérées et gardent en quelque sorte leur individualité, il se place avant, comme dans le magyar *haz-ak-nak* ou le basque fontarabiais *etche-ak-i*. Il vaut mieux, par conséquent, réserver le nom de flexion pour une modification intime du radical, correspondant à une relation différente d'espace, comme dans l'allemand *Vater* et *Väter*, le sanskrit *dadâmi* et *dadâmaï*, l'arabe *kataba* « il a écrit », *kutiba* « il a été écrit », *mek-tûb* « écrit », *kitâb* « livre », *kâtib* « écrivain » ou *hakama* « il a prescrit », *hukm* « ordre », *hâkim* « juge » *mahkâm* « tribunal ». Il faudra toutefois prende garde que certaines flexions apparentes sont le résultat de phénomènes phonétiques; ainsi, le basque distingue le passé du présent par une nasalisation préfixe du radical verbal : on dira par exemple: *nengo* « je demeurai » et *nago* « je demeure », mais le premier est une contraction de la forme pleine *minago*, qu'on trouve renforcée en *nindago* dans la langue courante.

Ce *n*, *in*, *en*, signe du passé, est-il identique au suffixe *n*, *en* du locatif et du génitif, deux nuances d'une même relation, celle de position, de repos, d'arrêt, comme le *ra* causatif (*ikhus* « voir », *irakhus*

« faire voir, montrer »), serait le même que *ra* « vers » : *atchera* « vers la maison ». En tamoul *ku*, suffixe du datif, forme des verbes d'action *toḍaṅgu* « commencer », *vaṇaṅgu* « vénérer », etc., et est aussi le suffixe du présent aoristique : *engum* « nous dirons », *çéygô-yân* « puis-je faire ? » Dire, à ce propos, que le mot formel est défini par ces flexions ou par la variété des agglutinations qu'il peut recevoir, c'est, il me semble, faire une confusion regrettable entre les éléments significatifs et les éléments de relations ; *beau* n'est pas le moins du monde défini par les variétés *beaux*, *belle*, pas plus que *peter* par *petro*, *petri*, *petrum*, mais par le radical, quel qu'il soit, dérivé d'une racine à sens vague et imprécis (exprimant toutefois une sensation subjective, un mouvement ou une prolongation d'inertie), prise dans une acception particulière, que déterminent un ou plusieurs éléments dérivatifs secondaires, correspondant sans doute aux gestes physiques de l'humanité primitive.

La flexion, telle qu'elle vient d'être définie, n'est point exclusive de l'agglutination, au contraire, elles marchent toujours ensemble ; le flexionnel arabe *kitâb* donne *kitâb-i* « mon livre », un même idiome présente divers degrés d'agglutination : à côté de *muḍittôm* le tamoul peut dire *muḍittu-nâm*, qui signifient tous deux « nous avons terminé » ; dans la seconde forme, le pronom sujet *nâm* suffixé reste entier, dans la première, il s'est altéré en *ôm*. Le locatif dravidien *il* est encore employé en télinga pour « maison », et il a encore ce sens dans le tamoul *kôil* « temple, palais », littéralement « maison du chef ».

Dans d'autres langues agglutinantes, la détermination des éléments successifs est fort difficile à faire, ainsi dans le basque *demazkiotédalarik* « comme je les leur donne », on analyse bien : *d* complément direct de troisième personne, *ema* donner, *z* pluriel du régime direct, *ki* signe du datif, *o* régime indirect de troisième personne, *té* pluriel du régime indirect, *d* sujet de première personne singulier, *a* lettre euphonique, *la* conjonction, *r* lettre euphonique, *ik* préposition quantitative, mais nous ne pouvons rétablir la forme entière de ces divers éléments.

Dans le magyar, *látlak* « je te vois », où est l'élément « te » ? Dans le mordvine *pala-ma-i-t* « tu m'embrasses » ou *kietiäuman* « nous deux nous les envoyons tous deux », quels sont les radicaux dérivatifs ?

Il faut avoir grand soin, quand on étudie les langues de ce genre, de ne pas confondre les phénomènes phonétiques avec la dérivation grammaticale : l'algonkin *kuligatchis* « ta jolie petite patte » composé de *ki* « toi », *wulit* « joli », *wichoat* « patte » et *chis*, particule diminutive, le basque *sagarno* « cidre » pour *sagar-arno* « vin de pomme », le timucua *mukubine* « larme » pour *muku ibine* « eau de l'œil », comme le français *mamzelle* et l'anglais *lord* (*hlâfbeard* « distributeur de pain »), sont des composés syncopés ou contractés ; le magyar *atyam-val* « avec mon père » ou *ember-vel* avec l'homme, le télinga *striki* « à la femme » et *peḍḍa-ku* « à l'enfant », ou *gurranubus* « les chevaux » et *gurranulaku* « aux chevaux », sont des exemples d'harmonie vocalique et montrent l'instabilité de l'élément dérivatif qui a

perdu son indépendance. A quel ordre de phénomènes se rapportent les pluriels internes, dits brisés, de l'arabe?

C'est un des problèmes les plus intéressants de la grammaire arabe que celui de ces pluriels irréguliers ou internes que les grammairiens ont appelés pluriels *brisés*, parce que, entre les consonnes radicales, s'intercalent de nouveaux éléments : *jabal* « montagne » fait *jibâl*, *ʿhâl* « situation » fait *ahwâl*, *taraf* « côté » fait *atrâf*, *sultân* fait *sulâtin*, etc. En général, ces pluriels se forment par l'abréviation ou l'affaiblissement de la première voyelle et l'allongement de la dernière, la préfixation d'un *a* peut-être démonstratif, et l'intercalation d'un *w* sans doute euphonique. Mais y a-t-il là flexion, agglutination, infixation? Le phénomène est évidemment flexionnel. Ces pluriels d'ailleurs, qui sont tous féminins, sont plutôt des collectifs et on les traite souvent comme des singuliers; l'hindoustani dit par exemple : *mêrâ aʿhwâl* « ma situation »; ou leur ajoute un signe de pluralité : on dit dans l'Inde, non seulement *jawâhirât* « joyaux » pour *jawâhir* « joaillerie » de *jâuhar* « joyau », mais *umrâôn kê sâth* « avec les nobles », *umrâ* pour *umarâ* étant le pluriel brisé de *amir* « chef »; ces formes ont parfois en hindoustani des genres différents, au singulier et au pluriel : *taraf* « côté » est féminin, son pluriel *atrâf* est masculin.

Je n'en finirais plus si j'énumérais toutes les questions qui se posent dans l'étude des langues anaryennes, par exemple celle des consonnes muettes

du tibétain. Y a-t-il un artifice de lettrés, une convention d'écrivains, trace d'un ancien état agglutinatif?

Je ne puis admettre non plus, que les mots dont la signification n'est évidemment pas absolue, apportent avec eux une idée de sentiment; *jardinet* n'est pas autre chose que petit jardin, et la nuance d'affection qu'on peut y attacher réside surtout dans l'adjectif possessif, dont on le fait précéder : *mon jardinet ;* cette combinaison du possessif et du diminutif ajoute encore à l'idée diminutive en y attachant une idée de faiblesse, de délicatesse qui résume et qui provoque l'affection ; au contraire, *château* se prend plutôt dans le sens de grande maison, relativement à d'autres, sans qu'il y ait rien de princier; quand mes voisins de campagne appellent château la maison de mes ancêtres, c'est tout simplement parce qu'elle est vaste, entourée d'arbres et qu'elle a plus belle apparence que les leurs. Dans le pays basque, on appelle volontiers châteaux des maisons isolées; et leurs noms sont à cet égard caractéristiques : *huard, huart, uhart, hugarte* « maison dans l'eau, au milieu de l'eau, île » ou *bazterretche* « maison à l'écart ».

Ainsi, agglutination et flexion vont ensemble, mais si les idiomes flexionnels sont agglutinants, et si en même temps ils ont restreint cette agglutination et ont introduit dans la dérivation la composition, le latin disant par exemple *in choro*, alors que le sanskrit dit *gaṇé*, c'est qu'ils ont vécu davantage. Toutes les langues peuvent donc passer par les trois états : isolant, agglutinant, flexionnel.

N'oublions pas que toutes les langues ont passé par deux périodes, celle de la formation grammaticale où les racines étaient seules en jeu et la période historique, celle de déformation et de décadence où ne fonctionnent plus que des mots formels, des *morphèmes*, comme dirait M. Meillet.

Suivant M. Meillet, il y aurait trois principes généraux en linguistique, le premier serait que les langues procèdent par transformation d'éléments existants, non par création. Le second principe affirmerait que l'expression linguistique n'a, avec les choses à exprimer, aucun lien de nature, mais seulement un lien de tradition. Le troisième principe fondamental de la grammaire comparée est ainsi formulé : les variations successives des langues n'ont pas lieu d'une manière sporadique et irrégulière, mais suivant des règles fixes.

Le premier principe est un fait évident; de même qu'un animal ou une plante ne peut changer ni sa forme ni sa composition chimique, de même une langue ne peut modifier ses éléments primordiaux, c'est-à-dire sa phonétique, ni son caractère extérieur, c'est-à-dire sa grammaire, tout au plus, et c'est encore un fait constant, s'enrichit-elle par des mots empruntés à des idiomes étrangers qu'elle adapte à ses habitudes particulières; le substratum demeure intact, mais ceci nous ramène au second principe proposé.

Dire que l'expression linguistique n'a, avec les choses à exprimer, aucun lien de nature, mais seulement un lien traditionnel, est beaucoup trop ab-

solu, il serait à la fois plus exact et plus sage de dire que ce rapport nous échappe, car si l'on admet une tradition, il faut qu'il y ait eu anciennement ou une convention plus ou moins arbitraire, ou un fait naturel et spontané. Si les pronoms *je*, *tu*, *il*, désignent les trois personnes grammaticales par tradition, quelle est l'origine de cette tradition ?

Il faut tout d'abord écarter la troisième personne qui est d'une catégorie différente des deux autres. Dans les langues dravidiennes, les formes de la première et de la seconde se ramènent respectivement à *a* et à *i*, or *a* est le démonstratif éloigné, vague, indéterminé, incertain, et *i* le démonstratif prochain, tangible, déterminé, précis. On comprend que celui qui parle soit plus préoccupé de son interlocuteur que de lui-même ; sa propre personnalité est un postulatum qu'il n'a pas besoin de définir, tandis qu'il est nécessaire de bien connaître celui auquel il parle. Dans les mêmes idiomes, le signe du temps passé est une dentale ; celui de l'aoriste, présent vague ou futur incertain, est une gutturale : n'y a-t-il là qu'un hasard, qu'une convention arbitraire, qu'un caprice ? Il résulte cependant de l'examen des éléments dérivatifs que, dans ces langues, la gutturale exprimerait en général un mouvement, tandis que la dentale ne serait que la constatation d'un état ou d'un fait ; or le passé est un fait acquis, le présent ou le futur sont en train de se faire.

Toutes les langues se ramènent à des racines primitives monosyllabiques dont la signification, de plus en plus générale, se réduit à exprimer l'inertie ou

le mouvement, quand ce n'est pas l'expression spontanée d'une sensation physique. Dans le premier état du langage, le sens des racines a dû se développer et se préciser par le geste, comme l'enfant exprime un désir par un cri, accompagné de mouvements de la tête, des bras et de tout le corps; plus tard, ces gestes ont été remplacés par des racines secondarisées qui ont formé les radicaux des expressions grammaticales.

Il est d'ailleurs mauvais, en linguistique générale, de raisonner sur la forme actuelle des mots. L'indo-européen primitif ne connaissait ni « je », ni « tu », ni « il ». Les mots ont trop souvent changé de sens ou de fonction. « Eau » et « cheval » se rapportent en indo-européen à un même radical *akwa* qui exprimait la rapidité, la vitesse, la course; plus tard, le bas-latin a adopté *caballus* et l'indien *ghôṭaka* (de *ghuṭ* « résister, réagir ». Le grec moderne dit καλο « bon » et non plus « beau », et dès l'époque des croisades, il substituait à οἶνος l'adjectif *grasi*, *grasin* pour κράσιον « mélangé »? Le tamoul vulgaire appelle l'eau *taṇṇi* pour *taṇ-ṇir* « eau fraiche ». Chez nous, « renard » a pris la place de *goupil, vulpeculus*. Combien de gens savent pourquoi on appelle « plume » le petit instrument de fer avec lequel on écrit?

Quant au troisième principe, la manière dont il est formulé me paraît encore inexacte; certes, les langues sont essentiellement variables dans le temps et dans l'espace, et le caractère général de ces variations est à peu près constant, mais ne faut-il pas tenir compte des variations partielles dues à des influences locales

ou accidentelles qui sont quelquefois le point de départ de la formation des dialectes régionaux? La constance des lois phonétiques n'est point aussi rigoureuse qu'on l'affirme. S'il en était ainsi, l'indo-européen de l'Inde n'aurait pas développé les consonnes cérébrales, plus employées d'ailleurs à l'ouest et au sud, et l'espagnol moderne n'aurait pas changé en une gutturale forte le *l* mouillé du néo-latin. Les voyelles et les consonnes ne s'empruntent pas, mais elles se produisent naturellement dans certaines circonstances physiologiques, géographiques et sociales.

J'arrête ici ces observations qui pourraient être plus nombreuses, car bien des assertions sont contestables dans l'article que j'ai sous les yeux; j'ajouterai seulement que, pour faire de la linguistique générale, il ne suffit pas d'avoir étudié à fond les langues indo-européennes; j'estime même que l'école néo-grammairienne s'expose à de graves erreurs, en rapprochant des langues très anciennes, comme le sanskrit ou le vieux perse, d'idiomes modernes comme l'arménien. Il faut se rendre un compte exact du fonctionnement des langues syro-arabes; il faut connaître les procédés syntactiques du chinois, avec ses mots *pleins* et ses mots *vides*, il faut surtout bien comprendre le mécanisme si varié des langues agglutinantes éparses sur toute la surface du globe, par là seulement on pourra reconnaître l'unité fonctionnelle du langage, le caractère exact de la science linguistique et la simplicité de sa méthode. Ennius disait qu'il avait trois cœurs parce qu'il parlait trois

langues, le grec, le latin et l'osque; le linguiste qui saura ce que parlent tous les hommes apprendra ainsi à les aimer, à les rapprocher les uns des autres, et à préparer la fraternite universelle dans la Société future.

Julien Vinson.

SUR L'ÉTUDE DE L'HÉBREU

Fréquentes sont aujourd'hui, notamment dans le monde théologique anglais et américain[1], les doléances relatives à la décadence des études hébraïques. Les programmes des universités et écoles théologiques restent en vérité toujours les mêmes ; mais ce n'est là que du *bluff*, et, en fait, l'étude de l'hébreu est désertée chaque jour davantage en faveur d'études plus modernes, qu'exigent, nous en convenons d'ailleurs tout le premier, les conditions nouvelles de notre société.

Mais n'est-ce pas priver en même temps l'enseignement théologique de sa base naturelle et nécessaire ? N'est-ce point sacrifier le principal à l'accessoire ? Sous une forme un peu différente, c'est le problème des études moyennes qui se représente ici : antagonisme des langues mortes et des langues vivantes, les unes ne voulant et ne devant point céder leur place, les autres voulant et devant s'imposer dans

1. Nous envisageons ici en premier lieu la théologie protestante. En dehors des universités allemandes, la théologie catholique est sans prétentions scientifiques et ne s'élève pas au-dessus d'un simple enseignement professionnel. L'enseignement des facultés de théologie catholique (Rome, Louvain, etc.) n'atteint que de rares privilégiés, 1 sur 500 peut-être de la masse.

une éducation moderne. Dans l'un et l'autre cas, il n'y aura point de salut en dehors d'une rupture complète avec la routine, et sans l'adoption d'une pédagogie plus rationnelle.

Car, il faut en convenir, les méthodes employées sont telles qu'elles justifient bien la pauvreté des résultats obtenus.

Cette situation peut être attribuée, selon nous, en grande partie, à des causes historiques. Les débuts des études hébraïques, chez les hommes de la Renaissance, sont marqués par la hantise des langues classiques, latin et grec : bien loin de saisir le caractère diamétralement opposé des deux systèmes linguistiques, ils attribuaient bravement à l'hébreu la paternité de toutes les langues du monde.

Aujourd'hui encore, après un siècle de philologie comparée[1], cette influence nocive subsiste, latente, empoisonnant à la fois l'œuvre des disciples et celle des maîtres, qui ne se rendent pas assez compte que, pour apprendre l'hébreu et pour l'enseigner, la

1. Se plaçant sur le terrain purement scientifique, on pourrait ajouter que la philologie indienne elle-même a fait autant de mal que de bien à l'étude des idiômes non-aryens : la fascination d'un *standard* unique a aveuglé plus souvent qu'éclairé.

Un seul exemple, pris au hasard : Brockelmann, à la page 111 de son *Précis de linguistique sémitique* (Paris, 1910), parle du *sandhi* dans les langues sémitiques. L'expression ne saurait être plus malheureuse, à nos yeux, car, si la loi d'harmonie externe est loin d'être un phénomène unique — le français en offre un exemple remarquable —, le *sandhi* est aussi spécifiquement sanscrit que possible ; transporter ce nom sur d'autres terrains, c'est généraliser ce qui est essentiellement particulier.

première condition est de s'abstraire aussi complètement que possible des langues classiques.

Au lieu de cela, que voyons-nous? Pour ne rien dire de l'Angleterre, nous voyons, en Allemagne, mettre entre les mains des débutants, de jeunes gens de seize ans[1], la grammaire de Gesenius-Rödiger-Kautzsch. C'est là un excellent ouvrage, composé, dans la mesure du possible, sur le plan des grammaires latines et grecques ; et l'élève étant, à ce stade de ses études, parfaitement initié aux mystères de la grammaire classique, il ne peut y avoir aucun inconvénient, s'imagine-t-on, à le faire entrer de plain pied dans ce nouveau domaine.

Mais on ne tient pas compte d'un fait : la différence des langues est telle que l'adaptation à l'un des procédés de l'autre constitue un mensonge, mensonge qui conservera toujours de grands inconvénients théoriques, et qui, pratiquement, compromet cette étude à ses débuts.

L'élève, en effet, complètement dépaysé par un bouleversement aussi inattendu de ses habitudes logiques, et ne trouvant pas, d'autre part, un point d'appui suffisant dans des faits concrets, deviendra fatalement la proie du découragement ; à peine aura-t-il dépassé l'alphabet que déjà ce sera pour lui une étude mentalement condamnée.

Tout autre est la situation chez les Juifs. Leur grammaire est toujours la bonne vieille grammaire tra-

1. On le sait, les jeunes gens se destinant à la théologie étudient l'hébreu dès le gymnase.

ditionnelle dans toute sa simplicité, voire sa nudité primitive ; n'ayant jamais eu affaire avec le latin, elle étudie la langue comme elle doit être étudiée, en elle-même. Certes, l'*Ueberwissenschaft* considérera peut-être ses procédés comme empiriques, mais, si c'est au fruit qu'il faut juger l'arbre, la chose ne peut même pas être mise en question : c'est cette méthode qui est la bonne.

En quoi consiste-t-elle ? On étudie d'abord l'alphabet, puis les schémas grammaticaux, d'après de petits ouvrages *ad hoc*, et l'on procède immédiatement à l'étude des textes, liturgiques, bibliques, rabbiniques. En règle, l'enseignement grammatical n'ira pas au delà, et, cependant, n'est-ce pas à cet enseignement que nous devons les brillants écrivains qui ont créé, dans l'Europe orientale, une littérature néo-hébraïque ?

S'il est vrai que l'étude directe des textes joue, dans toute langue, le rôle principal, cette thèse doit s'appliquer surtout à l'hébreu. Les règles de cet idiôme sont simples, et les exceptions, dont l'amoncellement produit les grosses grammaires, relèvent en réalité bien plus de la lexicographie. Vouloir les étudier dans la grammaire, au lieu de les réserver pour le dictionnaire, c'est, dans les 9/10 des cas, les étudier deux fois pour une.

On ne niera pas, naturellement, l'utilité d'un cours final qui fournirait une synthèse complète et une interprétation raisonnée des divers phénomènes grammaticaux, de toute nature et de toute valeur ; mais ce qui est le complément d'une étude n'en sau-

rait être l'introduction, et la chose la meilleure en soi, transportée hors de son milieu naturel, risque de devenir une pierre de scandale.

Il est cependant un point sur lequel nous ne pouvons songer à imiter l'enseignement des Juifs : la prononciation. C'est là pour eux chose essentielle, leur enseignement ayant tout premièrement en vue la participation à la liturgie ; et une routine insensible — sans l'aide d'aucune espèce de raisonnement grammatical — en fait une chose relativement aisée.

Il n'en est pas de même pour les non-Juifs. Pour eux, l'hébreu étant une langue morte, au même titre que le latin, le grec ou le sanscrit, la prononciation est affaire accessoire, et elle ne mérite pas qu'on y ait plus égard que pour les trois langues sus-désignées. Or, personne n'ignore ce que vaut la prononciation moderne du latin, dans certains pays surtout, comme la France et l'Angleterre. La prononciation érasmienne du grec, en usage dans tout l'Occident, n'a que la valeur d'un système très pratique ; et, quant au sanscrit, notre prononciation n'imite non plus que de loin celle des brahmes de l'Inde : elle ne tient pas compte des cérébrales, assimile le *ç* au *s* ou au *sh*, etc.

Si, pour toutes ces langues, des considérations d'ordre pratique ont prévalu contre l'adoption d'une prononciation rigoureusement exacte, l'intérêt des études hébraïques exige davantage encore : il ne demande rien moins que le sacrifice de tous les élé-

ments vocaliques qui ne jouent pas un rôle dans la formation[1].

L'adoption de ce système est nécessaire, parce que le phonétisme de l'hébreu, dans ses éléments ultimes, est régi par des règles trop complexes pour qu'un débutant en puisse saisir la portée ; tandis que, pratiquement, il en résulte une complication telle qu'elle doit avoir fatalement raison des meilleures volontés. Contournez l'obstacle, au contraire, sauf à y revenir ensuite, et, de difficultés apparemment insurmontables, vous vous ferez un jeu.

Il n'en peut résulter non plus aucun inconvénient sérieux, parce que ce système permet une étude complète et approfondie des textes, vocalisés ou non. Pour ces derniers eux-mêmes, il arrivera bien rarement, en fait, qu'un doute puisse naître du défaut de précision vocalique, et, le plus souvent, la solution du problème sera fournie par le contexte.

Passons maintenant à un exposé sommaire de l'édifice linguistique sémitique. Ce travail constituera une justification implicite de la méthode proposée, et il montrera en même temps combien la langue,

1. On comprend l'attachement des Juifs à leur prononciation traditionnelle, mais, chez les autres, n'y aurait-il pas lieu de taxer de fétichisme toute importance exagérée donnée au système de la Masore ? Son œuvre, on le reconnaît généralement aujourd'hui, n'est pas défendable au point de vue scientifique. Et d'ailleurs, il suffirait de comparer ce système, si péniblement complexe, à celui de l'arabe, par exemple. à la fois si simple et si complet, pour y voir le travail d'une école plus que la codification d'un parler vivant.

débarrassée du fatras grammatical, devient simple et facile. Enfin, ayant par là mis en lumière la nature propre de l'idiôme, nous serons en état de poser, sous une forme un peu neuve, un vieux problème, celui de la place qu'il convient d'assigner aux langues sémitiques dans le système de la linguistique générale.

*
* *

L'élément primaire de la langue, ce sont ses 22 consonnes. Pour la commodité des lecteurs de tous ordres, nous les transcrivons ici par un signe conventionnel unique[1].

Les voici :

א = —	ט = Ṭ	פ, ף = P
ב = B	י = Y	צ, ץ = Ç
ג = G	כ, ך = K	ק = Q
ד = D	ל = L	ר = R
ה = H	מ, ם = M	ש = Š
ו = W	נ, ן = N	ת = T
ז = Z	ס = S	
ח = Ḥ	ע = +	

1. Il importe peut-être de préciser. Nous ne préconisons nullement l'introduction dans l'enseignement d'un alphabet roman quelconque, pas plus que nous ne prétendons toucher au vocalisme de la langue. Nous ne sommes que trop persuadés de la vanité de toutes tentatives de ce genre. Qu'ont obtenu Volney et ses imitateurs? Comme ils se plaçaient en dehors du terrain traditionnel, on les a systématiquement écartés, et la routine a continué son œuvre. Nous ne proposons ici qu'une simple déviation de la méthode ordinaire, nous ne voulons que des modifications dont le caractère pratique ne saurait être sérieusement contesté.

Notre système ne tient pas compte du *dagesch* doux, qui modifie éventuellement la prononciation des lettres ב ג ד כ פ ת, pas plus que des deux valeurs distinctes du ש (*sh* et *s*).

Une des caractéristiques de cet alphabet, ce sont les lettres א et ע, toutes deux strictement consonnes. La première peut être assimilée à notre hiatus, mais, dans l'intérêt des études, il serait peut-être utile de forcer un peu l'aspiration. Quant à l'ע, mieux vaudrait sans doute, partant du même point de vue, lui attribuer — à l'imitation du maltais, qui l'a complètement assimilé au غ arabe — la prononciation d'un *g* fortement guttural.

Les voyelles ne trouvent pas leur place dans l'alphabet hébreu, sauf que les consonnes ו et י servent aussi à rendre les voyelles *ô*, *û*, *î* (dans notre transcription O, U, I.[1])

Ce système d'écriture, quelque étrange qu'il puisse nous paraître à première vue, est en réalité celui qui convient aux idiômes sémitiques, dont toute l'éco-

1. Malgré l'enseignement généralement admis, nous prétendons que l'א hébreu n'est jamais voyelle (comme dans le mot arabe كتاب, par exemple). Cette erreur traditionnelle repose, d'après nous, sur une déficience du système masorétique. Un exemple : Dans בָּרָא (il créa), on veut voir la voyelle longue *â* marquée par un א. Rien n'est plus faux; א est la troisième consonne radicale, et le correspondant arabe, براء, prouve assez qu'elle devrait conserver sa pleine valeur phonétique. L'usage hébreu pouvait n'en pas tenir compte, mais, ce qui est regrettable, c'est qu'il en soit résulté une fausse interprétation du phénomène.

nomie réside dans les diverses combinaisons des trois consonnes radicales, combinaisons dont le vocalisme s'interprète de lui-même[1]. La graphie européenne — comme elle est usitée à Malte, par exemple — aurait le désavantage de supprimer la perspective du tableau, en mettant sur le même plan des éléments de valeur diverse ; et, si, au point de vue de la langue lue et parlée, elle serait incontestablement plus pratique, elle n'aurait même pas cet avantage pour la langue écrite.

A quelques exceptions près — mots d'emprunts, racines redoublées, etc. — ce sont donc des racines trilittères qui forment tous les composés sémitiques. Ce système de composition est un grand moule, où viennent se jeter toutes les racines; de même qu'il est universellement applicable, ain siil est un dans ses procédés, que nous ayons affaire à des noms ou à des verbes. Nous nous refusons même à voir dans la conjugaison autre chose qu'une modalité de ce système.

Pour exposer la formation nominale sémitique, nous recourons de préférence à l'arabe, parce qu'il est ici plus complet.

Si nous prenons la racine **KTB** (écrire), elle forme, entre autres, les composés suivants :

KiTAB, pl. **KuTuB** = écrit, lettre, livre, etc. ;

1. Le système devient détestable, en revanche, quand on songe à l'appliquer aux langues dont la vocalisation part d'un autre principe. Toutes les langues auxquelles s'est imposé l'alphabet arabe (persan, turc, hindoustani, malais, etc., etc.) souffrent plus ou moins de ce défaut.

KuTuBI = littéral, etc. ;
KaTABaH = écrit, inscription, etc. ;
KaTIBaH, pl. **KaTAÏB** = écrit, brevet, etc. ;
KATiB, pl. **KuTtAB** et **KaTaBaH** = qui écrit, scribe, secrétaire, etc. ;
Ma**KTaB**, pl. Ma**KATiB** = où l'on écrit, bureau, école ;
Ma**KuTaBaH**, pl. Ma**KATiB** = bibliothèque ;
Mu**KaTtiB** = qui fait écrire, maître d'écriture ;
Mu**KATiB** = correspondant;
Mu**KATaBaH** = correspondance ;
Ma**KTUB**, pl. Ma**KATIB** = ce qui est écrit, lettre ;
Mu**KTaTaB** = inscrit ;
etc., etc.

La racine est ici marquée en caractères gras ; c'est l'élément invariable de la composition. Celle-ci en comprend encore de deux sortes : les uns, éléments caractéristiques de diverses formations, sont exprimés directement par la graphie ; les autres, plus accessoires, se suppléant aisément pour qui connaît le schéma, ne paraissent que dans les textes vocalisés. Nous écrivons les premiers en lettres majuscules, les seconds en minuscules.

Qu'est-ce que le mot KiTAB ? C'est un composé formé de deux infixes : un *i* inséré entre la première et la deuxième consonne radicale, et un *à* inséré entre la deuxième et la troisième.

L'écriture ne tient pas compte du premier infixe, mais elle note soigneusement le second : l'*a* long jouant un grand rôle dans la formation arabe, il

devenait utile de le marquer graphiquement. Tel que le mot est écrit, KTAB, il pourra encore être confondu avec le pluriel de KATiB, KuTtAB, mais, outre l'aide du contexte, il suffira, pour éviter l'amphibologie, de marquer ici le redoublement de la deuxième radicale, ce que l'on fait généralement.

L'infixation n'est pas le seul procédé usité: notre schéma note aussi l'emploi de suffixes (KuTuBI, etc.) et de préfixes (MaKTaB, etc.) Enfin, un certain nombre de mots : KuTtAB, etc., fournissent des exemples du redoublement de la consonne médiale.

En hébreu, la formation nominale est moins compliquée en ce qu'elle ne connaît pas les pluriels spéciaux formés par infixes. Les siens s'obtiennent en suffixant simplement -IM, -OT au thème singulier.

Ex. QeReN (corne), pl. QRâNOT[1].

On le constate, le mot écrit, en dehors de l'adjonction du suffixe, est le même au pluriel et au singulier ; mais sa phonétique n'en a pas moins subi, sous l'action de ce même suffixe, de profondes modifications. Ces modifications phonétiques de second ordre ne sont pas essentielles aux langues sémitiques,

1. Voici le système *conventionnel* employé pour rendre le vocalisme de l'hébreu :

a (אַ, אָ), *e* (אֶ, אֵ), *i* (אִ), *o* (אֹ), *u* (אֻ) ;

â (אָ, אָ), *ê* (אֵ), *î* (אִי), *ô* (אוֹ), *û* (אוּ).

Il est basé sur la prononciation des *Sephardim* (Juifs espagnols et portugais), mais nous maintenons dans tous les cas le son de *à* attribué à אָ, de même que nous assimilons aux sons simples correspondants אַ, אֶ et אֻ.

puisque l'arabe ne les connaît pas. En hébreu, au contraire, elles jouent un rôle tel qu'elles semblent constituer un second système, parallèle au premier.

Vis-à-vis de ces subtilités phonétiques, quelle sera l'attitude du débutant ? Nous lui conseillons de n'en pas tenir compte ; ce n'est que plus tard, une fois parfaitement au courant de tout le reste, qu'il commencera à noter le fait dans chaque cas concret, s'en remettant d'ailleurs à l'enseignement de la pratique [1].

Comme parallèle à notre schéma arabe, donnons ici les dix participes de l'hébreu (racine normale **PQD**) :

1re	forme [2]	présent	: **PoQêD**
1re	—	passé	: **PâQUD**
2e	—	présent	: Ni**PQâD**
3e	—	présent	: M**PaQqêD**
3e	—	passé	: M**PuQqâD**
4e	—	présent	: **PuQqâD**
5e	—	présent	: Ma**PQID**
5e	—	passé	: Mâ**PQâD**
6e	—	présent	: Hâ**PQâD**
7e	—	présent	: MiT**PaQqêD**

1. Expliquons-nous davantage :

Dans QeReN, le vocalisme est sans importance grammaticale ; les deux *e* pourraient sans inconvénient être remplacés par d'autres voyelles, et ils le sont effectivement dans beaucoup de thèmes primaires. Dans PoQêD, au contraire, le vocalisme constitue l'essence de la composition. Telle est, pour nous, la distinction de fait qu'il est indispensable d'introduire dans l'enseignement.

2. Il s'agit des formes verbales dont il sera bientôt question.

Nous avons noté ces formes en témoignage de la parfaite concordance des deux langues ; les analyser, ce serait nous répéter. Passons donc immédiatement à la formation verbale.

La racine **PQD** forme :

1° un simple actif : **PâQaD** [1]
2° un simple passif : Ni**PQaD**
3° un intensif actif : **PiQqêD**
4° un intensif passif: **PuQqaD**
5° un causatif actif : Hi**PQID**
6° un causatif passif: Hâ**PQaD**
7° un réfléchi : HiT**PaQqêD**

Tous les verbes hébreux se composent sur ce plan, que seules les exigences phonétiques modifient pour certaines racines. Ces racines sont celles dont la 1re, la 2e ou la 3e lettre est une gutturale (Ex : + ZB, L + G, ŠM +), celles dont la 1re est un נ (NGŠ), ou un א (—KL), ou un י (YLD), celles dont la 2e est un ו ou un י (QWM, BYN), celles dont la 3e est un א (MÇ—) ou un ה (GLH), enfin, celles dont les 2e et 3e lettres sont identiques (SBB). Pour certains de ces groupes, l'altération est minime et ne se trahit même pas dans la graphie ; dans d'autres cas, au contraire, il ne s'agit de rien moins que de la fusion d'une radicale, voire sa suppression.

Nous l'avons déjà dit, la conjugaison sémitique [2]

1. En hébreu, les verbes, au lieu d'être désignés par leur infinitif, le sont par la 3e personne du singulier masculin du passé.

2. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la déclinaison, qui n'existe pas en hébreu. Certains veulent voir un reste de décli-

n'est, à nos yeux, qu'une dépendance du même système. Nous n'y apercevons qu'un jeu de préfixes et de suffixes, entre lesquels vient s'intercaler la racine, mais non sans que cette composition elle-même ne détermine la phonétique de l'ensemble.

Le verbe hébreu ne conjugue que trois temps : impératif présent, et indicatif, futur et passé. Le présent est suppléé par le participe. Les 2e et 3e personnes, sauf dans un cas, possèdent des formes différentes pour les deux genres.

La 1re forme de **PQD** donne :

Impératif présent

Sing., 2e pers., masc.	:	**PQoD**
— fém.	:	**PiQDI**
Plur. 2e pers., masc.	:	**PiQDU**
— fém.	:	**PQoD**NâH

	Indicatif futur	Indicatif passé
S. 1re p.	— e**PQoD**	**PâQaD**TI
— 2e p. m.	Ti**PQoD**	**PâQaD**iTâ
— » f.	Ti**PQDI**	**PâQaD**T
— 3e p. m.	Yi**PQoD**	**PâQaD**
— » f.	Ti**PQoD**	**PâQD**âH

naison dans le locatif en ה , et, parfois même, on rapproche cette forme de l'accusatif arabe ( ). Ce n'est là qu'une façon d'interpréter le phénomène, et, quant à la déclinaison arabe, elle n'est elle-même qu'une convention grammaticale : sa nature même suffirait à l'établir, indépendamment du témoignage de la langue parlée.

Pl. 1re p.	NiPQoD	PâQaDNU
— 2e p. m.	TiPQDU	PQaDTeM
— » f.	TiPQoDNâH	PQaDTeN
— 3e p. m.	YiPQDU	PâQDU
— » f.	TiPQoDNâH	

Il nous reste à dire un mot d'un important procédé des langues sémitiques : l'agglutination du pronom à un nom ou à un verbe.

Le pronom —aNI ou —âNoKI (moi), combiné avec un nom, produit, p. ex., MaLKI (mon roi, de MeLeK, roi) ; avec un verbe, il nous donnera ŠMaRTaNI (tu m'as gardé, de ŠâMaRTâ, tu as gardé). On peut noter, une fois de plus, les mutations phonétiques qu'entraîne l'intervention du suffixe.

Résumons en quelques mots la grammaire hébraïque :

Des racines trilittères formant, sur un plan d'une régularité mathématique, un certain nombre de composés, nominaux et verbaux ; une conjugaison rudimentaire, rentrant du reste parfaitement dans le cadre de la composition ; les mots placés dans leur ordre naturel, le régime à la suite du régi, et, comme application de ce système, l'agglutination du pronom au verbe et au nom.

*
* *

Une question nous reste à examiner : celle de la place à assigner aux langues sémitiques parmi les diverses classes de langues.

La division tripartite en langues flexionnelles, agglutinantes et isolantes, inattaquable en théorie, peut donner lieu à de sérieuses difficultés pratiques. Certaines langues ne rentrent pas dans le concept exclusif d'une de ces classes, et, sans l'aide de données extrinsèques, les confusions seraient fréquentes. Pour ne citer qu'un exemple, la nature de l'hindoustani serait-elle si facilement déterminable pour celui qui ne posséderait aucun des éléments historiques fournis par la philologie indienne ? Et la structure de l'anglais n'a-t-elle pu être comparée à celle d'une langue isolante, le chinois ?

Dans ces conditions, le point de vue spécial de chaque auteur expliquera souvent sa classification, s'il ne la justifie pas : la conclusion de ses recherches ne pourra, légitimement, être séparée de ce qui en est la préparation immédiate et nécessaire.

Procédant par voie de comparaison, nous choisirons comme second terme d'abord le sanscrit, premier représentant de la famille aryenne, ensuite le malais, langue dont la nature agglutinante est incontestée.

En sanscrit, voyelles et consonnes ont des droits égaux, et les racines ne comportent pas un nombre déterminé de lettres. La formation primaire procède essentiellement par suffixes, et fait un usage constant de l'*Ablaut*. Un exemple :

Nî, conduire, fait *nâyaka*, conducteur. L'*î* est devenu *ai*, par l'effet d'un renforcement (*vrddhi*), et cet *ai* s'est ensuite scindé en *ây*, pour permettre la suffixation de *aka*.

Le vocalisme sémitique n'enregistre aucun phénomène de l'espèce.

Quant à la formation secondaire du sanscrit, elle est sans parallèle dans les langues sémitiques, où l'ordre logique des mots ne perd jamais ses droits[1].

Le sanscrit réduit l'usage des prépositions au minimum strict et recourt à une flexion complexe et savante; il n'y a pas de déclinaison dans les langues sémitiques.

Le sanscrit, surtout si nous tenons compte des textes védiques, possède une conjugaison qui est un vrai monument; la conjugaison sémitique est rudimentaire[2].

Dans le malais, au contraire, nous retrouverons à peu près l'hébreu, sauf le trilittérisme : là, les racines ne sont plus consonantiques, trilittères et séparables; elles restent entières et passent brutes dans les composés.

Ex : *ada*, être, *ka-ada-an*, existence;
ibur, consoler, *peng-ibur*, consolateur;
turun, descendre, *ṭurun-kan*, faire descendre; etc.

Le malais, pour le même motif que l'hébreu, n'a pas non plus de formation secondaire. Il n'a ni décli-

1. Cfr. en sanscrit des composés comme *vividhavyañjanânnapânacoshyalehyasvâdvâhâravaçât* (à cause du manger et du boire de différents ragoûts, et à cause des mets doux qui se sucent et se lèchent).

2. Dans ses désinences comme dans l'ensemble de sa conjugaison, le verbe finnois, par exemple, se rapproche incontestablement bien davantage du type aryen. Cela n'empêche que le finnois soit langue agglutinante reconnue.

naison, ni conjugaison : *Hamba djalan* signifiera, selon les cas, *je marche, je marchais, je marcherai*, etc. Toutefois, s'il n'a pas de formes spéciales pour les différentes personnes, il marque le plus souvent les temps par certains procédés accessoires.

Le malais respectant, comme l'hébreu, l'ordre logique des mots, l'agglutination du pronom a lieu dans les noms et dans les verbes.

Ex : *djalan-nja* (son chemin) ;

hamba di-pukul-nja (j'ai été frappé par lui).

Dans les deux langues, l'irrégularité réside simplement dans le fait de la suffixation directe ; et l'altération de la quantité prosodique, en malais, répond, dans une certaine mesure, aux mutations phonétiques subies par le mot hébreu.

Nous le demandons maintenant, a-t-on pu ne pas voir l'abîme qui sépare la structure sémitique de la structure aryenne ? D'autre part, l'assimilation au malais ne se fait-elle pas d'elle-même, dès que l'on écarte le phénomène caractéristique du type sémitique, le trilittérisme ? Et, si la composition *ka-ada-an*, p. ex., n'est qu'une agglutination, peut-on voir autre chose dans la composition sémitique ? Toute la différence réside dans le trilittérisme de la racine, laquelle se sépare éventuellement en trois parties pour admettre des infixes ; et ces éléments infixés eux-mêmes, tant vocaliques que consonantiques, le sont — c'est au moins ce que l'arabe établit — d'une manière aussi régulière, aussi mécanique, que dans le cas de l'agglutination malaise.

C'est cependant à cette composition que doivent recourir ceux qui font du sémitique une langue flexionnelle, car c'est proprement là ce qui le distingue du groupe chamitique, lequel est, de l'aveu de tous, parfaitement agglutinant.

Henri Bourgeois.

NOTES
DE
BIBLIOGRAPHIE BASQUE

I. Silvain Pouvreau, prêtre de Bourges et écrivain basque

Parmi les livres basques du XVIIe siècle, tous plus ou moins rares et précieux, trois sont particulièrement remarquables : une traduction du *Catéchisme* de Richelieu (1656, (xv)-307-(v) p., pet. in-8° carré), une traduction de l'*Introduction à la vie dévote* (1664, (xxiv) ou (xxviij)-557-(ij) p. pet. in-8° carré, avec un portrait de François de Sales, et une traduction du *Combat spirituel* (1665, pet. in-12 de (xij)-334 p. et une vignette allégorique avant le titre formant frontispice). Ils sont extrêmement rares, car je connais seulement du premier dix exemplaires (dont trois incomplets), du second neuf (un incomplet), et du troisième six (dont un incomplet). Aucun exemplaire du *Catéchisme* n'a passé en vente publique ; le *Philothea* s'est vendu 80 fr. (Prissac, 1857), et 107 fr. (La Ferté-Sénectère, 1873) ; le *Gudu*, 3 fr. (Marcel, 1856)

300 fr. (Burgaud des Marêts, 1873) et 54 fr. (Labbe, 1874).

Ces trois jolis volumes, imprimés à Paris avec le plus grand soin, portent sur le titre le nom du traducteur : « Silvain Pouvreau, prêtre du diocèse de Bourges ». Comment et pourquoi ce Biturícien s'est-il intéressé au basque et a-t-il suffisamment appris leur langue pour écrire trois volumes ? c'est ce qu'on s'est demandé depuis plus de cinquante ans déjà ; Francisque Michel, en posant cette question avait signalé le nom de Pouvreau dans la Charente-Inférieure.

Le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale a, dans son fonds Celtes et Basques, trois volumes provenant de la Bibliothèque colbertine qui sont de Silvain Pouvreau ; on y trouve son nom et les dates de 1663 et 1693. Ces trois manuscrits numérotés 7, 8 et 9 contiennent diverses notes, un chapitre d'une grammaire basque, un sermon sur la Pentecôte dans cette langue, la traduction partielle des *Privilèges de la Sainte Vierge* de Daniel de Priezac, une traduction complète de l'*Imitation de J.-C.*, et enfin deux copies se complétant l'une par l'autre d'un vocabulaire basque-français ; d'autre part, deux volumes basques provenant de la même bibliothèque et ayant peut-être appartenu à Silvain Pouvreau, ont passé dans des ventes publiques : l'exemplaire des *Proverbes et Poésies* d'Oihenart, qui s'est vendu 26 liv. 19 s., et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (réserve, Z 1661), et un Liçarrague que Renouard portait dans son catalogue de 1816, et qui avait appartenu à l'abbé Rive (1792,

36 liv.), Pâris de Meyzieu (1779, 40 liv.) et Colbert (1728, 30 liv.).

Aucune tradition locale n'a conservé le nom de Pouvreau, mais dans la préface d'une nouvelle traduction de la *Philothée* de François de Sales (Toulouse, 1749, in-8°, xiv-560 p.), par Haraneder, on lit ce qui suit : « Il est vrai d'ailleurs qu'un Monsieur prêtre, qui était venu à Bayonne du côté de Paris avec feu un évêque de ce diocèse, voulant rendre service aux Basques, ayant appris le basque comme il avait pu, avait traduit ce livre-ci et encore quelques autres au basque et les avait fait imprimer à Paris. Mais outre qu'ils sont traduits en un mauvais basque, parce que peu d'exemplaires sont parvenus dans ce pays-ci ou pour tout autre cause, peu nombreux sont aujourd'hui ceux qui possèdent ces livres et beaucoup ceux qui voudraient les avoir. »

Dans une traduction du *Combat spirituel* publiée aussi à Toulouse, en 1750 (in-8°, 355-(vi) p.), et qu'on a attribuée à Haraneder, mais qui, suivant M. l'abbé Daranatz, serait d'un certain Duverger, il est dit encore : « Il a été une première fois traduit au basque, mais à un basque mauvais et sans arrangement, comme aurait pu le faire d'ordinaire un traducteur qui n'était pas Basque. » Je me suis demandé quel était l'évêque qui aurait amené Pouvreau à Bayonne, j'ai dit dans ma bibliographie : Cet évêque ne saurait être un autre que François Fouquet, frère aîné du célèbre surintendant, qui fut nommé évêque en 1637. Il ne fut sacré que le 15 mars 1639, à Paris, dans l'église des Jésuites (Saint-Paul) ; à la céré-

monie assistait l'archevêque de Bourges; il fut installé le 11 novembre 1639; transféré à Agde, en 1643, par permutation avec Jean d'Olce qui venait d'être nommé à ce dernier siège : d'Olce, neveu de Bertrand d'Echaux par sa mère, tenait à être dans son pays natal; il prit possession de son diocèse le 21 avril 1644, mais ne fit son entrée à Bayonne que le 9 mai 1645. D'Olce resta évêque de Bayonne jusqu'à sa mort (8 février 1681); il n'est pas probable qu'il ait amené avec lui dans le pays un prêtre étranger. Bertrand d'Echaux (1598-1621) ne l'aurait pas fait davantage. Quant aux évêques qui ont précédé Fouquet, Henri de Béthune (1626-1630) n'a pas siégé, Claude de Rueil (1622-1626) et Raymond de Montagne (1630-1637) n'étaient ni de Paris ni de Bourges : or, c'est de 1598 à 1681, que Pouvreau a dû venir dans le pays basque.

François de Sales fut canonisé par le pape Alexandre VII en 1665; à cette occasion, Pouvreau écrivit une dédicace latine à ce pontife, qu'il fit imprimer et insérer dans les préliminaires de son *Philothea* basque, et que j'ai vue dans deux des huit exemplaires connus; il y parle de lui-même en ces termes : « Cum id mihi muneris obeundum fuerit statim à susceptis Ordinibus sacris, ut quid esset operis in ediscendo Idiomate Cantabrico experirer, et expeditas formularum normas, et concinnas eloquendi rationes esse comperi »; il ajoute qu'il a fait ces traductions « illorum dicendi stylo quam potui dilucidè ». Pouvreau arriva donc à Bayonne aussitôt après son ordination; il devait avoir alors vingt-cinq

ans tout au plus. J'avais supposé que Fouquet était peut-être supérieur du grand séminaire de Bourges, et qu'il y avait connu Pouvreau. J'avais écrit à l'archiviste du Cher, pour savoir s'il ne pourrait me donner aucune indication, sa réponse avait été négative. M. Daranatz a fait la même démarche vingt ans après, et n'a pas été plus heureux ; il a seulement trouvé un « Claude Pouvreau, escollier, fils de Me Claude Pouvreau, procureur, demeurant à Palluau-sur-Indre actuel ». Il était réservé à M. l'abbé Dubarat, le savant curé de Saint-Martin de Pau, de découvrir, ou à peu près, la solution du problème. Un hasard heureux a amené, sous ses yeux, le passage suivant des *Mémoires touchant la Vie de M. de S. Cyran*, par Lancelot. « M. de S. Cyran eut un valet qui étoit d'auprès de son Abbaye et qui avoit étudié avec beaucoup de pauvreté et de misère pour se jetter dans l'Église comme beaucoup d'autres. Il tâcha de le désabuser de ce dessein, mais il n'y gagna rien.

» Néanmoins, il le garda quelque temps parce qu'il avoit la main fort légère et que c'étoit une chose assez difficile de pouvoir trouver quelqu'un qui allât assez vite pour écrire sous lui et pour ne pas retarder la vivacité de ses pensées, ce qui lui faisoit une peine considérable. Avec cela, M. de S. Cyran faisoit aussi transcrire quelques fois à ce jeune homme certains extraits des Pères et des Conciles, dont il ne foisoit pas scrupule de garder des copies pour lui. Ensuite ce garçon devint malade et M. de S. Cyran usa de toutes les adresses imaginables pour tâcher de le gagner à Dieu, mais Dieu ne lui fit

pas la grâce, de sorte qu'étant un peu mieux, il s'en retourna à son pays où il se jetta dans les Ordres, et ayant pris le soudiaconat, il vint à Paris pour y recevoir l'Ordre de diacre et ensuite la prêtrise. S'étant présenté à l'examen, il fut admiré comme un oracle, car il savoit fort bien les langues et parloit aisément latin. Il faisoit valoir les recueils qu'il avoit écrit sous M. de S. Cyran, tellement que M. le Curé de S. Nicolas qui fut un de ceux qui l'interrogèrent, ne pouvoit assez s'en étonner.

» Quelque temps après, il vint voir M. de S. Cyran qui, ayant appris de lui-même tout ce qui lui étoit arrivé, lui dit : « Je ne sai si je dois plus m'étonner » ou de M. de S. Nicolas qui vous a fait ces ques- » tions ou de vous qui lui avez répondu. Mais je sai » bien que ce n'est pas de là que dépend la vocation » aux Ordres sacrés. » Et depuis il ne le voulut plus voir.

» Cependant ce jeune homme fut dans la suite présenté par M. Vincent à M. Fouquet, évêque de Bayonne, qui l'ayant mis quelque temps à la Communauté où j'étois encore, lui donna depuis une des meilleures cures de son diocèse. Je le dis à M. de S. Cyran, lorsque je commençai à m'adresser à lui et il me répondit : « M. de Bayonne a fait un prêtre » et un Pasteur d'un homme dont je n'ai pas pu faire » un bon chrétien. C'est un sujet de gémissement de » voir sur quoi on fonde aujourd'hui la vocation aux » charges de l'Eglise. »

» Et en effet, cet ecclésiastique n'a pas réussi. »

Il est à peu près indubitable qu'il s'agit de

Pouvreau dans ce passage, bien qu'il n'y soit pas nommé[1]. D'humble origine, animé d'un vif amour de l'étude, Pouvreau avait étudié le latin, l'hébreu, l'italien, l'espagnol, il connaissait les principaux Pères de l'Église. Il résulte des lignes qu'on vient de lire, qu'il avait des sentiments rigoureusement orthodoxes et qu'il se refusa obstinément à adopter les idées de Duverger de Hauranne. Il avait fait la connaissance de Saint Vincent de Paul, M. Vincent, comme dit Lancelot, qui le présenta à Mgr Fouquet ; celui-ci le fit entrer au séminaire de St-Nicolas-du-Chardonnet où il acheva ses études ; il y connut Lancelot qui en sortit en janvier 1638. Il est donc très probable que Sylvain Pouvreau né, vers 1615, fut ordonné prêtre vers 1640 et qu'il partit aussitôt pour Bayonne. Nous savons que Mgr Fouquet avait amené ou fait venir beaucoup de prêtres étrangers : Abbelly, décédé évêque de Rodez, Noël Perriquet, Moiturier, de Fosses et d'autres encore ; nous verrons pourquoi tout à l'heure. Mais quelle fonction ecclésiastique confia-t-il à Sylvain Pouvreau ? Ici encore M. l'abbé Dubarat nous apporte la réponse à cette question ; il a trouvé dans les archives départementales des Basses-Pyrénées un acte en date du 6 décembre 1642, par lequel Sylvain Pouvreau « curé de Bidart », attribue à Claude de Fosses la prébende de Burujaureguy ; un peu plus d'un an après, Sylvain Pouvreau donna sa démission et fut remplacé par Pierre

1. L'abbaye de Saint-Cyran dans le département actuel de l'Indre, dépendait de Tours pour le temporel, mais de Bourges pour le spirituel.

Hiriart, l'autorisation du Pape datée du 5 mai 1644 et enregistrée le 14 juillet de la même année.

Pouvreau avait déjà quitté le pays. M. l'abbé Daranatz a fait rechercher à Rome la supplique du curé démissionnaire; elle a pu être retrouvée dans le volume 4850, fol. 106 des Registres d'Urbain VIII. Le distingué secrétaire de l'évêché de Bayonne a publié dans la *Revue Internationale des Etudes basques* ce document qui est très long, mais qui ne donne aucun détail biographique sur son auteur. Il est manifeste que Pouvreau, comme tous les autres prêtres étrangers, a quitté le diocèse de Bayonne en même temps que Mgr Fouquet; mais pourquoi ce dernier est-il parti ? La *Gallia Christiana* nous apprend que ce prélat était un réformateur : « ad tollendum, quis tamdiu grassabatur, morum corruptelam, nomine cohabitationem virorum cum mulieribus, post datam de contrahendo matrimonio fidem, plurimum laboravit. » (Paris, 1715, S. I, col. 1723, lettre F.)

Il résulte de ce texte que la cohabitation des fiancés résultait de la corruption générale, et il faut admettre que le clergé ne donnait pas toujours à cette époque l'exemple de toutes les vertus. Le clergé basque est aujourd'hui irréprochable et je le crois supérieur, à beaucoup de points de vue, à beaucoup d'autres, mais aux XVIe et XVIIe siècles, il laissait fort à désirer. Dans son *Inconstance des mauvais anges* (Paris, 1612 ou 1613), de Lancre affirme que les prêtres du pays de Labourd, ou du moins les prêtres navarrais de la frontière, sont tous de grands débauchés ; amateurs

du cabaret, de la danse, du jeu de la balle ; ils courent, dit-il, les villages, la pique à la main et l'épée au côté, accompagnés de trois ou quatre belles filles. Le même de Lancre, d'ailleurs, constate que les Basques prennent leurs femmes à l'essai et ne les épousent que lorsqu'elles ont plusieurs enfants. Axular, curé de Sare, dans son *Gvero* publié en 1643, déplore les péchés commis contre les sixième et neuvième commandements de Dieu par les « hommes d'Eglise ». Le premier livre basque qui ait été imprimé, *Linguae Vasconum primitiae*, a pour auteur Bernard Dechepare, curé de Saint-Michel-le-Vieux ; c'est un recueil de prières, publié à Bordeaux en 1545 et dont un seul exemplaire a survécu (Bibliothèque nationale, Réserve, n° Y 6194-A), mais depuis 1847, il a été plusieurs fois réimprimé. A la suite de prières religieuses, on y trouve des chansons amoureuses dont plusieurs passages sont plus que libres[1] et où se lit le vers fameux : « Je ne voudrais pas être au Paradis, s'il n'y avait pas de femmes ».

Les efforts de Fouquet échouèrent. Il se heurta à l'inertie plutôt qu'à des résistances opiniâtres, et, sans

1. M. l'abbé Dubarat m'a reproché d'avoir traduit certains vers « infâmes » de Dechepare que G. Brunet et Archu avaient laissés de côté dans leur traduction de 1847. C'est le même sentiment qui a amené M. Inchauspe à supprimer, en 1864, dans son remaniement d'Axular, les passages auxquels je fais allusion ci-dessus. Je ne suis pas de cet avis : cacher le mal ne suffit pas à le détruire ; l'autruche, qui ferme les yeux pour ne pas voir le danger, n'y succombe que plus vite. En constatant le déplorable état du clergé basque d'il y a trois cents ans, on fait ressortir davantage la moralité et la supériorité du clergé d'aujourd'hui.

doute, il fut insuffisamment secondé par les prêtres honnêtes du diocèse, parmi lesquels il aurait pu recruter ce que j'appellerai son état-major et qu'il tint à l'écart, pour s'entourer d'étrangers. Après quatre ans de luttes, il perdit courage et accepta de permuter avec le nouvel évêque d'Agde ; on sait qu'il devint plus tard archevêque de Narbonne et qu'il partagea la disgrâce de son frère : exilé à Alençon, il y mourut le 19 octobre 1663.

Les prêtres que Fouquet avait amenés avec lui quittèrent aussi le diocèse. Quelques-uns le suivirent. Pouvreau fut-il de ceux-là ? Dès 1656, nous le voyons à Paris, qu'il ne quitta plus. C'est en 1656 qu'il y publia son premier ouvrage. Comment y vivait-il ? Etait-il prêtre libre, faisait-il partie du clergé séculier, était-il entré dans une communauté religieuse, exerçait-il les fonctions d'aumônier dans quelque couvent, hôpital ou collège ? Nous le saurons peut-être un jour, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il s'occupa toujours de la langue basque et qu'il ne cessa jusqu'au dernier moment de s'y intéresser.

C'est une vie bien intéressante que celle de Silvain Pouvreau : de très basse origine, fils d'un paysan illettré, façonné tant bien que mal par le curé de son village, il arrive, peut-être grâce à l'intervention de ce même curé, à se faire admettre dans le personnel inférieur de l'abbaye voisine de Saint-Cyran. Il est bientôt remarqué pour son intelligence et sa vivacité, par le supérieur qui l'attache à sa personne, en fait son secrétaire, lui ouvre les portes de sa Bibliothèque. Il y travaille avec acharnement, et suivant ces systèmes

d'abréviation dont j'ai donné des spécimens dans les *Petites œuvres de Silvain Pouvreau* que j'ai publiées en 1892 (*Chalon-sur-Saône*, in-8°, XVI-99 p.). Il sent naître en lui la vocation ecclésiastique ; il s'en ouvre à son maître qui en est content et se dispose à l'instruire. Mais le jeune homme a déjà des idées arrêtées et des goûts pour les enseignements de celui que M. Dubarat appelle « le coryphée du Jansénisme ». Duvergier de Hauranne se détache alors de son élève qui ne fera jamais un prêtre selon son cœur. Mais celui-ci, peut-être par excès de travail, tombe malade et va se rétablir dans son pays natal. Il se remet au travail et reçoit, à Bourges sans doute, les ordres mineurs et le sous-diaconat. Il se rend alors à Paris, passe l'examen habituel, à l'admiration des examinateurs, est fait diacre ; présenté à Mgr Fouquet par saint Vincent de Paul (en 1638 ?), ce prélat l'envoie au séminaire, l'ordonne prêtre et l'emmène à Bayonne où le nouveau prêtre se prend d'un bel enthousiasme pour les Basques et leur remarquable idiome ; il le nomme presque aussitôt curé de Bidart (1640 ?). C'est alors sans doute qu'il composa et prononça le sermon pour la Pentecôte que j'ai publié ; j'en ai envoyé une copie au distingué curé actuel de Bidart, M. l'abbé Bécas, dans l'espoir que ce sermon pourrait encore retentir sous les mêmes voûtes qui l'ont entendu il y a deux cent soixante-dix ans.

Il est vraiment intéressant de constater que Pouvreau, hostile aux idées de Duvergier de Hauranne, ait été envoyé dans le pays de ce grand abbé, aux lieux mêmes où a vécu Jansénius et où le Jansé-

nisme eut de nombreux partisans. L'une des pertes les plus regrettables qu'ait éprouvées la Bibliothèque de Bayonne dans l'incendie de janvier 1891 est celle irréparable, d'une très importante collection de livres jansénistes. Les crucifix jansénistes[1] se rencontrent encore en grand nombre dans le pays, où j'ai pu sans peine en recueillir quelques-uns. Mais Pouvreau n'avait pas remarqué le double courant qui s'était formé dans l'Église catholique après la Réforme et le Concile de Trente, qu'on peut appeler le courant autoritaire et le courant libéral. De ce dernier procèdent le Gallicisme, le Jansénisme, les vieux-catholiques, les catholiques libéraux ; c'est cet esprit qui animait en France les chefs de l'Église constitutionnelle qui s'était formée et s'organisait peu à peu de 1795 à 1802. Le Concordat de Bonaparte, instrument de domination dans la main d'un despote qui faillit faire son Henri VIII, vint interrompre brusquement cette œuvre réparatrice. Certes, le clergé assermenté comprenait à l'origine bien des brebis galeuses, mais il s'épura de lui-même et se fortifia sous l'influence d'homme éminents comme Grégoire, Le Coz, Lacombe, Saurine et autres. Le culte reprenait partout, les fidèles se groupaient, la piété et la foi renaissaient et s'affirmaient. Au bout

1. Dans les crucifix jansénistes, le Christ a les bras dressés au-dessus de la tête ; ce geste, exclusif d'indulgence et d'affection, indique, paraît-il, qu'il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Au contraire, les Christs qui ont les bras allongés horizontalement, semblent vouloir embrasser un grand nombre de personnes, et accueillir volontiers les pécheurs repentants.

de quelques années, le Pape aurait eu à se prononcer, ou reconnaître les faits accomplis et recevoir la nouvelle Église gallicane, avec son esprit d'indépendance, dans le giron de l'Église universelle, ou la déclarer absolument schismatique, et la laisser vivre d'elle-même, seule maîtresse du terrain dans la nation « très-chrétienne ».

Mais nous voilà bien loin de Pouvreau, du Pays Basque et de cette langue surprenante, qui aura été l'une des passions de ma vie. Son étude m'a causé quelques déceptions, mais elle m'a donné bien des joies, m'a consolé des misères de la vie, m'a fait oublier souvent les ennuis de l'existence. Grâce à elle, mon nom ne périra pas tout entier. Dans deux ou trois siècles, quelque linguiste de l'avenir qui cherchera dans les langues mortes l'histoire de la pensée humaine, découvrira mes travaux et sourira sans doute, en voyant que les hommes du XXe siècle avaient tant à apprendre et savaient si peu de chose.

Paris, 7 novembre 1910.

II. Les exemplaires du Liçarrague

J'ai eu dernièrement l'occasion, au cours d'une recherche, de collationer une fois de plus mon bel exemplaire du Liçarrague, que j'ai décrit dans ma *Bibliographie* (p. 17-18). J'ai constaté que cet exemplaire est bien complet ; cependant, le dernier feuillet de la feuille õ, qui était blanc, a été enlevé et remplacé par un feuillet de papier plus fort, plus blanc et plus moderne.

J'ai constaté aussi que certains feuillets ont beaucoup roussi, tandis que les autres sont restés blancs; que quelques-uns sont en papier plus épais, et d'autres en papier plus mince. On pourrait donc supposer que le volume a été formé de deux ou trois autres, mais il y a une explication beaucoup plus plausible.

L'imprimeur de la Rochelle, Pierre Hautin, a dû livrer la plupart des exemplaires rognés et reliés en parchemin, suivant l'usage du temps. Il a dû aussi en livrer ou en réserver quelques-uns en feuilles assemblées, formant des paquets séparés, destinés sans doute à être plus tard l'objet de reliures spéciales, plus riches et plus belles. La preuve en est fournie par l'exemplaire de l'Arsenal, où du feuillet 34 au feuillet 138, le second feuillet de chaque feuille est percé d'un trou de ver qui se continue parfaitement de seize en seize pages; une pareille piqûre n'a pu évidemment être faite que sur des feuilles posées à plat les unes sur les autres, dans un grenier ou dans un fond de magasin. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, certains feuillets soient beaucoup plus roussis que d'autres.

On s'est demandé parfois à combien d'exemplaires avait été tiré ce beau livre, devenu si rare aujourd'hui, et dont l'impression fut terminée le 24 septembre 1571. Nul ne le saura jamais. Mais combien en reste-t-il ? J'en connais pour ma part, d'une façon certaine, *vingt-six* :

Onze en France : *sept* à Paris : 1, à la Bibliothèque nationale, Réserve (ex. de Thou-Huet, Jésuites) ; 2, à

la même Bibliothèque, collection d'Abbadie (ex. sans les *prières* trouvé dans le pays par le vicaire de Hasparren, offert à Fl. Lécluse par l'abbé Darrigol, et ayant appartenu ensuite à M. de la Ferté-Sénectère); 3, à l'Arsenal; 4, chez M. James de Rotschild (ayant appartenu à Mgr de Beauvau, archevêque de Narbonne, ancien évêque de Bayonne); 5, chez M. G.-L. (ex. du pr. L.-L. Bonaparte, formé de trois autres); 6, mon bel exemplaire, sorti de la Bibliothèque nationale par voie d'échange, il y a fort longtemps, ayant appartenu à M. Pedro Abbadia, un journaliste de l'Amérique du Sud qui l'avait donné à M. Mosquera Arboledan, Président de la République de Colombie; je l'ai acheté à Londres en 1887; 7, mon exemplaire très incomplet que M. l'abbé M. Harriet m'a donné à Halsou en 1874; — *quatre* dans les Basses-Pyrénées : 8, à la Bibliothèque de Bayonne (ex. de Leyde double, P. Colomies, Delagoutte, H. Lutteroth); 9, à la Bibliothèque d'Oloron, provenant de l'ancien couvent des Capucins de cette ville; 10, au séminaire de Bellocq (ex. M. Harriet, incomplet); 11, chez M. l'abbé J.-B. D., décrit dans ma *Bibliographie*, p. 416 et 646-647.

Quatre en Angleterre : 12 au British Museum (ex. de Georges III); 13, à la Société Biblique à Londres (ex. offert en 1851 par le pr. L.-L. Bonaparte); 14, à la Bibliothèque Bodleyenne, à Oxford (ex. incomplet, ayant appartenu à J. Selden); 15, chez Lord L... qui l'a acheté 40 L. (1.000 fr.) au prince L.-L. Bonaparte.

Trois en Espagne : 16, à la Bibliothèque royale de Madrid (ex. incomplet, ayant appartenu à F.-G. de

Velasco) ; 17, au couvent des Bénédictins français, venus d'Urt (Bellocq) et établis près d'Hernani (ex. incomplet, décrit dans ma *Bibliographie*, p. 524-525) ; 18, dans la Bibliothèque Zabalburu (ex. avec titre fort mal réimprimé ; voy. ma *Bibliographie*, p. 7 et 415.

Deux en Italie ; 19, à Rome, dans la collection Barberine (ex. incomplet) ; 20, chez M. V. E. (ex. de l'Oratoire, ayant appartenu à M. Desbarreaux-Bernard).

Un à Berne : 21, dans la Bibliothèque publique, qui a appartenu à Bernard d'Echaux, sans doute de la famille de l'archevêque de Tours.

Un à Stuttgard, 22, dans la Bibliothèque royale, ayant appartenu à Schnicl, M. Plater et Lorcke.

Un à Leipzig, 23, à la Stadtbibliothek, provenant des Frères français de Tolosa.

Un à Hambourg, 24, à la Bibliothèque Municipale, qui a appartenu à Ch. Jordan et J. M. Gœze.

Un à Leyde, 25, dans la Bibliothèque de l'Université (ex. légué par Prosper Marchand qui l'avait acheté à la vente des livres d'un prince de la Maison d'Orange).

26. Le pr. Bonaparte avait pu se procurer quatre exemplaires de ce livre rare ; l'un provenait du duc de Sussex. Il en a vendu un à Lord L... ; des trois autres, il a formé un bel exemplaire pour sa Bibliothèque (n° ci-dessus). Il a donné à la Société Biblique un ex. défectueux avec un titre réimprimé, et il avait gardé pour lui un ex. incomplet qu'on n'a pas retrouvé ; qu'il avait fait relier en toile noire, qu'il emportait en voyage et qu'il m'avait montré à Saint-Jean-de-Luz en 1869.

De ces 26 exemplaires, j'ai eu le plaisir en effet de voir de mes propres yeux et de tenir dans mes mains quinze : les n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 16, 17, 25 et 26. Le n° 1 est le plus intéressant, le n° 25 le plus beau et le plus grand ; le n° 20, presque aussi grand, avait des feuillets non coupés. Voici, par ordre de grandeur, les dimensions de vingt-deux exemplaires : 25. 170 sur 105,5, 20. 170 sur 105, 1. 167,5 sur 104, 12. 168,5 sur 99,5, 6. 166,5 sur 102, 22. 169,5 sur 100,5, 16. 166,5 sur 103, 24. 165 sur 105, 9. 165 sur 101, 8. 163 sur 100, 4. 162 sur 100, 14. 164.5 sur 95, 21. 160 sur 105, 23. 160 sur 101, 5. 158,5 sur 95, 17. 158 sur 97, 10. 155 sur 100, 3. 155 sur 96, 11. 155 sur 100, 7. 154,5 sur 96,5, 19. 152,5 sur 100,5, 2. 148 sur 91,5

Outre ces vingt-six exemplaires, il doit en exister d'autres. Que sont devenus par exemple les exemplaires de Colbert, Pâris de Meyzieu, l'abbé Rive, Renouard — de La Vallière et Mac Carthy (en maroquin bleu) — de Lambert (mar. rouge) — de Laporte du Theil (sans titre) et autres qui ont passé en vente publique depuis deux siècles.

A propos de Licarrague, il est intéressant de faire remarquer que les quatre exemplaires connus du *Kalendrera* se trouvent à Paris en ce moment.

III. **Une citation de 1556**

Discours non plus | mélancoliqves qve diuers | de choses mesmement, qui appartiennent | a notre France : & a la fin. La manière de | bien & iuste-

ment entoucher les Lucs et | Guiternes. | Marque de l'imprimeur | A Poitiers, | De l'imprimerie d'Enguilbert de Marnef. 1556. | Avec privilège du Roy.

Pet. in-4° de 4 fts n. ch., 112 p. ch., signa. a iiij, a-o par 4.

La page 9 manque, elle est remplacée par un tableau numéroté feuillet 9, placé entre les pages 8 et 10, lequel est double et donne les jours de la semaine en neuf langues: chez les Juifs, les Romains, les Portugalois, les Castellans, les Gaulois et François, Italiens, Alemans, Bretons, Basques.

Ce tableau est imprimé sur le recto seulement.

Voici les noms basques : *Igandea*, *Astelchéna*, *Asteartea*, *Asteasquena*, *Oyeguna*, *Oyilarea*, *Larumbata*.

Ce tableau fait partie du chapitre 2, intitulé : *Des iours de la semaine*. L'auteur (Elie Vinet) termine le chapitre ainsi :

« Quant est des noms des Basques, lesquels Basques sont une partie de ceux que les anciens géographes appellent *Vascones*, ès monts qui divisent la Gaule de l'Espagne, je crois bien qu'ils pourraient signifier quelque chose, et me semblent être. »

Je dois ce renseignement à l'obligeante amabilité de M. Paul Chollet, un des grands libraires de Paris, qui est en même temps un érudit distingué.

IV. Omission grave

Dans la partie de ma *Bibliographie basque* relative aux « Citations et références », j'ai oublié — par une étourderie impardonnable — le très important ouvrage suivant où sont rapportés plusieurs mots basques :

« Prosper Mérimée. Carmen. *Paris*, Calman Lévy, éditeur, 1884, in-8°, 147 p., nombreuses gravures à l'eau forte.

P. 51 : « Je suis né à Elizondo, dans la vallée de Baztan. Je m'appelle don José Lizarrabengoa...

P. 60 : « *Laguna ene bihotsarena*, camarade de mon cœur, me dit-elle tout à coup — Moi, je suis d'Etchalar.

« Notre langue, Monsieur, est si belle que, quand nous l'entendons en pays étranger, cela nous fait tressaillir...

P. 70 : « *Agur*, *laguna* » (en note : Bonjour, camarade).

P. 106-107 : « Un maquila. »

J. V.

Coffee : its Etymology

Without going into the derivation of the Arabic word *qăhvăh* itself, we may assume it to be fairly well established that the languages of Europe got the name of the beverage about 1600 A. D., either directly from the Arabic form *qăhvăh* or through the Turkish form *qăhvĕh*. But the various changes of spelling which the word has undergone involve certain phonetic difficulties for which no adequate explanation seems hitherto to have been offered. The question arises why there is sometimes only one *f* or *v* and sometimes two *f*'s, and why in some cases the vowel is pronounced *ă* or *ā*, and in others *o*.

The real explanation seems to depend on the following two facts : (a) Some languages, such as English, Dutch and German, have strong syllabic accents, while others as French have none, and (b) the surd aspirate *h* is heard clearly in some languages but is hardly audible in others. In German, for example, it is strong, in English not so strong, while in French there is no *h* at all.

Let us now consider the application of these facts to the word *qăhvăh* or *qăhvĕh* in which the final *h* may be left out of account.

I. If the first syllable is not strongly accented, the *h* naturally becomes imperceptible and the vowel may become lengthened to *ā* in pronunciation. Thus Hungarian *Kávé*, Bohemian *Káva*, Polish *Káwa*. French *café* prefers surd *f* instead of sonant *v*, while Croatian and Servian use both *Kafa* and *Kava*.

Roumanian *cafeá*, being accented on last syllable, retains the short vowel *ă* and has only one *f* (in place of *v*).

II. If the first syllable of *qăhvăh* is strongly accented, an attempt will be made to pronounce the letter *h* and the tendency will be to replace the aspirate by the nearest fricative. As *h* is a surd the fricative surd *f* would be the most natural substitute. Thus we get *Káfve* or *Káfwe*, and by assimilation *Káffe*.

The first syllable is the most prominent, so it is the *h* that first becomes *f*, and then *v* or *w* becomes *f* also.

It is only in case II that the vowel *a* changes to *o*; for as the Arabic vowel *ă* is absent in most European languages, and the syllable bears a strong stress, *o* is the nearest vowel equivalent.

So far we have considered the matter purely on general phonetic grounds. But the same inferences follow from a study of the various forms in which the word actually appears in European writings of the 16th. and 17th. centuries. We take the following extracts principally from Yule's « Hobson-Jobson ».

1573 A. D. « Among the rest they have a very good drink by them called *Chaube* ». Rauwolff.

c. 1580 A. D. « Ex his seminibus tum Aegyptii tum

Arabes parant decoctum vulgatissimum ; ..... illique ipsum vocant *Caova* ». Prosper Alpinus ii. 36.

1598 A. D. « The Turkes hold almost the same manner of drinking their *chaoua* ». Paludanus.

1609 A. D. « A little village where there is sold *cohoo* and fruite ». John Jourdain.

1609 A. D. « The fyrst inventour for drynking of *coffe* and therefore had in esteemation ». William Revett.

c. 1610 A. D. « On en fait de deux autres sortes plus délicates ; l'une est chaude, composée de l'eau et de miel de cocos... et d'une autre graine apellée *cahoa* ». Pyrard de Laval.

1611 A. D. « Buy some *coho* pots and send me » Danvers. Letters. « Coffao pots ». Ibid.

1615 A. D. « Buvendo de quando in quando a sorsi... più d'uno scodellino di certa loro acqua nera, che chiamano *cahue* ». P. della Valle.

1615 A. D. « *Cohu* blake liquor ». Sir Thomas Roe.

1616 A. D. « They use a liquor more wholesome than pleasant, they call *cohu* ». Terry.

c. 1628 A. D. « They drink in Persia above all the rest *coho* or *copha* ». Sir T. Herbert.

1631 A. D. « *Caveah* ». Jac. Bontius.

c. 1637 A. D. « He was the first I ever saw drink *coffee* ». Evelyn's Diary.

1673 A. D. « After a dish of *coho* or tea ». Fryer.

1673 A. D. « Cependant on l'apporta le *cavé*, le parfum et le sorbet ». Journal d'Antoine Galland.

1690 A. D. « For tea and *coffee* ». Ovington.

1726 A. D. « was nought else but *coffi*-beans ». Valentijn.

Let us now take the various forms of the word as they appear in these extracts, and classify them according to the nationality of the writer.

I. ENGLISH, DUTCH ETC.

John Jourdain (1609) *coho*
Wm Revett (1609) *coffe*
Danvers (1611) *coho, coffao*
Sir T. Roe (1615) *cohu*
Terry (1616) *cohu*
Sir T. Herbert (1628) *coho, copha*
Evelyn (1637) *coffee*
Fryer (1673) *coho*
Ovington (1690) *coffee*
Valentijn (1726) *coffi*

II. FRENCH, ITALIAN ETC.

Rauwolff (1573) *chaube*
Prosper Alpinus (1580) *caova*
Paludanus (1598) *chaoua*
Pyrard de Laval (1610) *cahoa*
P. della Valle (1615) *cahue*
Jac. Bontius (1631) *caveah*
Journal d'Antoine Galland (1673) *cavé*

We thus observe that in English, Dutch etc., which have strong syllabic stress, the forms are of a certain distinct type in which 1) the vowel is o and 2) the original *h* is replaced by *f*.

While in French, Italian etc., which have no such stress, 1) the vowel is *ā* or *ă*, 2) the original *h* is dropped and 3) the original *v* is retained or changed into *f*.

It may be stated therefore that the chief reason for the existence of two distinct types of spelling is the omission of *h* in unaccented languages and its conversion into *f* under strong stress in accented languages. Such conversion often takes place in Turkish; for example, *silah dar* in Persian (which is a highly accented language) becomes *zilif dar* in Turkish. In the languages of India, on the other hand, in spite of the fact that the aspirate is usually very clearly sounded, the word *qăhvăh* is pronounced *kaiva* by the less educated classes, owing to the syllables being equally stressed.

Virendranath Chattopàdhyàya.

LES MOTS
ARABES ET HISPANO-MORISQUES
DU « DON QUICHOTTE »

(Suite)

Passant en revue la garde-robe des habitants d'Alger, Haedo décrit ainsi le *yélek* en usage : « S'il fait froid, les Turcs revètent un justaucorps (*un jubon*) de drap de couleur, dont les manches ne descendent pas plus bas que le coude et qu'ils appèllent *jalaco*... ; par dessus ce vêtement ils portent ordinairement une robe appelée *tafetan*[1] qui ressemble à une soutane d'ecclésiastique... ; et sur ce *tafetan*, ils ceignent une ceinture de soie, *cuzaca*[2]. Le *tafetan* et le *jalaco* sont complètement dépourvus de col, en sorte que les Turcs vont toujours le cou à l'air » (*Top. de Argel*, f° 20). Les femmes, qu'elles fussent turques, indigènes ou renégates, s'habillaient d'un *yélek* identique de tous points (f° 27). C'est de ce vêtement que parle Spandugino (XVe s.), quand il dit : « Les Turcqz font porter à leurs femmes dolmans, c'est-à-dire corsetz lassez par devant la poictrine depuis le hault jusques à la ceyncture. A chascun cousté y a une frize de pierreries les plus fines que l'on peult trouver,

1. Lire *cafetan*, en arabe *qaftân*, *qoftân* ou *khoftân*.
2. C'est le turc *qouchaq*. Haedo transcrit *ch* par *z* ; cf. *suprà*.

chascun selon sa puissance[1]. » Le *yélek* auquel Cervantès fait allusion était de toile plus ou moins grossière (di panno lino) : au lieu d'être un vêtement d'hiver et de dessous comme pour les musulmans, c'était, pour les captifs chrétiens, une sorte de casaque d'uniforme portée à découvert et en toute saison, un indice permanent de leur servitude (*Acad.* 1884).

Yélek est un mot qui n'a jamais pénétré au Maroc. Les auteurs qui ont écrit sur ce pays, les lexicographes, les voyageurs, les réchappés des bagnes comme Germain Mouette (XVIIe s.), ne font pas la moindre mention de cette casaque, d'ailleurs d'origine ottomane. Parmi les *native garments* dont Budgett Meakin donne la liste, la *farradjiya* serait le vêtement se rapprochant le plus du *yélek* ordinaire (*The Moors*, p. 61, fig.).

Il n'en va pas de même à Tunis et à Tripoli où les Turcs s'installèrent au cours du XVIe siècle. « Les Barbaresques (tunisiens), dit Thévenot, ne sont pas tout à fait vestus comme les Turcs, car au lieu d'un doliman et d'une veste, ils portent une camisole qu'ils appellent *gillet* et par dessus un juste au corps qui vient jusqu'au genou, et par dessus une grosse ceinture » (*Voyages*, Amst. 1727, II, p. 896). *Gillet* est bien pour *yélek;* la valeur de cette transcription

1. *Petit traicté de l'origine des Turcqz par Th. Spandouyn Cantacazin*, publié par Ch. Schefer, Paris 1896, p. 178. Cf. Tournefort, *Voyage du Levant*, Paris 1717 : « Les femmes turques portent sur la chemise une camisole piquée et pardessus une espèce de soutane...» (II, p. 92).

sera examinée tout à l'heure. On se demande comment Dozy a pu confondre ce *gillet*, qu'il n'a pas reconnu (*Dict. des noms des Vêtements arabes*, p. 122), avec le *djilbâb* ou *djillibâb* et la *djallâbîya*, qui sont des robes amples et flottantes.

Un ouvrage anonyme intitulé *Narrative of ten years residence at Tripoli in Africa* contient ce passage cité et traduit de la sorte par Dozy : « Le premier ministre portait un court *jellick* ou jaquette de satin cramoisi brodé d'or sur la poitrine ; cet habit est fait en guise de gilet relevé par devant et par derrière ; on le met en introduisant la tête par une ouverture qu'on a pratiquée en haut » (*Vêt. ar.*, p. 431). Le même vêtement muni de deux autres ouvertures pour le passage des bras est appelé *sadderie* (*Sadrîya de Ṣadr* = poitrine) dans les *Mémoires* de D'Arvieux (V, p. 282 ; cf. *Vêt. ar.*, p. 247).

Les Égyptiens et les Syriens sont également redevables du *yélek* à la conquête ottomane (1517). Si l'on rencontre ce mot dans les *1001 Nuits*, c'est que la rédaction de ces contes, telle que nous la possédons, n'est pas antérieure au XVIe siècle. Les termes dialectaux, voire étrangers, n'y sont pas rares, et dans le passage que voici, *yélek*, qui se présente sous la forme d'un pluriel arabe, se trouve précisément accompagné de trois mots turcs : « Il ôta sa pelisse (*kurk*) fourrée de zibeline (*sammoûr*), ses ceintures, son poignard (*kezlik*) et ses *yalakât*, jusqu'à ce qu'il fut en chemise et en caleçon [1]. »

1. *Histoire d'Aḥmed ed-Danaf* etc. (nuit 701e), éd. Habicht,

A l'époque de l'expédition de Bonaparte en Égypte, le *yélek* des hommes différait sensiblement de celui des femmes. « C'est un corset (cf. *suprà* Spandugino) propre aux Mamloûks; il est ample, court et a des manches fort longues et fort larges » (*Descr. de l'Ég.*, XVIII, p. 108). Il diffère du *Ṣoudeiry*, vêtement d'hiver, en ce que celui-ci, courte veste en drap ou en soie et coton, est dépourvu de manches (*Ibid.*, p. 108). Le *yélek* féminin est « une robe qui se met sur la chemise, ouverte par devant avec des manches longues et étroites » (*Ibid.*, p. 112).

Lane est beaucoup plus explicite, encore qu'il ne dise rien du *yélek* masculin, sans doute parce que, remplacé par la *Ṣoudeira*, il n'était déjà plus de mode de son temps. « Par dessus la chemise (*qamîṣ*) et le pantalon (*chintiyân*), l'Égyptienne de la haute et de la moyenne classe porte une longue veste appelée *yélek*, de la même étoffe que le *chintiyân*, soie ou coton à raies de couleur, et ressemblant un peu au *qoftân* des hommes, si ce n'est qu'elle est plus collante au corps et aux bras, que les manches en sont plus longues et qu'elle est faite pour être boutonnée sur le devant depuis la poitrine jusqu'à la ceinture ou un peu plus bas, au lieu de croiser; en outre, elle est ouverte sur les côtés depuis la hanche jusqu'en bas. Le *yélek* est généralement taillé de manière à laisser à découvert la moitié de la poitrine, celle-ci restant couverte par la chemise. Beaucoup

IX, p. 209; Mac Naghten, III, p. 421. Boûlâq 1301 Hég., II, p. 194, remplacent ces mots, sauf *sammoûr*, par des expressions arabes.

de femmes, cependant, le portent encore plus échancré sur cette partie du corps ; et, pour être conforme à la mode la plus approuvée, il doit être assez long pour toucher le sol et même dépasser cette longueur de deux ou trois pouces et au delà[1]. Quelquefois les femmes portent au lieu du *yélek* une courte veste appelée *antéry*, descendant à peine au dessous de la taille et ressemblant en tout à un *yélek* dont on aurait supprimé la partie inférieure » (*Modern Egyptians*, I, p. 51-3 et fig.).

Yélek, nom de vêtement turc, manque dans les dictionnaires de Méninski et de Bianchi, où l'on trouve par contre *yelmè* et *yelmaq*[2], mots de la même famille, avec le sens de *tunica tartarica* chez le premier (cf. Belot « robe ouatée des Tatars »), et « chemise fendue sur le côté » chez le second. Dozy attribue à *yélek* le sens de « longue manche » (*Suppl.*). Dans le *Guide de la conversation fr.-arabe* de Delaporte (p. 99), *Djalika* signifie « gilet » (cf. ci-dessus *jellick*). Mallouf (*Dict. fr.-turc*) donne : « Gilet, *yélek*, *zéboun* (ital. *giuppone*, cf. le *jupon* de Haedo), *djilè* (fr.) »; B. de Meynard : « Yélek, longue veste, espèce de gilet ressemblant au caftan » ; Zenker : « veste,

1. Sous le nom de *gonila* et *goleyla* (lire *ghilâla*) Haedo décrit un vêtement d'hiver pour femme qui ressemble beaucoup au *yélek* des Égyptiennes. Allant jusqu'à mi-jambes et décolleté jusqu'à la hauteur du sein où il ferme au moyen de gros boutons d'or ou d'argent d'un beau travail, ce genre de *yélek* arabe est de drap fin, de satin, de velours ou de damas doublé d'ouate (f° 27 ; cf. Dozy, *Vêt. ar.*, p. 319-323).

2. *Yelmaq* se trouve dans le *Foutouḥ el-Bouldân* de Béladory, p. 86 éd. de Goeje.

justaucorps, ordinairement en étoffe de soie et qui se met sous le caftan ; d'où *gilet* ».

Soupçonnée par Müller, négligée par Dozy (*Gloss.*, art. JILECO), rejetée sans doute par Devic, cette étymologie de notre mot *gilet* est bien préférable à celles qui ont été proposées depuis le XVIIe siècle jusqu'à présent. Je ne sais sur quelle autorité, peut-être par analogie avec le pantalon dont était affublé le Pantaleone du théâtre vénitien, on le dérive du nom de *Gilles*, personnage du théâtre de la Foire qui portait « une sorte de veste sans manches » (Littré, Hatzfeld). Encore, si ce signalement était exact! Mais le vêtement classique de « Gilles le niais » était une camisole de molleton blanc descendant à mi-cuisses, boutonnée sur toute sa longueur, à manches longues, étroites du haut et du bas, amples et plissées à la saignée du bras. C'est ainsi du moins que le représentent un tableautin de Lancret (*Les acteurs de la comédie italienne*) et la célèbre toile de Watteau (*Gilles*[1]), tous deux au Louvre. Double témoignage suffisamment édifiant, semble-t-il.

(A suivre.) Paul RAVAISSE.

1. Portrait de Biancolelli, qui obtint de grands succès dans le rôle de Pierrot, en 1717, à la Comédie Italienne. Le gilet de Gilles serait ainsi devenu la blouse de Pierrot et le petit pourpoint moderne !

MATERIALIEN ZU EINER GESCHICHTE
DER KLEIDUNG IM MITTELALTER

(Suite)

II

Die Tuche burel, burnete, etc.

« Brünne », sagt Kluge in seinem etymologischen Wörterbuche, ist ein « neueres Lehnwort aus mhd. *brunne* (adh. *brunna*) Brustharnisch ; vgl. got. *brunjô* (woher afrz. *brunie*), anord. brynja, angls. *byrne* : nicht zu brennen ; die Bezeichnung Brennende, Glänzende, passt kaum zu den älteren ledernen Brünnen. Eher ist altir. *bruinne* Brust verwandt. Aus dem Germ. sind entlehn tafrz. *broigne*, aslov. *brŭnja* Panzer. » Ebenso erklärte Schrader[1] den Ursprung des Wortes *Brünne*, doch ist ihm « auffallend, dass die Kelten ihre eigene Benennung des Panzers (ir. *luirech*, kym. *lluryg*) aus dem lat. *lorica* entlehnt haben und sonst keinen alten Namen für diese Schutzwaffe zu besitzen scheinen ». Dasselbe behauptet er auch später[2], indem er annimmt, der gesammte Osten habe die Kenntniss

1. *Reallexikon der indogermanischen Altertumskunde*, Strassburg, 1901, S. 611.

2. *Sprachvergleichung und Urgeschichte*, B. II, 1., Jena, 1906. S. 103.

des Panzers von den Kelten empfangen. Wie kommen aber die Goten im Osten zu einem keltischen Worte, das zumal nicht als Etymon für den Panzer im Irischen gebraucht wurde? Die Annahme ist selbstverständlich grundlos. Die Germanen hatten zur Zeit des Tacitus noch keine Panzer, obgleich sie Nachbarn der Kelten waren, und Prokop kannte noch keine solche Schutzwaffen bei den Slaven[1]. Dagegen waren es die türkischen Stämme, die mit ihren gepanzerten Pferden die Aufmerksamkeit der Byzantiner auf sich lenkten [2], und Vámbéry hat gezeigt, dass die Panzer für Mann und Pferd noch bei den Ungarn aus Filz und Leder hergestellt wurden, ja noch im 14. Jahrh. erwähnte Matteo Villani deren starke Lederpanzer[3]. Schon die Avaren werden solche Handwerke getrieben haben, die ihnen im Kriege von besonderem Nutzen waren, wie die Schmiede und die Kürschnerei [4]. Wird nun die ganze Völkerwanderung aus dem Vordrängen der mongolischen Völkerschaften nach dem Westen erklärt, so müssen die bedrängten friedlichen Germanen und Slaven so manches in der Kriegskunst von ihnen erlernt haben und hier sollte man a priori die Grundform für *Brünne* suchen.

Im Mandschu-mongolischen heisst *pourgin* (was in anderen mongolischen Dialekten *burgjeñ* lautet)

1. *Ib.*

2. H. Vámbéry, *Der Ursprung der Magyaren*, Leipzig, 1882, S. 147 ff.

3. *Ib.*, S. 285.

4. P. Hunfalvy, *Ethnographie von Ungarn*, Budapest, 1877, S. 98.

« cuirasse, le dessus ou la couverture de la selle d'un cheval, le dehors d'une robe »,[1] und im russisch-mongolischen Wörterbuche[2] steht eine grosse Anzahl von Formen, die mit *bür* anfangen und sich auf die Schutzdecke beziehen : « *bürilge* couvercle, housse, couverture, enveloppe ; *bürjesün*, *bürigsün* une enveloppe, housse, couverture, le dessus ; *bürčeng* étui d'un carquois ; *bürgsün* couvercle (du pot), couverture, housse, chabraque ; *bürgül*, *bürkügül* couvercle, couverture, housse, chabraque, masque. Auch im Magy. heisst der Panzer *vért*, was Vámbéry[3] in Zusammenhang bringt mit türk. *bürti* Decke, während im Cagataischen *burunduk* das Tuch ist mit welchem der leere Sattel zugedeckt wird[4]. All diese wörter gehören einer ungemein verbreiteten Gruppe in den tatarischen Sprachen an, die die Grundbedeutung von verdecken, verhüllen, hat. Vámbéry stellt sie wie folgt auf:[5]

« Bör, bür, ber, bur verhüllen, verdecken, überziehen

Cagataisch *börmek* = bedecken, zudecken ; börük, börk = Kappe, Kopfbedeckung ; *börek* = Sack, Maultasche (Mehlspeise) ; *börgenmek* = sich bedecken ; *börküt* = Schleier ;

1. M. Amyot, *Dictionnaire tartare-mandchou français*, B. I., Paris, 1789, S. 586.

2. J. É. Kowalewski, *Dictionnaire mongol-russe-français*, B. II., Kasan, 1846, S. 1257 ff.

3. *L. c.*, S. 284.

4. Vámbéry, *Čagataische Sprachstudien*, Leipzig, 1867.

5. *Etymologisches Wörterbuch der turkotatarischen Sprachen*, Leipzig, 1878, S. 211.

börünzék = Schleier (von nicht gebrauchtem *börünmek* = sich verhüllen); *baru (boru ?)* = Haut, Fell.

Osmanli *börmek*, *bürümeck* (wie oben); *börk* = Mantel, Kappe, *burunzek* = Felsenflor.

Jakutisch *bürüi* = verdecken, von oben zudecken; *bürün* = sich mit etwas umhüllen; *bürüo* = Verdeck; *bärgäsä* = Mütze; *bärgäsälä* = mit einer Mütze versehen, trauen (verheirathen, d. h. unter die Haube bringen).

Koibalisch-karagasisch *börben*, *börmen* = einschliessen; *bürük* = Mütze.

Altaisch *pürük* = Mütze; *pürlen* = sich bedecken; *pürke* = bedecken. »

Diese Gruppe ist noch lange nicht erschöpft, denn sie liegt zu Grunde ähnlichen Bildungen in allen mongolischen und finnisch-ugrischen und, wie wir später sehen werden, in den semitischen und hamitischen Sprachen. Hierher gehören mandschu *poro* Sommerhut, vogulisch *porχa*, nord-ostjakisch *porxa*, *parxa* Pelz von dünnen und leichten Renntierfellen [1], ostjak-samojedisch *porga*, *porge*, *porgo*. Pelz, lappisch *porga* langhaarig, dickhaarig, *porkot* lang- oder dickhaarig werden, *borgidet* incipere fumare, pilos amittere [2]. Aus den tatarischen Sprachen entlehnt sind poln. russ. lit. *burka* Filzmantel, rum. *burcă* grober Wollmantel, während magy. *burkony* Decke,

1. Daraus russisch *parka* mit derselben Bedeutung.

2. Cruel, *l. c.*, S. 116, hat wol nicht unrecht, wenn er noch bask. *burusi* Mantel, Decke, magy. *burok* Hülle, *burko* Insektenpuppe, *boritėk* Decke hierherstellt.

Mantel wol urverwandt sind. Ja, tief in Tibet besteht noch dieses Grundwort in derselben Bedeutung : « *ber* cloak of thick woollen cloth used by the lamas of Tibet, in winter[1]. » Im *Thesaurus linguae latinae* heisst es bei *birrus*, *byrrus*, *byrrhus* « gr. βίρρος, vocabulum peregrinum esse videtur, fortasse cf. c. βέρρον, βειρόν· δασύ, βίρροξ· δασύ, Μακέδονες (Hes.) aut. c. hibern. *berr*, cambr. *byrr* brevis. » Aus den zahlreichen Zitaten erhellt, dass dieses Wort im Spätlat. und Spätgriech. einen Mantel bedeutete vorzugsweise einen groben Mantel, besonders, einen solchen, der aus der Ferne importiert wurde[2]. Die hibernische Ableitung ist unbegründet und fällt also weg, die macedonische aber ist berechtigt, denn, ob die Macedonier ursprünglich Illyrier oder Thracer waren, so kamen sie zu Hesychius Zeiten reichlich in Verbindung mit benachbarten tatarischen Völkerschaften, im cagataischen aber kommen noch zu den von Vámbéry aufgestellten verwandten Wörtern die folgenden : *berek* eine Gattung grobes Tuch, *barak* haarig, stark behaart.

Im frühen Mittelalter kommt hin und wieder *birrus* im Sinne von einer kostpieligen Kleidung vor, « *birrica*, uestis ex lana caprorum ualde delicata[3] » in

1. Sarat Chandra Das, *A Tibetan-English Dictionary*, Calcutta, 1902, S. 876.

2. Pauly nimmt an, es bedeute einen mit einer Kapuze versehenen Ueberwurf, was wol richtig, ist (*Realencyclopaedie der classischen Altertumswissenschaft*, V. Halbb., Stuttgart, 1897, S. 498).

3. J. H. Hessels, *An Eighth Century Latin-Saxon Glossary*, Cambridge, 1890.

der bei weitem grossern Anzahl von Fällen versteht man darunter einen rauhen Rock[1]. Die Araber haben, wie es scheint, ihren *Burnus* von den Griechen entlehnt, worauf schon die Form des Wortes hindeutet[2].

(*A suivre.*) LÉO WIENER.

1. Sieh J. C. Suiceri *Thesaurus ecclesiasticus*, sub βῖρος : « birros etiam fuisse servilia et abjecta indumenta, ex antiquitate facile probatur. »

2. *Burnus*.... ist als Fremdwort schon durch die Form deutlich ; ich erinnere mich aber nicht, irgendwo eine genaue Angabe über den Ursprung dieses Wortes gefunden zu haben. Es kann jedoch kaum zweifelhaft sein, dass wir es hier mit demselben Worte zu thun haben, das als *birunā* sich im syrischen in einer Diminutivform vorfindet. Genauer entspricht also dem griechischen Originale βίρρος das arab. *burnus* mit Dissimulation für *burrus*. Eine entsprechende aram. Form ist erhalten in *būrsīn*, wofür als Singular *būrs* anzusetzen ist. Dies ist = βίρρος, wie schon *Sachs, Beiträge zur Sprach- und Alterthumskunde* I. 138 erkannte.... Schon bei den Syrern ist *birsūnā* ein Kleid mit einer dazugehörigen, daransitzenden Mütze, und dies erklährt, wieso *burnus* Kopfbedeckung und Mantel bedeuten kann. » (S. Fraenkel *Die aramäischen Fremd wörter im Arabischen*, Leiden, 1886, S. 51.)

AFFINITÉS LEXICOGRAPHIQUES

ENTRE

LE BASQUE ET L'OUGRO-FINNOIS[1]

Architecture, ouvrages en bois : 1) Basque *karpan*, panier peu profond destiné à porter les denrées au marché. — Finn. *karpaa* (appartenant exclusivement au langage de *Kalevala*) corbeille, nacelle, esquif; esthon. *karp* boîte, armoire basse, coquillage.

2) Basque *kosabe* ruche. De *kos* et *abe*, abeille ? — Esthon. *kośk* g. *koze, koskel, kozar* ruche d'écorce dans la forêt pour allécher les abeilles.

3) Basque *lata* latte[2], petite planche longue et étroite dont on recouvre un toit; palissade qui remplace la haie dans les propriétés rurales; bardeau, planche; grosse planche; claie, porte à claire-voie des champs. — *LAP. làtta, làta* ratis; *latte*, plancher, planche; finn. *lattia* plancher; esthon. *lat't'* g. *lati* latte, perche, couche de chaume (sur le toit); magy. *lécz* latte.

1. V. *Revue de linguistique*, t. 41, 42.

2. *Latte* n'est pas un mot germ. Cf. les difficultés dans la « Lautverschiebung » ; l'absence du mot dans la l. goth. et scandin. (anord.).

4) Basque *lema* timon, gouvernail. — Esthon. (obsolète) *lemm* timon, mât.

Aliments : 1 Basque *koka* flan, sorte de pâtisserie ; (tic, fer en spirale du fuseau). — Esthon. *kōk*[1] flan, gâteau ; (croc, crochet) ; liv. *kōk*, *kuok* id. ; finn. *kokoi* pain.

2) Basque *mama*, eau ou tout autre liquide potable, cidre ou vin de première qualité. — Esthon. *mamm* eau, *mamma* boisson, liquide potable, moût doux de bière.

3) Basque *mar*, *mari* dans *marrubi*, *mariguria* (Larramendi). *Marrubi* fraise, selon van Eys, *mar* + *rubi* (esp. *rubio* rouge). *Mariguria* (la syncope — *mahuri*) — probablement de *marigorria* (van Eys). Mais qu'est-ce que *mar*, *mari* ? Van Eys : « De *mora*, esp. *mûre ?* Alors mûre rouge ». *Mar*, *mari* = esthon. *mari* g. *marja*, *mara* baie, prune, cerise, poire ; finn. *marja* baie. B. *marrubi*, *mariguria* = baie rouge.

Malluki bisc. fraise. « Comment faire accorder le bisc. avec les autres dialectes ? » Cette question de van Eys trouve la réponse dans l'esth. *mulukas*, *mulakas*, *mullakas*, *molohk*, *mulikas* Fragaria collina, fraise portugaise.

Animaux : 1) Basque *kala*, parage de pêche en haute mer ; *kizkalu* poisson d'eau douce qui ressemble au

1. Selon Kluge, ougr. - finn. *kak-*, *kok-* de la racine germ. *kak-*, *kôk-*. C'est une prévention. Selon Donner, probablement une racine ougro-finnoise. (La grande quantité de dérivés en esthon. et finn., l'absence du mot dans les autres groupes des langues ar.-europ. le prouvent.) Il est plus probable que le catal. *coca*, le prov. *coco* etc. viennent du basque.

goujon ; *lutšana* poisson ressemblant à la morue, mais plus long. **Gadus Gthr.**; *lutšo* brochet, poisson de rivière. — Esthon. *kala* poisson, pêche (*sūr kala* grande pêche) ; finn. *kala* poisson; esthon. *kisk*, *kīz-kala* petite perche (poisson d'eau douce); esthon. *luts* **Gadus Lota Nils.**

2) Basque *kania* poule. Selon Azkue, «gitano». Je pense que c'est un mot basque — ougro-finnois. — Lap. *kanj* poule; esthon. *kana* id. ; finn. *kana* id.

3) Basque *kurri* grue. — Esthon. *kurg* g. *kure* id. ; finn. *kurki* [— *rjen*] id.

4) Basque *lerdo* ver de terre : vieux mot pour appât pour la pêche à la ligne. — Esthon. *lēṛ* ver de terre.

Vêtements : 1) Basque *kaltza* pantalon, culotte, bas. — Esthon. *kalts*, *kals*, *kaltsakas* pantalon de toile, bas sans pied, *jala-kaltsud* linge de pied; finn. *kalsu* guêtre de femmes, jambe d'un bas, d'une chaussette; lap. *galsok* braccae ex pelle tarandi pilosa confectae.

Mots divers : Objets : 1) Basque *kandu* pédoncule des fruits. — Esthon. *kand* anse, croc, chaque objet par lequel on prend ou porte qch., auquel on suspend qch.

2) Basque *kozolda (koz olda)* pellicule de la tête, peau qui recouvre l'épiderme après une maladie. — Esthon, *kosk* g. *koze* écorce, peau durcie, croûte, teigne, pellicule de la tête. — Magy. *kos* teigne, croûte, pellicule de la tête.

3) Basque *lili*[1] fleur : *arto-lili*, *gaztaina-lili*, *eltzaur-lili urhe-lili*. — *lititu* fleurir. — Esthon. *lill* g. *lille*, *lil'll'* g. *lil'l'i* (*lell*, *läll*, *lelles*, *lilles*, *lil'ts*) fleur : *ahuna-l.*, *havaka-l.*, *palu-l.* etc. Une grande quantité de composés. — *lil'l'itama* se couvrir de fleurs.

4) Basque *lima* conferve, végétal filamenteux et vert qui se forme dans les rochers et sur les pierres baignés par la mer. *lime* croûte qui se forme sur le fumier, viscosité que certains insectes laissent sur la terre ou parmi les raisins ; certaines déjections qu'expulse la vache avant d'entrer en chaleur ; conferve, végétal filamenteux et très vert qui se forme au fond des puits et près des fontaines. — *limuri* humide, lisse, glissant, fruit ou poisson avancé qui a perdu sa fraîcheur. — *limuroi* glissant. — *limurikor* glissant. — Finn. *lima* substance glaireuse, glaire, pituite, mucosité. — *limaska* fluide visqueux; végétation couvrant la surface de l'eau. — *limaskainen* visqueux, gluant, couvert de plantes aquatiques. — Esthon. *lima* glaire, pus, lymphe, humidité. — *tīgi-lima* mucosité verte (végétale) sur la surface de l'étang. — *limu* glaire, humidité, limon, bourbe, mauvaise herbe. — *limakas* glaireux, muqueux, pituiteux, humide, glissant, lisse. — *limane* id. *limune* id.

1. Lat. *lilium* du gr. λείριον. De *lilium* — prov. *lili*. B. *lili* du prov.? Vha. *lilja* du lat. *lilia*. Esthon. *lil'l'* de *lilja*?

Mais prov. *lili* et vha. *lilja* signifient « fleur de lis ». Basque *lili* et esthon. *lil'l'* signifient premièrement « fleur ».

Le sens identique des mots et la présence des verbes identiques en basque et en esthon. indiquent la même source.

5) Basque *luma* flocon de neige. Esthon. *limi* neige ; finn. id.

6) Basque *logi* sale, boue. — *logidoi* bourbier. — *loi, lohi* sale, boue, fange, bourbier. — *loigarri* saleté. — *loikeria* malpropreté, impureté. — *lohiki* malproprement, impurement. — *lohikara* ce qui contient quelque impureté. — Esthon. *loga* boue, fange, saleté, masse glissante (le sang et la graisse des phoques blessés qui flottent sur l'eau. — *logane* boueux, glissant. — *loge* sale, malpropre, négligent, sans ordre. — *loger* id. — *logu* paresseux, négligent. — *lohak* sans ordre, négligent, nonchalant. — *lohk* marais. — *lohm*, *lohmakas* sale, malpropre. — *loik* flaque, bourbier. — Finn. *loka* boue. — *lokainen* boueux. — Magy. *locs* flaque, bourbier.

7) Basque *titi* tétine, mamelle ; *dithi* tetin, bout de la mamelle. — *titiko, thitiko* nourrisson, enfant à la mamelle. — Esthon. *tit'l'* g. *titi* bout de la mamelle. — *tit'l'* g. *titi* petit enfant, poupée.

Qualités : 1) Basque *khartsu* zélé, fervent. — Esthon. *karts* frais, vif, alerte, éveillé, courageux, vaillant, zélé.

2) Basque *lulu* niais, homme peu intelligent. — Esthon. *lul'l'* lourdaud, maladroit, gauche.

3) Basque *tila* petit. — Esthon. *tilu, till* petit; dimin. *til'l'okene* tout petit; *til'l'o* petit enfant, poupée.

4) Basque *tipi* petit. — Esthon. *tipe* un peu.

5) Basque *tholu* pataud, lourd à marcher. — Esthon. *toll* g. *tollu*, *tolwakas* lourdaud, pataud, personne stupide. — *tolwane* pataud, lourdaud,

niais, grossier. — Finn. *tolho*, objet quelconque grossier et mal formé; personne stupide, niais, imbécile.

6) Basque *uli*. Van Eys ignore la signification de *uli* et *lolo*. Selon Azkue, *uli* lâche, de *uli* mouche. — *Uli*, comme *lolo*, vient de l'ougro-finn. Esthon. *ul'l'* enfant mineur, déraisonnable; niais, nigaud.

Actions : 1) Basque *upatu* lever, se lever. — Esthon. *upatama* lever; *upitama*, *uppima* se lever.

2) Basque *irritu* grincer. — Esthon. *iritama*, *irwitama*, *irwima* grincer, grincer les dents.

Rudolf Gutmann.

Pscoff (Russie), 1910.

NÉCROLOGIE

J'apprends avec le plus vif regret la mort, à Sanary (Var), le 18 novembre dernier, de M. Paul Regnaud, l'un de nos meilleurs et de nos plus fidèles collaborateurs. Né à Mantoche (Haute-Saône) en 1838, il s'occupa de bonne heure de linguistique générale et étudia particulièrement le sanskrit, qu'il était arrivé à savoir mieux que personne en France et qu'il enseignait à la Faculté des Lettres de Lyon depuis plus de trente ans. Sa place était à Paris, mais, comme il arrive le plus souvent, le mérite et le talent ne suffisent pas pour l'emporter sur l'intrigue et la médiocrité ; Paul Regnaud, du reste, était fort indépendant et n'épargnait pas les critiques aux ambitieux vulgaires et surfaits, qui ne perdent point leur temps à des travaux de science pure, mais arrivent quand même, grâce à l'esprit de coterie et aux intrigues d'antichambres. Mais on sait « qu'il y a plus d'honneur à ne pas occuper la place qu'on mérite qu'à occuper celle qu'on ne mérite pas ».

Paul Regnaud a beaucoup travaillé et produit un grand nombre d'œuvres, pleines d'un véritable esprit scientifique et qui témoigneront de sa haute culture et de sa grande valeur, quand tant de brochures et d'écrits médiocres seront tombés dans le discrédit et l'oubli.

J. V.

BIBLIOGRAPHIE

Devoten Breviarioa. Le Bréviaire des dévots par P. d'Argaigñaratz, vicaire de Ciboure et prédicateur. Nouvelle édition conforme à la première de 1665. Chalon-sur-Saône. Imprimerie française et orientale E. Bertrand, 5, rue des Tonneliers, 5. — M. CM. X. In-8° de xvj-119 págs. con dos fotograbados.

Forma parte este volumen de una *Collection de curiosités basques* que M. Vinson comenzó á publicar en 1892. Bastará decir, para que los no versados en bibliografía vasca se formen una idea del nuevo servicio que el director de la *Revue de Linguistique* acaba de prestar á los estudios vascos, que el *Breviario de los devotos* es un libro del siglo XVII, muy rico en curiosas formas verbales y del que solo se conservan un ejemplar impreso y dos copias manuscritas.

La nueva edición lleva dos prólogos : uno en francés (*Avertissement*) y otro en vascuence (*Escualdunei*). En este nos dice M. Vinson, que, á su juicio, el siglo XVII aparece como la edad de oro del vascuence labortano; y en confirmación de su parecer, cita las obras de J. Etcheberry, Haramburu, Axular, C. Ha-

rismendi y P. d'Argaignaratz. En aquél describe minuciosamente el único ejemplar conocido del *Devoten Breviarioa* y las dos copias manuscritas y explica, á continuación, el método que ha seguido en su reimpresión, en la que respeta hasta las faltas tipográficas evidentes.

Por lo demás, carecemos casi en absoluto de noticias biográficas acerca de d'Argaignaratz. Fué vicario de *Ciboure* y publicó dos libros en vascuence, de uno de los cuales no ha llegado, desgraciadamente, á nosotros ningún ejemplar. Compusó también un acróstico que va al frente del librito *Noelac* de J. Etcheberry. Como M. Vinson no lo reproduce en su nuevo libro, mis lectores me agradecerán, probablemente, lo dé á conocer. Dice asi :

JOANNES ETCHEBERRI

liburu hunen eguilleari
bere adisquideac
coplac.

Etçare çucenez baicen
estimatcen lehena,
Iubalen hitçac ahoan
usten escaldunena.
Ceruetan aingueruec
utçaz dute miresten
Harrizco çure buruac
Jambat nola dirauen.
Etcheberri çare harri
eguina gogorrenez

ꝑethi berri içanen çare,
ꝓehin ere çaharez,
ꝑtchearen leihoac çuc
ꝓeztitutçu çarraçen,
ꝓhima aitcitic ditutçu
ꝓaroenac banatcen.
ꝓaphaël lagunequien
ꝓauitua espantuz,
—autsi da Ceruetaric
—khustera çu cantuz.

P. de Arganaratz
Prædicator.

Al tratar de una de las copias manuscritas, escribe M. Vinson : *L'encre est noire ; l'écriture est une bonne bâtarde qui doit remonter à une centaine d'années ; le copiste, à en juger par les défectuosités et l'irrégularité de son orthographe, ne devait pas savoir le basque, ou plutôt ne pas être familier avec le dialecte labourdin.* De estas dos hipótesis, yo juzgo más aceptable la segunda. Me fundo, en que algunas de las discrepancias eufónicas que se observan entre la copia y el impreso original parecen provenir de una pluma vasca y no de un copista que ignorase el vascuence.

Una variante aislada puede y debe ser atribuida á una casualidad : por el contrario, una variante que se repite innumerables veces en el curso de un escrito vasco y que concuerda con una ley fonética de uno ó varios dialectos del vascuence, es casi seguro ha de obedecer á influencia de uno de tales dialectos. De

otra manera : si nos encontráramos con que el manuscrite dice alguna vez, por excepción, *saindubaren*, allí donde el impreso original trae *sainduaren*, podríamos creer que tal diferencia había sido originada por un simple error de copia : pero si observamos, y esto es los que ocurre en el caso presente, que en la copia se lée saindu*b*aren, saindu*b*en, Ipispicu*b*aren, du*b*en, libouru*b*a, du*b*ela, etc., etc. [1], debemos logicamente suponer que el copista era vasco y hablaba un vascuence diferente del de d'Argaignaratz.

La nueva edición consta de 75 ejemplares, ninguno de los cuales se ha puesto á la venta. M. Vinson me ha dedicado amablemente uno de ellos.

Julio de Urquijo.

(Extrait de la *Revue internationale des Études basques*, t. IV, 1910, p. 481-483).

P.-S. Je profite de l'occasion pour indiquer les *corrigenda* suivants qui ont été relevés en collationnant une dernière fois ma réimpression avec l'édition originale. Je ne garantis naturellement pas que ce soit le dernier *erratum* et que le texte soit irréprochable.

P.	5,	l. 16	illhuna
	»	21	çadutçala,
	»	26	guàrdanacaçu
	7	2	esparança
	7	6	Sarthua.
	9	6	parabisua :
	»	12	gatie

1. Estas variantes abundan especialmente en las primeras páginas del ms.

11	26	hortas
12	19	beKhàtua
13	7	sécularena
15	4	hura
»	21	Duquegu
17	22	Bihotçà
18	19	aldaratçagun
»	22	illhunbean.
21	10	boz
24	12	dieçadaçu
25	17	iauna
26	23	Cintuen
28	d^re^	ibil
30	13	huntaracotç
»	28	bicitceari,
34	23	contemplatcen,
35	9	othoitçen
»	23	Vtci
38	4	Nondic
41	1	biciaz
59	4	pisa,
72	3	ematen
74	3	ençun
76	25	currutan,
»	26	Misericordiac,
78	19	chedean!
79	5	hau,
»	8	ohoiñen
92	13	Nnure fabere
»	30-31	C Eruetan / Aduocatçat

95	9	lurraren,
97	22	da,
98	14	norc
»	24	cein eguin da
101	17	baitire,
103	18	sabeleco
»	25	*Gal.*
»	29	*iha.*
104	20	bederen
»	27	Bortçgarrena
106	5	*iha.* Gurutcefica
»	24	errecibitcea
107	1	*Iha.*
»	3	*Iha.*
»	24	*Iha.*
109	4	Penitenciazco,

P. 60, l. 2-3 : Ligne deux fois répétée dans l'édition originale, au bas de la p. 149 et au commencement de la p. 150. Le chiffre 150 doit être mis en face de la l. 3.

P. 104, l. 29 : La p. 250 de l'édition originale finit par la-, et la p. 251 commence par vnbatetan. Mais au bas de la p. 250, il y a la réclame zumbatetan.

DIVISION DE LIGNES NON INDIQUÉES

P. 95, l.	3	emã | mundura
97	1	ez-raitute
»	2	baicen, | Iencotasun

P. 97, l. 2 bai, | eta,
» 6 eta | bothoretsu
» 15 Trini- | tate
» 16 Iehenic, | ez
» 16 handiagoric, | ez
» 18 Trini- | tate
» 19 Iehenic, | ez
» 19 hirur- | garrena
» 20 be- | raz
» 20 bada |
» 22 nihoren- | ganic
» 23 aita- | ganic
» 23 Saindua | aitaganic
» 24 or- | dean
» 25 artean | ezta
» 26 lehena- | goric
105 18 Saiñ- | duaren

Préliminaires :

P. vj, l. 13 nnure
x, 20 bethi

J. V.

Le pèlerinage de Childe Harold, version en vers avec notes explicatives, par Gabriel Leprévost. *Paris*, A. Lemerre, MDCCCCX, pet. in-8°, (viij)-277 p.

La génération actuelle est en général fort ignorante ; depuis qu'on a supprimé notre bon vieux baccalauréat unique pour le remplacer par des examens en catégorie, A, B, C, etc., entre lesquels on a partagé par tranches inégales et arbitraires les sciences

et les lettres, beaucoup de nos enfants savent très bien le latin et ignorent absolument le grec; d'autres connaissent admirablement les mathématiques et n'ont qu'une connaissance superficielle de l'histoire et de la géographie; d'autres, pour qui l'anglais et l'allemand n'ont pas de secrets, ne se doutent pas ce que peuvent être la physique et la chimie. Je me rappelle, à ce propos, avoir assisté à une séance d'examen du baccalauréat à la Sorbonne, il y a une douzaine d'années; on interrogeait, en histoire moderne, un jeune surveillant du Collège Stanislas, qui ne paraissait pas bien au courant de la guerre de l'Indépendance hellénique; Navarin ne lui rappelait sans doute que des souvenirs d'un autre ordre. L'examinateur eut la malencontreuse idée de lui demander s'il ne connaissait pas ce poète anglais, un grand seigneur, dont le nom se trouvait associé à cette période de l'histoire grecque : la figure du jeune homme exprima un ahurissement profond. Il n'avait, sans doute, jamais entendu parler de Lord Byron

Il n'est plus guère connu de nos jours, ce puissant poète, si plein de sentiment, ce rêveur mystique et original, dont Alfred de Musset et Pouchkine se rapprochent seuls. Aussi, devons-nous savoir à M. G. Leprévost un gré infini pour sa belle *version* de *Childe Harold :* le sens général est bien rendu, le mouvement poétique est conservé, les vers sont parfaits; l'œuvre est excellente. J'ai dit *version* et non *traduction ;* l'auteur, en effet, distingue la *traduction* en prose de la *version* en vers; la première est ma-

thématiquement plus exacte, si j'ose m'exprimer ainsi, mais elle ne saurait exprimer l'énergie et la force du poème que la version poétique peut, seule, faire comprendre. C'est pour cela que j'ai toujours admiré, malgré quelques faiblesses, la traduction de l'*Enfer* de Dante en *terza rima* française, par mon père :

Et le maître me dit : « Chasse toute paresse !
» Est-ce sur le duvet, la pourpre ou le velours,
» Que tu conserveras la gloire enchanteresse?

» Celui qui, sans la gloire, a consumé ses jours.
» Ressemble à la fumée, à l'écume incertaine :
» Sa vie emportera les traces de son cours.

» Relève-toi ; pour vaincre une fatigue vaine,
» Il faut dans tout combat lutter avec un arc
» Que sous son poids grossier le corps jamais n'entraîne. »

Je prends une strophe au hasard de la version de M. Leprévost (II. 34) :

Croire par des soupirs arriver jusqu'à l'âme
De ce fantasque sphinx que l'on nomme la femme,
Dans mon opinion c'est ignorer combien
Elle fait peu de cas d'un cœur une fois sien :
Honore comme il faut ses charmes et sa grâce,
Mais sans l'humilité dont vite elle se lasse ;
Si tu ne veux la voir, insensible à tes vœux,
Opposer son dédain aux plus touchants aveux,
Ta confiance en toi sera ta meilleure arme ;
Enfin, sans te montrer trop sensible à son charme,
Sache irriter, calmer son humeur tour à tour !
Et bientôt tu verras triompher ton amour.

Le texte anglais dit :

Not much he kans, I ween, of woman's breast,
Who thinks that wanton thing is won by sighs ;

What careth she for hearts when once possess'd?
Do proper homage to thine idol's eyes;
But not too humbly, or she will despise,
Thee and thy suit, though told in moving tropes;
Disguise even tenderness, if thou art wise;
Brisk confidence still best with woman capes;
Pique her and soothe in turn, soon Passion crowns thy hopes.

Ce qui peut se traduire :

« Il n'a pas beaucoup conscience, j'imagine, du sentiment de la femme, — celui qui pense qu'un léger avantage est obtenu par des soupirs; — en quoi s'inquiète-t-elle des cœurs une fois qu'elle les possède ? — Rends l'hommage convenable aux yeux de ton idole, — mais pas trop humblement, car elle te méprisera, toi et ta cour, quoique exprimée en formules touchantes; — déguise même la tendresse, si tu es sage; — force ta confiance encore mieux sous une allure féminine; — excite-la et calme-la tour à tour, et la Passion couronnera tes espérances. »

Mais ce qui est plus admirable encore que l'œuvre de M. Leprévost, c'est la manière dont elle a été faite. L'auteur est privé de la vue, il s'est fait lire plusieurs fois chaque strophe du texte jusqu'à ce qu'elle fût bien gravée dans sa mémoire; il préparait alors ses traductions qu'il dictait et qui étaient lues et relues jusqu'à ce qu'il en fût satisfait et qu'elles eussent pris leur forme définitive. Quelle joie dans cette collaboration fidèle, patiente et dévouée de tous les instants! et quel bonheur, pour celui qu'on croirait isolé dans la nuit éternelle, de se sentir toujours en communion avec le monde extérieur par l'affection

constante et la sollicitude discrète de ceux qui l'entourent! Il peut penser librement dans l'ombre et le silence, mais il sait que sa pensée sera comprise, communiquée, répandue, et qu'il vit avec les siens dans l'humanité active et intelligente, sans le souci des matérialités contingentes et des réalités concrètes! Quel exemples de travail, de persévérance, de volonté! quelle leçon pour ces jeunes ambitieux qui veulent arriver à tout sans peine, sans efforts, par leur bonne mine et par la seule influence de leurs amis!

Le livre, qui ne comprend pas moins de six mille vers, est dédié par M. Leprévost à sa sœur, Mme J. Girard de Rialle, une femme aimable, d'un goût si fin et si délicat, si compétente en tout ce qui touche à l'art et à la littérature, la digne veuve de notre ami regretté, l'un des fondateurs de cette *Revue.* Que de morts déjà! Chavée, Hovelacque, Oppert, Girard, H. Derenbourg, Paul Regnaud et d'autres encore; mais ils ne sont pas morts tout entiers, et vivront longtemps encore dans les mémoires de leur amis, dans le culte pieux des leurs, dans l'hommage reconnaissant de la science et du progrès qu'ils ont aimé et servi jusqu'au bout sans hésitation et sans défaillance.

Julien Vinson.

VARIA

I. — La première personne du duel en grec

Quand nous étions jeunes, on nous apprenait que le duel grec n'avait de première personne qu'au moyen et au passif et qu'elle se terminait en -μεθον ; c'était une vieille tradition de l'Université. Il paraît qu'elle était mauvaise; les grammaires d'aujourd'hui suppriment cette forme, et l'on nous dit qu'il y en a seulement cinq exemples dans toute la littérature grecque, mais que ces passages ne sont pas assez probants pour qu'on puisse admettre les formes en -μεθον dans les paradigmes.

Les cinq exemples cités sont :

1° Homère, *Iliade*, Ψ, v. 485 : περιδώμεθον « nous avons parié nous deux » ;

2° Sophocle, *Electre*, v. 946 : λελείμμεθον « nous avons été abandonnés nous deux » ;

3° Sophocle, *Philoctète*, v. 1079 : ὁρμώμεθον « nous nous éloignons nous deux » ;

4° Athénée, III, 28 *a* : συντριβησόμεθον « nous nous frotterons l'un l'autre » ;

5° Athénée, III, 28 *a* : ἀπολούμεθον « nous nettoyons nous deux ».

II. — Meyné=Medionatus

On sait que, dans le sud-ouest de la France, les enfants reçoivent encore, au baptême ou à l'état-civil, des noms que j'appellerais volontiers majestatiques, parce qu'ils leur sont donnés

pour des raisons de convenance ou de souvenir familial, mais dont on ne les appellera jamais. Très souvent, l'aîné prend le nom même de la famille ou un diminutif. Cet usage était en pleine vigueur à Angoulême au XVIIIe siècle. Mon bisaïeul eut, de sa seconde femme, onze enfants, qui furent baptisés : Claude (1765), Jacques (1766), Jean (1767), Michel (1768), Honoré (1769), Dominique (1770), Jean 1772), Pierre (1773), Elie (1774), Dominique (1779), et Marguerite (1782). Mais ils ont toujours été désignés en famille par les surnoms de Vinsonnet, Cadet, Belair, Beaupré, Meyné, Desroches, Beauchamp, Bellevue, Benjamin, Desrivières et Victoire (parce qu'elle était la seule fille, obtenue après de longues années d'attente).

Le surnom de mon grand-père, *Meyné*, est remarquable. C'est un mot du patois local ayant le sens de « né au milieu, moyenné, *medio-natus* », corrélatif exact de « aîné » et « puîné ».

III. — Voltaire et les Basques

On lit dans le *Dictionnaire philosophique*, au mot Brachmanes, Brames :

» Ami lecteur, observez d'abord que le P. Thomassin, l'un des plus savants hommes de notre temps, dérive les brachmanes d'un mot juif *barac* par un C, supposé que les Juifs eurent un C. Ce *barac* signifiait, dit-il, *s'enfuir*, et les brachmanes s'enfuyaient des villes, supposé qu'alors il y eût des villes.

» Ou, si vous l'aimez mieux, brachmanes vient de *barak*, par un K, qui veut dire *bénir* ou bien *prier*. Mais pourquoi les Biscayens n'auraient-ils pas nommé les brames du mot *bran* qui exprime quelque chose que je ne veux pas dire ? »

Il n'y a évidemment là qu'une plaisanterie, destinée à ridiculiser les étymologistes.

J. V.

L'Imprimeur-Gérant :
E. Bertrand.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

UNE ERREUR DE TRADUCTION
DANS LA BIBLE

לא תבשל גדי בחלב אמו

Exode xxiii, 19 - xxxiv, 26
Deut. xiv, 21

> Le seul argument par lequel il (Philon) défendra les lois de Moïse, celui que nous voyons à toutes les pages et sous toutes les formes, qui fait le commencement et la fin de son apologétique, est le suivant : les prescriptions mosaïques sont les prescriptions de la nature ; les lois ne sont pas l'invention d'un homme.
>
> (Em. Bréhier, *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie*, p. 30.)

I. — Introduction.

Si nous abordons une question qui depuis des siècles a été l'objet de controverses de la part des plus grands théologiens, nous ne pouvons invoquer qu'une seule excuse qui nous y autorise, c'est la grande admiration que nous inspire l'auteur du Pentateuque par la rédaction d'un statut, qui par sa clarté est devenu la base de la législation universelle.

Tout en reconnaissant que certaines lois nécessitent une explication par suite des différences de mœurs, climat ou autres causes naturelles, nous n'admettrons jamais qu'il s'y trouve des comman-

dements ou prohibitions incompatibles avec le bon sens humain, car ce serait amoindrir la grandeur de ce Livre unique.

Aussi le verset, qui nous occupe, serait-il indigne du grand législateur si l'interprétation, telle qu'elle nous a été donnée par la plupart des traducteurs, était indiscutable.

Nous trouvons répété *trois fois* dans le Pentateuque (Exode 23, 19 ; 34, 26 ; Deutéron. 14, 21) : « *Ne faites pas cuire le chevreau dans le lait de sa mère* » ; ce qui prouve que son auteur attachait une grande importance à cette défense.

Or, en comparant l'objet de cette prohibition avec d'autres commandements beaucoup plus importants que celui-ci, on est frappé de la rédaction ambiguë de ce précepte, si l'on admet la traduction classique que nous venons de citer.

Si nous prenons le Décalogue par exemple, nous y trouverons des préceptes comme : Tu ne tueras pas, tu ne voleras pas ; tu aimeras ton père et ta mère, etc. ; préceptes que tout le monde comprend sans aucune hésitation ; un enfant même n'en demanderait pas l'explication.

Soumettons à présent le « ne faites pas cuire le chevreau dans le lait de sa mère » à un laïc quelconque et demandons-lui comment il en comprend l'exécution. Sans aucun doute il nous dira que Moïse a défendu, après avoir tué un chevreau, d'aller traire sa mère la chèvre et d'employer ce lait pour y faire cuire le chevreau. Mais, demandera-t-il,

pourquoi cette prohibition ne frappe-t-elle pas également l'agneau et le veau, par exemple ?

Question logique et de bon sens !

Aussi les docteurs disent-ils avec raison : Il ne s'agit pas seulement du chevreau, mais en général, de « jeune bétail », car c'est une cruauté que de tuer le petit pour le préparer dans le lait de sa mère. Et ceci est encore logique.

Notre laïc dira alors qu'on peut tuer un chevreau et le faire cuire dans du lait de vache ou de brebis, et même dans du lait de chèvre, si l'on a la certitude que ce n'est pas le lait de la mère même du chevreau qu'on a tué ; ce qui est encore une fois juste et équitable.

Eh bien ! c'est ici que l'illogisme commence, car les docteurs défendent de préparer le chevreau dans du lait de vache par exemple, ou inversement, le veau dans du lait de brebis ou de chèvre. Cependant il n'y a rien d'inhumain ni de cruel ici, puisqu'il n'existe aucun lien de famille entre le veau et la chèvre ; une fois sur cette pente, on a glissé plus bas encore et on a interdit la préparation de *toute viande* avec du lait ou du beurre, donc également la volaille.

Et c'est cette interprétation traditionnelle qui a prévalu jusqu'aujourd'hui.

Nous n'avons fait qu'un court exposé de la question avec le raisonnement qui en découle, en nous réservant, par la suite, à démontrer comment la fausse interprétation du texte hébraïque est devenue

la cause, qu'une loi ou prohibition que l'on croyait avoir un but essentiellement humanitaire a dégénéré en une vulgaire loi culinaire, tandis qu'en réalité elle n'est qu'agricole, comme on le verra plus loin.

Nous reprendrons donc la question dès son origine, c'est-à-dire par la citation des textes et commentaires que nous discuterons au fur et à mesure.

II. — Textes.

Nous trouvons dans le Pentateuque les textes suivants :

Exode 23, 19 et 34, 26.

ראשית בכורי אדמתך תביא בית ה׳ אלהיך לא תבשל גדי בחלב אמו.

« Tu apporteras au temple de l'Eternel les prémices des fruits de la terre, tu ne feras pas cuire le chevreau dans le lait de sa mère. »

Deutéronome 14, 21.

לא תאכלו בל־נבלה לגר אשר בשעריך תתננה ואכלה או מכר לנכרי כי עם קדוש אתה לה׳ אלהיך לא תבשל גדי בחלב אמו.

« Tu ne mangeras d'aucune bête morte d'elle-même, tu peux la donner à l'étranger qui habite dans ta ville, ou la vendre à l'idolâtre, car vous êtes un peuple saint, consacré à l'Eternel ; ne faites pas cuire le chevreau dans le lait de sa mère. »

La traduction du mot גדי se fait tantôt par « chevreau » en français, « Bockchen » en allemand (bouquetin); tandis que d'autres généralisent et traduisent « jeune bétail » (trad. I.-S. Mulder, Amsterdam).

III. — Commentaires.

Les *Samaritains* ont le Targum suivant :

קדמאות בכירי ארעתך תגדי לבית יה׳ אלהך לא תבשל גדי בחלב עמה הלא עבד דה כדבח אנשחו ומרגזה הי לאלהי יעקב.

(Exode 23, 19)

La traduction latine d'après la Bible Polyglotte est comme suit :

« Non coques haedum in lacte matris suae ; nam qui fecerit hoc quod sacrificet oblitus est, et haec est indignatio Deo Jacob. »

Le commentaire a été modifié plus tard de la façon suivante[1] :

כי עשה זאת כזבח שכח ועברה הי לאלהי יעקב.

Onkelos tranche la question de la façon suivante : לא תיכלון בשר בחלב « tu ne mangeras pas de la viande dans du lait ».

Les *Karaïtes* exécutent le commandement à la lettre et n'acceptent pas la version des Rabbins[2].

Les *Samaritains* ont adopté plus tard la version rabbinique[3].

Maïmonide suppose, faute d'autres arguments, que la prohibition de manger de la viande dans du lait

1. Petermann, *Exodus nach der Tekst der heutigen Samaritaner*, p. 257. — Dr Heidenheim, *Bibliotheca Samaritana*, tome I, p. XLV. — Dr Geiger, *Zeitschrift der D. M. G.*, tome XX, p. 556.

2. Neubauer, *Aus der Petersburger Bibliothek*, p. 92.

3. S. de Sacy, *Notice des Manuscrits du Roy, Lettres samaritaines*, n° 17. — Dr Samuel Kohn, *Abhandlungen D. M. G.*, tome V, p. 184.

a son origine dans une pratique des idolâtres ; « c'est là, conclut-il, je crois, la raison la plus » plausible de cette défense, mais je n'ai trouvé » aucun passage à cet égard dans les livres des » Sabiens que j'ai lus[1]. »

Rasji est d'avis que le mot גדי doit être pris dans le sens général, c'est-à-dire de « jeune bétail », et qu'on doit étendre cette prohibition à la volaille parce qu'elle est répétée trois fois.

Joh.-Dav. Michaelis[2] dans sa traduction de l'Ancien Testament constate qu'il y a divergence de vue sur le sens de ce verset.

B. Stade[3] prétend que cette prohibition avait son origine dans certaines pratiques de magie. Il est à remarquer cependant qu'il n'appuie son dire d'*aucune preuve*.

Il résulte de ce qui précède que tous les commentateurs de notre texte acceptent les mots בחלב אמו comme voulant dire « dans le lait de sa mère ».

Les uns, comme les Karaïtes, l'interprètent à la lettre, les autres adoptent sans discussion la « Halacha » et le sens général qu'elle y donne, tandis que des indépendants en cherchent la raison[4], comme Maïmonide et avant lui Menahem Ben Saruk[5]. Ce célèbre Rabbin du Xe siècle, d'accord en ceci

1. *Guide des Égarés*, trad. S. Munk, tome III, p. 399.
2. *Deutsche Uebersetzung des A. T. Anmerkungen zum zweiten Buch*, p. 68.
3. *Biblische Theologie des A. T.*, tome I, § 69, p. 141 ; § 89, p. 179.
4. S. Reinach, *R. E. J.*, tome XLI, note, p. 145.
5. Geiger, *Z. D. M. G.*, tome XX, p. 552.

avec les Karaïtes, a voulu faire admettre, d'ailleurs sans succès, que cette prohibition ne pouvait s'expliquer que dans le sens de l'*interdiction de manger des animaux avant qu'ils soient mûrs,* et en tous cas, que si l'on accepte la version de la Halacha, on ne peut que l'expliquer à la lettre, tandis qu'on *fausse le texte biblique par la généralisation de cette défense.*

Le principe d'une fausse interprétation étant ainsi établi depuis des siècles, nous aurons à rechercher l'origine du mot qui peut donner lieu à ces controverses.

IV. — Les mots חֵלֶב et חֵלֵב

Frappé de l'incohérence à laquelle donne lieu la traduction du mot בְּחֵלֶב, nous avons recherché si ce mot ne peut donner lieu à une autre interprétation que celui de « lait ».

Or, le mot חֵלֶב n'est employé que très rarement dans le Pentateuque, ailleurs que dans le texte cité plus haut, et dans la Bible on ne le rencontre pas souvent ; presque tous les grammairiens ne citent que Is. 60, 16 et Prov. 27, 27.

Sans contredit, Furst[1] est le plus explicite à ce sujet ; aussi croyons-nous utile d'en reproduire la partie la plus intéressante, c'est-à-dire le passage où il traite la racine :

חלב I (ungebr.) intr. dicht an etwas hingleiten ; dah. ar. حلب, die Euter streichen, melken, mulgere, ακετγειο

1. Dr Julius Furst, *Hebr. u. Chaldeisches Wörterbuch des A. T.*

puis : חָלָב (mit Art : הַחָלָב etc.) Milch etc. ... gew jedoch die susse frischgemolke des Euters HL. 5, 12 oder der Mutterbrust Jes. 28, 9.

חֲלַב (nur c חֲלַב) milch ²/ bildl. das Beste, etc. Jes. 60, 16.

Le *Dr David Cassel*[1] donne environ les mêmes explications, il traduit (Sam. I, 7, 9) :

טלה חלב « ein saugendes Lamm ».

Nous concluons donc que la racine חלב peut signifier tantôt : *lait* — *sein* ou *mamelle* — et même *allaiter*.

Une autre preuve nous en est donnée par Furst et Cassel quand ils traitent le mot גמל : « entwöhnen (ein Kind), daher גמול ein eben entwöhntes Kind noch verstärkt durch מחלב. »

Les mots גְּמוּלֵי מֵחָלָב (Is. 28, 9) se traduisent donc ainsi : גמול est « déshabituer » ; ou, suivi de מחלב « sevrer ».

Or, étant donné que « sevrer » est « déshabituer » l'enfant du *sein maternel*, le sens חלב est ici « Mutterbrust », ou *sein ou mamelle*.

Nous venons de citer plus haut un verset d'Isaïe 60, 16, qui est ainsi conçu : וְיָנַקְתְּ חֲלֶב גּוֹיִם.

Nous pouvons appliquer au mot חלב le même sens que plus haut et donner une tournure plus vraie, sinon plus élégante, à l'idée de l'auteur, en traduisant ce verset par : « Tu suceras la mamelle des peuples » ; ce qui représente bien mieux le sens

1. *Hebr.-Deutsch. Wörterbuch*, Ober-Glogau, 1886.

figuré qu'emploie un auteur comme Isaïe, que le « Tu suceras le lait des peuples » des traducteurs classiques.

L'emploi de « mamelle » en parlant des peuples se retrouve même chez les auteurs modernes, comme par exemple dans la phrase connue de Sully : « Le » labourage et le pâturage sont les deux mamelles » de l'Etat. » Nous faisons remarquer, en passant, l'incorrection linguistique de la traduction classique, dans l'expression de « sucer du lait », qu'on absorbe, tandis qu'on *suce la mamelle.*

Revenons à présent à notre texte et traduisons-le d'après la même théorie ; nous obtiendrons alors : « *Tu ne feras pas cuire l'agneau à la mamelle* (*au sein = pendant qu'il tette*) *de sa mère.* »

Il nous semble que cette interprétation est plus conforme au style de l'auteur du Pentateuque, parce qu'elle n'est pas susceptible d'être interprétée de plusieurs manières. C'est un style net et clair, comme du reste tous les commandements ou prohibitions du Pentateuque.

Nous en étions là quand nous avons consulté le « Rituel » de I. de Pavly et Neviasky[1], où nous trouvons, à propos de notre verset, une note qui traite l'interprétation que nous proposons, interprétation déjà employée par Martin Luther[2] et Lemaistre

1. Tome IV, IIe section.

2. « ... und solt das Bocklin nicht kochen, dieweil es an seiner Muttermilch ist. »

de Sacy[1]. Ce nous était une grande satisfaction de nous trouver devancés par des hommes aussi éminents, et en même temps un encouragement à pousser plus loin nos recherches. Or, comme M. Neviaski combat cette interprétation de Luther et de Sacy, qui est également la nôtre, et ce, en se basant sur une prétendue contradiction entre cette version et le commandement de Lévit. 22, 27, nous démontrerons dans le chapitre suivant que les deux commandements, loin d'être en contradiction entre eux, se complètent au contraire.

V. — Lévit. XXII, 27.

Voici le texte indiqué par M. Neviasky:

שור או־כשב או־עז כי יולד והיה שבעת ימים תחת אמו ומיום השמיני והלאה ירצה לקרבן אשה ל׳ה.

« Un taureau, un agneau ou une chèvre après leur naissance resteront sept jours avec leur mère ; à partir du huitième jour on peut les offrir comme sacrifice à l'Eternel. »

Nous citons, en outre, un autre texte traitant le même sujet, qui se trouve Exode 22, 28/29 :

מלאתך ודמעך לא תאחר בכור בניך תתן לי.

« Ne diffère pas à offrir les prémices et les offrandes de tes blés et de tes liquides ; consacre-moi le premier-né de tes fils. »

כן תעשה לשרך לצאנך שבעת ימים יהיה עם־אמו ביום השמיני תתנו־לי.

« Tu feras la même chose de ton bœuf et du petit

1. « Vous ne ferez point cuire le chevreau, lorsqu'il tette encore le lait de sa mère. »

bétail ; tu les laisseras sept jours avec leur mère, et le huitième jour tu me les offriras. »

Que nous ordonnent ces deux lois ? Avec la clarté habituelle de l'auteur, il ordonne, en Exode, de consacrer à l'Eternel les prémices, et les premiers-nés à partir du huitième jour de leur naissance ; en Lévitique, il *donne la faculté* d'offrir le jeune bétail comme sacrifice à l'Eternel à partir du huitième jour.

Où se trouve à présent la contradiction avec *notre* version du texte qui dit : « tu ne feras pas cuire le » chevreau tant qu'il est allaité par sa mère » ? Nous avouons ne pas la voir; nous constatons seulement:

1° Que, *d'un côté*, il y a alors défense *de faire cuire*, ce qui veut dire « s'en servir comme nourriture[1] » ;

2° Que, d'un autre côté, il y a ordonnance de *consacrer les premiers-nés* à l'Eternel à partir *du huitième jour*, ce qui veut dire qu'à partir de ce jour, l'animal est devenu la propriété de l'Eternel, mais ceci n'implique nullement l'obligation de le porter immédiatement au Temple. Le Dr Geiger[2] dit à ce sujet, avec raison, qu'il est plus que probable qu'en Palestine on l'offrait au moment du pélerinage annuel et n'importe à quel âge ;

1. Nous faisons remarquer que dans *notre* version le mot « cuire » *ne peut avoir que le sens général*, c'est-à-dire celui qu'on trouve, par exemple chez Larousse : « Préparer par l'action du feu en parlant des aliments », ce qui correspond du reste à la traduction du mot בשל « kochen auch gar machen-braten-rosten » d'après Furst.

2. *Zeitschrift D. M. G.*, tome XX, p. 555.

3° Que si l'animal n'avait pas encore sept jours au moment du pélerinage, il était défendu de le présenter au Temple.

Ayant ainsi établi qu'il n'y a pas de contradiction entre ces deux commandements, nous devons rechercher la raison pour laquelle on les a formulés.

Maïmonide dit à ce propos[1] : « Les Statuts ou règlements appelés חוקים, par exemple ceux relatifs aux tissus de matières hétérogènes, à la viande cuite dans du lait, au bouc émissaire et sur lesquels les Docteurs s'expriment en ces termes : Des choses que je t'ai prescrites, sur lesquelles il ne t'est pas permis de réfléchir, dont Satan fait l'objet de sa critique et que les Gentils refusent, (ces règlements, dis-je) les Docteurs en général ne les considèrent pas comme des choses qui soient absolument sans raison et auxquelles il ne faille pas chercher de but, car cela nous conduirait à (attribuer à Dieu) des actions oiseuses, comme nous l'avons dit. »

Ici, nous sommes absolument de l'avis des Docteurs, quand ils disent que dans le Pentateuque il n'y a pas de lois oiseuses ; mais nous émettons cependant respectueusement l'opinion que, si à tort on en considère comme telles, elles ne peuvent en avoir que l'apparence et que, contrairement à l'opinion des Docteurs, c'est le devoir de chacun de faire disparaître cette apparence par une recherche minutieuse sur les causes qui nous induisent en erreur. Ainsi cette loi, qui nous occupe, devient

1. *Guide des Égarés*, tome III, p. 203.

par notre interprétation une loi toute spéciale sinon technique, et par conséquent seulement compréhensible à première vue par des professionnels, dans l'espèce, des agriculteurs et des éleveurs, car c'est une loi qui concerne la Zootechnie ou l'Economie agricole, comme nous allons le démontrer.

Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans l'*Encyclopédie agricole*[1], t. III :

Ch. III. « *Production des jeunes moutons :*

» *Allaitement.* — ... On laisse la brebis et son agneau dans une logette quatre à six jours, pour qu'ils puissent se reconnaître et se chercher dans le troupeau.

» ... *les rendements des agneaux allaités exclusivement au lait sont supérieurs à ceux des sujets ayant reçu des aliments solides*[2].

» *Sevrage*[3]. — Le sevrage ne devra commencer que vers trois ou quatre mois. ... »

Ch. II. « *Production des jeunes capridés :*

» La chèvre ayant mis bas, lèche aisément ses chevreaux, les élève avec sollicitude.

» *Allaitement et sevrage.* — L'allaitement dure en général cinq à six semaines.

» *Jeunes Bovidés :*

» *Allaitement.* — Les premiers temps on laisse le veau constamment avec sa mère. ... A la fin de la première semaine on séparera le jeune animal pour mieux régler les heures de repas.... »

1. Paul Diffloth, p. 27.
2. Nous soulignons.
3. Paul Diffloth, p. 31.

Grande Encyclopédie : *Chevreau.* — « La chair du chevreau est blanchâtre, indigeste, peu substantielle ; ne se garde fraîche qu'un jour ou deux, mais elle n'est pas malsaine. »

Si nous comparons ces instructions avec les ordonnances que nous avons citées au commencement de ce chapitre, nous n'arrivons qu'aux conclusions suivantes :

1° Que de tout temps et sous tous les climats on laisse les nouveau-nés de quatre à sept jours avec la mère (ordonnance Lév. 22, 27 ; Exode 22, 29) ;

2° Qu'il est préférable de faire élever les agneaux complètement au lait, *au point de vue rendement* (cf. Exode 23, 19, *notre* version);

3° Que la chair du chevreau est indigeste, qu'elle ne se conserve pas (cf. Exode 23, 19, *notre* version).

En résumé, l'ordonnance de l'Exode 23, 19, ne fait que compléter celle de l'Exode 22, 29, qui est répétée en Lév. 22, 27.

Mais, nous dira-t-on, pourquoi répéter trois fois cette défense qui, selon vous, n'a qu'un intérêt secondaire ? A ceci nous répondrons, que les deux fois qu'on en parle dans l'Exode, la défense est précédée du commandement de porter les prémices du sol et des fruits dans la maison de Dieu. En faisant suivre ce commandement de la défense de faire cuire le chevreau, tant qu'il est à la mamelle de sa mère, le législateur a voulu rappeler que, si des premiers-nés se trouvaient parmi le jeune bétail, ils appartenaient également à Dieu, comme il est dit plus haut (Exode 22, 29).

La troisième fois que cette ordonnance est répétée (Deutér. 14, 21) cette défense est précédée de la prohibition de manger d'aucune bête morte d'elle-même, tout en laissant la faculté de la vendre ou donner aux idolâtres, tandis que *la préparation d'un chevreau non sevré était interdite sous n'importe quel prétexte*[1].

Cette dernière défense en rendit la consommation impossible[2], ce qui explique pourquoi l'auteur du Deutéronome la répète après la défense de manger d'aucune bête morte. Or, comme nous savons par

1. Cf. Dr Z. Frankel, *Vorstudien der Septuaginta*, Leipzig, 1841; la version de Symmaque, p. 183.

2. On nous a objecté d'un côté, que si telle avait été l'intention du législateur, il aurait dit לא תאכל « tu ne mangeras pas » au lieu de לא תבשל « tu ne feras pas cuire ».

Nous répétons que, par la défense de préparer, il atteint le but qu'il poursuivait, c'est-à-dire *la protection du jeune bétail*, car par cette défense *il en supprimait la consommation*. Le même principe se retrouve du reste dans *nos lois actuelles;* ainsi la loi, réglementant la chasse et la pêche, défend la mise en vente de gibier et de poissons à certaines époques, d'où il s'ensuit qu'il y a virtuellement défense d'en manger ! ! En outre לא תאכל serait en opposition avec *le privilége qu'avaient les prêtres* (Lév. 7, 34) *de prélever* pour leur usage personnel une certaine part des offrandes, même de celles qu'on pouvait présenter en jeune bétail dès le huitième jour de leur naissance (Lév. 22, 27).

D'un autre côté on a trouvé que, pour que notre version soit juste, on aurait dû mettre *tu ne tueras pas le chevreau*, etc. Nous faisons observer que cette expression aurait été contraire à la loi, car, à partir du huitième jour, le jeune bétail était agréé comme sacrifice (Lév. 22, 27; cf. Sam. I, 7, 9; l'expression « tu ne feras pas cuire (ou préparer) » rend donc le véritable sens que le législateur a voulu donner à ce précepte, *car il protégeait ainsi les animaux destinés à la reproduction*, catégorie dont ne faisaient pas partie les premiers-nés consacrés à Dieu.

la Zootechnie que les rendements des agneaux élevés complètement au lait, sont plus avantageux, cette défense ne s'applique pas aux impuretés, mais complète les instructions d'Economie agricole.

Nous espérons avoir prouvé que la version, préconisée par nous, est plus conforme à l'esprit de l'auteur du Pentateuque. A l'appui de nos assertions nous avons cité l'opinion de grands hébraïsants comme Furst et D. Cassel. Nous avons prouvé par le Pentateuque, même, que le verset en question ne vise nullement les lois sur l'alimentation dans le sens que les Docteurs lui donnent (comme, par exemple, les prohibitions concernant les animaux impurs), et que c'est une loi purement agricole.

Pourtant nous nous rendons compte qu'en présence des commentaires des grands et savants Docteurs, et d'une tradition qui date de plus de vingt siècles, nos assertions ne présentent qu'une valeur infime. Pour lui donner quelque valeur, il faut que nous arrivions à prouver qu'avant la dispersion du peuple d'Israël, c'est-à-dire avant l'an 70, on interprétait cette loi d'après notre version. Nous nous efforcerons de le faire dans le chapitre suivant, par l'examen de la version des Septante et de l'opinion de Philon et de Josèphe.

VI. — 1. Les Septante. — 2. Philon. — 3. Josèphe. — 4. Résumé de l'Antiquité.

1. — Nous allons commencer par l'analyse du

texte en question (Exode 23, 19) qu'on trouve traduit dans les Septante de la façon suivante :

Οὐχ ἑψήσεις ἄρνα ἐν γάλακτι μητρὸς αὐτοῦ. L'expression ἐν γάλακτι a été employée par les classiques grecs dans le sens de *à la mamelle* :

Ainsi Euripide fait dire à Hercule : « Ἔτ' ἐν γάλακτι » τ'ὄντι γοργωπούς ὄφεις ἐπεισέφρησε σπαργάνοισι τοῖς » ἐμοῖς ἥ τοῦ Διὸς σύλλεκτρος (« Hercule furieux », 1266). Ce qui se traduit ainsi : « Alors que je *étais* » encore, Junon envoya dans mon berceau de redou- » tables serpents ».

Le même sens se retrouve chez Platon, ainsi dans les Lois, X, 887 d, il parle de ceux : « οὖν πειθόμενοι » τοῖς μύθοις, οὓς ἐκ νέων παίδων ἔτι ἐν γάλαξι τρεφό- » μενοι, τροφῶν τε ἤκουον καὶ μητέρων » qui ne croient pas les fables que dès leur jeune âge, étant encore *à la mamelle*, ils ont entendu raconter par leurs nourrices et leurs mères.

On retrouve encore chez Platon le même emploi de l'expression ἐν γάλακτι, par exemple dans « Timon », 81, C.

D'ailleurs E.-A. Sophocles[1], dans son « Greek Lexicon », ayant à se prononcer sur cette expression, dit : « ἐν γάλακτι = γαλαθηνός, ce qui signifie « qui tette encore ».

Nous nous trouvons donc devant le même dilemme en grec qu'en hébreu : ἐν γάλακτι, ce qui se traduit aujourd'hui[2] *dans le lait*, signifiait à l'époque

1. *Greek Lexicon* of the Roman and Byzantine Periods (from BC 146-AD 1100), Boston 1870. Au mot γαλα il indique les textes suivants : *Septante Exod. 23, 19; Reg. I, 7, 9.*

2. Et probablement déjà du temps de Philon par les Juifs non lettrés (cf. note 4, p. 112).

de Platon[1] *être au lait — allaité — à la mamelle.*

Pour déterminer le sens qui est applicable aux Septante, nous devons raisonner par déduction. Donc, Platon ayant vécu de 427 à 347 av. J.-C. et les Septante[2] datant de 285 av. J.-C. au plus tard, il n'est guère admissible que dans un laps de temps de 60 ans la langue grecque ait changé dans de telles proportions; néanmoins le fait est là que tous les traducteurs des Septante écrivent « in lacte matris ». Mais comme la traduction latine ne date que depuis le christianisme, il nous faut l'opinion d'un écrivain, sinon contemporain des Septante, du moins d'avant la dispersion du peuple juif, pour nous former une idée à ce sujet.

Consultons donc Philon (30 av. J.-C., 54) pour voir ce qu'il pense de la traduction grecque des Septante ; nous le trouvons dans le tome II de la « Vie de Moïse »[3] :

« ... De ceci la preuve est évidente ; car, quand quelques Chaldéens qui ont appris la langue grecque ou quelques Grecs qui ont appris la chaldaïque se rencontrent à toutes les deux écritures et viennent à lire tant la chaldaïque que la grecque, ils les ont en admiration et les adorent comme deux sœurs, voire comme une seule, tant se rapportent bien ensemble les choses et les dictions; appelant les traducteurs

1. E.-A. Sophocles. p. 15, *The periods of the Greek Language*, la période attique de 500 AC-283 AC.

2. *Ibid.*, p. 8. Selon Aristeas, ou plutôt pseudo-Aristeas, un juif grec, le Pentateuque fut traduit par 72 savants juifs, sous le règne de Ptolémée.

3. Traduction par Pierre Bellier, p. 347, Paris 1612.

non traducteurs, mais annonciateurs des secrets divins et prophètes auxquels il a été permis de comprendre, de leur esprit net, les pures conceptions de Moïse. »

Cette appréciation de Philon est catégorique; *les Septante rendent fidèlement le texte hébraïque*[1].

Or, Siegfried[2] déclare que Philon était très érudit en auteurs classiques, il donne même une liste des auteurs que Philon cite et auxquels il fait allusion dans ses œuvres; il n'y a donc aucun doute que le texte grec rend bien le principe visé par l'auteur du Pentateuque, c'est-à-dire que le mot בחלב doit être interprété dans le sens de *mamelle* ou d'*être allaité*.

Ensuite, si nous nous rapportons à Ritter[3], nous trouverons qu'on ne croit pas, qu'à l'époque des Septante, on ait eu connaissance à Alexandrie de la Halacha palestinienne, qui du reste n'était qu'à son début. C'est donc encore un argument en notre faveur que ἐν γάλακτι ne pût avoir d'autre signification que celle de l'époque de Platon.

II. — A présent, pour bien se rendre compte de l'état d'esprit de Philon dans ses commentaires sur notre verset, il ne suffit pas, comme dit H.-S. Ryle[4] dans son savant et minutieux travail, de lire Huma-

1. Dr A. Geiger, en parlant des « soi-disant Septante », dit qu'elles reflètent fidèlement la conception qu'on avait, à cette époque, de la Bible et que la traduction du texte hébraïque est exacte. (*Urschrift und Uebersetzungen der Bibel*, Breslau, 1857, p. 161.)

2. Carl Siegfried, *Philo von Alexandrien*, p. 137.

3. *Philo und die Halacha*, p. 8.

4. *Philo and Holy Scriptures*, London, 1895.

nitate II § 18 399 cf. 17 396 de l'édition Mangey, il faut lire tout, c'est-à-dire de § 17 p. 396 jusqu'à § 18 p. 399.

S. Munk[1] commet la même erreur d'après nous, en indiquant : Philonis opera éd. Genève 1613 de Charitate p. 549 ; il faut lire de 547 D à 549 E, car voici ce que dit Philon d'après la traduction de Pierre Bellier[2] (Paris, 1612) : « ... Il commande donc qu'on s'abstienne des petits, qui ne font que naître aux troupeaux, aux bêtes domestiques, soit brebis, chèvres, vaches, défendant d'en prendre pour manger ni sacrifier ; car il a estimé que c'était le fait d'une âme cruelle d'épier et de guetter les fruits et portées, et de les distraire d'avec leur mère pour le plaisir du ventre et de la gourmandise ... » (P. 448.)

« Laisse de grâce, dit-il, le petit à sa mère ; si tu ne veux à toujours, pour le moins, laisse-le allaiter les sept premiers jours ; ne rends pas inutiles les fontaines de lait que la nature a envoyé aux tettes. » (P. 449.)

« Ne voyez-vous pas que Celui qui a été le meilleur législateur de tous les autres, a eu soin des bêtes irraisonnables, ne voulant point que les petits fussent séparés et distraits de leur mère jusqu'à ce qu'ils aient été allaités et nourris.

» Cette ordonnance n'a-t-elle pas été plutôt faite pour vous, messieurs les braves, que pour les bêtes, afin que, si vous n'êtes pas enseignés par la nature à aimer votre sang, pour le moins vous l'appre-

1. *Guide des Égarés*, annotation, p. 398.
2. Chapitre : de la Charité et de l'Amour.

niez par la discipline et la doctrine. ... Or, voulant ensemencer plusieurs sortes de semences de douceur et courtoisie dans nos esprits, il fait un autre commandement qui approche du précédent, défendant d'immoler la mère et le petit ; ou s'il faut tous deux sacrifier, que pour le moins cela soit fait en divers temps, parce que ce serait une trop grande cruauté de tuer un même jour celle qui est la cause de la génération avec la bête qui a été engendrée. » (P. 450/451.)

« Il défend de ne soustraire le petit de sa mère, que premièrement *il ne soit sevré*, *ne tettant plus*[1], ni l'agneau ni le chevreau, ni quelque autre petit du troupeau.

» A cette défense de ne tuer point au même jour la mère et le petit, il en ajoute encore une autre en disant : Tu ne feras point bouillir et cuire l'agneau dans le lait de sa mère, parce qu'il a estimé l'acte très méchant, que la nourriture de la bête vivante lui servît d'assaisonnement et sauce quand elle serait tuée....

» *Que s'il y a quelqu'un qui veuille faire bouillir la chair parmi du lait, qu'il la cuise*[1], pourvu que ça ne soit pas avec une cruauté et impiété. ...

» Celui qui, en si grande abondance de lait, fait cuire la chair de l'agneau ou chevreau, ou de quelque autre petit avec le lait de sa mère, certainement il montre la barbarie et la cruauté de ses mœurs. » (P. 453/54.)

On voit par ce qui précède, que Philon traite les lois très consciencieusement ; il groupe les com-

1. Nous soulignons.

mandements ayant le même objet et réussit par ce système, surtout dans le cas qui nous occupe, à faire ressortir le but pratique aussi bien que le côté humanitaire. Il paraît pourtant que jusqu'à présent on a fait peu de cas de ses jugements sur les lois, et qu'on ne le cite que pour ses idées philosophiques et allégoriques[1] ; et ceci est tellement vrai que l'édition Mangey, réputée la plus complète, ne met pas en marge les différentes lois visées, que nous indiquons et qui s'y trouvent cependant commentées ! Et qu'y a-t-il d'étonnant à ce que Philon fût un bon légiste, s'il est vrai, comme on le suppose, qu'il fit partie du Sanhédrin à Alexandrie, dont son frère, l'arabarque Alexandre, fut le chef[2] ?

Pour ces raisons, on nous permettra de passer vivement en revue les extraits que nous venons de citer, en y ajoutant en quelques mots les passages les plus importants, d'un intérêt indirect dans la question, quoique nécessaires pour se former une idée exacte de l'importance du jugement de Philon.

(P. 448.) Il s'oppose à « *distraire les petits d'avec leur mère pour le plaisir du ventre et de la gourmandise*[3] ». Ou nous nous trompons fort, ou il s'agit de l'Exode 23, 19, comme Mangey l'indique avec raison ; car il n'y a aucun autre verset dans le Pentateuque qui corresponde à cette idée. C'est un langage imagé de *notre* version.

1. Ritter, *Philo u. Halacha*, p. 9.
2. *Ibid.*, p. 15.
3. Suivi d'un traité sur : « La pauvreté souvent induit à des choses déshonnêtes ».

(P. 449.) Il répète le verset de Lév. 22, 27 et Exode 22, 29, qu'il fait suivre d'une apologie sur le lait maternel.

(P. 450/51.) Il renforce l'idée première en disant : « *il ne voulait point que les petits fussent séparés de leur mère jusqu'à ce qu'ils aient été allaités et nourris.* »

C'est toujours le ἐν γάλακτι de Platon ! Mais ce qui est encore une autre preuve plus concluante, c'est qu'il profite de ce paragraphe pour faire une espèce de sermon (probablement adressé aux païens) à propos des parents qui exposent leurs enfants et les abandonnent à la merci des bêtes, pour arriver à Lév. 23, 28, soit à la défense de tuer la mère et le petit le même jour[1].

(P. 453/54.) Et c'est alors qu'il revient encore une fois à *notre* version du texte, mais dans des termes qui ne laissent aucun doute, car il traduit : « *Il défend de ne soustraire le petit à sa mère avant qu'il ne soit sevré.* »

Après avoir rempli quatre colonnes « in-folio » pour expliquer la cruauté qu'il y a de soustraire les petits à leur mère avant qu'ils ne soient sevrés, il écrit quelques lignes sur le « *Tu ne feras pas cuire l'agneau dans le lait de sa mère* », en expliquant qu'il y a assez de lait d'autres animaux dans les troupeaux, si l'on tient à préparer l'agneau avec du lait.

1. Suivi de : dissertation sur la cruauté, — sur les bêtes chassées loin et en arrière du temple ; — on ne doit faire mourir par justice les femmes grosses ; — la grande douceur et humanité des lois mosaïques.

C'est ce dernier commentaire qui a fait supposer que Philon connut la Halacha de בשר בחלב[1] qui a changé cette loi agricole et humanitaire en une loi culinaire ; supposition qui, avec raison, n'est pas acceptée par Ritter[2], car Philon *ne défend nullement la préparation de la viande dans du lait.* Cependant il est indéniable qu'il y eut à cette époque à Alexandrie, sinon controverse à propos du mot בחלב, du moins deux versions en présence : l'une, celle des lettrés[3] qui comprenaient ἐν γάλακτι d'après la langue de Platon et des Septante ; l'autre, celle des non-lettrés[4] — la version vulgaire — qui lisaient « dans le lait ».

Philon, chez qui « le sens matériel des prescriptions se double toujours d'un sens moral », comme dit Bréhier[5], commente donc les deux versions sans se prononcer directement pour ou contre la version vulgaire ; celle-ci ne faisant que renforcer son principe de traiter les animaux avec douceur, il le constate seulement ; il se réjouit peut-être de voir se continuer cet amour, même après la mort de la bête, et voilà tout ! Mais de là à prétendre qu'il approuva la Halacha de בשר בחלב quand même on

1. Prescription rabbinique défendant de préparer la viande avec du lait ou du beurre.

2. *Philo u. Halacha*, p. 128. Cf. Karppe, *Étude du Zohar*, p. 539.

3. E.-A. Sophocles, p. 12. *The periods of the Greek Language*, La période romaine de 146 AC-330 de notre ère.

4. *Ibid.*, Introduction, p. 7 et 8. Les juifs non lettrés d'Alexandrie se servaient du dialecte vulgaire de cette ville, — c'est celui de l'Attique avec les modifications des Macédoniens.

5. Em. Bréhier, *Les Idées philosophiques de Philon*, p. 31.

aurait prouvé qu'elle existait déjà, serait en contradiction avec tous ses écrits, car l'allégorie et la Halacha ne vont pas ensemble[1].

Nous nous demandons même si nous ne devons pas tirer une autre conclusion de la controverse du temps de Philon sur ἐν γάλακτι et בחלב, à propos de cette Halacha ? *N'est-ce pas plus probable que l'on doive chercher l'origine de la Halacha* בשר בחלב *à Alexandrie et non en Palestine ?*

Tout plaide en faveur de cette thèse, l'opposition des vieux Samaritains et des Karaïtes[2], et enfin le silence de Josèphe sur cette question.

III. — Josèphe, témoin des dernières luttes du peuple juif avant la dispersion, dans son « Histoire des Antiquités juives », énumère plusieurs lois concernant l'alimentation, mais ne parle nulle part de celle-là. Ritter en fait la même remarque[3].

Or, Josèphe étant mort vers l'an 100 environ, soit 50 ans après Philon, nous avons une nouvelle présomption de croire que la Halacha de בשר בחלב repose sur une fausse interprétation du texte grec des Septante avec Alexandrie comme lieu d'origine.

Le Dr Geiger[4] s'exprime, à propos de l'origine de cette Halacha, de la façon suivante :

« Je crois que dans l'antiquité cette Halacha était

1. Siegfried, p. 145. Ritter, p. 128. S. Karppe, *Étude du Zohar*, 1901, p. 539.
2. Geiger, *Z. D. M. G.*, tome XX, p. 554.
3. Ritter, p. 128.
4. *Z. D. M. G.*, tome XX, p. 554.

complètement inconnue aux Samaritains et aux Saducéens, et que c'est plus tard que les jeunes Samaritains et Karaïtes, dans leur zèle de surpasser les Pharisiens en piété et en abstinence, adoptèrent cette Halacha. »

IV. — Résumé de l'Antiquité

Époque des Septante. — La Halacha est inconnue à Alexandrie. Elle est à son début en Palestine et ne consiste qu'en quelques traditions.

Époque de Philon. — On constate qu'à Alexandrie le mot בחלב avait déjà *deux* significations ; qu'on défendit de cuire l'agneau dans le lait de sa mère, *mais qu'on permit d'employer d'autre lait.*

Époque de Josèphe. — Josèphe ne cite pas cette prohibition, ce qui permet de supposer qu'en Palestine, on ne connaissait que la version qui a servi comme texte aux Septante.

IIIe siècle. — On constate que cette Halacha n'est pas observée dans certains endroits[1] (Erech Millin, p. 101a ; Talmud Chullin, 110a).

VII. — Conclusion.

Après avoir prouvé, par le Pentateuque même, que l'interprétation traditionnelle est erronée, le résumé de l'antiquité nous démontre clairement que l'auteur du Pentateuque n'avait en vue, par l'ordonnance de l'Exode 23, 19, que d'enseigner aux Hébreux les principales lois concernant l'agriculture. Que dans ces lois il y ait en même temps un prin-

1. Ritter, p. 128.

cipe humanitaire, nous ne le contestons pas, mais on ne doit pas aller jusqu'à l'exagération et vouloir tout expliquer par ce mot ! Nous allons même plus loin ; l'humanitarisme ne joue qu'un rôle très effacé quand il y a, comme ici, un intérêt matériel en jeu, car, dans ce cas, l'humanitarisme et l'intérêt matériel[1] sont en raison inverse l'un de l'autre, comme on dit en mathématique.

Pourquoi d'ailleurs se jeter justement sur cette ordonnance pour proclamer l'humanitarisme des lois mosaïques, quand il y en a tant d'autres qui méritent bien plus ce qualificatif ? Ne citons que celles qui se trouvent en l'Exode 23, 4 et 5 : « *Si tu vois le bœuf de ton ennemi égaré, ramène le lui ; ou si son âne tombe sous sa charge, ne l'abandonne pas, mais aide-lui à le relever.* » Voilà une ordonnance pleine de bonté envers les bêtes, car il n'y a aucun avantage pour celui qui exécute cette loi ; il n'y a que l'animal et l'ennemi qui en profitent !

Nous n'offensons donc personne en soutenant que les différents versets que nous avons discutés, ne forment qu'un enseignement agricole, ce dont le Deutéronome nous donne la confirmation, car son auteur cite bien l'ordonnance de l'Exode 23, 19, mais ne répète ni celle de l'Exode 22, 29, ni celle de Lévit. 22, 27, ordonnant de laisser le petit pendant sept jours auprès de sa mère.

Si le Deutéronome ne le fait pas, c'est que son auteur a jugé que le peuple était assez instruit à

1. Cf. p. 17, notre citation sur « l'allaitement ».

cette époque et connaissait les pratiques agricoles que les Hébreux, en sortant de l'esclavage d'Égypte, ignoraient complètement.

Nous arrivons donc à la conclusion que la traduction que nous proposons, soit : *Ne faites pas cuire le chevreau tant qu'il est allaité par sa mère*, rétablit le sens véritable que l'auteur du Pentateuque a voulu y donner ; et que l'interprétation des Docteurs, aussi bien que la Halacha בשר בחלב, qui en découle, sont en contradiction absolue avec la lettre et l'esprit du Pentateuque.

S. Ferarès.

Paris, janvier 1911.

בשנת לא תסף עליו ולא תגרע ממנו ל״פ״ק

LA QUESTION DU NÉO-SLAVE

Elle a été agitée à plus d'une reprise.

Nous rencontrons, par hasard, dans le grand organe panslaviste de Prague, *Slovanský Přehled* (1909, I), un article d'A. Frinta : *Otázka dorozumívacího jazyka mezi-slovanského* (La question d'une langue intelligible pour tous les Slaves). En rappelant une tentative antérieure, celle de Ziljski[1], Frinta s'attache principalement à l'étude d'une œuvre publiée, en 1907, à Kremsier (Bohême) : *Grammatik der neuslavischen Sprache (einer Vermittlungssprache für die Slaven der öster reichisch-ungarischen Monarchie), verfasst von Ignaz Hošek.*

1. Узајемні правопис славјанскі, *to je* : *uzajemna slovnica ali mluvnica slavjanska. Spisal i na svetlo izdal M. M. Ziljski.* Prague, 1865.

L'auteur, qui est Slovène, aurait bien fait de prendre sa langue maternelle comme point de départ exclusif de sa création; car, de toutes les langues vivantes, c'est peut-être le slovène qui reproduit le mieux le prototype paléoslave, et il est aisément assimilable tant par les Russes que par tous les Yougo-Slaves. Malheureusement, son idiome est composite, là surtout où l'unité s'imposait; le lexique comprend aussi des éléments russes et tchèques.

Ce que Ziljski tend à créer, c'est d'ailleurs moins une langue parlée qu'une langue écrite; et cela, pour des considérations qui sont en substance les nôtres.

L'auteur de cette grammaire, comme son titre l'indique, n'a eu en vue que la création d'une langue commune aux Slaves de l'État austro-hongrois, c'est-à-dire Tchèques et Slovaques, Polonais, Ruthènes, Serbes et Croates, Slovènes. Le nouvel idiome ne vise pas, d'ailleurs, à exclure les langues littéraires existantes; il ne vise même pas à se créer à côté d'elles une place comme langue écrite. Trop modeste, sans doute, il se contenterait de servir de moyen d'intelligence, soit entre Slaves, soit entre Slaves et non Slaves, dans les relations journalières de la vie.

Trop modeste, avons-nous dit, car si une langue naturelle peut, à la rigueur, se dispenser de devenir langue écrite[1], il n'en est pas de même des langues artificielles ; pour ces dernières, tout est là, c'est leur *to be or not to be*. Nous pensons donc que Hošek a littéralement mis la charrue avant les bœufs, en supposant dès le début ce qui ne peut venir qu'en conclusion.

Quelle nécessité les Slaves austro-hongrois ont-ils d'une langue commune ?

On peut dire que, pratiquement, c'est-à-dire sur le seul terrain où se place notre auteur, cette nécessité existe à peine[2]. Son fait seul suffirait à le prouver : s'il écrit sa grammaire en allemand, c'est que les Slaves,

1. La thèse était vraie dans les siècles écoulés; aujourd'hui, on peut dire que les langues écrites ont seules encore des chances de vie — quelque restreint que soit du reste leur domaine ou quelque terribles que soient leurs ennemis —, et que ces chances sont, pour une bonne part, précisément dans la mesure de leur caractère littéraire.

2. Une réelle nécessité serait la meilleure garantie de succès

auxquels il l'adresse, connaissent cette langue ; dès lors, avec cet excellent moyen de commune entente, quel besoin ont-ils de recourir à une langue artificielle, langue sans fixité et d'une étude d'autant plus difficile qu'elle serait dépourvue de base littéraire ?

En fait, Slaves et non-Slaves, dans la monarchie des Habsbourg — en dehors de la province de Goritz (Görz et Gradisca), de l'Istrie, du Littoral croate et de la Dalmatie, dont la langue commune est l'italien — s'entendent très bien par le moyen de l'allemand ; ceux de Hongrie (Croatie-Esclavonie exclue) disposent, en outre, du hongrois, qu'ils ont tous plus ou moins appris à l'école.

Si le besoin pratique n'existe pas pour l'Autriche-Hongrie, il existe à peine pour l'ensemble du monde slave.

Les Sorabes de Lusace sont sous l'influence directe de l'allemand, et cette même influence prédomine aussi en Serbie, et jusqu'en Bulgarie ; tandis que, dans ce dernier pays, la connaissance du russe est aussi très vulgarisée. En Russie même, pour ne rien dire des

pour une langue artificielle. Pour en donner un exemple, c'est ce qui manque le plus à l'espéranto.

Si le territoire européen était réparti à peu près également entre 3 à 400 idiomes différents, dont aucun n'aurait su conquérir une hégémonie quelconque — comme c'est le cas, par exemple, pour les langues indiennes du Mexique —, l'espéranto serait une nécessité, et son succès semblerait certain. Mais, en fait, trois langues jouent déjà son rôle dans le monde : l'anglais, le français, l'allemand. Ce système a, il est vrai, le désavantage d'exiger éventuellement la connaissance de plusieurs langues au lieu d'une seule, mais il dispose de la force inhérente aux choses existantes : *beati possidentes !*

éléments allemands ou juifs, tous les intellectuels, voire souvent les classes moyennes, connaissent l'allemand; d'ailleurs, Russes d'une part, de l'autre Ruthènes et Sud-Slaves, tous peuvent assez aisément se comprendre, chacun parlant sa langue maternelle.

Mais où le besoin existe, c'est précisément dans le domaine littéraire.

Les Slaves ne se lisent pas entre eux. Leurs langues littéraires sont trop éloignées l'une de l'autre pour qu'elles puissent servir à la communication des idées; il en découle que leurs littératures sont forcément autonomes. Cela peut être avantageux au maintien de l'originalité respective de chaque nation; mais cela est déplorable à tous les autres points de vue. C'est par suite de cet éparpillement de forces, de ce manque d'entente réciproque, que la pensée slave n'a pu encore s'unifier et s'émanciper des influences étrangères. C'est par ce fait que les Slaves n'ont point encore pris conscience de leurs forces, et qu'ils sont encore en Europe, en dépit de la loi du nombre, des parias politiques.

Il importe donc de créer une langue littéraire également comprise de tous les Slaves, qui puisse devenir l'instrument de leur pensée collective.

Cette création n'affecterait nullement l'existence des langues littéraires actuelles; l'idiome nouveau viendrait simplement se placer à côté d'elles, comme langue auxiliaire, chargée d'une mission spéciale.

Cette mission, la voici pratiquement :

Chacun des peuples slaves posséderait un organe rédigé dans le nouvel idiome. Cet organe serait, pour

bien faire, indépendant; mais, si le manque de ressources matérielles s'y opposait, il pourrait aussi adopter la forme de supplément à une revue déjà existante.

Ce mouvement initial créerait ce qui, jusqu'ici, a toujours manqué aux Slaves : une communauté intellectuelle. Il pourrait produire à son tour, par en haut, des organes de synthèse, organes panslavistes, ne se plaçant plus sur le terrain d'une nationalité déterminée; tandis que, par en bas, il s'acclimaterait progressivement, sous forme de suppléments, dans les revues, voire dans la presse quotidienne des divers pays.

L'heure pourrait peut-être même sonner, de la sorte, où l'idiôme nouveau entrerait dans le domaine de la littérature pure, par des traductions destinées à mettre à la portée de tous les Slaves les œuvres des meilleurs écrivains nationaux. Et pourquoi ne verrions-nous pas un jour les littérateurs slaves publier, en même temps que l'original de leurs œuvres, une traduction dans la langue commune de tous les Slaves?

Enfin, lorsque celle-ci sera devenue l'organe de leurs intérêts communs, lorsque les écoles se seront fait une obligation de l'enseigner, et les élèves un devoir de l'apprendre, alors, mais alors seulement, alors peut-être aura-t-elle quelque chance de devenir langue parlée.

***

Sur quelle base, avec quels éléments, selon quel principe doit se construire la langue nouvelle ?

Par sa phonétique et sa morphologie, elle doit être plus simple que tous les idiomes vivants. C'est là une question de vulgaire bon sens : s'il est aisé de passer

du difficile au facile, l'inverse est presque impossible.

La phonétique slave la plus simple est celle du Slovène) ; c'est elle qui sera prise pour base du nouvel idiome[1].

La morphologie slave la moins complexe est celle du bulgare. En effet, tandis que toutes les autres langues slaves sont demeurées au stade de la synthèse, en respectant la déclinaison des noms, le bulgare lui est devenu analytique, prenant vis-à-vis du vieux-slave la même position que le français à l'égard du latin.

Adopter un autre système que le système bulgare, ce serait embarrasser sans profit, non seulement les Bulgares, mais encore tous les autres Slaves. Car, quelque déconcertant que cela doive leur paraître au début, il vaudra certainement bien mieux pour eux renoncer au principe même de la déclinaison. Le maintenir engendrerait de perpétuelles confusions avec le schéma de la langue maternelle.

La conjugaison sera aussi simplifiée, mais son principe est maintenu ; celui-ci étant commun à toutes les langues slaves, il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à s'en écarter.

Le vocabulaire de la langue ne peut être puisé arbitrairement dans les divers idiomes ; il importe de s'en tenir à une source unique.

Hošek rend hommage à cette vérité d'évidence ; mais

1. La phonétique de Hošek, au contraire, présente un grave défaut : en empruntant au tchèque la distinction entre voyelles longues et brèves, inconnue aux autres idiomes slaves, il a lui-même créé, bien inutilement, un sérieux obstacle à l'étude de sa langue.

il résout la question en plaçant à la base de l'idiome neutre sa propre langue, le tchèque. Les Tchèques, dit-il, sont les plus nombreux en Autriche-Hongrie ; *ergo*, ils ont le droit de s'imposer. Ce droit s'évanouit dès que, étendant notre cadre, nous prétendons travailler, non plus pour la seule monarchie austro-hongroise, mais pour l'ensemble des pays slaves.

Cette question est, d'ailleurs, la plus épineuse de toutes, car les langues slaves, comme lexique, sont fort différentes l'une de l'autre. Ces divergences sont surtout sensibles de groupe à groupe : le sorabe, le tchèque, le slovaque et le polonais constituant le premier groupe de langues, tandis que le second comprend tous les autres idiômes slaves.

Préférer une langue du premier groupe, ce serait accorder un privilège à la minorité, et compromettre ainsi, dès son berceau, l'existence du nouveau-né. Bien plus, les crevasses internes, celles qui séparent le polonais du tchèque, par exemple, subsisteraient béantes.

Le second groupe, au contraire, bien plus important numériquement, est aussi plus un. L'unité des racines devient même complète si, faisant abstraction des idiomes modernes, nous remontons à la vieille langue historique des Slaves, celle en laquelle les SS. Cyrille et Méthode leur prêchèrent jadis l'Évangile.

Le paléoslave modernisé, ou néo-slave, au prix d'une étude pratique de quelques heures peut-être, sera immédiatement accessible à tous les Slaves du sud et de l'est de l'Europe. Pour ne point parler des Polonais, dont il est plus sage de ne pas tenir compte en

matière de panslavisme, Tchèques et Slovaques seuls se verraient lésés dans la combinaison. Mais s'il est un peuple éclairé, un peuple aux ardentes convictions slaves, un peuple dont il soit permis d'espérer un effort, c'est précisément celui-là.

Qui lutte aujourd'hui pour faire remplacer, au sein même du catholicisme romain, la liturgie latine par la paléoslave (glagole) ? Les Tchèques sont à l'avant-garde dans la bataille. Eh bien ! le sacrifice qu'ils s'imposent là en réclamant l'introduction dans leurs églises d'un langage, slave il est vrai, mais si éloigné du leur, ne seraient-ils pas prêts à se l'imposer demain sur un autre terrain, les intérêts du slavisme l'exigeant ?

Si le paléoslave est une langue neutre, c'est aussi un idiome riche, possédant un passé littéraire glorieux, susceptible, partant, de nous livrer avec abondance les matériaux utiles à la construction d'une langue artificielle. Rappelons simplement, dans cet ordre d'idées, que c'est par étapes seulement que le serbe est parvenu à s'en affranchir, et que cette évolution est toute récente encore : il y a moins de cinquante ans, le paléoslave était toujours, vis-à-vis de la langue du peuple, dans les mêmes rapports que ne l'est aujourd'hui, dans le grec moderne, la langue ancienne à l'égard du romaïque.

Ce seul fait suffirait à prouver que le paléoslave répond, en puissance, à toutes les nécessités de la vie moderne. D'ailleurs, pour supprimer toute amphibologie, le néo-slave fera une large place aux termes techniques grecs et latins communs à toutes les lan-

gues européennes quoique rejetés, à tort peut-être, par beaucoup d'idiômes slaves.

La langue de Hošek, avec sa portée restreinte et son caractère non littéraire, pouvait s'accommoder d'un double alphabet : latin et cyrillique. Pour nous, l'unité d'écriture est indispensable, c'est une condition *sine qua non* de l'obtention de notre but.

Et il n'y a pas à hésiter ici, c'est l'écriture latine qui doit l'emporter. Les Orthodoxes, dont la langue liturgique est remise en honneur, doivent cette compensation à leurs frères occidentaux. L'alphabet latin est, d'ailleurs, beaucoup moins étranger à Pétersbourg ou à Sophia que le cyrillique ne l'est à Prague ou à Laibach, et c'est, à tous égards, rendre un service aux Slaves orientaux que de les familiariser avec les caractères de l'Europe occidentale.

Nous allons esquisser très brièvement les traits principaux du néo-slave, tel que nous le concevons. Ce plan est naturellement sujet à des améliorations ; y pourvoir sera la première besogne de l'organisation consacrée à la diffusion de l'idiome nouveau. Mais, une fois la langue fixée, à raison ou à tort, — dans les questions de ce genre, le jugement ne dépend le plus souvent que du point de vue auquel on se place, — tous devront s'incliner : le dogmatisme, que nous subissons inconsciemment dans nos langues naturelles, est une question de vie ou de mort pour un idiome artificiel.

***

La création nouvelle exige deux choses : la première, simplifier assez, de façon à réduire la grammaire au

plus petit volume possible — une langue artificielle doit être surtout très facile —; la seconde, ne pas trop déformer le langage original, de peur de créer un *monstruum* linguistique. Car un semblable idiome perdrait, avec sa base historique, une des conditions de son succès. Tel est le double principe qui nous a guidé, tels sont les deux écueils sur lesquels nous attirons l'attention spéciale des législateurs qui nous suivront.

Et voici les rudiments du néo-slave :

L'alphabet est identique à celui du slovène. Les lettres primaires sont donc :

a, b, c, č, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, r, s, š, t, u, v, z, ž.

A cette modification près, la phonétique du néo-slave suit d'ailleurs, en principe, les règles formulées par Hošek.

Le nom n'a point de déclinaison, comme en bulgare. Le génitif est exprimé par la préposition *ot*, comme dans certains dialectes bulgares, afin de le distinguer du datif, auquel nous réservons l'emploi de *na*. L'instrumental s'exprime par diverses prépositions, selon les cas : *se, po*, etc.

Le pluriel des substantifs masculins se forme en *-i;* celui des substantifs féminins, en *-e* pour les thèmes en *-a*, en *-i* pour les autres ; le pluriel neutre est en *-a*.

La langue a perdu le duel du paléoslave.

L'adjectif présente le schéma suivant :

SINGULIER			PLURIEL		
masc.	fém.	neutre	masc.	fém.	neutre
dobri	*dobra*	*dobro*	*dobri*	*dobre*	*dobra*

Toutefois, l'attribut masculin singulier conserve la forme radicale, *dober*.

Les comparatifs et superlatifs se forment tous par circonlocution, avec *bolje* et *najbolje* respectivement.

Quant à la déclinaison pronominale, la plasticité du langage exige qu'on en conserve au moins une partie, ainsi que l'ont fait d'ailleurs les langues néo-latines et le bulgare lui-même.

Voici le schéma proposé :

Nom.	*az* (je)	*ti* (tu)	——
Dat.	*mi*	*ti*	*si* (se)
Acc.	*me, mene*	*te, tebe*	*se, sebe*

3e PERSONNE

	SINGULIER			PLURIEL		
	masc.	fém.	neutre	masc.	fém.	neutre
Nom.	*on*	*ona*	*ono*	*oni*	*one*	*ona*
Dat.	*mu*	*jej*	*mu*		*jim*	
Acc.	*go, njego*	*ju, nju*	*go, njego*		*jih, njih*	

Notre premier accusatif est la forme courante ; le second est la forme emphatique. L'emploi de ce dernier est de rigueur avec les prépositions; c'est ainsi qu'il forme, entre autres, un génitif et un datif emphatiques : *ot mene*, *na mene*, etc.

La conjugaison est maintenue, mais simplifiée. Le passé, notamment, est réduit au temps unique du russe, par la suppression de l'imparfait et de l'aoriste.

Nos temps sont donc, pour *čitati* (lire) :

un présent : *čitaju;*
un passé : *az čital;*
un futur : *budu čitati;*

un conditionnel : *az čital bi ;*
un impératif : *čitaj ;*
un participe présent actif : *čitajušči* (*-a, -e,* etc.);
— passif : *čitajemi* (*-a, -o,* etc.);
un participe passé actif : *čitavši* (*-a, -e,* etc.);
— passif : *pročitan* (*-i, -a, -o,* etc.);
un gérondif présent : *čitaja ;*
— passé : *čitav* ou *čitavši.*

En outre, le parfait pourra produire un plus-que-parfait, le futur un futur antérieur, etc.

Ce schéma, sans s'écarter du paléoslave, est modelé directement, on s'en aperçoit, sur la conjugaison russe.

***

Et maintenant, va, mon enfant, toi qui es le fruit de mes longs travaux, bien que procréé en une seule heure d'enthousiasme, va ! Je ne puis pronostiquer ton avenir ; je ne vois que la vaste carrière ouverte à ton ambition. Regarde, vois cette plaine qui s'étend, immense, depuis l'Elbe jusqu'au delà du Volga, depuis l'Océan Glacial jusqu'à la Mer Egée ; vois les peuples innombrables qui l'habitent. Vois donc, cette force est inerte ; c'est à toi qu'il appartient d'insuffler une âme dans ces corps. Si tu y réussis, si, à ta voix, les morts sortent de leurs sépulcres, ce sera la plus formidable levée de boucliers que le monde ait connue, ce sera le renversement des vieux empires, ce sera le triomphe d'une race. Puisse alors cette race, mieux que celles qui l'ont précédée, servir les intérêts de l'humanité !

Henri Bourgeois.

Bruxelles, 15 février 1911.

MATERIALIEN ZU EINER GESCHICHTE

DER KLEIDUNG IM MITTELALTER

(Suite)

Dozy verzeichnet dafür die Formen بُرْنُس *burnus*, بُرْنُوس *burnus*, بَرْنُوس *barnūs*[1], kennt aber auch ein بَرْنِيَّة *barnīyah*, im Magreb بُرْنِيَّة *burnīyah* (daraus das span. *albornia*) « manteau ou robe fourrée de peau de loup, ou d'autre peau velue, capote, vêtement rustique à la façon des Irlandais », auch « gros drap de laine de différentes couleurs, dont on faisait des manteaux qui portent le même nom »[2], was direkt aus dem Tatarischen entstanden sein kann, so dass auch *burnus* älter sein dürfte als byzantinisch. An dieses *burnīyah* klingen an pers. *bārānī*, *berūnī* Regenmantel, doch hier haben Anlehnungen an pers. *bārān* Regen, *berūn* aussen stattgefunden. Sonst hat noch das Pers. als Kleiderbezeichnung *barak* ein

1. *Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes*, Amsterdam, 1845, S. 73 ff.

2. *Supplément aux dictionnaires arabes*, B. I., S. 78.

Kleid aus Kamelhaaren, kurd. *berkā* Teppich, *bergah* Kleid, puschtu *baraka* Mantel, und es kann keinem Zweifel unterliegen, dass arab. بَرَّكَان *barrakān* (woraus fran. *bouracan*, span. *barracan*) eine Art groben Kamelots, ein aus diesem Stoffe verfertigter Mantel, aus dem Pers. entlehnt worden ist[1].

Fasst man alles oben Gesagte zusammen, so ergiebt sich, dass in der tiefsten Vorzeit der aus Filz oder grober Wolle verfertigte Mantel und die zu Schutz und Wehr dienende Filzdecke im mongolisch-tatarischen Norden ihren Ursprung hatten und von da aus sich über Griechenland und die arabischen Länder als Kapuzenmantel verbreitet haben und andererseits direkt nach Westen über die slavischen und germanischen Länder als Panzer und Regenmantel gedrungen sind. Dass die Steppen von Zentralasien der Ausgangspunkt der Filzprodukte gewesen sind, darf nicht Wunder nehmen, es soll dies aber noch auf rein philologischem Wege weiter bewiesen werden.

Kluge sagt von *Kotze*, « aus mhd. *Kotze* grobes, zottiges Wollenzeug, Decke oder Kleid davon, ahd. *kozzo*, *kozza*; vgl. asächs. *cot (tt)* wollener Mantel, Rock : ein spezifisch deutsches Wort, dem Got. Nord. Engl. fehlend. Die unter *Kot* erwähnten roman. Worte (fran. *cotte* Unterrock, ital. *cotta*) scheinen dem Deutschen entlehnt zu sein, da im Ahd.

1. Diese Zusammenstellung schon bei A. Jaba, *Dictionnaire Kurde-Français*, St-Pétersbourg 1879, s. 49 sub بَرَكَه Die weitera Geschichte von بَرَّكَان bei Dozy, *Dictionnaire détaillé*, s. 68 ff.

umbichuzzi Obergewand, *umbichuzza* amicire. Man hat für den Fall, dass *Kotze* echtgerm. wäre, an Verwandschaft mit βεύδος (aus Wz. *gud*) Frauenkleid gedacht. Mittelengl. *cote,* engl. *coat* Rock sind sicher roman. Ursprungs». Nun ist aber dies « spezifisch deutsche Wort » ungemein verbreitet. Russ. *koč, koc* Decke ist schon im 13. Jahrh. verzeichnet, sonst noch poln. *koc* die Kotze, croat. *kôca*, *kóc*. *kočur*, sorab. *khocža* [1], wind. *koz*, *koza*, kärnt. *kóz*. Diese Wörter sind nicht von magy. *kóc* Hede, Werg, cagat. *kece* Teppich, uigur. *köček* Teppich, osman. *kece* Filz, Mantel, Filzdecke zu scheiden. Vielleicht gehört hierher auch puschtu *kosai* Filzmantel und spätgriech. γαυσάπη zottiges Wollenzeug. Lagarde meint [2], es sei ein ursprünglich persisches Wort, doch findet man nirgends ein solches, und, wenn auch, so ist es nicht aus dem Persischen zu deuten, wie er selbst zugibt [3].

Ein anderes Wort ist vulgärlat. *gunna*, bei Luitprand « *gunata* id est pellicea saxonica », bei Guitbert « *gunam* de pellibus lutrarum factam », auch bei Aristophanes καυνάκης, was Hesychius erklärt mit στρώματα ἢ ἐπιβόλαια ἑτερομαλλῆ, der Scholiast aber mit βαρβαρικὸν φόρημα ; ital. *gonna*, afran. *gune*, *gone*, aspan. und prov. *gona,* engl. *gown*, kslav. *gun'*, *gunja,* serb. *gunj* Art, Oberkleid, čech. *houne*

1. Von hier ab bei Linde, *Słownik jezyka polskiego*, sub *Koc*.
2. Abhandlungen 27.
3. Albanesisch *gesof* Pelz ist aus dem syrischen *gōšaf* zu erklären, und dieses, aus dem griech, γαυσάπη, liegt etwa zu Grunde des arab. *qaṭifah*, mit welchem *gōšaf* glossiert wird.

Kotze, poln. *gunia,* klruss. *huna,* russ. *gunja.* slov. *gunj ždegone* Lumpen, lit. *gune* Pferdedecke, magy. *gunya* Bauernkleid, rum. *gune*, ngriech. γοῦνα alban. *gune* Mantel von Ziegenhaar, *gun*, *zgun* Kleid bis zu den Knieen, *šegun*, *šigun* vorn offener Weiberrock. Dies ist finnisch und tatarisch : votjak. *gon* Haare am Körper, Gefieder, *gin*, *gen* Filz, in der Zusammensetzung *iž-gon*, *ež-gon*, *žgon*, *žigon* Wolle, Wollengarn, *gonku* Pelz, Balg, cuvaš. *sjun*, osttürk. *dzon*, osman. cagat. *jün*, *jüng* Wolle, cagat. *ton,* jakut. *son*, tungus. *sun* Pelz, mordw. *pona* Wolle, nordostjak. *pun* Tierhaar, Wolle, Feder. Es liegt wahrscheinlich ein aus einer dem Magyarischen nah verwandten Sprache entlehntes Wort zu Grunde der europäischen Abstammungen.

Interessant ist das in allen Wörterbüchern als araukanisch verzeichnete *poncho.* Es ist der grobe, viereckige Mantel mit einer Oeffnung für den Kopf in der mitte, der bei den Chilenen besonders beliebt ist. Eigentümlicher Weise erwähnen die frühesten Schriftsteller gar nicht den Namen *poncho*, obgleich sie den damit bezeichneten Gegenstand kennen. In Elias Herckmans Wörterverzeichniss vom Jahre 1642-43 [1] heisst ein Rock *domo-ruida*, ein Frauenkleid *icla*, *poncho* fehlt aber, wie es auch nicht in Valdivias Buch vom Jahre 1606 [2] steht. Ovalle, dessen Werk um dieselbe Zeit erschien [3], kennt die geläu-

1. R. R. Schuller, *El vocabolario araucano de 1642-1643*, Santiago de Chile 1907.

2. *Arte y gramatica general... en todo el Reyno de Chile*, Lima 1606.

3. *Coleccion de historiadores de Chile*, B. XII., S. 159 f.

figen Namen *macuñ* und *choñi*, nicht aber *poncho* : « El cuerpo lo visten con la que llamamos camiseta y ellos macuñ, que va tambien inmediata, y no es otra cosa que hasta una vara y media de tela de lana, hecha una abertura en medio, a la larga, tan grande cuanto basta para entrar por ella la cabeza, y ceñida luego por la cintura con una cinta o cordel, sin que tenga otra hechura ni artificio; como tampoco le tiene la manta que corresponde a la capa y llaman choñi, de que usan quando van fuera de casa, y esta es como una sobremesa o sobrecama». Dagegen hat D'Orbigny schon längst darauf hingewiesen, dass die araukanischen Kleidungsstücke den Peruanern entlehnt wurden[1], in der Ketchuasprache fehlt aber *poncho* ganz. Sonst ist *poncho* als Adjektiv, in der Bedeutung von «schlapp» im ganzen spanischen Amerika und in Spanien zu Hause : « *poncho* flojo, perezoso, galvaniento, dejado, muelle, poltrón, etc. ; manso, blando hasta la debilidad[2] » ; « *poncho* applicado al gallo o á la gallina : gallo *poncho*, gallina *poncha*, pollo *poncho*, para decir que no tiene cola, es impropriedad[3] »; « *poncho* es manso, perezoso, dejado y flojo, pero no rechoncho[4] ». *Ponchón*, Feigling datirt in Spanien

1. *L'homme américain*, Paris 1839, B. I., S. 394 : « Nul doute que les Incas n'aient appris le tissage aux Araucanos. Une des preuves en est le nom de vêtemens et des ornemens, identique dans la langue inca. »

2. Ochoa, *Novisimo diccionario*, Paris et Mexico 1906.

3. J. Calcaño, *El castellano en Venezuela*, Caracas 1897, S. 601.

4. R. J. Cuervo, *Apuntaciones criticas sobre el lenguaje bogotano*, Chartres, 1885, S. 435.

vom Jahre 1602. Dass *poncho* den schlappen (Mantel) bedeutet, erhellt aus Ercillas Beschreibung der araukanischen Kleidung in seiner *Araucania* als «la floja manta[1]». Es haben einfach die Spanier den Namen des türkischen loshängenden Gewandes *japundža*, « couverture de feutre à l'usage du cheval qui couche en plein air, manteau de bure que les Janissaires portaient en hiver », auf den für ähnliche Zwecke gebrauchten formenlosen Mantel der Araukanier übertragen. Dieses Wort ist rein tatarisch, vgl. cagat. *japingi* ein Winterkleid der Frauen in Chiva, eine Pferdedecke, vom Verbum *iapmak* zudecken, und ist in die slavischen Sprachen gedrungen, poln. opo *ncza* ein Regenmantel, russ. u kslav. *opanča, epanča* Decke. Aus einer Verordnung des Cabildo in Chile vom Jahre 1549[2] ersieht man, dass ein türkischer Mantel wirklich daselbst getragen wurde. Ich gebe drei auf einander folgende Schneidertaxen hier wieder :

« Por hechura de un jubon de raso llano, tres pesos y medio.
Por hechura de una *turca* llana, tres, pesos.
Por hechura de un capote llano, lleven cuatro pesos ».

Diese *turca* war also ein einfacher Mantel, denn sie ist billiger als Wamms oder gefütterter Ueberwurf, und man ist berechtigt, ein *yaponcha*, zu *poncha* verkürzt, als adjektivische Bildung, la *poncha* manta = la floja manta, anzunehmen. Daraus ist *poncho* adjektivisch im Sinne von « flojo » schlapp

1. Leider habe iche die Belegstelle verloren.
2. *Coleccion de hist. de Chile*, B. I., S. 186.

entstanden, und dies hat sich substantivisch im Sinne von Mantel weiter entwickelt.

Wir kommen nun zu dem auf grossen Umwegen nach Deutschland geratenen *Rock*. Der Mönch von Sankt Gallen erzählt von Karl dem Grossen, wie er an einen kalten Regentage in einen Schafspelz gekleidet, von nicht grösserem Werte als der Rock des heiligen Martin, in welchem er mit blossen Armen Gott ein Opfer darbrachte, auf die Jagd gegangen wäre. Die Anderen aber waren, da man gerade Feste feierte und sie von Pavia kamen, wohin die Venetianer eben alle orientalischen Reichtümer von jenseits des Meeres gebracht hatten, gekleidet in Häute phönizischer Vögel, mit Seide eingefasst und mit der Hals- und Rückenhaut und den Schwanzfedern der Pfaue und mit tyrischem Purpur und orangefarbenen Streifen verbrämt, und auch in kostbare Felle eingehüllt[1]. Brachten schon damals die Venetianer die Stoffe des Orients nach Europa, um sie an die Reicheren zu verkaufen, so kleidete sich Karl der Grosse doch nach einheimischer fränkischer Manier, in leinenes Hemd und Hosen, und nur im Winter schlug er darüber einen Pelz aus Otter- oder Zobelfellen[2].

Nach dem Mönch von S. Gallen zu urteilen, war der *roccus* ein billiger, ärmelloser Rock, aus einem

1. «Erat autem ymbrifera dies et frigida, et ipse quidem Karolus habebat pellicium berbicinum non multo amplioris praecii, quam erat *roccus* ille sancti Martini, quo pectus ambitus nudis brachiis Deo sacrificium astipulatione divina comprobatur», etc. *Mon. Ger.*, I., S. 760.

2. *Ibid.*, Einhardi *Vita Karoli M.*, S. 455.

Kapitulare des Jahres 808 wird klar, dass sich *roccus* auf irgend welchen Pelz bezieht : « *Roccum* martrinum et lutrinum meliorem triginta solidis, sismusinum meliorem decem solidis[1]. » In einer Donation von Bischof Riculfus Helenensis heisst es : « *roquos* quatuor unus purpureum cum auro, et alium palleum graeco, et alios duo in Graecia factos ». In einer mir vorliegenden Rezension[2] fehlen die Worte « roquos quatuor », es bleibt immerhin wichtig, wenn Kleidungsstücke als aus Griechenland herkommend bezeichnet werden[3]. Der *roccus* war ursprünglisch ein Männerrock, wie aus einem Konzilbeschlusse des Jahres 800 folgt : « Ut sanctae moniales non induantur virilia indumenta, id est *rocho* vel fanones, nisi tantum feminea vestimenta[4] ». Im Ahd. ist *rok*, *rôc*, *roc*, *rogh* übersetzt mit tunica, sarga, collobium, *hroch*, *rohc* mit melotes, und *ruchi*, *ruchili* mit vestimentum[5]. Dies ist nicht von der bei Cihac unter *rufă* aufgestellten Gruppe zu scheiden : « *rufă*, pl. (plus usité). linge, lingerie, vêtements, haillons, drilles ; — *rufărie* lingerie, vêtements ; — *rufos* déguenillé, couvert de haillons ; vsl. *ruho* onus, navis, suppellex, spolia, pannus ; pol. *rucho* queue d'une robe de femme, sorte de manteau de femme ;

1. *Ibid.*, Sec. II., P. I., S. 140.

2. Dévic et Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, B. V. Toulouse 1875, col. 135.

3. Für andere solche Belege verweise ich auf die bekannte 25. Dissertation von Muratori.

4. *Mon. Ger.*, Leg. Sec. III, B. II, P. I., S. 211. Kommt auch in Hlothars Capitularia 814-827 vor, *ibid.*, Sec. III, P. I., S. 345 : « *roccum* unum, pellicias usque ad talos ».

5. Graff II, col. 430 f.

čech. *roucha* drap, étoffe, enveloppe, *roucho* vêtement, nsl. *rjuha*, *ruha* drap de lit; bulg. cr. serb. *ruho* vêtement, habits; magy. *ruha* vêtement; mgr. ῥοῦχον pannus, vestis, ῥουχάριος vestiarius, ῥουχαρεῖον vestiarum; ngr. ῥοῦχον drap, habit, meuble, ῥοῦχα, τα les habits, les vêtements, les meubles, le bagage».

All diese Wörter sind über Byzanz nach dem Norden geführt worden, gr. ῥοῦχα aber ist nichts anderes als arab. خُرُوق *ḫuruq*, die Mehrzahl von خِرْقَة *ḫirqah* «pièce d'étoffe, lambeau; عين الخروق *ain al-ḫuruq* fons pannorum, trad. d'une charte sicil., apud Lello[1]». *Hirqah* bezeichnet aber auch den groben Mantel der Fakire und besonders der Sufi im Osten, auch einen Mantel der Beduinen[2]. Dagegen hat das alte spanisch-arabische Wörterbuch[3] für Windeln « pañales para criar niños *ḫirqua horóq* (die Mehrzahl), culeros pañales *ḳurrúq*. Dozy zitiert einen arabischen Schriftsteller, nach welchen Mekka ein Zentrum für die Fabrikation der Beduinen *ḫirqahs* gewesen sein soll, und nach Makrizi hiess der Verkäufer der Hirqahs *ḫurrūqqi*[4]. Es wird wol dieser Name des arabischen Kaufmannes die Form *ḫuruq* besonders populär gemacht haben. Auf deutschem Gebiete bestanden diese groben Mäntel nach den ältesten Angaben karolingischer Zeit aus Pelzen, daher ahd. *rohc*, *hroch* auch richtig mit « melotes » wiedergegeben

1. Dozy, *Supplément*, sub خِرْقَة
2. Dozy, *Dictionnaire détaillé*, S. 153 ff.
3. Petri Hispani *De lingua arabica libri duo*, Pauli de Lagarde, Gottingae 1883.
4. *Dictionnaire détaillé*, *l. c.*

wird, und es kann keinem Zweifel unterliegen, dass d. *Rauchwerk* analogisch zu *Grauwerk* gebildet würde, zur Bezeichnung der aus andern als Eichhornfellen, gröberen Pelze. Daraus entwickelte sich ahd. *rūh*, angls. *ruh* hirsutus, villosus, also noch immer in Bezug auf das wollige Haar, und dann erst im allgemeinern Sinne von « asper ». So heisst noch im Schwedischen *rugg* gefilzte Haare, das Rauhe an Fellen und an wollenen Zeugen, wozu sich engl. *rug* Wolldecke, Teppich gesellt.

Die Form *hroccus* ist mehrmals bei Hariulfus[1] verzeichnet und ist der cuculla gleichgestellt : « caeterum capellae, *hroccus*, sive cuculla de sago, unde *hroccus* fieri possit, ad arbitrium Prioris est ». In dieser Bedeutung von einem Mönchsgewande sind die Formen *floccus* und *froccus* sehr häufig, wie sie auch spätere zu sein scheinen, und der Dichter konnte auch sagen : « Nil toga ruricolae, nil *frocus* religioso[2] ». Bei Mönchsgewand darf es nicht befremden, wenn das Etymon in einem koptischen Worte wurzeln sollte, denn auf die Gestaltung der Mönchsregeln hat die Thebaide gewiss einen grossen Einfluss ausgeübt. Nun ist aber da ϕωρκ, ϕορκ velum navis, thorax ferreus, vestis eremitica, pallium, tunica, und das arab. فروق *frōq* oder *frūq*, das im Magreb, also in Nordafrika getragen wurde und das Dozy sich nicht deuten kann[3], wird wol dasselbe

1. Ducange, sub *roccus*.
2. Ducange, sub *floccus*.
3. Dozy, *Dictionnaire détaillé*, S. 335 f.

sein. Die Wurzel форк, порк hat die Grundbedeutung von flicken, zerfetzen[1] und fällt mit ähnlichen Wurzeln in den semitischen Sprachen zusammen, die zum Schema f | l | q / ḫ | r | q führen. So haben wir:

Somali[2] *faraq*, arab. فَرْق Franse, Saum, Borte, *ḫalaq*, arab. خَلَق Lumpen, Fetzen, ein altes Kleid,

ḫarqad, arab. خِرْقَة, Lumpen, Fetzen, Hadern, abgerissenes Stück von einem Kleide.

Saho[3] *halab*, *halag* Lumpen, Fetzen, Hadern, zerrissenes Kleid.

Mehri[4] *ḫariq* zerrissen,
haleq Kleid.

Beḍauye[5] *halak* Lumpen, Fetzen, abgerissenes Kleid, Tuch, Sacktuch, Leibtuch, Mantel.

Dieser Stanm kommt etwas vereinzelt in dem Semitischen vor, ja scheint meistens aus dem Arabischen auszugehn, ist aber wol uralt, und damit verwandt sind wol gr. κρόκη, κροκύς, die vom Einschlage des Tuches sich ablösende Wolle, ῥάκος, homerisch ϝράκος, zerrissenes, zerlumptes, zerfetztes Kleid, lat. *floccus* die Flocke der Wolle, und eine ganze Anzahl von europäischen Wörtern, die zu lat. *floc-*

1. Die viel weitere Zusammenstellung bei Abel, *Einleitung in ein aegyptisch-semitisch-indœuropaeisches Wurzelwörterbuch*, Leipzig 1886, S. 123 und 302, ist hier unbeachtet geblieben, wie sonst alle unbeweisbaren Wurzelphantasien.
2. L. Reinisch. *Die Somali-sprache*, B. II., Wien 1902.
3. L. Reinisch, *Die Saho-sprache*, Wien 1889.
4. A. Jahn, *Die Mehri-sprache in Südarabien*, Wien 1902.
5. L. Reinisch, *Wörterbuch der Beḍauye-sprache*, Wien 1895.

cus zu stellen sind. Dies koptische ϕορκ, von dem die Mönchsgewänder *floccus*, *froccus* abgeleitet sind, ist nicht von dem nordasiatischen *bork*, *börk*, *bürk* zu scheiden, denn in Beiden handelt es sich um einen Filzmantel, um einen aus gepflückter Wolle verfertigten Ueberwurf. Die ungemein gleichmässige Verbreitung der Urbedeutung « zudecken » bei allen nördlichen Völkern, während der Sinn des Zerfetzens, wie der des Flickkleides, bei den südlichen Indogermanen und Semiten weniger durchgreifend ist, spricht wieder für die zentral-asiatischen Steppen als den Ausgangspunkt der Filzwaarenproduktion.

Leo Wiener.

(A suivre.)

LES MOTS
ARABES ET HISPANO-MORISQUES
DU « DON QUICHOTTE »

(Suite)

Et puis a-t-on jamais dénommé « gilet » la casaque du légendaire bouffon des Funambules? L'Académie n'accepte ce mot qu'à partir de 1762; Furetière et Richelet ne le mentionnent pas. Seul et le premier, Gilles Ménage en signale l'apparition, et l'étymologie qu'il en donne est assez ingénieuse : il le dérive du nom d'un certain *Gille,* lequel aurait « assemblé » le premier « gilet[1] ». Qu'il ait existé vers 1650 un « pourpointier » de ce nom, à telle enseigne que l'on voudra; que ce maître artisan ait contribué à lancer une mode appelée à faire on sait quelle fortune, il n'y a là rien que de très vraisemblable. Mais que ce sieur Gille ait laissé son nom au prétendu vêtement de son invention, le fait est loin d'être prouvé. L'histoire du costume en France n'en a rien retenu, et le XVIIe siècle ne nous a encore livré aucun texte où le gilet soit nommé en toutes lettres, même quand il aurait pu l'être, comme par exemple — si je ne me trompe — dans ces vers de l'*École des maris* (1661), où Sgnanarelle qui en tient pour « un

1. On disait « assembler un pourpoint ». Cf. *Le Bourgeois gentilhomme*, II, 8.

bon pourpoint bien long et fermé comme il faut », fait le procès « de ces petits pourpoints sous les bras se perdant » dont se paraient les « jeunes muguets » du temps[1]. L'étymologie émise sans preuves à l'appui par le bel esprit Ménage, qui ne manquait pas d'imagination, a donc la valeur d'une conjecture à laquelle il ne faut pas attacher trop d'importance.

De son côté et à la même époque, Thévenot (1633-1667) transcrivait *yélek* par *gillet* sans ajouter la moindre note indiquant qu'il pensait relever ici l'origine d'un terme entré d'hier dans la langue, ni même qu'il devinait l'étroite parenté qui existe entre le mot turc et le mot français. Comme il est à peu près certain qu'à Tunis on ne prononçait pas *yélet* pour *yélek*, il faut que le consciencieux voyageur que fut Thévenot, influencé peut-être par la présence dans notre vocabulaire populaire de ce mot nouveau : *gilet*, ait mal entendu, ou qu'en rédigeant sa relation il se soit mal souvenu. C'est ainsi que Haedo, lorsqu'il écrit *tafetan* au lieu de *qaftân*, a été trompé non par une prononciation locale toute fautive, mais par son oreille qui s'est laissée prendre à une analogie, à la ressemblance qu'il y a entre l'espagnol *tafetan* (taffetas) et l'arabe *qaftân*.

J'avoue cependant que j'ai peine à croire à une erreur possible de la part de Thévenot, et j'admettrais beaucoup plus volontiers qu'il reçut simplement son information de la bouche de quelque indigène trop versé dans la pratique du *sabir* barbaresque ou,

1. Acte I, sc. 1. Cf. les « petites brassières qui ne leur vont pas jusqu'au brichet » dans *Don Juan*, II, 1.

mieux encore, de la bouche d'un renégat provençal. *Yélek* est en effet passé en provençal sous la forme GILET[1], dont la prononciation est la même que dans le niçois *gileco :* le *g* est palatal (*suono schiacciato* des Italiens); quant à la permutation des deux occlusives *c* et *t*, il n'y a rien à en dire qu'on ne sache déjà. L'intermédiaire entre le turc et le français serait donc le provençal, et non l'espagnol, car *jileco* nous aurait donné *chilec, chilet*, avant la réforme qui modifia le son de la *jota*, (ex. : *Quichotte* pour *Quixote*, *Chimène* pour *Ximena ;* mais Roxane, du persan *Roûchan* « la brillante », a conservé la graphie castillane), et, cette réforme une fois généralisée, quelque chose comme *quilec*, *quilet*, (ex. : *caraco* qui nous est venu apparemment de *jalaco*[2] à la suite de l'invasion espagnole de 1635-48).

Jileco et *jalaco* sont à présent hors d'usage, après avoir été à peu près synonymes de *casaca*, *jubon*, *sobrevesta, justillo.*

Jaleco, que les deux dernières éditions du dictionnaire de l'Académie enregistrent à titre de mot ancien, eut un sort meilleur. Au lieu de se soumettre à la règle commune, ce mot évita, pour ainsi dire,

1. Mistral, *Dict. prov. :* « *Gilet*, auv. *gelet*, de l'ital. *giulecco*, cape, de l'arabe *gillab*, espèce de cape mauresque », d'après l'erreur de Dozy relevée plus haut.

2. La gutturale se change en occlusive : calife = *khalîfa*, caroube = *kharroûb*, magazin = *makhzin ;* en esp. : carache = *kharâdj* (impôt), caramo = *khamr* (vin, en boh.) ; en turc : *qadên* = *khatoun* (dame) ; en arabe : *qoftân* = *khoftân*, etc. — Hatzfeld croit voir dans *caraco* le même radical que dans *casaque* et le résultat d'une prononciation parisienne du XVIe s. comme *chase*, *bésicles* pour l'anc. fr. *chaire*, *béricles*. Cf. *infrà*.

l'aspiration gutturale de la *jota* en prenant pour ce phonème le son du *c* palatal fort *(tch)*. Ce devint CHALECO, exemple peut-être unique dans la langue. Quand Clemencin dit que le *gileco* du *D. Q.* paraît être le même mot que *chaleco* (III, p. 248), il est donc tout près de la vérité. Eguilaz s'est mieux rendu compte de cette affinité ; mais il commet une erreur en tirant *chaleco* de l'arabe *Djeilaka* qu'il nous donne comme issu du turc *yélek*. *Djeilaka* ou plutôt *Djalîka* n'est pas autre chose que l'italien *giulecca* (cf. *suprà*). C'est un de ces mots très nombreux qui sont d'origine orientale, mais qui, après s'être incorporés à une langue européenne, sont retournés aux Orientaux chez lesquels ils ont reçu une forme qui les rend souvent méconnaissables ; tel l'arabe *Dâr eṣ-Ṣinâ'a* qui passa dans les langues romanes : *dársena, darse, atarasana, arsenal* (*arsenac*, chez Sully), et repassa en arabe et en turc : *tersâna, terskhânè*.

Un vêtement turc, le YÉLEK, eut donc cette fortune extraordinaire d'être adopté par les Arabes, d'être emprunté aux Mores d'Afrique par les Espagnols, les Italiens et les Provençaux, et à ceux-ci par le reste des Français, tout en conservant son nom d'origine, enfin de devenir sous des noms fort différents d'un usage quasi universel, tout en variant de coupe suivant les temps, les gens et les climats.

C'est au XVIe siècle que l'on a commencé à vouloir être fixé sur l'origine de cet autre vêtement dit CASACA en espagnol et en portugais, CASACCA en italien, CASACO en provençal, CASAQUE en français, et

sur l'étymologie de son nom. Les diverses opinions qui ont été émises à ce sujet, tour à tour préconisées ou abandonnées, mais jamais discutées, n'ont servi qu'à augmenter le doute des linguistes.

Leunclavius et Juste-Lipse pensèrent résoudre la question en dérivant le mot du grec κάσας[1] que Xénophon et Aghatharchide emploient pour désigner un vêtement, et non pas un harnais. Cette étymologie est mauvaise, mais on y découvre ceci de curieux : une preuve nouvelle que ce mot grec est emprunté à la langue perse et que, tel, il n'est peut-être pas aussi éloigné qu'on pourrait le croire du mot *casaque*, comme on le verra tout à l'heure[2].

Quelques-uns des plus savants lexicographes du XVIIe siècle s'évertuèrent à prouver que le mot et la chose étaient d'origine celtique. C'était, pour eux, la *caracalle*, ce long manteau gaulois muni d'un capuchon que l'empereur Antonin Bassianus, natif de Lyon, adopta, introduisit à Rome et popularisa au point d'être surnommé Caracalla. Ainsi lisons-nous dans Du Cange (art. *caracalla*) : « Vestis urbana et militaris, pœnulæ similis; vestis clericorum talaris, passim apud Scriptores pro cappa sumitur; cuculla... Hinc nostrum *casaque,* quasi *caraque,* pro sago deducit Paradinus, *Hist. Lugd.*, I, 34. » Plus tard La-

1. Juste-Lipse, Lettre 44, 3e centurie.

2. Κάσας se trouve dans la *Cyropèdie*, VIII, 3, 6, et voici ce que dit Leunclavius : « Ad Julii Pollucis sententiam nunc accedo, qui κάσαν esse scripsit *tunicam equestrem*... Quæ nomina *(casaca, casacchino)* videntur ab hoc græco emanasse ». Cf. l'éd. originale, *Xenophontis quæ exstant opera*, Francofurti 1596, in-f°, p. 214 (texte et trad.) et 1045 (app.).

curne de Sainte-Palaye, loin de rejeter cette étymologie, s'autorise du dire de Favin, *Th. d'honn.*, I, p. 355 : « C'est un mot gaulois suivant Suétone, signifiant un habillement de gendarme, vulgairement nommé *casaque* ou *caraque* selon la prononciation des Parisiens qui changent *r* en *s* et *s* en *r*. » Il est de fait que Rabelais (*Pantagruel*, IV, prol.) dit *frayres* pour *fraises* et que sur ce point le témoignage de Th. de Bèze est formel : « Parisienses ac multo magis Altissiodorenses et mei Vezelii simplicem (*r*) etiam in *s* vertunt, ut *Mazie, pèse, mèse, Theodose* pro *Marie, père, mère, Théodore* » (Cf. Diez, *Gramm. des l. rom.*, I, p. 422). Cette dérivation cependant est inacceptable : il faudrait admettre en effet que les Italiens ont fait comme les Parisiens *casacca* de *caracalla*, ou qu'ils leur ont emprunté le mot, ce qui n'est pas.

L'opinion du P. Labbé, recueillie par Ménage, était que *casaque* vient de *sagum* ou de *casa*. On avait donc le choix entre une prosthèse ou une paragoge. Diez, de nos jours, s'est nettement prononcé pour la seconde. *Casacca,* le mot type de la série romane, serait donc né de *casa* « hutte, maison », d'où « vêtement de maison, robe de chambre » (Littré, d'après Diez). Cette explication est d'une grande simplicité. A l'appui de ce sens, on indique le bas-latin *casula* et son diminutif péjoratif *casibula* qui, signifiant « maisonnette, taudis », auraient fini par prendre le sens de « cape, vêtement à capuchon », d'où le v. fr. *casule* et *casure*, le fr. *chasuble*, l'esp. *casulla,* à cause — si nous en croyons

Isidore de Séville — de la ressemblance qu'il y a entre un capuchon et une cahute. Il n'en faudrait pas davantage pour tirer *caban* de *cabane*, au cas où l'on ignorerait que ce mot est arabe[1]. A l'appui du suffixe *-acca*, Diez invoque l'italien *guarnacca* « robe de chambre ». Mais cette terminaison, aussi rare en italien qu'en français, accuse une importation étrangère : *guarnacca* ou encore *guarnaccia*, en cast., port., prov. *garnacha*, est d'origine germanique[2]. C'est un exemple tendancieux.

La dérivation imaginée par le P. Labbé et que Diez a reprise pour son compte personnel semble aujourd'hui avoir fait son temps. Elle est généralement remplacée par une autre renouvelée de Ménage et de ses contemporains, qui ne résiste pas davantage à un examen attentif. Suivant Hatzfeld et Darmesteter, *casaque*, emprunté de l'italien, est « mot d'origine incertaine, peut-être slave ». Au XVIIe siècle, on était un peu plus affirmatif. « M. Guyet, dit Ménage, croit que *casaque* a été dit par corruption de *cosaque* et que cet habillement a été ainsi appelé des Cosaques, comme *hongreline* des Hongrois, ce qui me paraît assez vraisemblable. » C'était aussi l'avis de Borel, auteur d'un *Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises*, Paris 1655.

Aujourd'hui que la hongreline est oubliée, on fait argument en faveur de cette étymologie du mot *sou-*

1. Voy. les glossaires de Dozy, Eguilaz, Devic, Lammens.

2. De *warnôn* « avoir soin », d'après Diez. Cf. Du Cange, III, p. 485 et 582 ; Simonet, *Glos.*, p. 243; aussi Diez, *Gramm.*, II, p. 281.

quenille qui est slave et ancien dans notre langue[1], du mot *schako* qui est polonais et du mot *cravate* que la création du régiment « Royal-Cravate », c'est-à-dire *croate* (*hrvat*), mit à la mode au XVIIe siècle au détriment de la vieille fraise espagnole. Il ne s'agit pas ici, bien entendu, du russe KAZAK en tant que nom de vêtement, ce mot étant emprunté du français, comme l'allemand KASACKE et l'anglais CASSOCK[2].

Ce serait donc des soldats-pionniers essaimés le long du Dniépr, de ces Cosaques mâtinés de Slaves et de Tatars, que nous serait venu l'usage d'un vêtement auquel nous aurions donné leur nom turc de *Qazaq*, passé en russe, bulgare, serbe et roumain *Kazak*, en polonais *Kozak*. A quelle époque ? Il semble qu'on ne s'en soit jamais préoccupé. La question pourtant est d'importance.

Le nom des Cosaques apparaît pour la première fois dans les chroniques russes sous le règne de Vasili l'Aveugle (1425-62)[3]. C'étaient des réfugiés de la Grande Russie moscovite ; les uns louaient leurs bras à la journée, par exemple comme ouvriers agricoles, les autres écumaient les grands chemins,

1. *Sokno* en polonais signifie « drap », d'où *soknié*, qu'on retrouve dans plusieurs dialectes slaves. Le mot est déjà dans le *Roman de la Rose* : « Fame est plus cointe et plus mignote — En *sorquanie* que en cote ». Rabelais dit *sequenie* (*Pant.* IV, prol.), et Molière *siquenille* dans l'édition originale de l'*Avare*. Le b. latin a *soscania* et le b. grec σουκανία.

2. « Dare not shake the snow from off their *cassocks* » dans Shakespeare, *All's well*, IV, 3.

3. Voyez l'*Hist. Univ.* de Lavisse et Rambaud, III, p. 785.

tous vivaient la vie nomade, portant bien leur nom : *Qazaq* signifie en pur turc djaghataï « nomade, aventurier, voleur » (Cf. Miklosich). Peu soucieux de payer les impôts ni de s'astreindre au service militaire, on les vit au XVe siècle s'ébranler et émigrer en bandes vers l'*oukraïna*, la « frontière » incertaine du sud-ouest que se disputaient Russes et Polonais et où ils s'établirent à demeure un siècle plus tard sous le nom de Zaporogues[1]. C'est alors qu'ils commencent à faire vraiment parler d'eux. Quand leur hetman Mazeppa est célèbre dans l'Europe entière, les savants ont déjà aperçu *casaque* dans *cosaque*.

Or la casaque était connue en Occident depuis plus de deux cents ans. Deux textes au moins en font foi, l'un et l'autre consignés par Du Cange dans son glossaire :

1° A l'article Casaca : « Vestis species. Gall. *Casaque*, lacerna chlamys. Litteræ patentes Caroli V regis Franc. anno 1367 pro Monspeliensibus de forma vestium : «... *Casacam* in ipsis mantellis vel vestibus liceat eis (mulieribus) portare ».

2° A l'article Cazeta : « Vestimenti genus, sagum. Gall. *casaque*. Charta anno 1227 apud Muratori, t. 2 *Antiq. ital. med. œvi*, col. 904 : « Duas serabulas et unam *cazetam* novam de Luca ».

1. Ce groupe de Cosaques s'installa au-dessous *(za)* des cataractes *(porogi)* du Dniepr, dans des îles couvertes de roseaux. Ils furent renommés pour leur valeur et leurs brigandages. Catherine II les transplanta en 1775 sur les bords du Kouban. Leurs mœurs étranges ont été décrites par N. Gogol dans son *Taras Boulba*.

Est-ce à dire que ces mots, ce vêtement nouveau ont été importés de Russie chez les peuples de langues romanes au moment de la grande invasion mongole et de la fondation de l'empire du Qiptchaq (1224-1227)? Rien ne le prouve. Par qui d'ailleurs ? Les Khazares ont cessé d'exister depuis le début du XIe siècle, et les Petchénègues, débris des anciens Huns, ont été complètement exterminés en 1123 par Jean Comnène. D'autre part, les comptoirs gênois du Pont-Euxin s'ouvrent guère peu avant 1250 et les batteurs d'estrade, n'ayant rien à glaner sur un sol que foulent les hordes de Tchingguiz-Qaân, ne sont pas encore descendus jusque là. L'Europe ignore les *Qazaq* de Russie.

En somme, le mot *casaque* — tout le démontre — n'est pas plus turc d'origine, qu'il n'est slave, grec, latin ou celte.

Peut-être est-il arabe. On est porté à le croire, quand on regarde de près et dans son intégrité le document conservé par Muratori. C'est une réclamation en bonne forme[1] d'un nommé Lasciato de Modène à qui fut dérobé un stock de marchandises des plus variées, parmi lesquelles trois articles proviennent manifestement de quelque bazar du Levant ou de la côte d'Afrique. Dans la longue énumération qu'il fait de son bien perdu, on relève « unam *gonilam* de morelo » qui est un caftan en usage chez les Mores (cf. *suprà* p. 61, n.), puis « duas

1. Petitio Laxati Mutinensis mercatoris a Bonizo Syndico Bondeni Ferrariensis pro quibusdam mercibus sibi in agro Bondeni ablatis, anno 1227.

serabulas », c'est-à-dire une paire de babouches en cuir de couleur, en arabe *zerboûl* (cf. Dozy, *Dict. des Vêt. ar.*, p. 225), enfin « unam *cazetam* novam de Luca », en d'autres termes : une *casaque*, article nouveau provenant d'El-ʿAkka ou Saint-Jean-d'Acre[1]. La présence du *z* dans ce mot est l'indice assuré que celui-ci est étranger à nos langues, vraisemblablement oriental.

Les dictionnaires arabes ne connaissent pas de mot *kazât* ou *kazâta ;* il n'y a même pas de racine à laquelle on pourrait le rattacher. Ils donnent en revanche le mot KAZÂGHAND qui était d'un usage courant au moyen âge et qui appartient à la langue persane : il est composé de *âghand* « garni, fourré, rembourré », et de *kaj* ou *kaz* « bourre de soie » qu'il y a peut-être lieu de comparer avec le grec κάσας cité plus haut, et que l'arabe, en se l'appropriant, a changé en *Qazz* « soie écrue » (cf. Belot); de là *kajâghand* ou *kézâguend* et encore *kajâghandich* ou *kézâguendich* « a kind of jerkin of thick quilled cotton or silk, worn in battle *instead of armour* » (Johnson) ; — « Stragulum seu tegumentum lecti, multo gossypio intersutum ; thorax multo cotto seu

1. *Saint-Jean-d'Acre* par hypothèse, assurément, au lieu de *Lucques*. Mais on n'ignore pas avec quelle facilité, et souvent avec quelle bonne humeur, les Francs travestissaient les noms les plus simples. Le *Wâdi Aboû Maimoûn* devint ainsi le « Val Boémond » (Derenbourg, *Ousâma*, p. 113) ; *Timour Lenk* « Tanbrûlant » ; *Ouzoûn Ḥasan* « Uzum Cassant » ; *Samannoûd* « Sainct-Hémon » (J. Thénaud, *Voy.*, p. 121) ; *makârî* « moucheron » = moucre *(ib.* 58) ; *mâfich fouloûs* « Memphis flux » = je n'ai pas d'argent *(ib.* 67), etc., etc.

gossypio et serico crudo insarctus, quo in bello *sub lorica* uti solent » (Meninski) ; — *Qazâghand* « *Lorica,* vestis serico et gossypio insarcta in usum bellicum » (Freytag) ; — *Qajâkend, qazâkend* et *qazâkeng* « cuirasse *de fer* » (Bianchi) ; — Cf. Dozy, *Suppl. aux dict. arabes*, *s. v.* avec références à Sa'dy, Noweiry et Maqrîzy.

Voici maintenant ce que disent les langues romanes et trois dialectes allemands : languedocien, *casaqui ;* prov., *casaqui* et *casaquin ;* ital., *casacchino ;* port., *casaquinha ;* v. cast., *casaqui ;* — suisse, *gasgenger* et *gassagenger ;* souabe, *gasgeing ;* all. d'Autriche, *kasegên*, *kasagân*, *casegân*[1].

La comparaison entre la première et la seconde de ces deux listes de mots absolument semblables quant au sens et à la forme mène à cette conclusion que *casaquin*, *casacchino*, etc. ne sont pas des diminutifs de *casaque*, *casacca*, etc. comme un long usage et l'influence de l'italien au XVIe siècle ont fini par le faire croire, mais au contraire des mots primitifs. Des formes telles que *gasgeing* ou *kasegên*, des exemples tels que *zecchino*, *cequi* et *sequin ; borzacchino, borcegui* et *brodequin ; baldacchino*, *baldaqui* et *baldaquin,* le prouvent surabondamment.

Reste à expliquer le *cazeta* de Muratori. Il se peut que ce soit une altération immédiate, et dûe à l'organe italien, de *kazâghand.* On admettra cependant à meilleur titre que *cazeta* a voulu reproduire un

1. Voir Grimm, *Deutsches Wörterb.,* Leipzig 1873.

mot *kézâka* appartenant à l'arabe vulgaire et formé par apocope du vocable persan. On sait que les Arabes ont une tendance marquée à raccourcir leurs mots d'emprunt, de façon à les ramener à une racine trilittère. En l'espèce, le mot *Darb* est un exemple frappant : il signifie « rue », ayant pour sens primitif « port de montagne, défilé »[1], et n'est autre que le persan *darband* apocopé, mot composé de *dar* « porte » et *band* « lien », signifiant « défilé dans une montagne frontière ». La consonnance finale *and* répugnant à leur oreille, les Arabes n'ont retenu du mot *darband* que les trois premières lettres D R B dont ils ont fait trois radicales. Ainsi a-t-il pu en être de *kazâkand,* sans toutefois qu'il en soit résulté une racine trilittère K Z K. *Kazâka* est par conséquent inconnu à la langue écrite.

Cazeta pourrait aussi provenir d'un mot arabe vulgaire *kézâta* altéré de *kézâka*. Une déformation de ce genre, il faut le dire, serait exceptionnelle. L'exemple de *Ṭâs* et *Kâs* « coupe » n'est pas probant. Cependant dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Leyde intitulé *Djamharat el-Islâm* (Encyclopédie musulmane)[2] et qui contient un curieux *Traité*

1. Cf. le *Mo'djam* de Yâqoût qui cite un vers d'Imroû l-Qeis, III, p. 562.

2. Voyez Dozy, *Catalogus cod. orient.*, I, p. 277, CCCCXI. Cette *Djamhâra* a pour auteur Aboû l-Ghanâïm ech-Cheïzary (XIIIe s.). La copie du ms. est datée de l'année 697 (1298). Quant au traité en question, il est intitulé *Risâlat fi Djawâhir es-Souyoûf* et composé par Ya'qoûb ibn Ishâq el-Kindy à la demande d'un calife non nommé. Le passage cité ici est au f° 55 v°, l. 21 du ms.

des Lames damassées où la technique de l'art du fourbisseur est exposée à grand renfort d'expressions empruntées au vocabulaire persan, je trouve cette phrase : « On forge des lames avec le *châbourqân* ou fer mâle, mais ce sont des lames sèches qui se brisent promptement quand une fois elles ont choqué un *kazâghand.* » Je crois devoir interpréter de la sorte le mot inconnu *kazâya* qui peut se lire également *kazâta,* aussi bien dans ce passage que dans un autre identique qui se trouve deux lignes plus loin, le copiste ayant la plupart du temps omis d'inscrire les points diacritiques ou, ce qui n'est pas moins fâcheux, les ayant prodigués à tort et à travers. Si la lecture de ce mot reste incertaine, il n'est pas douteux par contre qu'il s'agit ici d'une cuirasse de métal, de cuir ou d'étoffe capitonnée, en d'autres termes d'un *kazâghand* dont *kazâya* ou *kazâta* est une forme vulgaire autant que peut l'être un terme d'atelier.

Quoi qu'il en soit, ce serait une erreur que de vouloir tirer *casacca* d'un mot arabe fictif *kazâka* par l'intermédiaire du bas-latin *cazeta.*

Le *casaquin* des Orientaux était, en définitive, un solide et épais plastron qui, suivant son degré de résistance au choc des armes, se portait sous la cuirasse pour empêcher qu'elle ne blessât, ou tenait lieu de défense à l'égal d'une cuirasse. C'est ce que nous appelions au moyen âge un *gamboison,* défense de corps qui rentrait dans la catégorie des *jaques*[1] ou

1. De même que *casaquin*, *jaque* est un mot que les Croisés ont rapporté d'Orient. En esp. *jaco*, port. *jaque,* ital. *giacco.*

cottes de guerre faites d'étoffes doublées, piquées et rembourrées de laine ou de coton. « Or advint ainsi, dit Joinville, que je trouvai un gamboison d'estoupes à un Sarrazin. Je tournai le [côté] fendu devers moy, et fis escu du gamboison... » (éd. de Wailly, p. 160, cf. p. 170, 172). Quant au vêtement qui se mettait par-dessus la cuirasse pour la protéger contre les intempéries, il porta successivement le nom de cotte d'armes, auqueton ou hoqueton (ar. *al-qoṭn* = coton) et casaque. « Sobre las armas traia una sobrevesta ó *casaca* de una tela al parecer de oro finisimo[1] » (*Don Quichotte*, 2e pie, ch. XIV). Le gamboison, que les Arabes ont connu sous le nom de *ghounbâz*[2], fut surtout en usage du XIe au XVe siècle, la casaque du XIIIe au XVIIe. Le nom du *casaquin*, vite abrégé en *casaque*, n'a guère été usité qu'après la croisade de Jean de Brienne (1217-21). L'usage ayant conservé le vieux nom de « gamboison », la casaque changea de destination et cessa d'être une défense de corps pour devenir un vêtement de

Chakk signifie en arabe « lorica angustis annulis contexta » (Freytag), *jaque* de mailles. *Chakka fi s-Silâḥ* = être armé de pied en cap ; *Michakk* = armure. Cf. Eguilaz, *Glosario*. — Sur la *casaque*, le *gamboison* et le *jaque*, v. Demay, *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux*, et Quicherat, *Hist. du Costume en France*.

1. « Il portait sur son armure une soubreveste ou *casaque* d'un tissu qui paraissait être de l'or le plus fin. »

2. Variantes *gambais*, *gaubisson*, etc., v. cast. *gambax*, *gambison;* v. port. *cambas ;* anc. all. *wambeis*. Dozy (*Suppl.*) voit dans ces mots, ainsi que dans l'arabe *ghounbâz*, le bas gréco-latin *bombax* « coton ». Cf. Du Cange, Diez ; et Simonet, à l'art. Gombaz.

dessus que l'on cousit d'ornements, bandes, losanges, etc., de couleurs variables, de façon à constituer des signes de reconnaissance pour les hommes et leurs chefs. Il est bon de dire, toutefois, qu'il n'en fut peut-être pas autrement chez les Sarrasins, car il est question dans l'*Hist. des sultans mamloûks* (Quatremère, I, 1, p. 33) de *kazâghandât* de satin et de brocart, ce qui laisse difficilement supposer que d'aussi riches vêtements pussent être autre chose que des casaques.

Paul Ravaisse.

(A suivre)

ADDITIONS A L'ARTICLE PRÉCÉDENT « MONO » :

Tome XLIII, P. 206, l. 6, après : Juifs métamorphosés, *ajouter :* c'est d'ailleurs ce que dit le Coran (II, 61 ; V, 65 ; VII, 165).

P. 207, l. 13, ajouter : Un intéressant article de M. W. Marçais, *L'euphémisme et l'antiphrase dans les dialectes arabes d'Algérie* (*Orientalischen Studien Th. Nöldeke*, etc., Gieszen, 1906, p. 425-435), en offre d'autres exemples. P. R.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la Bible en France... par D. Lortsch, pasteur. *Paris* et *Genève*, 1910, gr. in-8°, xxviij-590 p.

Ce livre n'a aucune prétention scientifique, c'est un livre d'histoire mais c'est aussi une œuvre de foi et de propagande religieuses ; il est écrit avec une conviction profonde, une émotion communicative et un souci évident de la vérité. Il est accompagné de nombreuses illustrations intéressantes, portraits des grands réformateurs, fac-similés de titres et de pages, vues ethnographiques ; une des plus suggestives, comme diraient les Anglais, est un dessin représentant les restes d'une Bible brûlée par la main du bourreau, barbarie stupide qui croit supprimer la pensée en supprimant un écrit. Ce sera toujours un opprobre éternel pour les chrétiens et pour les musulmans d'avoir anéanti deux fois la Bibliothèque d'Alexandrie et pour les compagnons de St-Louis d'avoir brûlé celle de Tunis.

L'ouvrage de M. Lortsch se partage en deux parties différentes, la première est l'histoire très complète de la Bible en France. Nous y voyons que depuis l'origine du christianisme la Bible fut longtemps le livre par excellence, le livre unique et M. Lortsch nous énumère les principaux manuscrits qui ont été conservés, notamment celui de Souvigny à Moulins,

qui, si je ne me trompe, a servi longtemps de siège à un savetier, comme le prouve le creux caractéristique de l'un des plats. L'imprimerie multiplia les exemplaires et on s'avisa de publier des éditions en langue vulgaire. L'Église alors s'inquiéta et la Sorbonne condamna les novateurs ; l'autorité royale intervint pour leur faire obstacle, mais malgré tout, l'œuvre des Lefèvre d'Étaple, d'Olivétan, de Caloin, de Robert Estieune, de Clément Marot, de Théodore de Bèze et de beaucoup d'autres encore se développa avec une grande rapidité en France, en Suisse et dans les Pays-Bas. M. Lortsch donne la liste de toutes les traductions même catholiques, de toutes les révisions, de tous les commentaires ; cette étude est faite très consciencieusement mais un peu rapidement, en ce sens qu'au point de vue bibliographique, la précision reste quelquefois à désirer.

La seconde partie examine les textes originaux, la révision des Massorêtes, la version des Septante, les traductions Syriaque et Samaritaine dont il nous indique les principaux manuscrits ; il s'occupe ensuite de la Bible dans la plupart des pays de l'Europe ; nous retrouvons là, comme en France, les discussions violentes, les persécutions impitoyables et les guerres civiles, et en même temps les mêmes exemples d'indépendance, de courage et d'abnégation. Ce livre qui aurait dû être pour les chrétiens un trait d'union, devint ainsi, à cause des ambitions personnelles et des intérêts de sectes, le plus terrible des instruments de discorde. M. Lortsch expose le mouvement de propagande hors de l'Europe, qui a donné naissance,

il y a cent six ans, à la Société biblique de Londres dont les agences sont aujourd'hui établies dans toutes les parties de l'univers, qui a traduit la Bible ou les Evangiles en 224 langues diverses et qui dispose d'un budget de plus de huit millions de francs.

Bien que très consciencieusement fait, l'ouvrage de M. Lortsch donnerait lieu à un certain nombre d'observations, quelques faiblesses de style seraient à relever et je dois signaler quelques inexactitudes. Dans le passage où il est question de versions en patois créoles de nos colonies, il est parlé de St-Domingue et de St-Maurice ; il s'agit évidemment de l'Ile Maurice, notre ancienne Ile de France. L'expression « en Inde » est une pure traduction de l'anglais, mais en français nous disons « dans l'Inde ». Au lieu de « la polyglotte de Complute » il vaudrait mieux dire, suivant l'habitude des bibliographes, « la polyglotte d'Alcala » ou « de Ximénès » ; cette polyglotte est moins complète que celle de Brian Nalton, publiée à Londres en 1656 — qui comprend six volumes grand in-folio, plus le lexique d'Edmond Castelli, dont, par parenthèse, un exemplaire se trouve à la bibliothèque de Pondichéry.

Le spécimen d'écriture indienne donné à la page 426 est en *hindi* et non en *hindoui* : l'hindi est une langue moderne, d'usage courant, qui prend le nom d'*hindoustani* quand elle est parlée par les Musulmans qui y mêlent beaucoup de mots arabes et persans et l'écrivent en caractères arabes ; l'*hindoui* est le nom conventionnel d'une langue morte littéraire,

quelque chose comme le français de Montaigne et de Rabelais, ou comme le moyen haut-allemand.

Le chapitre relatif à la Bible dans l'Inde aurait dû être plus développé ; dans ce pays de trois cents millions d'habitants on parle près de cent cinquante langues différentes, et il a été publié des traductions complètes ou partielles de la Bible en soixante-quatorze de ces langues, dont plusieurs ont été refaites et révisées successivement par trois ou quatre personnes.

La première langue de l'Inde dans laquelle a été publiée la Bible est le tamoul. La traduction du Nouveau Testament, par Ziegenbalg et Grundler, parut à Tranquebar en 1719 (pet. in-4° (x)-494-(iij)-176-(iv) p.) ; puis est venue la Bible, avec les apocryphes, par Ziegenbalg et Schulze (Tranquebar, 4 vol. pet. in-4°, I 1723-(iv)-419 p., II 1726 (iv)-p. 421-1070, III 1727-(iv)-396 p., IV 1728-(iv)-302 p.). Ces cinq volumes, devenus fort rares aujourd'hui, se trouvent à la Bibliothèque Nationale, à la Bibliothèque Royale de Copenhague, et au British Museum ; j'en possède un exemplaire, malheureusement incomplet du premier volume de la Bible. Les traducteurs étaient des missionnaires allemands envoyés dans l'Inde par le roi Frédéric IV. Leur arrivée fut vue de très mauvais œil par les fonctionnaires et les habitants de la colonie danoise qui craignaient, sans doute, que la propagande religieuse fût nuisible à leurs intérêts dans le pays ; aussi quand les deux premiers missionnaires, Ziegenbalg et Plutscho, débarquèrent à Tranquebar le 9 juillet 1706, ils ne trouvèrent per-

sonne pour les recevoir, ils restèrent plusieurs heures au milieu de la rue, en plein soleil, avec leur mince bagage, se demandant ce qu'ils allaient devenir. Un négociant plus compatissant que les autres se décida enfin à venir les chercher et les conduisit dans une maison de campagne qu'il possédait aux environs de la ville, là ils purent s'installer et se mettre à l'œuvre ; leur premier soin fut d'apprendre le portugais qui servait alors de moyen de communication ordinaire avec les indigènes, nous voyons encore en 1746 Dupleix s'entretenir en portugais avec des chefs indiens. Ziegenbalg et Plutscho voulurent ensuite apprendre le tamoul et ils s'astreignirent à suivre les leçons d'un maître d'une petite école : on put voir les deux Européens accroupis au milieu des petits Indiens épelant avec eux à grands cris les lettres de l'alphabet et écrivant avec leur doigt sur le sable. Plutscho découragé repartit pour l'Europe en 1709, mais bientôt furent envoyés d'autres missionnaires, Grundler, Schulze, Walther ; leur traduction n'a plus guère qu'un intérêt historique et bibliographique ; elle est incorrecte, souvent inexacte et l'orthographe en est très défectueuse. Les Hollandais ont publié des révisions du N. T. à Colombo en 1748 et 1758. Cette traduction est abandonnée aujourd'hui. Il n'est que juste de rappeler que les Jésuites portugais s'étaient occupés plus d'un siècle auparavant de faire connaître aux Indiens les livres sacrés du christianisme ; nous avons à la Bibliothèque Nationale plusieurs manuscrits de commentaires en tamoul sur l'Écriture Sainte. En général d'ailleurs, M. Lortsch oublie

que, dans la plupart des colonies d'Asie et des autres parties du monde, les Jésuites ont précédé de beaucoup les missionnaires protestants ; grâce aux catéchismes et aux autres ouvrages de piété qu'ils ont composés, on peut étudier certaines langues entièrement disparues aujourd'hui, par exemple le *Timucua* de la Floride et le Puquina du Pérou.

La liste des versions dans les divers idiomes de la France est vraiment trop sommaire, quelques pages de plus n'auraient pas considérablement grossi le volume ; j'aurais voulu plus de précision sur la traduction des psaumes en gascon par P. de Garros, publiée à Toulouse, en 1567 (in-8°, 44 fts), qui a été réimprimée à Auch en 1895 ; une édition nouvelle se prépare sous la direction d'un habile érudit pyrénéen. Le même savant s'occupe aussi de réimprimer les psaumes en béarnais d'Arnaud de Salette (Orthez 1583, in-8°, 280 fts n. ch.), dont M. l'abbé Bidache avait reproduit à Pau les cent premiers ; ce volume fort rare donne la musique notée des chants et comprend aussi les prières ecclésiastiques et le catéchisme qu'il serait extrêmement important de réimprimer aussi, à cause de leur intérêt linguistique. A propos des psaumes, je n'ai pas trouvé mentionnée dans le livre de M. Lortsch la traduction en vers français de M. P. Guerrier de Dumast (*Nancy*, Vagner, 1858-1859, 3 vol. in-8°.)

En ce qui concerne la langue basque, l'auteur indique les publications de la Société Biblique et celles du Prince L.-L. Bonaparte, mais il dit que le Nouveau Testament imprimé au XVIe siècle n'existe

plus. Cette assertion n'est pas exacte car je connais vingt-six exemplaires de ce précieux volume : 11 en France, 3 en Espagne, 2 en Italie, 1 en Suisse, 3 en Allemagne, 1 en Hollande, 5 en Angleterre ; il doit y en avoir quelques autres. On le trouve dans la plupart des grandes bibliothèques d'Europe et j'en ai deux exemplaires, un en parfait état et l'autre très incomplet. C'est un bel in-8° (xx-460-xxxij)-(LVj) fts, fort bien imprimé, à la Rochelle, par Pierre Hautin en 1571 ; le traducteur était un prêtre catholique converti, Jean de Liçarrague de Briscous, qui avait commencé sa traduction dix ans auparavant ; il alla lui-même à La Rochelle diriger et surveiller l'impression qui fut terminée le 25 septembre 1571. Aussitôt après il publia un petit volume de 96 fts qui contient un calendrier, un syllabaire, les prières ecclésiastiques, le catéchisme et la confession de foi ; on n'en connaît que quatre exemplaires dont l'un est entre mes mains. Les œuvres de Liçarrague ont été réimprimées à Strasbourg en 1900, par les soins de MM. Schuchardt et Th. Linschmann. Un basquisant amateur a fait faire par la Société Trinitarienne de Londres une édition de propagande limitée au Nouveau Testament ; malheureusement il a cru devoir corriger le vieux texte. La même Société avait précédemment imprimé une traduction de la Genèse faite avec celle d'une partie de l'Exode, au commencement du XVIIIe siècle, par un ancien Capucin basque de St-Jean-de-Luz, Pierre d'Urte, qui, devenu ministre protestant, s'était réfugié en Angleterre où il s'était marié ; son manuscrit, conservé dans la bibliothèque de Lord Macclesfield à

Schirburn, a été publié en 1895 dans les *Anecdota oxonensia* par feu M. Llevelyn Thomas. Ces publications ont surtout un intérêt scientifique, car le pays basque est décidément intangible et réfractaire à toute propagande religieuse[1]. Je ne crois pas d'ailleurs que la mentalité des Basques en général soit appropriée à des textes comme l'Évangile de St Jean ou les Épitres de St Paul. C'est pour la même raison que je suis un peu sceptique à propos des indigènes de l'Afrique ou de l'Océanie. On nous dit d'une part que leurs langues se prêtent très bien à la traduction des Évangiles, mais on nous raconte d'autre part, les difficultés qu'éprouvent les missionnaires pour exprimer des idées abstraites. Il est évident que ces populations primitives sont encore trop loin de la civilisation, il leur faut une éducation et une préparation ; pour les races africaines, cette transition naturelle paraît être le mahométisme, qui leur convient admirablement parce qu'il permet la polygamie et interdit l'usage des liqueurs fortes. A propos de ces idiomes sauvages, M. Lortsch dans un chapitre spécial donne quelques indications linguistiques. Il y aurait bien des observations à présenter sur ce chapitre, ainsi le santali n'est pas la seule langue où il y ait des pronoms inclusifs et exclusifs. L'auteur semble considérer comme une richesse et comme une preuve de supériorité la complexité de certaine grammaire, mais ce n'est là que le résultat d'un défaut de généralisation : plus un idiome abonde en

1. J'ai donné, en juin 1879, à la *Revue des Bibliophiles* de Sauveterre de Guyenne, un article très complet sur les livres protestants basques.

nuances de signification, en variétés de temps et de modes, en différences et en groupements de formes grammaticales, plus il correspond à une civilisation imparfaite et rudimentaire. Les remarques qui précèdent, n'enlèvent rien au mérite de *La Bible en France ;* quelques additions et quelques retouches en augmenteraient la valeur, j'exprimerais notamment le désir qu'il y fût ajouté un index des noms de lieux et de personnes qui tiendrait peu de place et qui rendrait de très grands services. Ce livre a sa place marquée dans la bibliothèque de tous les érudits.

Julien Vinson.

The 106th report of the british and foreign Bible Society for the year ending march 1910. *Londres,* 146, Queen Victoria street, 1911, in-8°, xvij-576, (224) p. et 8 cartes.

Ce rapport n'est pas moins intéressant que ceux qui l'ont précédé et les cartes qui l'accompagnent sont, au point de vue linguistique, très instructives. Le nombre des langues dans lesquelles on a traduit la Bible ou des portions détachées s'élève à 424, dont 6 nouvelles. Les recettes pour l'exercice 1909-1910 se sont élevées à 355.745 l. 3 sh. 7 d., c'est-à-dire 8.643.479 fr. 45, et les dépenses à 242.890 l. 4 sh. 9 d. ou 6.072.255 fr. 90. Depuis sa fondation, la Société a publié plus de 222 millions de volumes ; elle a maintenant à son service 2.100 colporteurs dont 225 seulement en Europe.

J. V.

Smithsonian Institution. Bureau of American Ethnology. Bulletins nos 37 et 45. *Washington*, Gov. pr., 1910, 2 vol. in-8o — 37. (viij)-116 p. et une pl.; 45. xvij-216 p. et, dans le texte, musique gravée.

La première de ces deux publications contient un mémoire de M. Gérard Fouke sur les antiquités du Missouri central et sud-oriental, avec 20 planches et de nombreux dessins dans le texte. La seconde est un mémoire de Miss France Densmore sur la musique chippeway : elle y publie, avec les paroles, 200 chansons populaires; Miss Densmore donne aussi des dessins d'instruments de musique, des portraits de chanteurs indigènes, des vues de « loges », etc. C'est une précieuse contribution aux études du folk-lore.

J. V.

VARIA

I. — Sur la coiffure des enfants

« Que si, pour la propreté et pour tenir leurs cheveux en ordre, vous leur voulez donner une coiffure pendant la nuit, que ce soit un bonnet mince à claire-voie, et semblable au réseau dans lequel les Basques enveloppent leurs cheveux. »

(J.-J. Rousseau, *Emile*, liv. II.)

II. — Prononciation du français

Et de la vient, ô courtisans,
Que ce mot *françois* desguisans
Par tres sotte mignarderie,
Aimez mieux que *frances* on die.
.....
Si tant vous aimez le son doux,
N'estes vous pas bien de grands fous
De dire *chouse* au lieu de *chose*,
De dire *l'ouse* au lieu de *l'ose*,
et pour *trois mois* dire *troas moas?*
Pour *Ie say*, *vay*, *Ie soas*, *ie voas?*
Sur la fin vous direz *la guarre*,
Place Maubart et frere *Piarre*.

Remontrance aux courtisans (le langage français italianisé).

III. — Perles parlementaires

De l'*Opinion :*

L'éloquence, paraît-il, ne fleurit pas au Parlement.

Nous avons eu la curiosité de rechercher quelques perles sorties de la bouche de certains de nos députés et nous avons fait d'amusantes remarques :

Ainsi :

M. Lauche disait : La parole est la flèche du pauvre ouvrier.

M. Colly : Vous êtes heureux, et ceux qui ont créé votre bonheur, c'est-à-dire vos électeurs, naviguent dans le marasme de la misère.

M. François Fournier : Parlez, mais faites silence.

M. Raffin Dugens : Durand est mort, mais nous ne voulons pas qu'on le tue.

M. Cabrol : Les affaires étrangères ne servent qu'à nous créer des affaires à l'étranger.

M. Plissonnier : Nous comprenons le bonheur de ces malheureux, etc.

M. Dominique Delahaye : Vous ne pouvez nier ma franchise et mon désintéressement automatiques.

Si vous aviez la curiosité d'ouvrir l'*Officiel*, ou même un simple quotidien, vous trouveriez des milliers de perles de ce genre.

IV. — Bossuet en correctionnelle.

« Qui ne sait que, dans l'amour humain, on se mange, on se dévore; qu'on voudrait s'incorporer avec les dents ce que l'on aime, pour s'en repaître, pour en vivre ! »

Ce passage des *Méditations sur les Evangiles*, de Bossuet, était très originalement cité, hier, par Me Raymond Hesse, dans la plaidoirie que celui-ci prononçait, devant la dixième chambre correctionnelle, en faveur de M. Galliet qui, abandonné par sa maîtresse, Mlle Lemaire, s'est vengé de celle-ci en lui tranchant le nez d'un vigoureux coup de dent !

L'Imprimeur-Gérant :
E. Bertrand.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND 674

UNE RELIQUE PRÉCIEUSE

Le savant T. Râma-Kṛṣṇa-Piḷḷei (on prononce Rama-Kichnapoullè), chef du service de l'Enseignement indigène à Madras, est en ce moment à Londres. A son passage à Paris, il a bien voulu venir me voir ; j'étais en correspondance avec lui depuis assez longtemps déjà, mais je ne l'avais jamais rencontré et j'ai été fort heureux de m'entretenir en tamoul avec lui. J'ai profité naturellement de l'occasion pour le remercier d'avoir fait entrer mon nom dans les programmes de l'Université de Madras. Ce n'est pas encore la gloire et la popularité dont parle le vieux poète — *ut pueris placeas et declamatio fias* — mais c'est un commencement. Dans les examens pour le « M. A. Degree », qui correspond à notre licence ès-lettres, on demande aux candidats, entre autres épreuves écrites, une rédaction en langue indigène sur une question de littérature ou d'histoire littéraire. En 1905, 1908 et 1910, les questions suivantes ont été proposées :

« University of Madras — *M. A. degree examination.* — Branch VI-Tamil.

» IV. Professor Julien Vinson of Paris says : « I can hardly admit that Tamil literary age has begun before the seventh century A. D. I am of opinion that there were five periods in it; namely, first, a period of

essays, pamphlets and short poems; secondly, a period in which the Jainas predominated; thirdly, a period which saw at the same time the struggle between the Saivas and the Jainas, and in which the Buddhists came from Ceylon; fourthly, a period in which the Saivas were the indisputed masters; fifthly, a period in which appear the Vaischnavas... If I were asked about dates, I would indicate for the above periods the sixth or seventh, eighth, ninth, tenth, fifteenth and sixteenth centuries[1] ».

» Examine this carefully. »

« 1908. II[2]. The dates assigned to Manikkavasagar by Indian scholars lie between the first and the fourth century after Christ, while the dates given by European scholars such as Wilson, Pope, Innes, Rost and Julien Vinson were to be between the eighth and the ninteenth century[2].

» State your view and your reasons for your position. »

« 1910. *History of literature of selected language.* — IV. Dr. Caldwell asserts : « the age of the Alwars is not certainly known, but it must have been subsequent to the age of Ramanuja, who flourished about the beginning or middle of the 12th century A. D.,

1. Ces dates sont simplement approximatives. Il convient d'ajouter une sixième période, celle de la littérature en prose, qui a commencé à peu près vers l'époque de l'arrivée des Européens, c'est-à-dire au seizième siècle.

2. J'ai traité de nouveau la question il y a deux ans (voyez *Revue*, t. XLII, p. 153-158), et montré que Mâṇikya-vâtchaka a dû vivre vers le milieu ou la fin du neuvième siècle.

while Professor Julien Vinson of Paris is of opinion that they flourished in the 16th century ».

» Discuss these contradictory views, with your own view and reasons for the same. »

Râma-Kṛṣṇa Piḷḷei m'a fait don d'un objet précieux et intéressant : c'est un stylet à écrire qui a appartenu à Anandarangappoullé, divan ou courtier (agent général) de la Compagnie française des Indes à Pondichéry, confident intime de Dupleix pendant les douze années de son gouvernement. J'ai parlé ici même du journal qu'il a rédigé et j'ai fait connaître que Râma-Kṛṣṇa Piḷḷei était un de ses descendants. Le courtier de Pondichéry dictait son journal à des secrétaires qui le transcrivaient sur des registres en papier, mais pour l'usage général on employait encore le stylet et les feuilles de palmier, ou plutôt de cocotier, dont l'habitude se perd aujourd'hui de plus en plus.

Le stylet d'Anandarangappoullé est de dimensions moyennes. Il est de la forme la plus élégante : au lieu de présenter l'aspect de deux cônes inégaux, dont l'un a une hauteur double ou triple de l'autre, réunis par leur base commune, la tige va en grossissant légèrement jusqu'au tiers de sa longueur où se trouve une sorte de bourrelet arrondi, puis elle se rétrécit et va en diminuant jusqu'à la pointe inférieure ; elle est artistement travaillée en relief et en creux, comme il convient pour un grand personnage [1]. Elle est longue de 203 mm. et le bourrelet a 17 mm. de diamètre.

Dans son *Voyage*, Sonnerat parle de ce système

1. M. de Fontainieu me fait remarquer que sa forme rappelle le *gôpuram* des pangodes.

d'écriture et donne une figure représentant un Indien qui écrit, mais le dessin original était probablement mal fait ou il a été gâté par le graveur, car la feuille y apparaît entière et molle et le stylet est mal tenu[1]. Disons en passant que la feuille s'appelle *ólei* dont on a fait le français *óle*, et le stylet *éjuttâṇi* « clou ou pointe à lettre ». On coupe les bouts des feuilles ainsi que les nervures, on les prend sèches et un peu dures et on leur donne la forme d'un long rectangle plan. On perce au milieu, à environ quatre ou cinq centimètres de chaque extrémité, un trou rond de trois ou quatre millimètres de diamètre. L'écrivain prend la feuille de la main gauche, la tenant entre le pouce et l'index : l'index s'appuie de toute la longueur de sa première phalange sur la tranche supérieure tandis que le pouce s'applique sur la partie inférieure, de façon qu'un très léger mouvement suffise pour faire glisser la feuille de droite à gauche dans un sens opposé à celui de l'écriture ; la feuille s'appuie sur le médius replié. On prend le stylet de la main droite, la pointe en bas ; celle-ci s'appuie sur la deuxième phalange du petit doigt, les trois doigts suivants se replient sur la tige et le pouce la tient par dessous vers son renflement. On forme ainsi une sorte de levier : c'est le pouce droit qui dirige le stylet, qu'on pose sur le pouce gauche où souvent on a fait une encoche dans l'ongle. On écrit les lignes horizontalement dans

1. Ce chapitre a été réimprimé à part, avec des caractères tamouls et avec des planches. Il forme une plaquette de 26 pages petit in-8°, intitulé : « *Notes sur les langues et l'écriture des Indiens et sur celle des Tamouls en particulier.* » Paris, LDCCCVI.

le sens de la longueur, réservant à gauche une petite marge pour le numérotage des feuillets, et pour les titres des chapitres on réserve aussi de petits carrés autour des deux trous ; on annule par des points au-dessous la lettre ou le mot défectueux qu'on récrit à la suite, ou quelquefois en marge ou en interligne. Quand un côté de la feuille est rempli, on la retourne, mais de bas en haut, de façon que la partie inférieure du recto corresponde à la partie supérieure du verso; on passe ensuite, mais pas toujours, sur les feuilles une substance colorante, noire ordinairement, qui reste dans les creux et rend les lettres plus lisibles. Si le manuscrit ne comprend qu'un petit nombre de feuilles, on passe dans le trou de gauche, souvent le seul qui ait été pratiqué, une petite cordelette maintenue par un morceau d'ôle et dont on entoure plusieurs fois le manuscrit. Si l'ouvrage est considérable, on le met entre deux planchettes de bois taillées à la dimension exacte des ôles et percées comme elles de deux trous ; dans celui de droite on passe une baguette amincie à une extrémité et dont l'autre bout forme une tête qui l'empêche de sortir du volume ; à cette tête on attache une cordelette qu'on tend par dessus le manuscrit sur l'extrémité opposée de la baguette, et qu'on ramène en diagonale jusqu'au trou de gauche, par devant, et qu'on fait passer à travers le manuscrit pour la ramener encore par dessus jusqu'à la tête de la baguette, formant ainsi un X ; on en forme un second de l'autre côté, puis on entoure plusieurs fois le volume avec la cordelette qui doit être très longue.

Ces manuscrits ne se conservent pas bien longtemps,

car, dans les maisons indiennes, ils sont exposés à de trop nombreuses causes de destruction, la poussière, l'humidité, les vers qui pullulent dans les pays chauds et la fragilité des ôles. Les plus vieux que l'on présente ne datent guère que de deux cent cinquante à trois cents ans : le plus ancien de ceux que je possède est de 1724. On en a quelques-uns de quatre ou cinq cents ans qu'un hasard heureux a préservés. On a trouvé quelques feuilles vieilles de mille ans et plus, que la vénération religieuse a conservées comme des reliques sacrées. Il y a des manuscrits véritablement énormes, comprenant plus de mille ôles ; dans ce cas, la baguette qui les maintient est en fer forgé.

Les *éjuttâṇi* sont aussi en fer; du moins, je n'en ai pas vu dans l'Inde en d'autre métal. En Birmanie et au Siam, on en a fait en bois avec une pointe en fer rapportée. Les stylets ont d'ailleurs d'autres formes que les deux dont j'ai parlé plus haut. Il y en a qui se rapprochent du cylindre en ce que le renflement y est peu marqué, mais la partie supérieure doit être toujours la plus lourde pour augmenter la puissance du bras de levier. D'autres sont terminés en haut par une véritable lame de couteau soit droite, soit recourbée comme une faucille, et, dans ce cas, ils ont souvent la forme d'un poinçon ordinaire. On en fait aussi qui se continuent par de véritable couteaux à gros manches où rentre la lame, avec laquelle le stylet proprement dit fait corps ou auquel il est articulé. Pour faire les trous ronds dont sont percées les ôles, on se sert d'un petit instrument long de sept à huit centimètres, et qui est un pas de vis terminé à chacune de

ses deux extrémités par deux petites pointes tranchantes sur les côtés. Les professionnels et les gens soigneux ont des gaînes en feuilles de cocotier pour les stylets et les perforatrices, si cette expression m'est permise.

Râma Kṛṣṇa Piḷḷei n'est resté que vingt-quatre heures à Paris. Le lendemain de son départ, je lui ai envoyé, pour le remercier une fois de plus de son amabilité, le quatrain tamoul suivant composé conformément au goût et aux habitudes des Indiens :

Vénbâ

Ànandarâyanameindavéjuttâ.....ni
Mâṇilâvénkaiyilvandaneiyê...yinâlu
Nan'makkaṭkaṇḍunalamikkéjudineiyâ
Lun'mugattilén'n'âmula.....gu

« O stylet qu'affectionnait Anandaranga, — tu es donc venu dans mes mains indignes; — cependant, — tu as vu des hommes éminents, tu as écrit beaucoup et de belles choses : — qu'est l'univers en face de toi ? »

Paris, 5 juin 1911.

Julien Vinson.

LA GRAMMAIRE ARMÉNIENNE
DE DENIS DE THRACE

Cet intéressant document a été publié, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque ci-devant du Roi, par J.-Ch. Cirbied, de son vivant professeur à l'École des langues orientales, au tome VI (année 1824) des *Mémoires et dissertations* de la Société des Antiquaires de France.

C'est la traduction d'un texte grec que tous les auteurs arméniens s'accordent pour attribuer à Denis de Thrace, contemporain du grand Pompée. Quoi qu'il en soit de cette origine, et quelques remaniements que l'œuvre ait dû subir au cours des siècles, une chose reste dans tous les cas constante : parmi les productions grammaticales de l'antiquité grecque, elle aura joui d'une vogue particulière, vogue qui explique sa conservation, ainsi que le fait d'avoir été préférée par le traducteur arménien à toutes les œuvres similaires.

Le texte grec, publié par Fabricius dans sa *Bibliotheca greca* (Hambourg, 1705-1728), a été reproduit par Cirbied en regard de la traduction arménienne, dont il est un commentaire nécessaire. La correspondance est quasi parfaite : le grec comprend 25 articles.

l'arménien 26, dont les 21 premiers sont la reproduction de l'original[1]. Les cinq articles supplémentaires de l'arménien peuvent très bien n'avoir jamais eu de parallèle dans le grec, et rien ne prouve, d'autre part, que nous possédions la version arménienne elle-même dans son entier.

On se rappellera l'origine de la littérature arménienne. L'invention d'un alphabet propre, par saint Mesrob, tout au début du Ve siècle, et la traduction des Écritures, par le même Mesrob et saint Isaac le Grand, furent le point de départ d'un mouvement littéraire considérable : de toutes parts, on se mit à envoyer les jeunes gens vers les grands centres de la civilisation d'alors, Athènes, Alexandrie, etc., afin que, après s'être initiés eux-mêmes à la culture grecque, ils pussent la mettre, par le moyen de traductions, à la portée de leurs compatriotes.

Les jeunes Arméniens, admis dans les écoles grecques, adoptaient nécessairement leurs plans d'études. A la base du programme se plaçait, comme de raison,

1. Sauf sur quelques points où le traducteur a renoncé à forcer l'adaptation : tel le § 18, celui des verbes en -μι. Voici, à titre documentaire, le sommaire de l'arménien :

1° définition et division des parties de la grammaire ; 2° sur la lecture ; 3° de l'inflexion de voix (ou des accents) : 4° points, et en quoi ils diffèrent de la virgule ; 5° de la rhapsodie ; 6° des lettres alphabétiques ; 7° de la syllabe ; 8° de la syllabe longue ; 9° de la syllabe courte ; 10° de la syllabe commune ; 11° du mot ; 12° du discours ; 13° du nom ; 14° du verbe ; 15° de la conjugaison des verbes d'accent aigu et d'accent circonflexe ; 16° du participe ; 17° de l'article ; 18° du pronom, et des noms primitifs et dérivés ; 19° de la préposition ; 20° de l'adverbe ; 21° de la conjonction ; 22° de la prosodie et des noms accentués ; 23° des pieds ; 24° des inflexions du verbe ; 25° termes de grammaire ; 26° des cas des noms.

l'enseignement de la grammaire ; dès lors, quoi de plus naturel qu'ils voulussent eux aussi faire de cette science la pierre angulaire des études nationales ?

Mais pouvait-on traduire ainsi, presque littéralement, une œuvre grammaticale, comme on l'aurait fait pour un ouvrage historique ? Notre auteur n'hésite pas à l'affirmer. Et c'est précisément cette incroyable conception des choses qui confère à notre document une valeur *sui generis*, qui en fait une utile leçon.

Mais ce qui est, peut-on dire, extraordinaire, c'est que l'éditeur, Cirbied, n'appuie guère sur ce trait essentiel de l'œuvre, et qu'il se contente de souligner, par ci par là, très calme, quelqu'une des incongruités produites par le système. Un sens critique fort émoussé peut seul rendre raison de cette manière d'agir ; car, sinon, la seule vue d'un *monstruum* grammatical de cette espèce eût dû suffire à mettre en ébullition son sang d'Arménien.

Par une conséquence nécessaire de la méthode suivie par le traducteur, nous n'avons plus affaire à une grammaire grecque, car, les exemples étant empruntés exclusivement à l'arménien, elle ne saurait être d'aucune utilité pour l'étude du grec ; et ce n'est pas davantage une grammaire arménienne, car les règles sont celles du grec, grossièrement adaptées à l'arménien, sans aucun souci du caractère véritable de cette dernière langue.

Cette composition insensée ne s'explique que par le caractère attribué par les anciens à la science grammaticale.

Au lieu de se rapprocher, comme la philologie mo-

derne, le plus possible des faits du langage, leur grammaire, à l'époque de son complet développement, n'en tenait, peut-on dire, plus aucun compte. Ce n'était en réalité qu'un enchaînement de préceptes conventionnels, dont on ne voyait plus, dont on ne cherchait pas même la raison d'être. La grammaire était ce qu'étaient toutes les autres matières du *curriculum*, une tradition pétrifiée[1].

Et, de même que les règles de leur rhétorique — à juste titre celles-là — paraissaient aux Grecs d'application universelle, et que, éventuellement, ils les eussent imposées sans scrupule, non plus seulement à une langue de caractère identique, comme le latin, mais à un parler nègre quelconque, *a pari* il leur semblait que les Barbares, pour se constituer une grammaire, ne pussent mieux faire que d'adopter la leur toute faite. La véritable grammaire, la grammaire *in genere*, c'était leur grammaire, et tout le reste n'était que barbarismes.

Notre document arménien est un écho direct de ce préjugé des écoles grecques. Il eût suffi à notre auteur d'ouvrir le premier livre venu, et d'en lire trois lignes, il lui eût suffi de s'entendre parler lui-même, pour constater l'inanité de son système grammatical. Mais, pour l'antiquité, mais, pour tout le moyen-âge, où était la valeur des faits? On peut dire que les méthodes d'expérimentation immédiate, au moins dans

1. Il ne rentre pas dans notre plan de tenter la critique du grec de Denis, mais il est évident qu'un examen approfondi de ce document, s'il n'a pas été fait déjà, serait du plus haut intérêt.

leur application aux sciences morales, ne sont guère plus vieilles que le XIXe siècle.

Quelle pouvait bien être pour les étudiants la valeur de cette grammaire? Nulle, ou pis que nulle; car, pour écrire, ils devaient au préalable s'abstraire complètement des règles dont l'étude leur avait sans doute tant coûté. Et dire que tout le passé arménien a vécu de ce dualisme! Car l'œuvre de Denis a servi de base à la grammaire indigène, elle a été commentée par de nombreux auteurs, depuis David l'Invincible et Moïse de Khorène, au Ve siècle, jusqu'à Jean Ezengatzy (*Eznkaçi*)[1], au XIVe, et ce n'est que par l'effort des ans qu'on est enfin parvenu à s'en affranchir.

Ce fait nous donne une importante leçon, car il nous enseigne le scepticisme à l'égard des travaux de grammaire des anciens. Il nous montre qu'ils ont pu se tromper diamétralement dans la conception de leurs systèmes, et que la tradition la plus unanime et la plus constante ne prouve absolument rien quant à la valeur intrinsèque de ceux-ci. Ce principe une fois admis, la philologie moderne se voit conférer une tâche nouvelle, tâche dont elle pourra s'acquitter avec une complète liberté d'action.

*
* *

Pour justifier de nos conclusions, nous nous contenterons d'exposer ici sommairement la théorie du

1° Pour la transcription de l'arménien, nous recourons ici au système du professeur Meillet :
a, b, g, d, e, z, ē, ə, t', ž, i, l, x, c, k, h, j, ł, č, m, y, n, š, o, č̣, p, ǰ, ŕ, s, v, t, r, c̣, w, p', k'.

verbe, telle que la donne notre auteur aux articles 14, 15, 16 et 24. Si nous avons choisi ce chapitre, c'est qu'il se prête le mieux à une démonstration ; un quelconque des autres, pris au hasard, eût fourni la même preuve : *ab uno disce omnes !*

Le § 14 expose les généralités du verbe. Celui-ci possède :

1° 5 inflexions : indicatif, infinitif, impératif, optatif, subjonctif ;

2° 3 dispositions : actif, passif, moyen (ce dernier s'emploie tantôt comme actif, tantôt comme passif) ;

3° 2 espèces : primitif et dérivé ;

4° 3 figures : simple, composée, surcomposée ;

5° 3 nombres : singulier, duel, pluriel ;

6° 3 personnes : première, deuxième, troisième ;

7° 3 temps principaux : présent, passé, futur. Le passé se subdivise en imparfait, parfait, plus-que-parfait, indéfini [1].

Notons d'abord l'intrusion de l'étymologie, c'est-à-dire du lexique, dans la grammaire (espèces et figures). Ces distinctions sont d'ailleurs d'une valeur fort relative, en arménien plus encore qu'en grec, et nous ne nous y arrêterons pas.

Des cinq inflexions du grec, l'arménien, en dépit de notre traducteur, ne possède pas l'optatif, qui est suppléé par le subjonctif ou par le futur de l'indicatif.

Les trois dispositions sont aussi celles du grec ; l'arménien ne connaît qu'un actif et un passif, lequel

1. Dans ce qui suit, nous rétablissons, pour plus de facilité, les dénominations courantes : « indéfini » deviendra « aoriste », etc.

trouve sa pleine expression dans la conjugaison neutro-passive en *-il*.

L'introduction du duel en arménien est une des pires énormités de notre auteur. Il l'avait appliqué au nom déjà, sous la forme : *Petros*, *Petru ;* dans les verbes, son procédé consiste, d'une manière générale, dans l'insertion d'un *o* (*oi*, *u*, etc.) aux lieu et place de l'*e*, *i*, caractéristique de la conjugaison.

Quant à la division grecque du passé, au sens de notre auteur, elle ne s'applique pas davantage à l'arménien. Cette langue n'a, comme temps simples, indépendants, ni parfait ni plus-que-parfait.

Nous verrons plus loin les conséquences de l'adoption de semblables prémisses.

§ 15. De la conjugaison des verbes d'accent aigu et d'accent circonflexe.

La langue comporte dix conjugaisons d'accent aigu :

La première est celle des thèmes : a) en *p* (faible)[1] : Ex. *šambem*, je nourris, correspondant au grec λείβω ; b) en *m* : *camem*, je mâche, γράφω (*sic!*) ; c) en *b* : *əmpem*, je bois, τέρπω ; d) en *p* (fort) : *čap'em*, je mesure, κόπτω.

Les neuf autres conjugaisons sont à l'avenant.

Quelle que soit sa valeur pour le grec, le principe de la classification est faux dans son application à l'arménien. C'est ainsi que, dans la première conjugaison,

1. Cirbied, pour rendre en français la valeur des lettres arméniennes, suit la prononciation des Arméniens occidentaux, bien différente de celle de l'arménien ancien. Il aurait dû voir que le seul parallélisme avec le grec, dans un cas comme celui-ci, suffisait à le démentir.

l'origine de la distinction réside dans la combinaison particulière du σ caractéristique de l'aoriste et du futur avec la consonne finale du thème; or, en arménien, les désinences ne peuvent réagir sur le thème, dont elles sont séparées par une voyelle.

Quant aux trois conjugaisons d'accent circonflexe (-ῶ, contracté de -έω, -άω, -όω), on s'explique assez bien que l'auteur ait envisagé *gam*, p. ex., comme une contraction d'un thème *ga* avec la finale *-am*, en grec ά-ω = ῶ. Mais il est à peine nécessaire d'ajouter que cette classification ne vaut pas davantage que celle des thèmes d'accent aigu, l'arménien ne traitant pas ces verbes d'une façon spéciale.

Le schéma du verbe arménien est fourni au § 24, lequel est sans correspondant dans le grec, mais en reproduit bien l'esprit.

Indicatif :

Présent : *kop'em* (je taille), etc.
Le duel est : *kop'om*, *kop'os*, *kop'oi*.
Imparfait : *kop'ēi*, etc.
Au duel : *kop'oii*, *kop'oiir*, *kop'oir*.
Parfait : *ēkop'ēi*, etc.

Ce temps, de pure invention, est l'imparfait précédé d'un augment. Pourquoi pas, tant qu'on y était, un redoublement? Ce n'eût été que plus de conformité avec le modèle. Si l'auteur n'avait pas absolument tenu à rendre temps simple par temps simple, il avait à sa disposition les temps composés de l'arménien : *kop'eal em*, *kop'eal ēi*, ce dernier équivalant à son plus-que-parfait : *ēkop'eçi*, etc.

Aoriste : *kop'eçi*, *kop'eçer*, *kop'eaçr*.

Au duel : *kop'oçi*, *kop'oçer*, *kop'oiçr*.

Le *r* final des 3es personnes répond à celui de l'imparfait.

Futur : *kop'eçiç*, etc.

Au duel : *kop'oçiç*, *kop'osçes*, *kop osçē*.

Infinitif :

Présent : *kop'el*.

Parfait : *ēkop'el* ou *ēkop'oçel*.

Aoriste : *kop'oçel*.

Futur : *kop'oçoçel* ou *kop'otoçel*.

Ces trois dernières formes sont inventées à plaisir ; la comparaison avec l'indicatif les explique, si elle ne les justifie.

Impératif :

Présent : *kop'ea* (taille !), *kop'esçē* (qu'il taille !) ;
kop'oa, *kop'osçē;*
kop'esçēk', *kop'esçen*.

Parfait : *ēkop'ea*, *ēkop'esçē;*
ēkop'oç, *ēkop'osçē;*
ēkop'eçēk', *ēkop'esçen*.

Aoriste : *kop'esjir*, *kop'esçē;*
kop'osjir, *kop'osçē;*
kop'osjik', *kop'osçen*.

Le véritable impératif arménien, présent-aoriste, est, à la 2e personne, *kop'ea* ou *kop'esjir*, pl. *kop'eçēk'*.

A la 3e personne, notre auteur emprunte, en principe, la même personne de l'indicatif futur, procédé qui est correct. A noter un emprunt identique à la

2e pers. pl. de son présent, tandis que la formation propre : *kop'eçēk'*, reparaît au parfait. La forme en *-ǰik'* est aussi du futur.

Optatif :

Présent : *kop'eəm*, *kop'eəs*, *kop'eə ;*
kop'oəm, kop'oəs, *kop'oə ;*
kop'oiemk', *kop'oieək'*, *kop'oieən.*

Parfait : *ēkop'eçiu*, *ēkop'eçiur*, *ēkop'eçer ;*
ēkop'oçiu, *ēkop'oçiur*, *ēkop'oçer ;*
ēkop'oçiuk', *ēkop'oçiurk'*, *ēkop'oçiun.*

Aoriste : *kop'eçiuç, kop'esǰiur*, *kop'esçeuçē ;*
kop'oçiuç, *kop'oçeus*, *kop'osçeu ;*
kop'esçuk', *kop'esçiuk'*, *kop'esçeun.*

Nous l'avons dit déjà, tout ce mode est inventé, et, il faut le reconnaître, les formations, à première vue, ne rappellent guère le grec : λύοιμι, etc.

Subjonctif :

Présent : *t'ē kop'eiçem*, *kop'eiçeəs, kop'eiçeə ;*
t'ē kop'içovm, *kop'içovs*, *kop'içov ;*
t'ē kop'eiçemk', *kop'eiçeək'*, *kop'eiçən.*

Parfait : *t'ē ekop'ieçi*, *ekop'ieçer*, *ekop'ieçr ;*
t'ē ekop'ovçi, *ekop'ovçer*, *ekop'ovçr ;*
t'ē ekop'ieçemk', *ekop'ieçeuk'*, *ekop'ieçein.*

Ce temps, en véritable arménien, se rendrait par : *kop'eal içem*. A noter l'emploi de *e* comme augment, et non plus de *ē*. On se demanderait en vain pourquoi.

Aoriste : *t'ē kop'içem*, etc.

Au duel : *t'ē kop'ēovçiçom*, *kop'ēov sçēsoi*, *kop'ēovçēoi*.

Ces dernières formes sont de vraies trouvailles. Sauf

cela, c'est le présent arménien transporté à l'aoriste, ce dont la ressemblance formelle des deux temps (*-içem* et *-eçi*) est peut-être cause.

Le même temps s'exprime encore autrement, chez notre auteur :

t'ē kop'ēi, kop'ēir, kop'ēr;
t'ē kop'ovi, kop'ovir, kop'ovi;
t'ē kop'ēak, kop'ēik, kop'ēin.

C'est là l'imparfait de l'indicatif, lequel est effectivement employé, en arménien de la bonne période, pour exprimer le temps correspondant du subjonctif. Mais dans cette forme et celle qui suit (*t'ē kop'eçi*, etc.), à nous baser sur l'interprétation de Cirbied (si je taillais, si j'ai taillé), nous avons affaire en réalité à des indicatifs, non à des subjonctifs.

Il conviendrait maintenant de reproduire ce schéma pour le passif (*kop'il*). Nous nous en dispenserons. Remarquons seulement le dédoublement de certains temps, ce qui s'explique d'autant mieux que l'auteur ne manifeste plus ici de répugnance à faire usage des composés.

Tels, à l'infinitif, un parfait : *ēkop'il*, et un plus-que-parfait : *ēkop'eçil.*

Tels encore, au subjonctif :

Imparfait : *t'ē kop'el linēi* (que je fusse taillé).

Plus-que-parfait : *t'ē ekop'eçeçeal ēi* (que j'eusse été taillé).

Futur : *t'ē kop'eçaiçim* (que je sois taillé).

De ces trois temps, l'imparfait est correct, *kop'el* n'étant qu'une autre forme de *kop'eal*, les autres sont des *monstrua*.

A cet égard, le passif n'a du reste rien à envier à l'actif, bien au contraire. Et cela se comprend, car notre auteur a voulu différencier les deux formes dans tous les cas, là même où la conjugaison vraie les confond : p. ex., l'imparfait *kop'ēi*, à la fois actif et passif, devient ici respectivement *kop'ēi* et *kop'ii*.

Que celui qui voudrait se rendre compte de toutes ces formations médite les paroles suivantes de Cirbied : « il (l'auteur) ajoute successivement quelque particule arménienne prépositive, interpositive ou postpositive au verbe *kop'el*, dans son inflexion, de sorte qu'on y voit un mélange de formes idiotiques arméniennes et de formes particulières ou imitatives du grec, ajoutées au commencement, au milieu ou à la fin du même verbe ». Pour nous, fuyant un aussi écœurant spectacle, passons immédiatement au chapitre des participes (§ 16), qui sera court, car il est traité plus que sommairement.

« Le participe », y est-il dit, « a les propriétés du verbe et du nom. Les circonstances sont celles du verbe, excepté qu'il n'admet ni la différence des personnes, ni les inflexions. » En vérité, il est regrettable que notre traducteur n'ait pas toujours eu affaire à des textes de cette espèce, il n'aurait couru que peu de risques à les traduire servilement.

Nous ne nous répéterons pas : le lecteur a pu se faire une idée de la valeur de l'ouvrage arménien, et, dès lors, ses conclusions ne sauraient différer des nôtres.

H. Bourgeois.

Bruxelles, 27 avril 1911.

KADĀMAÑJARĪ

LE BOUQUET DES HISTOIRES

Contes tamouls traduits pour la première fois en français

(Suite)

XXXV

Un marchand important faisait instruire sa fille chez un brahmane. Durant son séjour chez le maître, elle devint nubile. Le père, l'ayant appris, envoya chercher sa fille. Va, lui dit-il, auprès du maître qui t'a instruit, et, après lui avoir donné l'offrande qui lui est due, prends congé de lui : tu vas rester dans notre maison. La jeune fille va chez son précepteur, lui donne le bétel et l'offrande, et, lui ayant répété les paroles de son père, elle lui fait une profonde salutation et prend congé de lui. Ce précepteur, qui était un homme léger, se lève en tressaillant et s'écrie : ô jeune fille! est-ce pour l'argent, cette inutilité, que je me suis donné tant de peine pour toi jusqu'à ce jour? Ton père m'a donné beaucoup trop de fanons; puis il dit, en élevant la voix : il y a longtemps que je t'aime. En entendant ces paroles, cette jeune fille, née dans une famille qui avait de l'honneur, frissonna dans son

corps et fut dans son cœur enflammée de colère : eh donc ! traître qui a oublié le bienfait ; le désir, que tu conçois pour moi, serait-il chez toi une habitude ? Homme ignorant, malgré ton instruction, va-t'en à l'instant même, ô corrompu ! L'ayant ainsi couvert d'injures, elle s'échappe, en étouffant, et se précipite dans la campagne,

Le brahmane, qui avait une arrière-pensée, se rend avec colère à la demeure du marchand. O Seigneur ! comment, vous vivez encore ! lui-dit-il en se lamentant. Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est aujourd'hui le jour astrologique des femmes, et il est fort important pour ta fille. Le marchand, qui était un sot, eut peur et dit : que faut-il faire pour cela ? — Il faut la mettre dans une caisse et l'abandonner sur le fleuve. Le père, ayant confiance dans ces paroles, abandonne ainsi sa fille. Un roi, qui était venu là pour chasser, aperçoit cette caisse de sandal qui surnageait sur les flots : il la fait enlever et dépose dans un palanquin la jeune fille ; puis il fait emprisonner dans cette caisse un tigre qu'il avait pris à la chasse, et l'ayant abandonné sur le fleuve, il s'en va.

Le brahmane précepteur vient ensuite secrètement auprès du fleuve, arrête la caisse de sandal qui flotte sur les eaux, et, la tirant vers les bords du fleuve, il la fait soulever sur la tête de plusieurs personnes et la fait déposer dans sa chambre. Il prend alors son repas, s'orne de tous ses bijoux, de fleurs de sandal... etc., et, poussé par la concupiscence, il s'écrie : mainte-

nant que vas-tu me dire? ô jeune fille ! puis il ouvre la caisse. Le tigre, qui y était enfermé, bondit en rugissant, le mord à la gorge et lui suce le sang. Ainsi se termine la concupiscence du brahmane, ainsi s'apaise la faim du tigre, qui bondit et s'élance dans le village.

La nécessité où l'on est de confier pour leurs études les jeunes filles à des hommes sera toujours cause de leur perte par la séduction.

XXXVI

La pagode de Tiruvaneikkâ, lieu sacré de Çiva, était tout à fait voisine de la pagode de Sıranga, lieu sacré de Viṣṇu. Aussi les Viṣṇuistes de Sıranga se trouvaient être souillés à cause de Tiruvaneikkâ. Chaque jour un Viṣṇuiste allait à Sambukesvara (temple de Çiva), et demandait l'aumône. Un jour qu'il était selon sa coutume arrivé à un endroit, un corbeau, monté sur le mur de la pagode de Tiruvaneikkâ, y polissait son bec. Notre homme l'ayant vu, lui dit : ô corbeau ! pousse et renverse ainsi le mur d'Aneikkâ; pour moi, en lui enlevant l'aumône, je vais causer la ruine de ce village.

C'est ainsi que par ignorance agissent les sectes religieuses, que divise la haine.

XXXVII

Un homme pauvre vivait dans un petit village. Ayant appris que son beau-frère demeurait dans une

ville très éloignée, il alla le trouver dans sa maison et lui fit savoir qui il était. Dans la nuit de ce même jour, ils étaient assis tous les deux dans une salle et y prenaient leurs repas, quand notre homme remarqua une lampe, placée dans une niche, et qui lançait une telle lumière que la maison tout entière en était éclairée. Sans manifester au dehors son admiration, il regarde son beau-frère qui est près de lui et lui dit : quel est cet être qui donne une telle clarté ? pour moi je ne le vois pas. Son parent lui répond avec raillerie : c'est un petit du soleil, qui, demeurant dans des îles, a accepté de venir ici dans un vaisseau. Ayant dit : ah ! il en est ainsi ! notre homme reste sans parler. Ensuite, ayant vu s'éloigner un instant le maître de maison, il songe à voler ce petit du soleil et à l'emporter en retournant dans son village.

Il prend rapidement ce petit du soleil et, l'ayant déposé dans un passage de sa maison, il l'y tient caché et garde le silence. Mais la maison, qui avait un toit en paille, prend feu immédiatement. Aussitôt que l'incendie, ayant brûlé, commence à s'éteindre, pendant que les autres hommes, fouillant dans le foyer avec une baguette, ramassent les objets qui gisent cachés dans ce foyer, cet idiot lui-même ne cesse pas de fouiller, mais il ne ramasse aucun de ces objets. Ceux qui voient cela lui disent : que cherches-tu ? — Après avoir pris le petit du soleil, je l'ai déposé là et l'ai caché ; mais, je le vois, il a grandi lui-même. Après

avoir dit : oh! nous ferais-tu des tromperies? ces hommes le frappent et le chassent à coups de pied.

Il en sera toujours ainsi de l'amitié des gens stupides.

XXXVIII

Un individu, nommé Râja, exerçait autrefois le pouvoir dans ce pays. Son ministre était un nommé Appâdji. Le pacha de Delhi, ayant appris que ce ministre était un sage, adressa à Râja cet ordre : conduisez auprès de moi cet Appâdji, il le faut. Voici la ruse qu'imagine le pacha. Ayant placé et fait asseoir sur son trône un individu qui lui ressemble, et lui-même ayant l'apparence d'un de ses conseillers, il va s'asseoir au milieu de ceux-ci qui forment une rangée. Ensuite il donne à Appâdji la permission d'entrer. Appâdji, s'étant d'abord incliné respectueusement devant le pacha qui se trouvait dans la rangée des conseillers, lui fait un présent. Le pacha le regarde et lui dit : de quelle manière m'as-tu reconnu? — Je t'ai reconnu, dit-il au roi, en voyant que les regards de tous ceux qui font partie de cette assemblée étaient fixés sur toi. A ces paroles, le pacha est joyeux et le congédie.

Ensuite voici ce que le pacha dit à ses conseillers : Râja, ayant un pareil conseiller, peut agir avec nous comme avec les autres rois, ne pas nous imposer de tribut et ne pas nous craindre.

XXXIX

Un cultivateur avait un enfant, qui était sans instruction. Aussi, ayant regardé son fils ignorant, il lui dit : ô enfant ! tu es peu de chose, bien que tu sois un enfant grand, et tu n'as aucune intelligence ; aussi va prendre ce qu'il y aura de poissons aujourd'hui et reviens. L'enfant dit : c'est bien. Il va à l'étang du village, et, ayant creusé en quatre à six endroits, il ouvre un passage à l'eau, qui toute s'écoule. Ensuite il va au milieu même de l'étang, dont l'eau était boueuse, et, en tâtonnant, il prend avec la main sept à huit poissons. Il retourne chez son père et les dépose devant lui. Le père, éprouvant un peu de joie, s'écrie : enfin, après tant de jours, la raison lui est venue, bien qu'elle soit faible encore. Oh ! mon enfant ! pourquoi t'es-tu fatigué en ne venant pas pour le repas ? — C'est que l'eau de cet étang ne pouvait pas s'en aller en peu de temps. — Quelle est cette histoire ? Alors l'enfant raconte l'affaire et que c'est lui qui a rompu (les digues) pour prendre le poisson. Le père assène un coup sur la tête de son fils, en lui disant : est-ce que tu veux perdre ma famille ? puis il tombe, se roule par terre et se lamente. L'étang n'ayant plus d'eau, les moissons ne poussèrent point et cette année, lui et les autres villageois éprouvèrent de grandes pertes.

Ainsi l'enfant, quand il est un sot, causera toujours du dommage.

XL

A la mort de son père, le prince, aussitôt après les libations, ayant obtenu le gouvernement, désirait pouvoir faire sans crainte des dépenses pour ses affaires. Mais, comme la salle du trésor, qui était jadis abondante en richesses, en manquait, il fit venir son ministre et lui parla en ces termes : notre trésor n'est pas rempli même un jour, car il y rentre extrêmement peu des fanons de l'impôt qu'on demande pour nous chaque année aux sujets de notre royaume. Aussi je veux qu'on remplisse maintenant mon trésor, en établissant avec abondance des impôts sur les marchandises des bazars, les terres à riz, les terres à menus grains, les maisons, les bosquets..., etc., en châtiant ceux qui ne les donneront pas et en vendant leurs biens, enfin en percevant en une seule fois l'argent considérable de l'impôt des vingt années précédentes. Veuillez me donner votre opinion. — O grand roi ! veuillez, sans vous mettre en colère, écouter ma supplique. Avancez d'abord l'argent à nos sujets pauvres, qui n'ont pas les moyens de faire leurs moissons en labourant, et permettez-leur de semer leurs moissons, en réunissant cet argent à l'argent de l'impôt, enfin prenez l'habitude de percevoir l'impôt chez vos sujets par petites sommes : alors nos sujets tireront avantages de ces pratiques, et le souverain, lui aussi, y gagnera. Vous me demandez comment cela pourra se faire ? Si, après avoir donné à la vache tout ce qui lui plaît, de l'herbe...

etc., et avoir cessé de la traire pendant un mois, vous lui coupez le pis, en disant : il est nécessaire de traire tout le lait en une seule fois, obtiendrez-vous le lait même par petite quantité ? Le ministre ayant donné toutes les diverses raisons qui font donner à la personne royale le nom de roi pour le bonheur qu'il cause à ses sujets, et le nom de souverain (qui protège le peuple) pour la protection qu'il accorde aux hommes, le roi tourna comme un cheval que fait tourner la bride, et gouverna désormais son royaume en suivant les conseils de son ministre.

Ainsi le succès suivra toujours un bon esprit.

XLI

Dans un village nommé Nélviḷeiyûr, qui se trouve dans la contrée qu'on nomme Nalvaḷanâdu, les habitants faisaient croître dans le temps convenable les arbres agatti, les bananiers et le riz. Les éléphants et les rats, qui étaient dans la forêt et dans la montagne voisines de ce village, venaient dans la nuit, et, après avoir détruit et rongé, partaient habituellement avant le point du jour. Une fois, la pluie étant tombée pendant la nuit, il y eut dans la rivière une forte crue d'eau. Ce jour-là même, selon leur coutume, les éléphants et les rats, après avoir rongé les cannes à sucre, les bananiers et le riz, s'en vont, mais les rats, se trouvant dans l'impossibilité de traverser le torrent, s'écrient, après les avoir salués avec respect : ô éléphants ! si vous nous emportez loin de cette rive du torrent, nous désirons vous

rendre un service dans un moment (critique). Tous les éléphants ayant dit : est-il vrai qu'une assistance nous vienne de la part de ces misérables créatures? s'en allèrent avec des mépris et des injures. Mais dans la troupe un vieil éléphant seul ne se moquait pas d'eux. Ayant fait monter les rats sur son dos, il les transporte sur l'autre bord de la rivière.

Un jour, tous les habitants de ce village se réunirent : ayant pensé qu'il était nécessaire de prendre les éléphants qui détruisent leurs moissons, ils creusent, en le dissimulant, un fossé dans le chemin où passaient les éléphants. Dans la nuit même de ce jour, les éléphants, qui étaient venus, selon leur coutume, tombèrent dans ce fossé, et, comme ils s'affligaient, les rats, qui suivaient le même chemin, ayant aperçu l'éléphant qui auparavant leur avait rendu service, éprouvèrent de la douleur : ils se mirent alors à repousser dans le grand fossé la terre qu'on avait (enlevée) et rejetée sur les quatre côtés. Notre éléphant, ayant foulé aux pieds cette terre, en fit une élévation qui lui permit de sortir du fossé, puis, après avoir comblé les rats d'éloges, il sauva ce jour-là du grand fossé les autres éléphants qui composaient la troupe.

Ainsi disparaît, grâce à un bienfait rendu, le mal que font les méchants à ceux qui ont prêté leur assistance et aux parents de ceux-ci.

XLII

Un marchand qui, dix ans auparavant, avait accordé dans sa demeure un emprunt de cent pagodes à un cultivateur, vint lui redemander cet argent. Mais ils se disputèrent et résolurent d'aller chez le juge. Tous deux, en se regardant tour à tour, faisaient route vers le village, quand, vers le milieu du chemin, le cultivateur, ayant adressé au marchand une bonne parole, lui dit : où est le billet que je t'ai fait quand je t'ai emprunté ? je vais examiner combien d'années se sont écoulées depuis le jour de l'emprunt, montre-moi le billet. C'était un stratagème. Le marchand prend le billet dans sa ceinture, en lui disant : le voici ; examine-le. Aussitôt que le cultivateur a lu le billet, il le déchire d'une main cruelle et le jette dans un puits qui se trouvait là. Le marchand, sans tarder, le prend par sa ceinture et l'entraîne de force chez le juge, à qui il raconte l'affaire. Le juge regarde le cultivateur et lui dit : as-tu déchiré le billet ? dis-moi la vérité. — Je n'ai pas fait d'emprunt, je n'ai pas déchiré de billet. Alors le juge regarde le marchand et lui dit : va dans le lieu où celui-ci a jeté le billet après l'avoir déchiré, et, si tu le trouves, prends-le et reviens ici : nous l'examinerons. Sur ces mots, il le congédie. Enfin, pour que le cultivateur s'oublie lui-même, il poursuit pendant quelque temps avec lui un entretien plein de gaieté, puis il dit : ce marchand pourra-t-il pendant ce laps de temps atteindre cet

endroit? — Le marchand ne peut pas encore être arrivé là, car la distance en est très éloignée. Le juge, à ces paroles, fait saisir notre homme, le fait attacher et lui fait donner la bastonnade; puis, ayant remis au marchand, qui les accepte, les pagodes, il le renvoie.

XLIII

Un marchand du pays de l'Ouest avait chargé dix bœufs de sacs de mélasse. Pendant qu'on allait, sur la route un bœuf, en bondissant, laissa tomber à terre un des sacs. Alors le marchand appela un enfant qui près de là menait paître un bœuf, et, le suppliant, lui dit : ô frère! prenons ensemble ce sac de mélasse, et, le soulevant, plaçons-le sur le bœuf; je te donnerai plein ta main de mélasse. L'enfant dit : c'est bien; et il l'aida à prendre le fardeau. Ensuite ce marchand lui donna une boule de mélasse. Cette part est petite, dit l'enfant, donne-moi la main pleine de mélasse. Le marchand donna une petite part de plus. C'est bien petit, dit l'enfant, donne une main pleine de mélasse ; car, avec toutes ces petites parts, combien en réalité me donnes-tu? Ainsi l'enfant était toujours querelleur.

Alors un voyageur, qui passait par là, imagina une ruse. Car, dans une main ayant placé plus qu'il ne fallait de mélasse pour la remplir, et dans l'autre main de la mélasse en petite quantité, il fit voir la mélasse des deux mains et lui dit : ô frère! Combien dans celle-ci ? Combien dans celle-

ci ? L'enfant dit alors : dans celle-ci il y a peu, dans celle-là il y a beaucoup. — Comme celle-ci se trouve pleine, prends-la, et va-t'en ! L'enfant, ayant honte, prit (le contenu) de celle-ci et partit sans dire un mot.

XLIV

Un Sanniyâsi, qui n'éprouvait acucun désir pour l'argent, comme il allait par la route de la forêt, aperçut un trésor de fanons : il eut peur et il partit en courant. En ce moment, deux Sanniyâsis venaient du côté opposé avec un serviteur. En voyant le Sanniyâsi, ils lui dirent : pourquoi t'enfuis-tu ? — Je me suis enfui et j'ai eu peur, car j'ai vu là le meurtrier. Il désigna ensuite l'argent comme étant le meurtrier. Pensant qu'il était stupide, nos deux Sanniyâsis, ayant pris cet argent, s'en allèrent. Le serviteur pense : si je les tue, je pourrai prendre pour moi-même cet argent. Aussi il met du poison préparé par lui, en le mélangeant dans le riz qu'il fait cuire pour eux. Les deux Sanniyâsis pensent de leur côté : il nous réclamera sa part quand l'occasion se présentera. Comme il se baignait dans l'étang, il le tuèrent en le noyant. Ensuite ils mangèrent le riz préparé par leur serviteur, et, en mourant, eux aussi firent une vérité de la phrase : c'est un meurtrier.

XLV

Un commerçant avait acheté avec de l'or une pierre précieuse ; il la remit à son serviteur en lui disant de

la donner à son épouse. Mais le serviteur ne la donna pas à la femme du commerçant. Celui-ci, de retour chez lui, demande à son épouse : cet homme t'a-t-il remis la pierre précieuse, que je t'ai envoyée? Elle répond : non. Le commerçant interroge alors celui qui était venu avec lui pour l'achat de la pierre précieuse : as-tu, selon mes ordres, donné ce bijou? — Je l'ai donné, dit-il. Le marchand pense : cet homme m'a trompé ; et il le fait savoir au roi. Celui-ci l'ayant appelé, il dit au roi qui l'interrogeait : j'ai donné à cet homme la pierre précieuse.— Y a-t-il un témoin? dit le roi.—Il y en a deux.

Un autre jour, le roi, ayant fait venir le serviteur et les deux témoins, les isola en les plaçant de manière qu'ils ne pussent s'entretenir entre eux. Il appela d'abord la femme du commerçant et à sa question elle répondit : il ne m'a rien donné. Il fit venir ensuite le commerçant et lui dit : de quelle grosseur était la pierre précieuse que tu as donnée? — De la grosseur d'un grain de raisin, dit-il. Il interrogea ensuite le serviteur qui dit : elle était bien de cette grosseur. Le roi interrogea enfin les deux témoins, en les tenant isolés. L'un dit : elle avait la grosseur d'un citron. L'autre : elle avait la grosseur d'une mangue.

Le roi comprit, par la différence des appréciations de ces hommes, qu'ils avaient menti, et il leur infligea une punition. Alors ils s'écrièrent : il nous a dit de porter un faux-témoignage ; nous n'y comprenons rien. Le serviteur, ayant peur, donna au commerçant la pierre précieuse.

XLVI

Quatre personnes s'étaient mises en route pour aller à un village. Pendant qu'ils allaient, ils aperçurent sur leur chemin de l'argent enfermé dans une toile et ils s'en emparèrent. Mais, au moment du partage, ils en vinrent à des querelles ; comme le temps s'écoulait et qu'ils ne cessaient pas de discuter, ayant aperçu un commerçant honnête, qui depuis longtemps possédait une boutique dans ce village, ils s'adressèrent à lui. O commerçant ! Nous allons vers cet étang là-bas que tu connais, et nous allons revenir ici-même, quand nous aurons mangé notre riz cuit. Lorsque nous, tous quatre, nous arriverons ici pour vous réclamer ce paquet, veuillez nous le donner. Après ces paroles, ils mirent en dépôt chez cet homme l'argent placé dans la toile marquée d'un signe. Ils se dirigèrent alors vers l'étang, s'y baignèrent, et, après s'être lavé tout le corps et avoir achevé les cérémonies d'usage, ils prirent leur repas. Aussitôt après ils allèrent s'asseoir sur le bord de cet étang pour se reposer à l'ombre d'un arbre banian. Ils envoyèrent alors l'un d'entre eux auprès du marchand qu'ils venaient de voir et auquel ils avaient parlé : va lui acheter, dirent-ils, moyennant un simple fanon, une feuille de bétel, une noix d'arec et un cigare. Il dit : c'est bien ; et il alla trouver notre homme. — O marchand ! lui dit-il, donnez-moi cet argent enveloppé dans une toile. Le marchand à cette demande répondit :

non, je ne le donnerai pas sans la présence des autres. — Mais je vais le faire dire par mes amis, regardez; et, en disant cela, il regarde ceux qui étaient là-bas et les appelle avec force, en criant : le marchand a dit, je ne donnerai pas l'argent, si vous autres ne le dites pas. Ceux-ci alors, en des paroles rapides, crient : donnez ! donnez ! Le marchand va prendre le paquet contenant l'argent et le donne à notre homme, qui, après avoir reçu le dépôt, part sans être vu de personne. Comme il n'était pas encore revenu depuis une heure, les trois amis se rendent à la maison du commerçant et lui disent : où est notre compagnon ? — Il a reçu maintenant l'argent et il est parti. — Oh ! tu as fait une tromperie, marchand ! C'est bien à toi que nous avons dit : quand nous quatre nous viendrons te demander cet argent, donne-le. Mais tu n'as pas agi de cette manière; il faut donc que tu nous remettes cet argent. Alors ils le prennent par sa ceinture, le tirent et le conduisent chez le juge du village, à qui ils racontent l'histoire. Le juge les interroge tous, et il comprend (ce qui s'est passé). Quand tous quatre, leur dit-il, vous serez venus chez lui pour lui réclamer cet argent, le marchand alors vous le donnera. En entendant ces paroles, ils eurent honte et s'en allèrent.

(*A suivre.*)

Gérard Devèze.

LES MOTS
ARABES ET HISPANO-MORISQUES
DU « DON QUICHOTTE »

(Suite)

(53-55) Corbacho, Rebenque (Azote)

« *Hizo señal el comitre que zarpazen el ferro, y saltando en la mitad de la crujía con el* corbacho *ó* rebenque *comenzo á mosquear las espaldas de la chusma* » (2e pie, LXIII). « Le comite donna le signal de lever l'ancre et, sautant au milieu de la coursive, il commença à émoucher avec la *courbache* ou *nerf de bœuf* les épaules de la chiourme[1]. »

La courbache est un fouet d'un seul morceau en cuir d'hippopotame, d'éléphant ou de rhinocéros, parfois de bœuf, travaillé et arrondi au moyen du marteau (hammered into a round form, dit Lane, *Mod. Eg.*, I, p. 135). Les meilleures courbaches sont celles qui sont importées de la région des Nils, d'Abyssinie et du Sennâr. Ce fut de tout temps chez les peuples orientaux le principal instrument de la jus-

1. Viardot traduit inexactement *crujía* par « entrepont » et *mosquear* (de *mosca* « mouche ») par « sangler ».

tice officielle, au civil comme au militaire, et même de la justice privée : un certain nombre de coups de nerf appliquées de préférence sur la plante des pieds était l'ordinaire châtiment des délits sans gravité. Dans les marines tant musulmanes que chrétiennes, « le nerf très effectif du comite », suivant l'expression de Saint-Simon, ne cessa de jouer son rôle séculaire (*bubulum corium*) jusqu'à la suppression des bâtiments à rames, des chiourmes et des bagnes.

Corbacho manque dans le glossaire de Dozy. C'est un oubli que son continuateur Espagnol a facilement réparé : Eguilaz assigne comme origine à ce mot l'arabe kirbadj dérivé du turc qerbatch. Il est plus probable que *corbacho*, qui n'est pas très ancien, est une transcription du mot turc datant de l'époque où celui-ci fut importé avec plusieurs autres du même idiome en pays barbaresque, car il ne figure pas dans les vocabulaires de Pedro de Alcala, de Raimundo Martin et de l'Anonyme, qui sont antérieurs au XVIe siècle et où sa place était toute indiquée. A cette époque, d'ailleurs, *Kirbâdj* était, comme *corbacho* en espagnol, un nouveau venu en arabe. Les *qâmoûs* de la langue classique ignorent totalement kirbadj que l'arabe vulgaire prononce *Kourbâdj* (Spitta, *Contes;* Lane, *l. c.*) et aussi *Qarbâdj* (Dozy, *Suppl.*). On ne rencontre guère dans les *1001 Nuits* que l'expression *moukarbadj*, forgée avec ce mot pour signifier « scélérat digne de la courbache »[1] (cf. Fleischer, *De glossis Habichtianis,*

1. Pareillement μαστιγίας « vaurien qui mérite le fouet » ; *mastigia*, Plaute, *Curculio*, IV, 4, 11.

p. 55). Le recueil de mots étrangers introduits en arabe intitulé *Chafâ el-Ghalîl* et composé au XVIIe siècle par El-Khafâdjy, se contente de mentionner le mot persan arabisé *Kourbadj* (p. 193, éd. du Caire, 1282), qui a le sens de « boutique » et n'a par conséquent aucun rapport avec celui qui nous occupe. Pour le surplus *Kirbâdj*, remplacé par *Matraq*, est devenu presque désuet dans le parler maghrébin[1], alors que dans le Levant il reste compris de tous; le dialecte syrien (cf. Belot) en a même formé le verbe *karbadja* « garroter » et en parlant des articulations « se contracter ».

Au XVIIe siècle le français disait *corbache*. « C'est, nous apprend A. Oudin, qui fut le « maistre d'italien » de Louis XIV, le nom du nerf de bœuf dont on bat les forçats sur les galères, formé de l'espagnol *corbacho* » (cité par Lacurne). Notre mot *cravache* est un peu plus récent. Il semble avoir été dérivé également de *corbacho* souvent prononcé *corvacho*, dans le même temps que l'espagnol tirait *corbata* de *cravate*, et non du turc *qērbatch* comme l'indique Barbier de Meynard (*Suppl.*), ou de l'allemand provincial *Karbatsche*, comme le pensent Littré et Hatzfeld. *Courbache* est tout moderne et recueilli sur place.

Le nom de la courbache est connu du Soudan oriental aux rives de la Baltique. Il faut cependant

1. Chez Beaussier (1871) : « *Qourbâdj*, espèce de cravache en corde fortement tressée et goudronnée, ou en nerf tordu ; *qourbâdj baqary*, nerf de bœuf. Chez Lerchundi, beaucoup plus récent, le mot manque.

faire une exception : chez les Italiens, chose singulière, il n'a pas laissé de trace, ne s'est pas imposé. Il fait partie de ces mots qui, comme *gaita*, *caviar*, *casaque*, *zibeline*, etc., après avoir longtemps voyagé, ont fini par s'incorporer aux idiomes les plus divers, tandis que la notion de leur véritable origine est allée s'obscurcissant d'un voile toujours plus épais. Grâce à une erreur de principe, il est admis que ce vocable cosmopolite est né slave. « C'est l'opinion des Turcs eux-mêmes », disent Mallouf, Dozy, et après eux Lammens[1] tandis que, de leur côté, les Slaves voient dans le bulgare *gērbač*, le ruthène *korbač* et *karbač*, le polonais *korbacz*, le letton *karbača* (d'où l'allemand *Karbatsche*) et le lithuanien *karbačius*, autant de dérivations du turc *qērbatch* ! (cf. Miklosich ; Hatzfeld, au mot CRAVACHE).

Le hongrois paraît devoir mettre tout le monde d'accord. Simonyi, en effet, ne citant pas *korbács* parmi les mots hongrois empruntés du turc ou du slave, laisse entendre implicitement que ce mot est passé du hongrois dans ces langues. En outre, d'après le grand dictionnaire hongrois de Cznizov et Fogarasi, *korbács* dériverait de la racine KOR qui exprime une idée de courbure et à laquelle se rattachent les mots *kor-nyad* « se courber », *kor-ong* « disque », *kor-só* « cruche », etc. Dans le dialecte du comitat Tolna, le mot existe sous la forme *kor-*

1. *Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe*, Beyrouth 1890, p. 91.

bunčs qui a le sens de « natte, tresse »[1]. Remarquons que Bianchi, dans son dictionnaire turc-français, assigne déjà à *qērbatch* une filiation hongroise. Pour avoir sur ce point un élément de certitude, il faudrait se livrer à quelques investigations dans le domaine des langues ougro-finnoises. Quoi qu'il en soit, on ne peut songer sérieusement ici au latin *curvatus* ; l'arabe seul aurait pu opérer cet emprunt. Or une filière de ce genre est impossible à tous les égards[2].

Nous avons vu à plusieurs reprises que Cervantès ne manque jamais d'expliquer par un équivalent de la langue courante certains mots empruntés par lui pour la circonstance à l'arabe ou au turc, par exemple : *tamejí*, *macange*, *zalá*, *toraqui*, *cavial*, *pasamaque*, *gilequelco*. Quelques-uns de ces mots étrangers, qui constituaient à peine des néologismes à l'époque où il vivait, ont reçu depuis leurs lettres de naturalisation. *Corbacho* est de ceux-là. Cervantès l'interprète ici par REBENQUE, une fois pour toutes. Dans un passage subséquent, *corbacho* se trouve en effet privé de son acolyte, le lecteur étant d'ores et déjà averti : « Y *asiendo del torcido cabestro que le servía de* corbacho *a Sancho*... » (2e pie, LXXI). « Et empoignant le licou tressé qui servait de *courbache* à Sancho... »

1. D'après une communication dont je suis redevable à mon collègue M. Kont, professeur de hongrois.

2. Le mozarabe avait *qorbâdj*, mais ce mot représente le v. castillan *corbato*, « petit de corbeau » (cf. Simonet, *Glosario*, p. 131, et P. de Alcala, *s.v.*). Il n'y a rien à déduire de ce fait.

Rebenque n'avait certes pas besoin de plus d'explication que *casaca* dont il était question tout à l'heure, parce que, entré de vieille date en espagnol comme celui-ci, il était compris de chacun. Il n'en est pas moins vrai que *rebenque* est aussi étranger à l'espagnol que *casaca*, par lequel *gilequelco* nous est rendu clair. *Rebenque* n'a aucunement l'allure d'un mot d'origine latine, la chose est manifeste ; c'est assez de cette terminaison en *que* pour deviner qu'elle transcrit une gutturale ou une occlusive arabe, *kh*, *q* ou *k*. Aussi y a-t-il lieu de s'étonner que Dozy et Eguilaz n'y aient point davantage pris garde et ne se soient pas aperçus que sous cette enveloppe hétéroclite se dissimule l'arabe rabqa « corde à nœuds, nœud coulant », de la racine R B Q « attacher un animal par le cou, saisir avec un lasso » (cf. R B Ṭ « lier, attacher »).

L'épenthèse de l'*n* se rencontre fréquemment en espagnol, qu'il s'agisse de mots arabes ou de mots latins. On peut citer parmi les premiers *monzon*, *alcanfor*, *arancel*, qui répondent à *Mausim* (mousson), *al-Kâfoûr* (camphre), *ar-Rasâïl* (lettres décrétales)[1] ; parmi les autres : *ensayo* (exagium), *alondra* (alauda), *ponzoña* (potio), *ninguno* (nec unus), *manzana* (matiana), *cansar* (quassare), *cimenterio* (cœmeterium), *langosta* (locusta), etc., etc., (cf. Diez, *Gramm.*, I, p. 336 7).

Cobarruvias définit le *rebenque* : « El *azote* (de l'arabe *as-Sauṭ*, portugais *açoute* = fouet), con que

1. Dozy rejette cette étymologie et propose *Marâṣim* « décret, ordonnance », *Gloss.*, p. 197.

castiga el comitre à la chuzma », et se tait sur l'étymologie du mot, laquelle a échappé à son collaborateur arabisant Diego de Urrea.

Voici donc trois mots, *corbacho*, *rebenque*, *azote*, que l'espagnol tient du turc ou de l'arabe et qui, désignant à peu près le même objet, se servent mutuellement d'interprètes à côté des termes purement espagnols *látigo* et *zurriaga*.

(A suivre.) Paul RAVAISSE.

MATERIALIEN ZU EINER GESCHICHTE

DER KLEIDUNG IM MITTELALTER

(Suite)

Vämbéry fasst eine Gruppe *bor*, *mor*, *boz*, *moz*, *bos* zusammen, mit der Bedeutung weisslich, grau, etc., gibt aber selbst zu, dass *bora*, *bura*, *burajan* = Sturm, Gestöber zur *bör*, *bur* verdunkeln, verhüllen, gehören könnte[1]. Ob man hier ursprünglich zwei besondere Abstammungen besitzt oder nicht, bleibt für unsere Zwecke gleichgültig, da überall die zwei Bedeutungsgruppen ineinandergreifen und untrennbar sind, und zwar gestaltet sich der Zusammenhang semasiologisch so, dass man vom Verhüllen zum Verhüllen des Himmels, dem Sturm, übergeht und dabei an die unbestimmte, graue Farbe des verdeckten Himmels denkt. Die ursprüngliche Einheit der zwei Gruppen wird aber wahrscheinlich gemacht durch zahlreiche Parallellen, so, z. B., durch mong. *bütegelke* Dach, Deckel, Schleier, *bütegekü* verdecken, zumachen, *büdegi* unklar, trübe,

1. *Etymologisches Wörterbuch*, S. 206 f.

was nicht glänzend ist. Ich sehe von der grössern Gruppe ab, und beziehe mich nur auf die *bor*-formen.

Mongolisch *bur* dunkel, trübe, abends, Lehm, *boro* grau, schwarzgrau, *bürü* dunkel, Dämmerung, *bürküglekü* sich mit Wolken bedecken, dunkel werden.

Urjanchaisch[1] *pora, poran* grau, Grauschimmel, *poratky* trübes Wasser, *pura, purul* grau, *pürgä* bedecke dich mit Wolken.

Mandschu *poro fulan* cheval tacheté de noir et de blanc.

Burjätisch *boro* Regen, Lehm, *burgañ* Schneegestöber, *bürul, bural* hellgrau, von gemischtem Haar.

Tungusisch *boro-karan* Dämmerung, *bürul* mit gemischtem Haar.

Jakutisch *boroñ* schwarzgrau (von Pferden), *borolkoi* grau, dunkel, trübe, *boruor* Dämmerung.

Čagataisch *bor* ein fuchsrothes Pferd, Kreide, *buran* Sturm, Gewitter, *borul* grau, aschgrau.

Osmanli *bora* Sturm.

Koibal. — Karagassisch *bora* schwarzgrau, *boran* Wirbelwind, *bürul* grau, *bürünkü* Dämmerung.

Votjakisch *puris* grau, aschgrau.

Čeremissisch *por* Kreide, *poran* Stärkemehl, Schneegestöber.

1. N. Th. Katanov, *Opyt izsljedovanija urjanchajskago jazyka,* Kazan' 1903.

Mordwinisch *porf* Schneegestöber.
Lappisch *poroko* Schneegestöber.

Die Gruppe könnte um ein Bedeutendes vermehrt werden, sie genügt aber, um zu zeigen, dass sie am vollständigsten in den mongolischen Sprachen erscheint, daher sind die in den slavischen und anderen europäischen Sprachen stammverwandten Wörter als aus dem Mongolischen entlehnte anzusehn. Miklosich[1] stellt allerdings russ. *buryj* graubraun, poln. *bury* dunkelbraun, mit lit. *buras* grau und türk. *bur* zusammen, ohne auf eine Entlehnung hinzuweisen, scheidet aber davon aus aslov. russ. *burja* Sturm poln. *burzà*, lit. *būris* Schauer, welches er nur mit Kruss. *borva* Nordwind vergleicht. Hierher gehören noch čech. *bůra*, *bůřa*, *bouře*, *bouřka*, *buran* Sturm, Aufwiegelung, rum. *bura*, *boarà* regnerisches Wetter, Nebel, *burana*, *borana* Sturm, *bureazà*, *bura* stürmen, *bărăcă* dichter Nebel, Reif. Fran. *bruine* kalter, träufelnder Regen lässt sich schwer aus lat. *pruina* erklären, und ist wenigstens von unserer Gruppe beeinflusst. Gr. βορέας Nordwind ist fremder Abstammung und da es gerade den bewölkten Himmel mit begleitendem Schneegestöber bedeutet, so ist es nicht von den mongolisch-tatarischen ähnlichen Wörtern zu scheiden. Ven. mail. rom. *bora* Nordwind ist eher aus dem Norden entlehnt als aus lat. *boreas*, wie auch alban. *bore* Schnee, *buri*, *murán*, *mureni*[2], *mure* Nordwind

1. *Etymologisches Wörterbuch der slavischen Sprachen*, Wien 1886.

2. Nach Hahn (G. Meyer, *Etymologisches Wörterbuch der*

schon der Form nach den nördlichen Wörtern näher stehen als dem gr. βορέας. Auch ngr. μπόρα feiner Regen ist nicht zum agr. βορέας zu stellen, dagegen ist alban. *vore*, *veri*, *gorén* Nordwind, *gvoré* Norden griechischer Abstammung. Nicht weniger klar ist die Entlehnung aus dem Norden bei der Farbenbezeichnung, wo, wie im Mongolischen, alle Nuancen von grau bis schwarz durchgemacht werden Hübschmann[1] gibt die folgende Zusammenstellung: « osset. *bor*, *bur* gelb, *bur* Messing, neupers. *bōr* color ruber, equus rufus, baluch. *bōr* brown ». Er will dies mit russ. *buryj* vergleichen und folgt Miklosich, der Letzteres aus dem Persischen ableiten will. Dagegen bringt Horn[2] die pers. Gruppe in Verbindung mit skr. *babhrú* rotbraun, braun. Aber man. *poro*, mong. *boro* können unmöglich aus dem Pers. oder Skr. erklärt werden, ja skr. *babhrú* müsste stark verkrüppelt werden, ehe man es überhaupt in Verbindung mit *bor* etc. bringen könnte.

Paulus Festus hat die Glosse : « antiqua consuetudine... πυρρὸν *burrum*... dicebant ; *burrum* dicebant antiqui, quod nunc dicimus rufum ; unde rustici *burram* appellant buculam, quae rostrum habet rufum ; pari modo rubeus cibo ac potione ex prandio *burrus* appellatur ». Spätere Glossen haben auch die

albanesischen Sprache, Strassburg 1891) aus *boreānus*, was gezwungen ist ; eher aus tatar. *buran*.

1. *Etymologie und Lautlehre der ossetischen Sprache*, Strassburg 1887, S. 29.

2. *Grundriss der neupersischen Etymologie*, Strassburg, 1893, S. 53.

Formen *birr—*, *byrr—*, *boarris*, *borr—*, *barr—*, *bars—*, *bar—*. Schon diese Reichhaltigkeit spricht gegen einen alten lateinischen Gebrauch und lässt auf spätere Entlehnung schliessen. Festus Aussage beruht aber auf der des Grammatikers Scaurus, « quem nos Pyrrum dicimus, antiqui *Burrum* », was sich nur auf den Namen des epirotischen Königs bezieht. Unmöglisch wäre es ja nicht, wenn *burrus* schon längst im Lateinischen zu Hause gewesen wäre, dafür aber fehlt jeglicher Beweis. In den romanischen Sprachen findet man zerstreut Ableitungen von den verschiedenen Formen von *burrus*, wie ital. *bujo* dunkel, *burella* dunkler Keller, allgemeiner aber ist eine zu Grunde liegende Langform *brun* für *burun*. Die älteste Erwähnung dieses Wortes im Germanischen ist im Angelsächsischen aus dem 8. Jahrh.[1] : « burrum *bruun*, furbum *bruun* ». Aus dem 10. Jahrh.[2] stammt die Glosse « *burrus*, rufus, niger *burlis*, *brun* », wo *burlis* noch den ältern Stamm *bur* aufweist, wie er auch im afran. *buire*, *buiron* dunkelbraun weiterlebt.

In demselben Vokabular vom 10. Jahrh. wird *burro panno* übersetzt mit « hacole », dies ist aber ein Mantel oder, wie vom Worte panno zu schliessen ist, ein Tuch. Es ist wahrscheinlich dasselbe wie *brunus* (pannus), das zur selben Zeit in einem Rechte Londons von König Aethelred[3] [978-1016] erwähnt wird,

1. J. H. Hessels, *l. c.*
2. Th. Wright, *Anglo-Saxon and Old English Vocabularies*, London 1884. B. I., S. 195.
3. K. Höhlbaum, *Hansisches Urkundenbuch*, B. I., S. 1.

«et in Sancto natali Domini duos grisengos pannos et unum *brunum*», und das im 12. Jahrh. in Flandern fabrizirt wurde: «Seinoretus clericus, qui mecum erat, amisit duos mantellos, unum viridem et alium de *bruno* Flandrensis, ambos cum pellibus cuniculinis[1].» Das mit *burrus*, *brunus* gepaarte *pannus* zeigt, das wir es hier mit einer Latinisierung zu tun haben, wie bei *opus ruthenicum ruffum*[2]. Wir müssten hier, da wir es mit England und den Niederlanden zu tun haben, an ein *burduk*, *brunduk* als die germanische Originalform denken, und wirklich finden wir im Mnd. *bürdök*, «kogelere est nimis breue, interius non est tam bonum sicut foris; *burdoc* est nimis breue et interius nimis debile[3]; ein hunderd koghelers vnd nicht min, vnd eyn half hunderd *burdokes* (ann. 1352)[4]. Hier wäre also *dok* gleich «Tuch», in Wirklichkeit hat sich aber *dok*, *duk*, woraus erst ahd. *tuoh* entstanden ist aus tatar. *burunduk* grobes, wollenes Tuch in der Weise herausgebildet, dass *burun* und *duk* zugleich auf irgend welches grobes Tuch, und später auf Tuch überhaupt angewandt wurden. Bei *burun* half aber noch das im Tatar. wurzelnde *buru* dunkelfarbig, von gemischtem Haar, zur Feststellung als dunkelfarbiges Tuch, dunkelfarbig, schwarz, braun. Dass

1. *Monumenta Hungariae historica*, *Diplomataria XI.*, *Codex diplomaticus arpadianus continuatus*, Pest 1867, B. VI., S. 126.

2. *Rev. de Ling.*, 1910, juillet, S. 175.

3. *Lübeckisches Urkundenbuch*, Lübeck 1843, B. II., S. 1035.

4. C. Wehrmann, *Die älteren Lübeckischen Zunftrollen*, Lübeck 1864, S. 271.

brunus überhaupt für « Tuch » gebraucht wurde erhellt aus aragonesischem *brunaterius* für « Tuchmacher » : « Item statuimus et ordinamus quod *brunaterii* possint facere omnes pannos de tota natura et de tota lana et de omnibus coloribus bene et legaliter de sisa et de penso Herde et de Vallibus et de Montessono et facere etiam pannos de tota natura de França et de Narbona dummodo pellum de boch sive stopam non ponant in eis et quod ipsi et alii possint facere tintam de omnibus coloribus ad opus sui et aliorum ubicunque voluerint exceptis indi et grana » (ann. 1283[1]).

Für « grobes Tuch » aber kam schon sehr früh die Diminutivform *burel*, vulgärlat. *burellum*, auf. Die Tempelritter durften nur einfache, schwarze Kleider tragen, konnten sie aber keine solche auftreiben, so trugen sie auch *Burel*kleider, d. h. solche, die von gemischtem, ungetünchtem Haar hergestellt wurden : « Habeant igitur assidue nigra : sed si talia non possint invenire, habeant qualia inveniri possunt in illa provincia qua degunt, aut quod vilius unius coloris comparari potest scilicet *burella*[2] ». « Vestimenta autem unius coloris semper esse jubemus, ver. gr. alba, vel nigra, vel, ut ita dicam, *burella*[3] ». Diese Tuche waren minderwertig, und daher übte man Nachsicht aus betreff

1. *Coleccion de documentos ineditos del archivo general de la corona de Aragon*, B. VIII., S. 161.

2. *Regula pauperum commilitonum Christi templique Salomonici*, cap. XXI, in *Concilium Trecense* des Jahres 1118.

3. *Ib.*, cap. XX.

der sonst üblichen Verordnungen : « Mandamus vobis firmiter precipientes quod non occasionetis in aliquos cives nostros London de *burellis* suis vendendis ea occasione, quod assisam fieri precepimus per totum regnum nostrum Anglie de omnibus pannis tinctis, russetis et halbergettis, scilicet, quod quilibet predictorum pannorum habeat duas ulnas in latitudinen infra listas, licet predicti *burelli* non habeant eandem latitudinem infra listas, quia eisdem civibus nostris London respectum dedimus de assisa *burellorum* suorum, usque in unum annum a die Natalis Domini proximo instantis, anni regni nostri tercio, ut tunc judicatum sit per cartam libertatum concessam a nobis per regnum nostrum Anglie utrum prefati *burelli* esse debeant de assisa predictorum pannorum necne » (ann. 1218[1]). Der heilige Ludwig vermachte 600 Pfund zum Ankauf von diesem groben Tuche für die Armen, « item legamus DC libras ad *burellos* emendos pro pauperibus vestiendis[2] », und diese Formel wurde auch sonst oft bei Armengaben angewandt : « pour *bureaus* et pour soulers a donner aux povres de la paroisse d'Orgeval » (ann. 1299[3]), « pour acheter *buriaus* a departir aux povres » (ann. 1326), « donner *bureaux*, souliers et deniers aux povres souffreteux et a povres maison Dieu et maladerie » (ann. 1396). Daher gebrauchte

1. *Patent Rolls*, 2, Henry III, S. 155.
2. *Testamentum S. Ludovici regis*, in Bolland. *Acta Sanctorum*. Aug. V., S. 501.
3. Diese und die folgenden Stellen zitiere ich aus Godefroy.

man *burel* überhaupt zur Bezeichnung der Armut

« Les pourpres et les *buriaus* use
Car aussinc bien sunt amoretes
Sous *buriaus* comme sous brunetes » [1].

Noch später sang Villon:

« Myeux vaùlt vivre soubs gros *bureaux*
Pauvre, qu'avoir esté seigneur
Et pourrir soubz riches tumbeaux »,

und Chaucer stellte die « *borel* men, *borel* folk » als geringe Laien den Geistlichen gegenüber.

Mit der Zeit veränderte sich die Herstellung der Burelle, die sich mehr und mehr verfeinerten. Waren sie anfangs von ganz grober Wolle, so wurden sie zu Mitte des 13. Jahrh. obgleich man sie auch dann noch zu der minuta draperia [2] rechnete, schon geschoren : « Et avoec tout cou il ont atiret ke nus ne soit si hardis ki ait enconvent a tondre II fies drap de muison ne coverture ne tiretaine ne *burel* que il ne tonge II fies bien et loialment et que on en laisse a le premiere fie II doie au listiel de cief en cief, se ce n'est au *burel*; et ki II fies ne le tonderoit, et il en estoit convencus pas eswardeurs, il kieroit en forfait de C s. de cascun drap u de cascune coverture u de cascune tiretaine et de cascun *buriel* » (ann. 1247 [3]).

1. *Le Roman de la Rose*, herausg. von Méon, B. II., S. 15.
2. « Qui vendunt caligas, sargias, *burellos* et aliam minutam draperiam » (ann. 1248-1253). I. Delisle, *Arrêts et enquêtes antérieurs aux Olim*, in G. Fagniez, *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, Paris 1898, B. I., S. 172.
3. *Ib.*, (aus Archives de Douai), S. 157.

Dies *burel* wird hier als ungefähr mit *tiretaine* gleichwertig betrachtet, im 15. Jahrh. aber wird es diesem ganz gleichgestellt : « burellus *dirdendei* o. weseling ; burellum est pannus, Germ. *dirdenteytuch* von wullen und lynen [1] ; *dirdunday* burellum, linistema ; ich kouft ein tuoch von *dirdendei*, daz was halbes lînîn [2] ». Schmeller [3] verzeichnet für den spätern Gebrauch *Dirdendey*, *Diradey*, *Dirledey*, *Dirmadey*, *Dermentey Dirdumdey*, *Dirtmedey*, *Dilmedey*, welches nicht nur die Bedeutung von grobem Zeug, sondern auch die von jedem Gemisch, vom Zwitterwesen jeder Art hat. Auch im Mholl. heisst « *tiereteyn*, *dierteyn* vestis lino et lana confecta, pannus linolaneus, vulgo linistima, linostema, burellum ». Im Fran. hat *tiretaine*, dialektisch *tredaine*, *tridaine* dieselbe Bedeutung. Dagegen heisst span. *tiritaña*, *tiritaina*, eine Art feines Seidentuches, was auch für fran. *tartatane* passt. Man könnte die verschiedenen Verdrehungen des ursprünglichen Wortes noch in ungemein reicherer Auswahl zitieren, wir werden uns hier aber nur auf die bei Francisque-Michel [4] verzeichneten älteren Belege beschränken. Er verzeichnet die kostspieligen Stoffe *tartaine*, *tartane*, *tartaire*, *tiretaine*, *tartarinus*, *tartariscus* (pannus), *tartaryn*, *tartryn*, von deren Beschaffenheit und Ursprung er nichts Genaues mitteilen kann. Nun beweist

1. Diefenbach.
2. Grimm, *Deutsches Wörterbuch*.
3. *Bayerisches Wörterbuch*.
4. *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent*. 2 Bände, Paris 1852-4.

aber der spätere Gebrauch des Wortes *Dirdendey*, im Sinne von gemischtem Tuche, Mischmasch überhaupt, dass auch das ältere *tiritaña*, allerdings ein Seidenzeug, mit irgend einem andern Stoffe gemischt wurde. Bei Seidenzeugen ist es gestattet, alleräl-tetes Entlehnen aus dem entfernten Osten anzunehmen, und wirklich finden wir man. « *tourtoun* étoffe crêpée, mong. *turtum* ein Seidenzeug wie Grogram, also ein aus Seide und Kameelgarn gewebtes Zeug[1]. Dies ist aber aus chines. *ch'e tseu* Seidenflor oder Seidenhanf. Somit erscheint das *Dirdendei* des 15. Jahrh. als eine aus Wolle und Leinen heruntergedrückte Zusammensetzung und ist dem *burel* gleich.

1. K. Th. Golstunskij, *Mongol'skorusskij slovar'*. S. Petersburg 1893-5, B. III., S. 165.

(A suivre.)

Leo Wiener.

BIBLIOGRAPHIE

M. Leo Reinisch, *Das Personalische Fürwort und die Verbalflexion in den Chamito-Semitischen Sprachen*. Un vol. in-8° de 327 p. (Wien, 1909).

La parenté de l'égyptien avec certains idiomes de la vallée du Nil aussi bien qu'avec les dialectes dits Berbers était chose à peu près universellement admise, sinon encore scientifiquement démontrée. On en constituait une famille à part, sous le nom de Chamitique et cela par opposition aux familles Sémitique, Ougro-Finnoise ou Indo-Européenne. Les érudits avaient même signalé la resssemblance frappante qu'offrent les pronoms personnels de l'égyptien avec ceux de l'hébreu et de l'arabe. Renan inclinait à y voir le résultat d'un emprunt, Sémites et Chamites ayant, sans doute, vécu dans le voisinage les uns des autres, lorsque leurs idiomes se sont constitués. Une étude plus approfondie de la question paraît nous devoir amener à des conclusions sensiblement différentes et nous n'en voulons pour preuve que le présent mémoire de M. le Dr Reinisch. Un long séjour en Ethiopie où il a fait plusieurs voyages lui a permis de se familiariser avec plusieurs des idiomes en vigueur dans ces régions. De savants travaux sur le chamir, le bilin, le saho, aussi bien que sur l'antique parler des sujets des

Pharaons établissaient suffisamment déjà sa compétence en la matière. Il nous démontre aujourd'hui, et d'une façon péremptoire sans aucun doute, que les nombreux points de contact relevés au point de vue linguistique entre les indigènes du Nord-Africain et les races de l'Asie Occidentale supposent forcément l'existence d'un ancien idiome chamito-sémite. Si nous avons bien compris la pensée de l'auteur, voici dans quel ordre généalogique, il conviendrait de les classer :

I. *Chamito-sémite,* divisé lui-même en deux groupes ; 1° le *proto-chamite* d'où dérivent le barca, le kunama et le nuba, distingués par leur moindre développement au point de vue grammatical ; 2° le *kouschito-sémite* déjà plus parfait de formes et qui enfanta une nombreuse lignée.

II. Le kouschito-sémite, qui donne naissance lui aussi à deux sous-groupes distincts, le *kouschite* cantonné en Afrique et le *sémitique.*

III. Laissant de côté les dialectes des enfants de Sem, dont l'état civil, si l'on ose se servir de cette expression, est aujourd'hui suffisamment établi, nous nous bornerons à rappeler qu'une division dichotomique s'impose encore en ce qui concerne l'ancien kouschite. Il se ramifie en deux sections bien tranchées, la nilotique dans laquelle se rangent le quara, le somali, le vieil égyptien, le kopte et l'atlantique ou berbère, dont font partie à la fois le tamachek du Grand-Désert, le kabyle d'Algérie, le schellouh du Maroc, etc.

L'ouvrage de M. Reinisch se compose de trois chapitres principaux, consacrés le premier à l'étude du pronom en tant que partie essentielle du verbe, le

second à celle du pronom personnel indépendant aussi bien qu'au pluriel du pronom verbal. Enfin, il est question dans la troisième du pronom affixe.

M. Reinisch fait ressortir l'importance énorme du verbe substantif dans toutes ces langues non seulement pour la conjugaison ordinaire, mais encore pour la formation des préfixes nominaux. A cet égard, elles se séparent sensiblement de nos langues indo-européennes, dans lesquelles ce sont, sans doute, les pronoms qui jouent le principal rôle. On pourrait qualifier les premiers de ces idiomes de *verbaux*, tandis que l'épithète de *pronominaux* conviendrait peut-être davantage aux seconds.

Prenant comme point de départ, les dialectes du groupe Agaou (chamir, quara et surtout bilin) plus archaïques de formes et qui jouent vis-à-vis de leurs congénères de la famille Kouschito-Sémite, à peu près le même rôle que le lithuanien à l'égard des autres parlers européens, M. Reinisch nous expose la façon dont le verbe s'est formé.

Le bilin nous offre par exemple la forme *was-a-kun* pour « j'entends ». Reconnaissons-y d'abord la racine *was* « audire », très vraisemblablement pour un primitif *waso*, où le *o* final indique le participe. Le *a* qui suit, cela semble attesté par la comparaison avec les autres membres de la même famille, constitue le pronom de la première personne. Reste, enfin, la finale *kun* constituant le radical du verbe *être*, et qui primitivement devait être *gan* ou *kan*. Le tout se traduira donc littéralement par « audiens-ego-esse ». N'oublions pas que c'est ce même verbe substantif qui se retrouve

dans l'hébreu *kun,* l'arabe *kana* aussi bien que dans le tigréen *kona,* le guragué *hhana*, etc.

Quant aux deux autres pronoms du singulier, notre auteur établit d'une façon assez claire, à notre avis, qu'ils étaient identiques de formes. Tous deux se trouvaient, à l'origine, rendus par la syllabe *ta* devenue *ra, ha* ou *t* suivant les dialectes.

La troisième personne du féminin offre ceci de surprenant qu'elle s'obtient non par un changement de pronom destiné à marquer le sexe, mais par l'emploi d'un autre verbe auxiliaire, à savoir *ti;* ex. *was-a-w;* « il entend » (lui, homme) et *was-ra-ri* « elle entend » (elle, femme). Ce dernier reparaît en galla du Nord sous la même forme, mais comme verbe isolé; ex. *ani kristosi mi-ti* « ego Christus non-sum, non-esse) : c'est le *tw, tu* « être » du vieil égyptien ; ex. : *twy-my Mntw* « Je suis le Dieu Mentou », le *te* du kopte. Il ressort, du reste, d'une étude plus générale qu'en bilin, le *a* de *was-a-hu* aussi bien que les syllabes *ra* et *ri* du féminin tiennent la place d'un *ta* et d'un *ti* primitifs. Le parfait offre ceci de remarquable qu'il ne se distingue du présent que par quelques modifications phonétiques, non par l'emploi d'affixes spéciales. Le bilin nous donnera par ex. : *was-e-gun* « j'ai entendu » à côté de *was-a-kun* « j'entends ». Le sanscrit arrive à un degré de précision bien plus grand puisqu'il indique le passé par un redoublement de la syllabe initiale. Mais on dirait que Chamites comme Sémites ne sont pas beaucoup préoccupés de la manière de rendre la notion temporelle. Les Siddamas, aujourd'hui encore, nous dit notre auteur, ne l'expri-

ment point, sinon par gestes. Chez eux, le même mot voudrait dire à la fois « je viens, je suis venu, je viendrai ». Devons-nous prendre absolument au pied de la lettre ce qui nous est affirmé ici et n'y aurait-il pas, au moins, quelques réserves à faire ? A défaut de procédés grammaticaux *ad hoc*, il va sans dire que le siddama se peut servir de termes impliquant forcément la notion de passé ou de futur. S'il dit « moi partir demain », on comprend tout de suite, et sans que besoin soit de recourir à la mimique, qu'il s'agit d'une action à venir. L'expression « hier » ou plutôt son synonyme suffira à indiquer l'action accomplie. Après cela que l'on n'indique point le temps, à moins de nécessité et que l'on reste volontiers dans l'indécision à cet égard, la chose semble explicable. N'est-ce pas, par exemple, ce qui arrive en chinois où pourtant les particules temporelles ne font pas défaut ? Mais le Français, lui-même, ne nous offrirait-il pas des exemples d'un phénomène analogue, dans certaines locutions telles que : « moi de lui dire et lui de me répondre » pour « je lui ai dit et il m'a répondu » ? En tout cas, on signalera l'emploi de ce verbe *kun*, *kan*, adouci en *kay*, *ay* et même *i* dans certains dialectes tant chamitiques que sémitiques, pour former à la fois des adjectifs ou des noms d'agents. Ainsi, l'on a en tigréen, *sabar-ay* « briseur », litt. « qui est brisant » ; ghéez *charab-i* « charpentier », litt. « qui est occupé à charpenter ».

Passons maintenant à l'étude du pronom personnel isolé. C'est là qu'éclate spécialement la parenté des langues ici étudiées. C'est aux dialectes nilotiques qu'il faut recourir pour expliquer leur mode de formation.

Prenons par exemple les pronoms de la 1re personne du singulier, dont on peut dresser la liste suivante :

Formes Nilotiques	Formes Sémitiques
Vieil égyptien; *anuk* « je, moi ».	Assyrien; *anuku*.
Kopte; *anok*.	Hébreu; *anokhi*.
Kafa; *anahu* (formule relative).	Arabe (du Nedjd); *khanna*.
Bédauyé; *anih*.	Arabe vulgaire; *hna*.
Somali; *aniga*.	Tigréen; *khéna*.
Galla; *ani*.	Bogos; *héna*, *henna*.
Zilin; *an*.	Néo-syriaque; *honne*.

La comparaison des diverses langues kouschites a permis à M. Reinisch de retrouver dans ce *an* initial du pronom, un ancien démonstratif, employé de bonne heure comme synonyme de « esse, existere ». Quant aux finales *ahu* du kafa, *uk* de l'égyptien, ce ne sont que des déformations du *a-kun* bilin dans *was-a-kun*, « audiens ego esse ». L'assyrien *anuku* (pour *anaku*) se devra donc rendre littéralement par « existens ego esse ».

Un mot maintenant au sujet du pronom de la 2e personne : le vieil égyptien nous donnera *ntok*, *ntuk* pour « toi », au masculin et *ntut* au féminin. Rapprochez-en le kopte *nto*, *nte* « toi, homme » et *ntut* « toi, femme ». M. Reinisch admet, et très justement, croyons-nous, que ce sont autant de contractions d'une forme plus ancienne *an-ta-ukn*, dérivée, à son tour, de *an-ta-kun* et *an-ta-ti*. L'accord avec les deux derniers éléments du présent en bilin serait donc complet. Ajoutons que l'affinité de ces formes avec l'assyrien *atta*,

le syriaque *ant* « toi, tu », au féminin *atti* et *anti*, semblerait difficilement contestable.

La crainte de dépasser les bornes d'un simple compte rendu nous oblige à passer sous silence ce qui concerne les types pronominaux du pluriel verbal. Plus d'une remarque importante aurait cependant pu être faite à ce sujet.

On ne saurait toutefois se refuser de mentionner un procédé grammatical en vigueur dans le chamito-sémite aussi bien que dans l'ougro-finnois, mais par lequel ces idiomes se différencient nettement de l'indo-européen. Nous voulons parler de l'emploi du pronom comme affixe du nom. La parenté sur ce point entre les dialectes de la vallée du Nil et ceux des fils de Sem apparait bien visible, quoique certaines formes sémitiques soient parfois mieux conservées que leurs correspondantes dans les parlers kouschites.

C'est la syllabe *ya* qui exprime le possessif de la 1re personne du singulier et cela aussi bien en bischari qu'en assyrien. Le même préfixe reparaît abrégé en *y* ou *i* dans le vieil égyptien *pr-y* « ma maison » et le kopte *djö-i* (même sens). La gutturale forte marquera la 2e personne dans l'ancien égyptien et kopte *pr-k*, *djök* « ta maison ». L'assyrien l'emploie également dans les désinences masculines *ka* et *ku* « ton ». Comparez d'ailleurs la finale féminine *ki* dans cet idiome « toi, la tienne » avec le *yuki* du bédauyé chez lequel l'élément représenté par la syllabe *yu* n'est point pronominal. Rapprochons encore les désinences *su, sa* « son » ; *ni, nu* « notre », *sunu* « leur » de l'assyrien de celles de l'égyptien, par exemple dans *pr-s*, *pr-n*,

prs-n « sa, notre, leur maison ». Multiplier les exemples serait facile. Nous arriverons à cette conclusion que les pronoms sémitiques et chamitiques ne diffèrent pas beaucoup plus entre eux que ne font ceux des divers idiomes indo-européens.

En tout cas, le présent travail ne constitue, en quelque sorte, qu'un préambule. Dans ceux qui suivront, l'auteur attaquera la question des mutations phonétiques. Il nous exposera en vertu de quelles lois les mots les plus usuels ont fini par prendre des physionomies si différentes.

Sans doute, une difficulté grave reste à résoudre, c'est d'établir en vertu de quel mode de développement les racines bilittères à l'origine, de l'agaou, de l'égyptien ont pu devenir trilittères en hébreu, en syriaque, en arabe. M. Reinisch se réserve d'étudier le problème à fond et d'en donner la solution. Aujourd'hui, il se borne à nous faire observer qu'on rencontre dans les dialectes de Cham un certain nombre de termes formés par réduplication. Par suite, ils contiennent trois consonnes à la fois comme éléments radicaux. Est cité comme exemple le kunama *babal* pour *balbal* « consoler », litt. « faire perdre » (s. e. un souci). Ces redoublements apparaissent d'ailleurs assez fréquemment en égyptien.

Gésénius n'a-t-il pas remarqué, en effet, et tant d'autres sémitisants après lui, que d'ordinaire, dans les trois consonnes formant les racines hébraïques, il y en a généralement une qui semble n'avoir pas la même fixité que les autres et se transforme beaucoup plus aisément. On se trouve donc, ainsi, tout naturelle-

ment conduit à supposer un état primitif de la langue où le système trilittère ne s'était pas encore développé et où les racines se présentaient souvent sous l'aspect de monosyllabes.

En définitive, l'intelligence de l'homme reste toujours identique à elle-même et suit partout des voies similaires dans ses modes de développement ; que l'on compare par exemple les dialectes de la Malaisie ou de l'Indo-Chine, si pauvres en fait de grammaire, presque monosyllabiques encore à l'hébreu ou à l'arabe, la première pensée qui viendra à l'esprit, c'est que les premiers révèlent un état de la langue bien plus primitif que les seconds. Certes, on ne supposera pas que les idiomes se soient formés par convention et que le système de trilittérité ait été combiné par les savants des anciens âges, lesquels reconnaissaient en lui un moyen plus commode ou plus élégant d'exprimer la pensée. Pas d'autre ressource dès lors que d'y voir le résultat d'une longue élaboration du langage et d'un travail inconscient poursuivi pendant des siècles.

Pour terminer, disons que d'après M. Reinisch, le séjour primitif de la race chamito-sémite doit être cherché dans les régions équatoriales de l'Est Africain. Parvenue plus tôt que les autres fractions de l'espèce humaine à un degré relatif de civilisation, elle s'adonna de très bonne heure à la navigation et colonisa, pour ainsi dire, le Sud-Ouest de l'Asie. La Bible nous donne les premiers fondateurs de villes dans la Babylonie, comme des descendants de Cham. Nous nous rendrions compte ainsi de ce fait que l'assyrien constitue de tous les dialectes sémitiques celui qui se rap-

proche davantage de l'égyptien, de l'agaou, du bischari.

Qu'on nous permette d'ajouter un seul mot à ce que dit notre auteur. Avec lui, nous admettrons bien volontiers, l'unité de famille des idiomes sémitiques et chamitiques. Mais autre est la question de langue et celle de race. Rien ne prouve, en définitive, qu'il ait jamais existé une tribu kouschito-sémite primitive dont Arabes d'une part et, de l'autre, riverains du Nil seraient issus par le sang. Nous aurions vraiment peine à le supposer. Les différences physiques entre eux sont trop considérables, bien qu'ils appartiennent les uns comme les autres à la race caucasienne. On admettra plus volontiers que les émigrants de souche chamitique ont imposé leur parler aux peuplades asiatiques, moins civilisées. Voyez ce qui s'est passé pour le monde indo-européen. Slaves, Indo-Iraniens, Germains et Celtes font tous usage de langues aryennes. Cela ne veut pas dire qu'ils soient de sang aryen. De ce que le français et l'espagnol dérivent du latin, on n'en conclura sans doute pas que Gaulois et Espagnols descendent d'ancêtres Italiotes.

Somme toute, deux tribus de race caucasique: d'une part, les Kouschites des rives du Nil, de l'autre les habitants du cours moyen du Volga, semblent avoir joué un rôle prépondérant aux époques préhistoriques. Il se sont assimilé, en quelque sorte, bon nombre de peuplades dont ils ont fait disparaître les langages primitifs.

A l'origine, vraisemblablement, la race blanche encore sauvage se répartissait en un nombre considéra-

ble de petites peuplades très différentes par leurs idiomes. Il en était d'elles comme des Indiens de la côte du Pacifique aux États-Unis et dans la Nouvelle-Bretagne, ou des indigènes de la Mélanésie. Chez-eux chaque village, pour ainsi dire, possède sa langue à part, n'offrant point d'affinité appréciable avec celles du voisinage. C'est que l'état de choses primordial s'est, dans ces régions, maintenu jusqu'à l'époque actuelle. Au contraire, dans l'Ancien Monde, il a dû se modifier de très bonne heure.

Une certaine unité, au point de vue linguistique, a été le résultat linguistique des développements de la vie policée et l'influence plus ou moins directe qu'exercèrent certains groupes ethniques.

D'autre part, comment ne pas admettre un lien de parenté plus étroit entre les différentes branches de la race blanche qu'entre celles-ci et les Nègres ou les Mongols? Elles ont forcément dû avoir un berceau commun, d'où elles essaimèrent sur la plus grande partie du globe. Mais précisément, ce berceau, où le placer? Sans doute, ni dans l'Afrique Orientale, ni en Europe. Ne faudrait-il pas plutôt le chercher dans cette vallée du Tigre et de l'Euphrate, où d'après d'antiques traditions, le genre humain tout entier aurait pris naissance?

Remarquons, en tout cas, que les populations caucasiennes sont les seules qui aient su se créer des langues à flexion. Celles des autres fractions du genre humain en sont restées soit au monosyllabisme, soit à l'agglomération. Ne faut-il pas voir là le résultat de dispositions ethniques et d'une véritable supériorité

intellectuelle ? La race blanche s'est toujours fait remarquer par son esprit inventif et ses tendances progressives. C'est la même cause qui lui a fait développer son langage et lui a permis de réussir plus que toute autre dans la culture des sciences et des lettres. Par contre, la race mongolique, si remarquablement douée au point de vue de l'imitation, n'a pu, malgré sa civilisation séculaire, enfanter ni un Phidias ou un Michel-Ange, ni un savant tel qu'Aristote, ni un poète comparable à Homère.

On nous objectera peut-être que certaines fractions de la souche caucasique, en dépit des aptitudes dont nous nous plaisons à les gratifier, continuent encore à faire usage d'idiomes agglomérants ; l'on peut même citer à ce propos les Géorgiens du Caucase, les Basques des régions pyrénéennes, peut-être même les Aïnos du Nord du Japon, mais ne faut-il pas tenir compte ici de raisons particulières qui ont pu les arrêter dans la voie du progrès? Pour que celui-ci se réalise, les heureuses dispositions des individus ne suffisent pas toujours. Il faut encore l'aide des circonstances, on pourrait dire du hasard. La Russie, par exemple, est restée longtemps stationnaire et il faut en arriver jusqu'au XVIIIe siècle pour la voir s'élever au niveau des autres États européens. A coup sûr, cela ne constitue pas une preuve d'infériorité intellectuelle de la part des sujets du Tzar.

Mais il est temps de clore cette trop longue discussion et d'en revenir au sujet principal de notre étude. Disons en terminant qu'au point de vue linguistique, l'ouvrage de M. Leo Reinisch nous semble un des

plus importants qui aient paru depuis bien des années. Il sera pour la classification des idiomes indigènes du Nord de l'Afrique et de l'Asie Occidentale, ce qu'a été pour celle des parlers indo-européens, la *vergleichende Grammatik* de Bopp. Grâce à son livre, une voie nouvelle se trouve ouverte à la science et les érudits ne peuvent former qu'un vœu, c'est que l'auteur donne le plus tôt possible une suite à son étude du pronom. La question des origines du langage chez une portion notable des habitants de l'Ancien Monde sera ainsi définitivement résolue, si tant est qu'on ne puisse, dès à présent, la considérer comme telle.

Cte de CHARENCEY.

Etude sur la langue taï, par Edouard DIGUET, capitaine d'Infanterie de marine. Hanoï, E.-H. Schneider, 1895, gr. in-4°, (iv)-ij-88-iij-192-iv p.

Etude sur la langue tho, par le colonel E. DIGUET. Paris, A. Challamel, 1910, in-8°, (iv)-iij-132 p.

La langue *siamoise*, *thai* ou *taï*, n'est pas parlée seulement au Siam. M. le colonel Diguet nous apprend qu'elle s'étend jusqu'aux frontières de la Chine, au N.-O. du Tonquin et qu'elle comprend plusieurs dialectes : le *siamois* proprement dit sur les rives de la Mei-nam, le *laotien* aux bords du Me-kong, le *taï noir* sur la moyenne Rivière-Noire, le *taï blanc* vers Lai-Cham plus haut sur la même rivière, le *thô* sur toute la frontière de la Chine et du Tonquin depuis Lao-kaï jusqu'à Mon-kaï, et enfin le *noung* ou *nîng* sur la

même frontière et plus particulièrement en Chine. Ces dialectes diffèrent par la phonétique, c'est-à-dire par la prononciation et l'intonation, par quelques détails de grammaire, enfin par leur vocabulaire : le *taï noir* a emprunté des mots indiens (pâlis), le *thô* a de nombreux mots annamites et le *noung* des mots chinois.

Le plus modeste des deux ouvrages de M. Diguet, consacré à la langue *thô*, est aussi le plus récent. Il est divisé en trois parties : vocabulaire comparatif (français, annamite, thô, taï, siamois), une grammaire, un vocabulaire français-thô. L'autre ouvrage, plus ancien, mais beaucoup plus considérable, contient quatre parties : une étude très intéressante sur les races du pays avec de nombreux portraits et dessins, une grammaire, un exposé du système graphique siamois si compliqué et si difficile, une grammaire et un double vocabulaire (français-taï et taï-français) où les mots sont donnés en écriture originale et en transcription.

Les deux ouvrages de M. Diguet représentent un travail considérable ; ils sont très consciencieusement faits et devront rendre de grands services. On ne saurait reprocher aux grammaires leur brièveté : elles ne gagneraient rien à être plus développées, car dans les langues monosyllabiques, tout se réduit à peu près à la syntaxe. La transcription, à mon avis, n'est pas assez scientifique et elle est trop conforme aux habitudes françaises. Au surplus, ces livres ne peuvent mettre personne en état de parler et d'écrire couramment les langues dont il s'agit, car, pour des langues

où l'intonation joue un rôle capital, cela ne peut s'apprendre que par l'usage et la pratique. Mais les études de M. Diguet seront des guides précieux, et abrègeront la tâche qu'ils faciliteront singulièrement.

Mais, à propos de ces deux volumes, je ne puis m'empêcher de dire toute mon admiration pour le zèle, la patience et le courage avec lesquels M. le colonel Diguet, M. le capitaine Roux et quelques autres, tout en remplissant exactement les fonctions qui leur étaient confiées, se sont consacrés à l'étude des choses indo-chinoises, sans autre récompense que leur propre satisfaction et l'estime des honnêtes gens, quoique les moins nombreux. A côté de ces travailleurs, que de forces perdues ! que de jeunes intelligences qui s'abrutissent dans l'oisiveté et même dans la débauche ! Il y a du reste pis encore ; je veux parler de ces faiseurs audacieux qui ont plus de savoir-faire que de savoir, qui, après un séjour de quelques mois et des études très superficielles dans nos nouvelles colonies, s'érigent en princes de la science et accaparent les titres, les traitements et les honneurs. C'est vraiment honteux pour notre pays qui a été si longtemps à la tête des études orientales.

Julien Vinson.

Religiose Bettler in Südindien, von W. Planert. *Leipzig*, G. Teubner, 1911, in-4°, p. 145-154, quatre planches (extrait des *Baesler Archiv*, t. I, liv. 3).

Intéressante étude sur des dessins originaux recueillis sur place, en 1829, à Pondichéry par un certain M. Gonfreville. Ce sont des représentations de men-

diants, de religieux, d'officiants (*Pûjâri*) et de leurs femmes, avec, au-dessous, leurs noms tamouls dont l'orthographe est parfois défectueuse. Dans le texte même, M. Planert reproduit les figures de Dharmarâjâ, et des divinités locales Mannârsvâmi, Angâḷamman et Mâriyamman (la déesse de la petite vérole). La forme *amman*, variante d'*ammei* et *ammâḷ*, nous reporte à l'époque très ancienne où la grammaire tamoule ne distinguait pas les genres. Chemin faisant, M. Planert donne un spécimen de l'argot des Pâṇḍâram : *pônam* « riz cuit » pour *çôr'u*, *taṇḍalam* « riz cru », pour *ariçi*, *mulleigan* « bétel » pour *vet't'ilei*, *vâṭṭuvan* « tabac » pour *pugeiyilei*, *çîrâmal* « poisson » pour *mîn*, *açeiyan* « viande » pour *ireitchi*, *nagarakkajugan* « barbier » pour *ambaṭṭan*. Il serait très intéressant de compléter ce vocabulaire et d'en rechercher l'origine.

Julien Vinson.

Lehrbuch der Jaunde Sprache, von H. Nekes, p. s. m. *Berlin*, G. Reumur, 1911, in-8°, xv-302 p. (tome XXVI de la collection des grammaires publiées par le Séminaire des Langues orientales de Berlin).

Le Séminaire de Berlin donne l'exemple d'une activité féconde qu'on ne trouve plus guère ailleurs ; en France du moins, le zèle d'antan est considérablement refroidi et nous ne publions plus rien. Il est vrai que notre enseignement supérieur spécial est envahi, pris d'assaut pour ainsi dire, par une foule de jeunes médiocrités dont la science est le moindre souci, qui se contentent d'à peu près en fait de connaissances précises

et pour qui l'étude est la préoccupation secondaire au milieu des jalousies, des ambitions et des intrigues. Ce serait ridicule, si ce n'était profondément triste.

Le livre de M. Nekes est le résultat d'un séjour de plusieurs années au Cameroun, de 1901 à 1905 et de 1907 à 1909. Le *jaunde* est un des dialectes parlés au sud du Cameroun allemand et au nord du Gabon français, vers les rivières Sanaga, Nlon et Campo. Le livre est intéressant et bien fait, quoique le souci de le rendre pratique le complique un peu; je n'aime pas beaucoup par exemple la division en leçons suivies d'exercices. L'ouvrage comprend quatre parties principales : phonétique, morphologie, exercices corrigés et vocabulaire. Le caractère général de l'idiome, agglutinant et usant beaucoup de préfixes, en ressort nettement, mais la transcription paraît trop artificielle et les catégories trop nombreuses : ainsi il y aurait en *jaunde* trois *a*, quatre *e*, deux *i*, deux *o* ,un *u*, ce qui ferait vingt-quatre voyelles, longues et brèves. Il y aurait aussi vingt-cinq consonnes vélaires, palatales, dentales, interdentales, dentilabiales, bilabiales. Je ne peux pas m'habituer à cette logomachie de la nouvelle école ; les mots ne suffisent pas à résoudre les problèmes et à supprimer les difficultés.

La phonétique occupe 48 pages ; la morphologie en a 156, ce qui est beaucoup. La syntaxe n'a point de place à part. Pour la transcription des textes, les traductions et le vocabulaire, l'auteur a été aidé par M. le Dr W. Planert. En somme le livre est bon, intéressant et utile.

Julien Vinson.

Elkanah Settle, his life and works, by F. C. Brown. *Chicago*, s. d. (1911). gr. in-8°, viij-170 p., 8 pl. hors texte.

Joli volume, bien imprimé, d'une élégance toute américaine. On y trouve une biographie complète du poète anglais Elkanah Settle, né le 1er février 1648 et mort le 12 février 1724. Il a surtout composé des pièces de théâtre. Le volume contient une étude analytique de ses ouvrages, une bibliographie complète, des autographes. C'est un modèle du genre.

J. V.

VARIA

I. **Omission grave** (suite)

Dans le numéro de janvier dernier (p. 52), j'ai cité quelques mots basques que P. Mérimée a insérés dans *Carmen*. Mais je n'avais eu sous les yeux qu'une édition de 1884. J'ai pu voir, depuis, l'édition originale : « *Carmen*, par Prosper Mérimée. *Paris*, Michel Lévy, 1846, in-8°, (IV)-363 p. » ; les p. 161-180 contiennent des dissertations sur les Bohémiens, et les p. 183-363 sont occupées par une autre nouvelle : « Arsène Guillot ».

Les citations basques sont aux p. 61, 74, 86, 130-131. Avant la seconde, viennent les lignes suivantes que j'aurais dû reproduire : « Nous autres gens du pays basque, nous avons un accent qui nous fait reconnaître facilement des Espagnols ; en revanche, il n'y en a pas un qui puisse apprendre à dire : *bai*, *jauna* (en note : oui, monsieur) ».

Dans l'édition de 1874 (Michel Lévy, in-12, (IV)-449 p.) des *Nouvelles* de Mérimée, *Carmen* va de la p. 1 à la p. 106 ; les passages qui nous intéressent s'y lisent aux p. 38, 45-46, 52, 78-79.

Autre omission, moins grave peut-être, mais à réparer néanmoins ; ce ne sera pas la dernière.

Dans l'ouvrage en trois volumes gr. in-4°, intitulé *France pittoresque*, par Abel Hugo (Paris, 1835), les p. 9 à 16 du t. III sont consacrées au département des Basses-Pyrénées ; on y trouve une notice intéressante sur les Basques, leur origine, leurs coutumes, leur langue ; quelques mots basques sont cités : *etcheco semia* « le fils de la maison », qui est expliqué : « l'aîné de la maison ».

II. Chimie poétique

On a signalé bien souvent les extravagances ou les fantaisies des livrets d'opéra, depuis le : « Sainte Alice, protégez-nous ; — Nous prierons le bon Dieu pour vous » de *Zampa* jusqu'à la princesse de *Si j'étais Roi*, dont « la seule robe d'innocence — Etait le flot auquel je la ravis ».

Le couplet suivant d'une chanson, jadis célèbre, a bien aussi sa saveur :

Pour faire ce beau nid de mousse,
Il faut butiner fort le jour :
Il faut de la laine bien douce,
Beaucoup de soin, beaucoup d'amour.

J. V.

III. Le russe comme on le parle

Le *Paris-Journal* du 30 mai 1911 rapporte qu'un avocat, Me Jean Longuet, défendant un Russe devant le tribunal correctionnel, a raconté l'aventure suivante, dont Mlle Sorel fut récemment l'héroïne à Saint-Pétersbourg :

A son arrivée dans une maison où elle était invitée, un grand tumulte se produisit dans l'antichambre. On se précipita et on apprit que la charmante artiste venait de gifler le laquais préposé à la garde du portemanteau. On voulut savoir pourquoi. On apprit alors que son geste un peu vif avait été motivé par les mots de : « Vache ! Salope ! » qu'elle déclara lui avoir été lancés par le laquais.

La maîtresse de maison dut expliquer à l'artiste que ces mots signifiaient exactement en russe « votre manteau ».

« Votre » se dit en effet *vache* en russe ; quant à *salope* pour « manteau », c'est, paraît-il, une adaptation de l'argot faubourien, où l'on appelle volontiers *salope*, *salopette*, un vêtement de dessus, un manteau de voyage, un cache-poussière.

L'Imprimeur-Gérant :
E. Bertrand.

CHALON-SUR-SAÔNE. IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND 689

LES ÉTUDES BASQUES

Congrès des Sociétés savantes du Sud-Ouest à Biarritz-Bayonne

Seize Sociétés savantes du Sud-Ouest de la France (Bayonne, Biarritz, Orthez, Pau, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Saint-Gaudens, Toulouse, Auch, Agen, Périgueux, Angoulême, Saint-Emilion, Bordeaux et Dax) ont formé entre elles, il y a quatre ans, une union historique et archéologique qui devait manifester son activité par des Congrès annuels où l'on devait s'occuper spécialement de questions locales. Cette année, le quatrième Congrès devait se tenir à Bayonne et à Biarritz et avait pour objet principal le pays basque, son histoire, ses mœurs et sa langue. On m'en avait offert la présidence et j'avais accepté cet honneur avec le plus grand plaisir.

Le Congrès s'est ouvert le dimanche 30 juillet, à neuf heures du soir, à Biarritz, dans les salons du Grand-Hôtel où nous avons été reçus par la municipalité. M. Forsans, Maire, et Sénateur des Basses-Pyrénées, nous a souhaité la bienvenue par une allocution charmante dans laquelle il a bien voulu faire

allusion à mes travaux. Je lui ai répondu à peu près en ces termes :

« Monsieur le Maire, — Je vous remercie, au nom des membres du Congrès, de votre bienveillant accueil et des paroles aimables que vous avez bien voulu m'adresser ; je suis heureux de vous exprimer à mon tour nos vœux pour vous, pour la municipalité et pour la cité de Biarritz. Il était naturel que notre quatrième Congrès se tînt à Bayonne et à Biarritz, puisque nous devons nous occuper des choses basques et que nous sommes ici à la limite du pays basque. Je sais bien que Biarritz n'est pas basque et que de mémoire d'hommes on n'y a pas parlé basque, mais le nom même appartient très probablement à cet idiome, et correspond à un ancien lieu-dit antérieur à la fondation du premier village. On en a proposé diverses étymologies plus ou moins fantaisistes ; je crois en avoir trouvé une plus plausible en rapprochant le nom de Biarritz de ceux de Bidart, d'Urthubie, de Béhobie et de Fontarabie. Je verrais volontiers dans ces noms autant d'étapes d'une voie romaine longeant la côte : Fontarabie serait « la voie sablonneuse », Béhobie « la voie de la jument », c'est-à-dire « le gué », Urthubie « la voie humide » par allusion aux marais de Saint-Jean-de-Luz, Bidart « le village traversé par la route » et Biarritz indiquerait la rencontre de la route, des rochers et de la mer. En linguiste consciencieux, je ne propose d'ailleurs cette explication que sous toutes réserves et pour ainsi dire sous bénéfice d'inventaire.

» Cette question est un des problèmes qui étaient l'objet de mes méditations lorsque je venais naguère, ici même, contempler l'Océan dans sa pacifique majesté ou dans ses colères effrayantes.

» Ce ne sont pas au surplus les seules tempêtes auxquelles j'ai assisté dans ce pays : pendant les douze années que j'y ai passées il y a longtemps déjà, j'ai pris ma part des luttes, des mouvements politiques qui l'ont agité. Je vois avec un grand plaisir à côté de vous le fils d'un de ceux avec qui j'ai combattu le bon combat. Excusez-moi d'évoquer ces souvenirs lointains, pleins d'une joie qui n'était pas sans quelque amertume ; mais, depuis, je suis souvent revenu dans ce pays et j'ai pu constater de mes yeux la prospérité croissante de Biarritz qui avait à peine quatre mille habitants et qui en compte aujourd'hui près de cinq fois ce nombre. Une grande part de cette prospérité revient à votre administration, Monsieur le Maire ; aussi est-ce avec confiance que nous envisageons l'avenir et que nous souhaitons à Biarritz la continuation de ses progrès, le développement de son commerce et de sa fortune sous une administration comme la vôtre, pour le plus grand bien du pays, de la Patrie, de la République et de la Science. »

Le lendemain, lundi 31 juillet, à huit heures et demie du matin, a eu lieu la première séance de travail. Je la présidais et je me suis félicité du succès du Congrès auquel prenaient part près de deux cents adhérents, ainsi que du nombre et de l'importance

des communications annoncées. « Nous avons malheureusement, ai-je ajouté, à déplorer la mort toute récente de M. Arnaud Détroyat, un érudit bayonnais que nous devions précisément entendre ce matin. C'était un des membres les plus anciens de la Société des Sciences et Arts de Bayonne, dont les rangs s'éclaircissent de plus en plus chaque jour. Nous ne restons plus guère que deux, M. P. Yturbide, mon assesseur d'aujourd'hui, et moi, pour transmettre aux nouveaux membres les bonnes traditions de la Société comme ces torches lumineuses que se passaient de main en main les coureurs antiques. »

La parole a été donnée ensuite à M. *P. Yturbide* qui a exposé l'organisation administrative du Labourd avant la Révolution ; — à M. *L. Colas*, professeur d'histoire au Lycée de Bayonne, qui a déterminé le véritable emplacement de la croix de Charlemagne ; — à M. *Albert Léon*, professeur de philosophie au même Lycée, qui a proposé des explications nouvelles pour certains détails de la conjugaison basque simple ; — à M. *Fr. Habasque*, Président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Bordeaux, qui a rapporté quelques épisodes de la lutte contre la sorcellerie au pays basque au XVIIe siècle ; — à M. *Montiton*, instituteur, qui a fait une monographie de La Bastide-Clairence ; — enfin à M. *X. de Cardaillac*, avocat à Pau, qui a recherché la nature exacte, et l'endroit du combat de Roncevaux où l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne a été anéantie, comme on le sait, par les monta-

gnards pyrénéens. Ces diverses communications, très goûtées et très applaudies, seront publiées dans le recueil des *Actes* du Congrès.

L'après-midi, les membres du Congrès se sont rendus à Bayonne où, sous la conduite de M. P. Yturbide ; de M. L. Colas ; de M. Graziani, bibliothécaire-archiviste ; de M. Saint-Vanne, architecte ; de M. l'abbé d'Artiguelongue et de deux officiers supérieurs du génie, ils ont visité les principaux monuments de la ville, le Château-Vieux, la Cathédrale, la Bibliothèque, le Musée. Ils ont pu voir une cave à voûte gothique, les restes de l'ancien donjon, et les substructions de vieilles constructions romaines qu'on étudie en ce moment.

A neuf heures et demie du soir, les membres du Congrès se réunissaient en séance solennelle dans la salle des fêtes du Grand-Hôtel, à Biarritz. De nombreux invités de distinction, dont beaucoup de dames, assistaient à la séance que j'ai ouverte par le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs, — L'Inde, qui a été, avec le pays basque, l'objet de mes travaux les plus chers, l'Inde, où la splendeur du climat, en rendant la vie facile, laisse à l'homme toute liberté pour les hautes spéculations de l'esprit ; l'Inde a toujours eu le culte de la science et le respect des savants. Mais, dans ces régions heureuses, l'étroitesse des habitudes occidentales est inconnue, l'existence se passe en plein air et le travail isolé n'est pas compris ; la méditation soli-

taire n'est permise qu'aux seuls religieux. Aussi, les académies, les associations, les réunions comme celles-ci, y sont-elles très nombreuses et très fréquentes. Un vieux poète a comparé, dans une strophe célèbre, les assemblées des savants, à ces arbres merveilleux du Paradis qui donnent tout ce qu'on leur demande : les séances diverses en forment les branches où s'épanouissent les fleurs de la poésie autour desquelles se pressent, bourdonnantes et avides, les abeilles qui sont les littérateurs, les érudits, les sages et leurs disciples.

» Ces vers me sont revenus à la mémoire quand on m'a offert la présidence de votre quatrième Congrès et ce n'est pas sans appréhension que j'ai accepté ce périlleux honneur. Vous êtes en effet, Mesdames et Messieurs, l'élite de la France intellectuelle du Sud-Ouest et votre compétence s'étend à toutes les variétés des connaissances humaines : littérature, philosophie, histoire, beaux-arts, archéologie, numismatique, ethnographie, linguistique, rien ne vous est étranger. Il vous a paru nécessaire de vous occuper plus particulièrement cette année du peuple basque, cette population si intéressante de l'extrémité des Pyrénées, dont la principale, j'allais dire la seule originalité, est sa langue remarquable, et vous vous êtes adressés à un linguiste qui a spécialement étudié cette langue : je vous en remercie et vous exprime ici ma profonde reconnaissance.

» Vous n'ignorez pas quelles hypothèses plus ou

moins aventureuses ont été émises sur les Basques et sur leur langage si différent de ceux qui nous sont habituels. Pendant longtemps, on a vu en eux les anciens habitants de l'Espagne, sans préciser davantage. Puis on a dit qu'ils étaient les descendants des Ibères, sans remarquer que les documents ibères montrent qu'il y avait au moins trois groupes ethniques différents dans l'Espagne antique. Un érudit, en voyant le grand nombre de mots néo-latins que le basque a empruntés, place au contraire la formation de cet idiome au XIIe siècle de notre ère. D'autres savants ont rattaché les Basques, les uns aux Américains du Nord à travers l'hypothétique Atlantide, les autres aux Africains septentrionaux, Kabyles, Berbères, Libyens. D'autres y ont vu les fils de je ne sais quel patriarche hébreu égaré à l'Ouest de l'Europe ; d'autres encore supposent qu'ils représentent ces populations antiques encore inconnues, Sicanes, Ligures, Pélasges, etc. Des mystiques affirment que le basque est la langue primitive de l'humanité, miraculeusement échappée de la confusion de Babel. Un fantaisiste a soutenu qu'au Paradis Dieu parlait basque, l'homme espagnol, la femme français et le serpent italien : plût au ciel qu'il en eût été ainsi, car alors, sans doute, la séduction fatale n'aurait pas eu lieu.

» La science moderne sourit de ces propositions faciles, de ces légendes plus ou moins agréables, mais, fidèle à la méthode rigoureuse de l'observation et de l'expérience, c'est dans les éléments du problème lui-même

qu'elle en cherche la solution. Le Sphinx a livré son secret. Les Basques nous apparaissent comme une de ces peuplades autochtones qui étaient sporadiquement répandues sur toute l'Europe aux temps préhistoriques, à l'époque quaternaire, quand les habitants de la Suisse construisaient les étranges cités lacustres, quand les sauvages dela haute Dordogne, s'abritant contre le froid dans les profondeurs des grottes, peignaient sur les murs de leurs habitations la figure des animaux au milieu desquels ils passaient leur vie. Les hommes de cette époque étaient caractérisés par la forme allongée de leur crâne : ils étaient *dolichocéphales ;* et, quoique le type basque actuel soit extrêmement varié et résulte de croisements multiples, on y retrouve souvent la dolichocéphalie primitive. Puis sont venus de l'Orient les Celtes *brachycéphales*, à tête courte, qui apportaient le culte des morts et l'usage des métaux. Ils ont tout submergé et tout détruit ; les Basques seuls ont survécu, pareils à ces rochers inébranlables qui se dressent fièrement au-dessus des flots.

» L'arrivée des Celtes a fait entrer les Basques dans l'histoire, mais à ce moment de la vie des races, leurs langues s'arrêtent dans leur développement spontané; elles cessent de s'accroître, elles entrent en décadence, s'usent, s'altèrent, et n'ont plus la conscience de leurs propres éléments. Dès lors, leur grammaire ne se modifie plus que par la composition et leur vocabulaire ne s'augmente plus guère que par des emprunts. Aussi, par une analyse patiente et minutieuse, le lin-

guiste peut-il opérer le départ des éléments étrangers et des formations artificielles ; on peut ainsi reconstituer l'idiome au moment où il est entré dans la vie historique et se rendre compte de l'état de civilisation et de la mentalité du peuple qui le parlait. C'est ce que j'ai essayé de faire pour le basque ; voici quelques-uns des résultats auxquels je suis parvenu ; je les présente d'ailleurs sous toutes réserves.

» La langue basque à cet état était assez analogue au chinois moderne avec ses mots pleins et ses mots vides. Les relations, tant objectives que subjectives, s'indiquaient par les racines subordonnées, mises avant ou après la racine significative. Les formes grammaticales étaient donc innombrables et pour ainsi dire illimitées. On ne distinguait le genre qu'à la seconde personne, objet direct de l'observation. Les pluriels n'étaient que des collectifs imprécis. Il y avait trois démonstratifs — celui-ci, celui-là, cet autre — qui servaient à la détermination. Le verbe, qui n'avait pas de mode, n'exprimait que deux temps, un passé et un présent aoristique ; il était déterminé ou indéterminé quant à son régime et il dérivait une voix causative. La numération qui devait plus tard devenir vigésimale comme chez beaucoup de peuples inférieurs, était réduite aux deux ou trois premiers nombres.

» Le vocabulaire était excessivement pauvre et manquait notamment d'expressions indiquant des idées générales. Chaque arbre et chaque animal, par exemple, avait son nom, mais il n'y avait pas de mot pour « ar-

bre » et pour « animal ». En revanche, les spécialisations sont nombreuses : on distingue l'eau mouvante, l'eau vive, *ur* de l'eau calme, dormante, *itz* « lac, marais, mer ». La sœur d'un homme, *arreba*, s'appelle autrement que la sœur d'une femme, *ahizpa*. Je trouve pour « enfant » trois mots, *kume*, *haur*, *sen*, s'appliquant sans doute à des âges différents. Un grand chien est *hor*, un petit *zakhur* ou *chakhur*. On remarquerait des distinctions semblables pour les noms des animaux domestiques ; je me borne à signaler six mots différents qui désignent les femelles des principaux d'entre eux lorsqu'elles sont dans cet état particulier qui les prédispose à la maternité.

» Les Basques étaient sans doute parvenus à cette période de transition qui sépare la vie pastorale de la vie agricole. Leurs forêts ne contenaient aucun hêtre ; il n'y avait dans leurs vergers ni pêchers ni cerisiers ; ils ne cultivaient guère que le blé, le maïs et la vigne. Ils ne connaissaient ni religion, ni prêtre, ni lois. Ils formaient peut-être plusieurs confédérations avec des chefs suprêmes, *Yaungoikoa* « le Seigneur d'en haut » qui a pris le sens de « Dieu » quand les Basques sont devenus chrétiens. Les confédérations comprenaient des tribus commandées par des chefs qu'on nommait *yauna* « le Seigneur » et qui étaient divisées en clans sous les ordres de « maîtres, sous-seigneurs » *yaube*, *yabe*. Les clans n'étaient que des groupes de familles ou plutôt d'habitations.

» La famille basque en effet ne ressemblait point à ce

que nous entendons par ce mot. Elle reposait sur la polyandrie collective, c'est-à-dire que, dans chaque habitation, toutes les femmes étaient communes à tous les hommes. Il n'y avait là ni mari ni femme, mais seulement des frères et des sœurs. La filiation et l'héritage s'établissaient par la mère et chaque enfant avait une mère, des pères, des tantes, des frères et des sœurs. Quand la famille devenait trop nombreuse, elle se divisait, s'alliait à d'autres et fondait de nouveaux foyers. Je vois la preuve de ces alliances dans les noms du beau-père et de la belle-mère, où intervient le mot sœur : *aitaginarreba*, *amaginarreba*.

» Les Basques antiques comptaient le temps par les lunaisons, mais les noms de leurs mois rappelaient des phénomènes météorologiques et des habitudes culturales — mois des semailles, mois noir, mois des feuilles, mois brûlant; — et il était nécessaire, pour que ces appellations demeurassent exactes, qu'on ajoutât de temps en temps à l'année un mois supplémentaire dont je crois avoir retrouvé le nom. Celui du mois de septembre, *buru-il* « mois de tête, mois terminal », montre que l'année commençait à la pleine lune de l'équinoxe d'automne. Le jour de l'an, qui était probablement l'occasion de réjouissances publiques, s'appelait comme en persan moderne, « jour nouveau » *eguberri*, *eguerri*; si ce mot ne désigne plus en basque moderne que la fête de la Noël, c'est parce que pendant longtemps l'année chrétienne a commencé le 25 décembre.

» Quand j'ai donné ces indications pour la première fois, elles ont été mal accueillies; on m'a appelé l'ennemi des Basques, on m'a accusé d'en faire des êtres inférieurs et vils, de les ravaler au rang des derniers des hommes. Mais il m'a toujours semblé bon, même pour un peuple, de connaître son histoire; on doit être d'autant plus fier de s'être élevé à un haut degré de civilisation qu'on est parti de plus bas et de plus loin. Quel homme de génie nierait qu'il a été un enfant ignorant et inexpérimenté? Un célèbre philosophe de la Chine, parvenu à un âge avancé, couvert d'honneur et de gloire, premier ministre, confident de l'Empereur, avait encore son père et sa mère qui habitaient une petite maison aux environs de la capitale. Il allait les voir tous les jours, mais il n'entrait jamais chez eux sans revêtir des habits faits comme ceux d'un enfant, et, dans leur chambre, il s'accroupissait sur le sol et, de ses mains qui dirigeaient le char de l'État, maniait maladroitement les jouets de son enfance, pour donner aux deux vieillards l'illusion de leur jeunesse revenue.

» Quoi qu'il en soit, vous allez entendre sur le basque le rapport de notre collaborateur et ami M. Julio de Urquijo, ancien député aux Cortès espagnoles, l'une des personnalités les plus éminentes de l'aristocratie des Provinces. M. de Urquijo s'occupe de sa langue maternelle depuis 1905 seulement, mais, par son activité, par ses travaux, par la Revue qu'il a fondée, il a fait faire en six ans aux études basques

plus de progrès qu'elles n'en ont fait en un siècle tout entier. Qu'il nous permette de lui exprimer à ce propos notre reconnaissance et notre admiration ! Il m'a prié de vous demander toute votre indulgence, car il doit s'exprimer en une langue étrangère et il craint que son accent ne lui fasse tort auprès de vous. Je l'ai assuré de toute votre bienveillance, s'il en était besoin, mais je ne le crois pas, car il parle et écrit notre langue mieux que beaucoup de Français eux-mêmes. Vous l'accueillerez avec la plus vive sympathie, non seulement à cause de son talent, mais précisément parce qu'il n'est pas notre compatriote. Je vois dans sa présence ici un signe des temps, un indice avant-coureur de l'union future, de l'action commune des races latines pour rendre plus rapide et plus facile l'évolution progressive de l'humanité.

» Vous entendrez parler basque, Mesdames et Messieurs, vous ferez connaissance avec cette belle population si vaillante et si fière; vous admirerez ce pays superbe, si bien encadré par le ciel, les montagnes et la mer. Plus que personne peut-être, j'ai le droit de m'enthousiasmer pour lui, car je l'ai parcouru pied à pied, de maison en maison, de village en village pendant de longues années. J'ai même eu cette bonne fortune unique de pouvoir le contempler tout entier d'un seul coup d'œil, le 29 mars 1875, quand, emporté avec Eugène Godard dans son ballon *Le Saturne*, le long de la vallée de la Nive, nous avons franchi en moins de deux heures la distance qui sépare Bayonne

de Pampelune. Je n'oublierai jamais le tableau splendide qui se déroulait à nos yeux : le soleil couchant, l'océan immense, Biarritz et Bayonne agités et joyeux; le Jaizquibel, les Trois Couronnes, la Rhune, le Mondarrain et toutes les cimes des Pyrénées à l'infini; sous nos pieds, les champs, les bois, les prés, entrecoupés de routes sinueuses et sillonnés de minces filets d'argent qui étaient autant de cours d'eau. Puis ce fut la nuit, le froid, la neige, la chute précipitée, le traînage vertigineux, et nous nous retrouvâmes sans abri, sans secours, au bord d'une carrière abandonnée, à quelques pas de Zizur-mayor d'où l'on ne nous avait pas vus. Ainsi se justifiait le vieux proverbe d'Oihenart: « le malheureux trouve l'obscurité à Zizur », *Dohakaizdunak Zizurren ilhuna.*

» C'est dans ces moments-là que l'homme a conscience de sa faiblesse et de son impuissance, qu'il comprend l'inutilité de l'action individuelle si elle n'a pas pour résultante l'effort commun, qu'il sent le besoin de la solidarité, de l'union, de l'association, pour le bonheur des générations futures. C'est là votre rôle, Messieurs, c'est la tâche qui incombe à des sociétés comme les vôtres. Vous donnez l'exemple du labeur patient et continu, de la science indépendante et désintéressée : on attend de vous le signal décisif, l'impulsion définitive qui doit guider la société dans sa marche vers l'idéal qu'elle atteindra certainement un jour par la liberté tolérante, par l'égalité raisonnée, par la vérité et par la justice. »

M. J. de Urquijo a pris alors la parole et pendant près d'une heure a tenu l'assemblée sous le charme ; en un langage chaud et vibrant, dans un français élégant et correct, il a exposé, aux applaudissements répétés de l'auditoire, l'histoire des études basques, leur état actuel et leur avenir. On a fait ensuite défiler aux yeux des spectateurs, au moyen de projections lumineuses, des vues et des types du pays qui les ont extrêmement intéressés.

Dans la deuxième séance de travail, le matin du mardi 1er août, à huit heures du matin, on ne s'est occupé du basque qu'accessoirement, mais les discussions ont été d'autant plus vives et intéressantes. M. L. Colas a attiré l'attention sur le nom d'Altabiscar ou Altobiscar dont l'étymologie est obscure : quelques personnes y ont vu une altération de *astobiscar* « dos d'âne ». M. Adrien Planté, le savant président de la Société de Pau, a parlé de la *couvade*, que plusieurs écrivains ont attribuée aux Basques, mais dont on n'a jamais trouvé de preuve sérieuse et décisive.

A trois heures de l'après-midi, a été inaugurée l'Exposition rétrospective et locale de Biarritz dans l'hôtel de *Biarritz-Association*. La troisième séance de travail du Congrès a suivi. M. le Dr Laborde a fait une communication sur *Biarritz en 1364* : j'ai remarqué qu'il y avait alors beaucoup de noms basques parmi ceux des habitants ; on aurait peut-être le droit d'en conclure que Biarritz, uniquement gascon aujourd'hui, a été fondé par des marins basques à l'époque

où la pêche de la baleine prenait sa plus grande extension. J'ai ensuite annoncé la découverte récente du Liçarrague de Manchester, sur lequel on trouvera une notice spéciale dans le présent numéro.

Le soir, à huit heures, les membres du Congrès et leurs invités se réunissaient, au nombre de soixante environ, en un banquet, au Grand-Hôtel. A l'heure des toasts, j'ai levé mon verre aux villes de Bayonne et de Biarritz, après avoir constaté que le Congrès, pour employer une expression vulgaire, était « très réussi ». J'ai dit de plus que nous pourrions nous plaindre d'avoir eu trop de soleil, mais que nous nous en garderions bien, « car le soleil, c'est la chaleur, la lumière et la vie, et la chaleur, la lumière et la vie, c'est la science ». Le nombre des toasts, dont plusieurs ont été fort éloquents, s'est élevé à dix-sept dont un en vers français par M. Archier, Maire de Guéthary, et un sonnet gascon par M. Sarrieu, professeur au Lycée d'Auch.

La journée du mercredi 2 août, dernière du Congrès, a été remplie par deux séances de travail, la première à Biarritz de huit heures à midi, la seconde à l'Hôtel de Ville de Bayonne de trois à cinq heures. Dans la première, un instituteur, M. Bergez, est venu proposer d'expliquer par le basque les noms de lieux de la vallée d'Aspe; nous avons dû faire à cet égard les plus expresses réserves. Dans la seconde, M. l'abbé J.-B. Daranatz, secrétaire de l'Évêché, a donné de très intéressants détails sur les monnaies romaines qu'on a

trouvées en grand nombre dans le pays basque depuis une cinquantaine d'années.

Après la dernière séance les membres du Congrès ont passé dans le grand salon de l'Hôtel de Ville où ils ont été reçus par M. A. Lacombe, premier adjoint, qui remplaçait M. Garat, Maire, Député, empêché. Au discours de M. Lacombe, j'ai répondu de la manière suivante :

« Monsieur le Maire et, permettez-moi de le dire, mon cher ami, car nous nous connaissons depuis près de quarante ans, — je vous remercie, au nom de mes collègues du Congrès et je vous exprime à mon tour nos vœux les plus sincères. Mais ce n'est pas sans une certaine émotion que je prends la parole dans ce salon où nous avons fondé il y a trente sept-ans déjà, la Société des Sciences et Arts de Bayonne. Le salon même, non, car l'Hôtel de Ville a été reconstruit après l'incendie de 1890. Mais, si les choses ont leurs larmes, les lieux ont leurs souvenirs et les miens me reviennent en foule ici, me rappelant ma belle jeunesse, mes illusions, mes rêves et mes premiers travaux dont je suis très fier, puisqu'ils m'ont valu l'honneur qui m'est fait aujourd'hui. Il me semble voir autour de moi les ombres de tous ceux qui formaient alors la Société et qui ont disparu, M. E. Dulaurens, le distingué et modeste Bibliothécaire; MM. l'abbé Menjoulet, Ch. Bernadou, Henri Poidenot, qui se préoccupaient des détails de l'histoire locale; M. le Dr C. Delvaille, si zélé pour les choses de l'enseignement; MM. le Marquis de Folin,

F. Bérillon, le Dr Blanchet, que passionnaient les observations d'histoire naturelle; M. H. Durant, Directeur des Douanes, qu'intéressaient surtout l'art et les artistes; M. Antoine d'Abbadie qui attirait notre attention sur les contes populaires basques et nous racontait ses voyages en Abyssinie ; M. W. Webster qui appliquait sa vaste érudition aux choses du pays; M. Armand Détroyat qui, hier encore, se reposait du souci des affaires en étudiant la chronique locale et qui avait découvert au cimetière de Saint-Etienne une épitaphe rappelant les procédés historiques du P. Loriquet; Edouard Ducéré enfin, l'infatigable travailleur, qui a consacré toute sa vie à sa ville natale et dont je voudrais voir le nom au coin d'une rue ou d'une place.

» Bayonne a bien changé depuis et voici que vous nous annoncez des embellissements prochains, discutables peut-être. Ce que je constate avec plaisir, c'est l'accord unanime de la population et la présence dans l'administration municipale, de Béarnais avec leur finesse et leur intelligence native, de Gascons avec leur patience et leur amour du travail, et de Basques avec leur ténacité et leur indépendance un peu rude parfois. Faut-il rappeler que les Bayonnais et les Basques ont été jadis en guerre ouverte, témoin l'épisode dramatique de Pès de Puyane? Le Maire actuel, M. Garat, — auquel je vous prie de transmettre nos regrets et nos vœux — est lui-même un Basque et son nom est de bon augure, car il signifie : « en avant » ou, plus exactement, « en haut, vers le haut », quelque chose

comme le *sursum corda* de la prière catholique. Bayonne a toujours prétendu, dans le département, tenir la tête du mouvement politique, industriel et commercial. Ainsi que l'indique sa noble devise, elle n'a jamais subi la souillure de la conquête étrangère ; elle s'est toujours dressée, fière et vigoureuse, comme la citadelle avancée de la civilisation française, comme une source inépuisable de lumière, de force et de vie. Nous souhaitons tous qu'il en soit longtemps ainsi et que Bayonne continue à donner l'exemple du travail fécond, de l'activité productrice et de cette prospérité matérielle et morale qui est la raison d'être et le but de la Société moderne. »

Avant de se séparer, le Congrès a émis un certain nombre de vœux, notamment celui « qu'il soit créé, au Collège de France, une chaire de langue basque et antiquités ibériennes», et a prié MM. Forsans, sénateur, maire de Biarritz, et Garat, député, maire de Bayonne, de transmettre ce vœu au Gouvernement et d'en appuyer la réalisation.

Je ne me suis occupé ci-dessus que de ce qui concerne la langue et le pays basques, mais on trouvera dans les *Actes* du Congrès un grand nombre de mémoires et de communications intéressantes sur des points importants d'histoire et d'archéologie locale, dus à des travailleurs éminents, MM. Adrien Planté, l'abbé Espagnat, Louis Batcave, l'abbé Annat, l'abbé Gaillard, le comte de Roquette-Buisson, Th. Ricaud, le marquis de Fayolles, etc., etc. Il est également néces-

saire d'adresser les plus vifs remerciements au Secrétaire général du Congrès, M. Paul Courteault, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, ainsi qu'à MM. Feuillade, Fonteneau et Berne, président, secrétaire et trésorier du Comité d'organisation.

En résumé, le Congrès a fait œuvre utile et a laissé le meilleur souvenir à tous ceux qui y ont pris part.

Julien Vinson.

ÉTUDE COMPARÉE
DES LANGUES POLYNÉSIENNES

(SUITE)

VIII. — Verbes

Voix et Temps. — La seule inflexion de la forme originale du verbe s'accomplit pour la formation de la voix passive et consiste dans l'addition d'une terminaison passive à la forme active.

Les différences de temps sont marquées par des particules auxiliaires spéciales, *e*, *aua*, *kua*, *i*, *ka*, la même forme servant dans chaque cas pour toutes les personnes et tous les nombres.

Il faut prêter une attention spéciale à l'emploi des adverbes négatifs, dont on ne peut pas se servir sans distinction, et aussi à ce fait que, pour la forme négative du parfait, *kua* se change en *kia*.

***

Voix active

Mode indicatif

1. — IMPARFAIT (?)

E pupuri aua hau, je tiens.
Kahore ahau e pupuri aua, je ne tiens pas.

2. — PARFAIT

Kua pupuri ahau, j'ai tenu.
Kahore ahau kia pupuri, je n'ai pas tenu.

3. — PASSÉ INDÉFINI

I pupuri ahau, je tins.
Kihai ahau i pupuri, je ne tins pas.

4. — FUTUR

E pupuri ahau, je tiendrai.
E kore au e pupuri, je ne tiendrai pas.
Tera ahau e pupuri, je tiendrai.
Tera ahau e kore e pupuri, je ne tiendrai pas.

INCHOATIF

Ka pupuri ahau, je devins (ou je deviendrai tenant).
Ka-hore ahau e pupuri, je ne devins ou je ne deviendrai pas tenant, c'est-à-dire : je ne tins pas, je ne tiendrai pas.

FORME NARRATIVE INDÉFINIE

Pupuri aua ahau, je tins.

*
* *

Remarques sur les temps. — L'Imparfait et le Parfait serviront toujours de présent imparfait et de présent parfait, à moins que le temps soit autrement indiqué par le contexte.

S'ils doivent être mis au passé, ils deviendront :

a) Passé imparfait et
b) Passé parfait.

Si c'est au futur, ils deviendront :

c) Futur imparfait,

d) Futur parfait.

Au futur l'addition de *tera* donne de la force.

L'indicatif marque le déplacement d'un état ou d'une action vers un autre état, une autre action ; ou le commencement d'une nouvelle action d'une condition différente.

Il peut être : *e*) Passé, ou *f*) Futur.

Le présent est déterminé par le contexte.

g) Avec un négatif, on peut le traduire par « cesser de ».

EXEMPLES :

a) *E huihui aua nga taugata inauahi,* les hommes s'en allaient ensemble hier.

b) *Kua huihui nga taugata inauahi,* les hommes étaient partis ensemble hier.

c) *Apopo kua huihui ratou,* ils s'en iront demain ensemble.

d) *Apopo kua huihui ratou,* ils seront partis demain ensemble.

e) *Ka huihui ratou inauahi*, ils vinrent (ou commencèrent à venir) ensemble hier.

f) *Ka huihui ratou apopo,* ils viendront (ou commenceront à venir) ensemble demain.

g) *Ka hore ahau e pupuri,* je cesse de tenir.

***

Mode Subjonctif

IMPARFAIT

Me he mea e pupuri aua ahau, ou *me e pupuri aua ahau,* si je tenais.

Me he mea kahore ahau e pupuri aua, ou *me kahore e pupuri aua,* si je ne tenais pas.

PARFAIT

Me he mea kahore ahau e pupuri aua, si j'avais tenu.

Me he mea kahore ahau kia pupuri, si je n'avais pas tenu.

PASSÉ INDÉFINI

Me he mea i pupuri ahau, ou *me i pupuri ahau,* si j'avais tenu.

Me he mea kihai ahau i pupuri, ou *me i kahore ahau i pupuri,* si je n'avais pas tenu.

FUTUR

Ki te pupuri ahau, si je devais tenir.

Ki te kore ahau e pupuri, si je ne devais pas tenir.

FUTUR INCHOATIF

Ki te mea ka pupuri ahau, si je devais tenir.

Ki te mea ka kore ahau e pupuri, si je ne devais pas tenir.

Me he mea, et *me, Si,* impliquent que le contraire, exprimé dans l'alternative, est le fait.

Ki te mea, et *ki te, Si,* expriment simplement l'incertitude.

Optatif

1. — AVEC « KIA », QUE

Kia pupuri ahau, que je tienne ; ou dans une proposition subordonnée : puissé-je tenir.
Kaua ahau e pupuri, que je ne tienne pas.
Kia kaua ahau e pupuri, puissé-je ne pas tenir.

2. — AVEC « KEI », DE PEUR QUE

Kei pupuri ahau, que je ne tienne pas, ou, de peur que je ne tienne.
Kei kore ahau e pupuri, de peur que je ne tienne pas (Cette forme négative n'est usitée que dans les propositions subordonnées).

Impératif

Pupuri! ou *E pupuri!* tiens!
Kaua e pupuri! ne tiens pas!

Infinitif

Il comprend tout simplement le verbe, qu'on traite comme un nom et qui est toujours suivi de l'un ou l'autre des déterminatifs[1].

EXEMPLES :

He aha taua? quelle est sa fonction?
He pupuri i to hoiho, de tenir votre cheval.
I haere aua ia ki te mahi, il va au travail.

1. L'infinitif avec la préposition *kei* constitue un présent imparfait de l'indicatif, et avec la préposition *i* un passé imparfait : *kei te pupuri ahau,* je tiens ; *i te pupuri ahau,* je tenais.

Emploi de l'Optatif et de l'Infinitif

Après les mots exprimant l'impatience, le désir, l'intention de faire quelque chose, et après les mots signifiant aller, venir, rester, et après *enseigner*, employez l'infinitif avec la préposition *ki*.

Après *apprendre*, employez-le avec la préposition *i*; mais après les mots exprimant une prière, un ordre, un avis, un consentement, ou une permission à une autre personne de faire quelque chose, employez l'optatif.

EXEMPLES :

E hiahia aua ratou ki te haere, ils désirent aller.
I ki ruai ia kia haere ahau, il me dit d'aller, ou il dit que je devais aller.
I tuku ahau i a ia kia haere, je lui permis d'aller.

***

Voix Passive

Le passif se forme ordinairement par l'adjonction à l'actif de l'une des désinences qui suivent :

A, ia, hia, kia, mia, ngia, ria, tia, whia, na, ina.

On ne peut pas donner de règle fixe sur la désinence qu'il faut employer avec tel ou tel verbe : quelques-uns forment leur passif avec une seule particule, d'autres en veulent plusieurs. Toutefois il est bon d'apprendre le passif de chaque verbe, en même temps que sa forme active.

Les verbes qui présentent à l'actif un redoublement de la première syllabe, délaissent cette répétition au passif ;

Ainsi *pupuri* ne fait pas *pupuritia*, mais *puritia*.

*
* *

Les temps des différents modes de la voix passive sont formés de la même façon qu'à l'actif, la forme passive du verbe se substituant à l'actif, *puritia* pour *pupuri*.

L'impératif passif n'est pas, comme l'impératif actif, réduit à la seconde personne, mais sert plutôt pour la première et la troisième, l'ordre étant adressé en même temps à la seconde personne.

EXEMPLE :

Puritia tenei pukapuka! que ce livre soit tenu (par toi!), c'est-à-dire : tiens ce livre!

*
* *

Prépositions transitives, etc...

Chaque verbe actif est lié à son objet ou à la chose sur laquelle il agit, par l'une des prépositions *i* ou *ki* ; certains verbes veulent l'une, certains l'autre et prennent la même deux fois.

Dans quelques cas ces prépositions peuvent se traduire par une préposition française correspondante ; mais dans l'immense majorité des cas, elles marquent simplement le rapport entre le verbe et son objet et peuvent par suite être désignées sous le nom de prépositions transitives.

Chaque verbe passif se rattache à l'agent actif par la préposition *e*, par.

EXEMPLES :

E matau aua ahau ki taua taugata, je connais cet homme.

E tiki aua ia i taua hoiho, il cherche son cheval.
I mahia e wai? par qui cela fut-il fait ?

***

Emploi de l'Actif et du Passif

Le passif s'emploie généralement lorsque l'action est un peu plus accentuée que l'agent, et c'est pourquoi dans le cas des verbes transitifs, on l'emploie plus fréquemment que l'actif.

Mais quand un transitif suit un verbe intransitif exprimant une action qui en résulte, les deux verbes se mettent à l'actif :

I mauria e ia te pukapuka, la lettre fut prise par lui, c'est-à-dire : il prit la lettre.

Ka haere ahau ka mau i taku pukapuka, j'irai prendre ma lettre.

***

Agent accentué. — Quand on veut exprimer d'une façon spéciale l'*agent,* on emploie une construction irrégulière. Devant le sujet au temps passé, se place la préposition *na,* et *ma* pour le futur.

Dans les phrases de cette sorte, le sujet étant le membre le plus expressif de la phrase se place le premier, et l'objet soit avant soit après le verbe, mais sans aucune préposition transitive. Cette construction n'est pas employée proprement pour les verbes neutres.

EXEMPLES :

Naku i pupuri tena taugata, ou *naku tena taugata i pupuri,* je retins cet homme ; c'est moi qui le retins.

Ma Hone e hauga e whare mou, ou *ma Hone e whare mou e hauga*, Hone bâtira une maison pour vous.

***

Impératif futur. — Une autre construction irrégulière est celle de l'impératif futur avec *me*, dans laquelle le verbe est actif comme *forme*, mais passif par le *sens*.

EXEMPLES :

Me kawe e koe taku pukapuka, vous porterez ma lettre (ma lettre *doit* être portée par vous).

I mahara ahau me patu tenei manu, je pensais que l'oiseau devait être tué.

***

Les *verbes causatifs* se forment en préfixant à l'aide de *whaka* les verbes, les adjectifs et les noms.

EXEMPLES :

Hoki revenir.
Whaka-hoki, faire revenir.
Tika, droit.
Whaka-straigkten, rendre droit.

Les noms dérivés se forment :

1° Avec les verbes transitifs, en ajoutant le préfixe *kai*, pour marquer l'agent :

Hauga, faire :
Kai-hauga, faiseur.

2° Avec les verbes et les adjectifs, en ajoutant comme suffixe l'une des terminaisons, *nga*, *anga*, *niga*, *hauga*, *kauga*, *mauga*, *rauga*, *tauga*, pour marquer :

a) La circonstance ;

b) Le temps ;

c) La place ;

d) La matière de l'acte ou la condition exprimée par le verbe ou l'adjectif.

EXEMPLES :

a) *Mo taku patunga i taua tamaiti*, parce que j'avais frappé son enfant.

b) *I tona taenga atu*, à l'époque de son arrivée.

c) *Ko te turanga tena o Hone,* voici la place où se tenait Hone.

d) *Tena etahi purapura hei whaka-tokauga mau,* voici quelque semence que je vous donne pour ensemencer.

***

Verbes intransitifs composés

Ces verbes se formaient en joignant un verbe transitif et son objet, et en les traitant comme un mot :

EXEMPLE :

E tope rakau aua a Turi, Turi abat des arbres.

***

Verbe interrogatif

L'interrogatif *aha* s'emploie comme un verbe, pour demander quelle est la personne qui agit, ou qu'est-ce que l'on fait.

E aha aua ia? que fait-il ?

I ahatia te kuri? qu'a-t-on fait au chien ?

***

Des verbes *actifs* par la forme sont souvent employés comme adjectifs dans un sens *actif* ou *passif*.

EXEMPLES :

He kararehe kai taugata, une bête qui dévore les hommes.

He mea tahu te matamata ki te ahi, la pointe fut brûlée au feu (mot-à-mot, était une chose brûlée).

En parlant des mouvements des différentes parties du corps, les membres dont il est question sont considérés dans chaque cas comme *l'agent*. On en parle et on lui parle, comme s'il était capable d'une action indépendante.

EXEMPLES :

Humama ton maugai, ouvrez votre bouche.

Kua totoro tona ringa, il a tendu sa main.

*
* *

Doubler la racine dissyllabique d'un verbe lui donne la force d'un fréquentatif. En doublant seulement la première syllabe on lui donne souvent plus d'intensité ; mais quelquefois cette modification marque une action réciproque.

Kimo, cligner l'œil.

Kimokimo, cligner l'œil fréquemment.

Kikimo, garder les yeux obstinément clos.

Patu, frapper.

Papatu, frapper contre un autre, s'entrechoquer.

*
* *

Verbe *ai*, il y a, c'est, etc...

Indicatif

IMPARFAIT

E-ai ki tana, ou *E-ai tana*, conformément à son dire, c'est-à-dire : il dit.

E-ai ta wai? qui parle ainsi?

Inchoatif

Ka-ai he toki mana, voici une hache à lui, c'est-à-dire : il a une hache.

Subjonctif

1. — IMPARFAIT

Me e ai-ana he toki, s'il y avait ici une hache.

2. — FUTUR

Ki te ai he tohi, s'il pouvait se trouver par là une hache.

Optatif avec « Kia »

Kia ai he toki, qu'il y ait une hache; quand, *ou* aussitôt qu'il y a une hache.

Optatif avec « Kei »

Kei ai he toki, qu'il puisse se trouver une hache.

***

Le verbe *avoir* n'a pas d'équivalent en maori; on le remplace à l'aide des moyens suivants :

1. Par l'usage des déterminatifs possessifs, le temps (présent ou passé) étant établi à l'aide du contexte.

EXEMPLES :

He hoiho tana, il a un cheval, ou il avait un cheval.

Kahore a Hemi hoiho, Hemi ne possède, ou ne possédait pas de cheval.

2. Par l'emploi des prépositions *kei, i, hei,* respectivement pour le présent, le passé et le futur.

EXEMPLES :

Kei a au to pukapuka, j'ai votre livre, ou votre livre est en ma possession.

Kahore i a au to pukapuka, je n'ai pas votre livre.

I a ia toku whaka, il avait mon canot.

Kahore i a ia te waka, il n'avait pas le canot.

Hei a Hemi te kuri, Hemi aura le chien, ou que Hemi ait le chien.

Kauaka kei a Hemi te kuri, mot-à-mot : ne laissez pas Hemi avoir le chien, c'est-à-dire, ne donnez pas le chien à Hemi.

3. En employant le verbe *ai,* suivi de la préposition *ma,* ou *mo.*

EXEMPLES :

Ra ai he toki mana, il a une hache.

Me e ai aua e hoiho mau, si vous aviez un cheval.

4. En employant l'adjectif *whai,* qui signifie *possédant,* la chose possédée étant employée comme un autre adjectif qualifiant *whai.*

Kua whai pukapuka koe? avez vous un livre? (*Littéralement :* êtes-vous arrivé à posséder un livre ?)

***

IX. — Adjectifs et Participes[1] avec le Verbe Substantif (Substantif Verbal ?)

A la place du verbe substantif, rattaché aux adjectifs et aux participes, on emploie l'adjectif ou le participe, comme s'ils étaient des verbes.

On verra par l'exemple de l'*adjectif* ora, « bien, bien portant », que la notion de *devenir*, particulièrement caractéristique de l'inchoatif, se présente plus ou moins à travers la plupart des temps.

L'imparfait, avec *e — ana* n'est pas nécessaire avec les participes.

***

Mode Indicatif

1. — IMPARFAIT

E ora aua ahau, je suis bien.
Kahore ahau e ora ana, je ne suis pas bien.

2. — PARFAIT

Kuo ora ahau, je suis devenu bien (portant).
Kahore ahau kia ora, je ne suis pas devenu bien (portant).

3. — PASSÉ INDÉFINI

I ora ahau, j'étais bien, ou je devins bien.
Kihai ahau i ora, je n'étais pas bien.

1. Par participes, on n'entend pas ici des participes dérivés des verbes, comme dans les langues européennes, mais une catégorie de mots d'origine indépendante et qui ne se peuvent rendre en anglais que par des participes.

Tels sont : *oti*, achevé ; *makona*, satisfait ; *pau*, consumé, etc.

4. — FUTUR

E ora ahau, je serai (ou je deviendrai) bien.
E kore ahau e ora, je ne serai pas (ou je ne deviendrai pas) bien.

INCHOATIF

Ka ora ahau, je deviens, devins, ou deviendrai bien (portant).
Ka kore ahau e ora, je ne deviens pas bien (portant). (Voir plus haut pour le subjonctif et l'optatif.)

***

Préposition i. — Les adjectifs et les participes sont suivis de la préposition *i*, « par » (non *e* qui appartient seulement aux verbes passifs), pour marquer l'agent ou l'instrument à l'aide duquel l'effet a été produit, *ou* doit être produit.

EXEMPLE :

Kua ora ahau i to rougoa, j'ai amélioré mon état à l'aide de vos médicaments.
Ka pau taua kai i te kuri, sa nourriture est dévorée par le chien.

***

Verbes explicatifs

Quelquefois on ajoute un verbe à l'infinitif à un participe ou à un adjectif en manière d'explication, et dans ce cas la préposition sera différente selon que l'agent est placé après le participe, ou après le verbe.

Si c'est après le participe, elle sera *i*; si c'est après le verbe, elle sera *e*.

Ka pau te paraoa i te kuri te kai, ou *ka pau te paraoa te kai e te kuri*, la nourriture est entièrement dévorée par le chien (est dévorée en mangeant).

Naua ahau i hohoro ai te haere, ce fut grâce à lui que je voyageai rapidement (*litt. :* que je fus rapide en voyageant).

(A suivre.) F. Soulier.

LE MOT « GOUALER »

Je ne sais pas si « l'argot du vol et du meurtre », comme l'appelle Eugène Sue, a été étudié au point de vue linguistique. En lisant *Les Mystères de Paris* du susdit auteur, j'y ai trouvé un verbe argot, à savoir *goualer* qui veut dire « chanter » et d'où vient *goualeuse* « chanteuse ».

C'est ce verbe dont je vais entretenir les lecteurs de la *Revue de linguistique*. L'étude du verbe *goualer* me fait croire que le langage que l'on est habitué d'appeler *argot* renferme un élément *celte-ibérique*.

On sait que dans l'antiquité une vague de *Celte-ibères* s'est transportée d'Asie Mineure en Europe, où elle s'est mêlée avec la race latine-romane. Le mot *Celte-ibère* représente une altération de *Chalde Ur*, ou *Ur Chalde* biblique dans la Mésopotamie, d'où sont issus les Hébreux, les Chaldéens et les Carthe-ibères, nom que les Géorgiens actuels se donnent.

Pour expliquer maintenant la signification de *goual* qui est la racine du verbe argot *goualer*, il nous faut faire une excursion dans la langue géorgienne, ou *carthu, cardu* des Grecs. C'est là que nous trouverons un verbe *galoba*, qui veut dire « chanter ». Il est hors de doute que la racine en est *gal*, qui est équivalent au *goual* argot.

Galoba en géorgien signifie généralement « chanter », à côté d'un autre verbe géorgien *mghera*, préfixé en *simghera*, qui veut dire « jouer-chanter », ou spécialement « chanter » quand il s'agit de chant laïque. Au contraire le verbe *galoba* s'applique au chant ecclésiastique, à celui des anges et des oiseaux chanteurs.

Aussi l'élément celte-ibérique se rencontre-t-il souvent dans la langue française littéraire ; les mots de cette catégorie sont presque les mêmes pour le français et le géorgien, de prononciation autant que de sens. Par exemple *épha* « gobelet », *gobi* « grande tasse », *cacaber*, *cacabi* « perdrix », *tzdoma* « séduire », etc...

Mais ce qui est non moins important, c'est que les mots *celte-ibériques* dans le français, ou *carthe-ibériques* dans le géorgien, étant communs avec le latin, ont en même temps une phonétique commune. Par exemple la racine *seduc* du *seducere* latin s'est transformée en *sedu* français, d'où *séduire* et en *tzd* géorgien, d'où *tzdoma*.

Après cela, je voudrais demander si les Celte-ibères dans leurs migrations en Europe n'avaient pas passé par les contrées peuplées par les Carthe-ibères, ou Géorgiens ?

Pierre Mirianischvili.

Tiflis, 7 août 1911.

UN LICARRAGUE DE PLUS

Dans le numéro de janvier dernier (t. XLIV, p. 45), j'ai fait en quelque sorte l'inventaire des exemplaires actuellement connus du *Nouveau Testament* basque de 1571 et j'ai donné quelques détails sur chacun de ces *vingt-six* exemplaires. Mais j'ai eu soin de dire qu'il devait y en avoir d'autres, car plusieurs exemplaires qui ont passé en vente publique n'ont pas reparu et d'autres peuvent reposer ignorés dans quelques Bibliothèques publiques ou particulières. Parmi les exemplaires égarés, il faut mettre celui qui a été volé, il y a environ quarante ans, à la Bibliothèque Nationale.

Ma réserve était prudente, et voici qu'un exemplaire, jusqu'ici inconnu, vient d'être découvert à Manchester, dans la Bibliothèque Ryland, par M. E.-S. Dodgson, le 27 mai dernier. M. Dodgson m'a avisé de sa découverte au commencement de juillet, en me donnant l'adresse d'un sous-bibliothécaire auquel je pourrais demander quelques renseignements. Bien que cette adresse fût à Dublin, j'écrivis à ce bibliothécaire, M. Esposito ; il s'empressa de me répondre qu'il avait quitté la Bibliothèque pour toujours, qu'il avait rédigé sur le précieux volume une notice bibliographique, qu'il comptait la publier dans un journal spécial, mais que M. Dodgson l'avait tellement « ennuyé » (*sic*) qu'il lui avait remis toutes ses notes.

Entre temps, M. Dodgson m'adressait les lignes suivantes :

« On a visit to the John Rylands Library, at Manchester, on the 27th of May 1911, I met with an agreeable surprise, prepared for me by one of the sub-librarians of that valuable collection, Signore Mario Esposito, a catholic of Italian descent, who has contributed some learned articles to the *Hermathena* review, published at his native place Dublin, in which he had seen a part of my Liçarragan studies. He shewed me a copy of Liçarrague's *Testamentu Berria* which had entered the collection of Earl Spencer probably before 1790, and is as clean and complete as the day of its birth, with carefully ruled pages. These measure, as Mr Esposito tells me, 6 3/8 by 3 13/16 inches, while the binding, which appears to have been made in France in the 16th century, is of beautifully embossed leather which like the edges is gilded, measures 6 5/8 inches by 4. In the back there is a piece of an unidentified latin manuscript of about the year 1300.

» I pointed out in *L'Avenir*, of Bayonne, Février 1907; in *Notes and Queries*, March, 1907; and in my *Synopsis* of the Forms of the Verb in Liçarrague's version of St. Matthew, published by Mr H. Frowde, of London, in 1907, that Liçarrague published two editions of his Baskish New Testament in 1571. From notes supplied by Mr Esposito, of St Ronans, Sandford Road, Dublin, it appears that the Manchester exemplar, which must now be

added to the lists given in M. Julien Vinsons *Bibliographie de la langue Basque* (1891 and 1898), belongs to the first or unreformed batch, the test being the readings *diotsó* IV. 6, 9,10; *diroano* V. 26; E s rom. 1, 3. It bears the number 218 in the printed Rylands Catalog.

» Edward Spencer Dodgson, M. A.

» Oxford, July 12, 1911. »

Cette note renferme des erreurs et des inexactitudes qu'il est nécessaire de rectifier.

D'abord, il est inadmissible, et d'ailleurs invraisemblable, qu'il y ait eu deux éditions ou même deux tirages. M. Dodgson n'est pas au courant des habitudes de la typographie. En 1571, on n'avait que des presses à bras qui tiraient très lentement; le tirage de chaque feuille du Liçarrague a dû durer plusieurs jours. A chaque feuille blanche qu'on mettait sur la presse, on encrait la forme avec des « balles », gros tampons tenus à la main, dont le choc répété pouvait déranger la composition; le plus souvent, les pressiers réparaient le mal à la hâte et quelquefois au grand dommage du texte. La longueur du tirage permettait en même temps à l'auteur de lire et relire chaque feuille; et, en cas de grave erreur, il pouvait venir avec un compositeur qui changeait à la pince la lettre ou le mot malencontreux. Par ces deux causes s'expliquent les différences qu'on observe entre les exemplaires de Liçarrague et dont nous avons parlé ici même (t. XL, p. 65-74), M. G. Lacombe et moi.

Au feuillet 182 v°, dans le verset 16 du chapitre x

de Saint-Jean, M. Dodgson semble croire que *arthegui* est la forme primitive et *arthalds* la correction. C'est le contraire qui est vrai, ou plutôt *arthalds* est la seule forme qui figurait dans tous les exemplaires; mais, dans beaucoup d'entre eux on a remplacé les lettres *alds* par *egui*, au moyen d'un petit papier imprimé qu'on a collé par dessus. Il est facile de s'en assurer en regardant le feuillet par transparence. Dans un de mes exemplaire du reste, le petit papier est tombé à l'un des endroits et laisse voir *alds*, mais sa place est marquée par un rectangle plus blanc que le reste du papier [1].

Quant à *diotsa* = *diotsó*, M. Dodgson a fait remarquer que, après le chapitre xx de Saint-Mathieu, on ne trouve plus *diotsó*, mais toujours *diotsa ; diotsó* est donc la forme première et *diotsa* la correction faite sur la presse. Mais comme les exemplaires qui ont *diotsó* ont *diroano* et *drauanari* sans accent, il faut admettre que *decaqueano* et *drauanari* sont des corrections faites après coup.

Dans ma *Bibliographie*, il n'y a pas de listes, car ce n'est ni un catalogue ni un inventaire; mais j'ai indiqué les principaux exemplaires connus de Liçarrague en donnant sur chacun d'eux les détails que je devais à mes propres observations ou à celles de quelques aimables correspondants.

En résumé, le Liçarrague de Manchester peut être rangé parmi les plus beaux, quoiqu'il soit un peu court

1. Ce détail est aussi intéressant que le trou de ver de l'exemplaire de l'Arsenal, qui ne se trouve qu'au second feuillet de plusieurs feuilles consécutives et qui fait voir que cet exemplaire est resté assez longtemps en feuilles posées à plat les unes sur les autres.

de marges : il ne mesure en effet que 162 mm. sur 96 (la reliure a 168 sur 101,5). Mais il est en parchemin dur orné (serait-il en peau de truie?) et doré, avec les tranches dorées; et il est réglé comme l'exemplaire de Leyde. Prosper Marchand supposait que celui-ci, qu'il avait acheté à une vente de livres provenant des princes d'Orange, avait pu appartenir à Coligny dont la fille avait épousé un prince de cette maison et à qui il avait pu être donné par Jeanne d'Albret elle-même. Je me demande aujourd'hui si Jeanne d'Albret n'aurait pas aussi donné l'exemplaire de Manchester à quelque grand personnage anglais, à la reine Elizabeth par exemple. Toutefois, comme l'impression du livre a été achevée le 24 septembre 1571 et que Jeanne d'Albret est morte le 12 juin 1572, on peut se demander si ces neuf mois auraient suffi pour le séchage, la préparation, le réglage et la reliure des premiers volumes.

A propos de sa découverte, M. Dodgson a écrit trois lettres au *Glaneur* d'Oloron, sans doute parce que la Bibliothèque d'Oloron possède un Liçarrague ; il dit qu'il a fait en 1901 la connaissance d'un certain M. W.-T. Knapp, professeur, mort en 1903, qui lui aurait dit qu'il s'était occupé de basque à une certaine époque et qu'il s'était procuré un Liçarrague ; mais qu'il l'avait vendu à M. Archer Huntington, pour la Bibliothèque Hispanique de New-York. M. Dodgson n'a donc pas vu lui-même le volume. Dans ces conditions, le renseignement est suspect. Plusieurs fois déjà on m'a signalé ainsi des exemplaires du livre de 1571 ; vérification faite, ce n'était que le Nouveau Testament

de Bayonne, 1828, dont la valeur linguistique est à peu près nulle. Du reste, nous ne tarderons pas à être fixés, car j'ai écrit à New-York.

Je profite de l'occasion pour dire que j'ai eu le plaisir de revoir dernièrement l'exemplaire de la Bibliothèque de Bayonne et celui qui avait appartenu à M. l'abbé Arbelbide. Ils offrent les particularités suivantes :

Bayonne : *diotsa*, *deçaqueano*, *drauánari* (avec accent), arthalde, — ec en, bain o, — *Berriz*, *22-24* — 33, 34 — 41 (pour 412), bil°, ed°, — deus — et le fleuron renversé au ft. ō 8 verso.

Arbelbide : *diotsó*, *diroano*, *drauanari* (sans accent), arthegui, — ecen, baino — 2, 4 — 23, 24 — 41. bil°, ed°. — deus ; le ft ō 8 manque.

Julien Vinson.

MATERIALIEN ZU EINER GESCHICHTE

DER KLEIDUNG IM MITTELALTER

(Suite)

Etwas schwieriger ist die Feststellung des Stoffes, der als *burnete* oder *brunete* bekannt war, da er auf zwei verschiedene, obgleich etymologisch identische, tatarische Wörter zurückgeht. Ausser ćagat. *burunduḳ* das Tuch, mit welchem der leere Sattel zugedeckt wird, gibt es noch ein *börüngek* Schleier, dünne, durchsichtige Leinwand (ins Votjakische gedrungen als *berkänči* Schleier der Frauen, Schleiertuch, Kopfbedeckung der Braut), osman. « *burundžiḳ*, *burundžuḳ*, *büründžiḳ*, soie brute telle qu'elle sort du cocon, étoffe faite de cette soie, gaze, crêpe, quelquefois voile de femme; la gaze fine fabriquée à Brousse et à Salonique sert à confectionner des vêtements légers, chemises, etc. qui sont très recherchés ; chez les Arabes d'Afrique, ce nom désigne un voile ou turban de crêpe noir. Dozy schreibt für Letzteres برنجاك *barindžak* und قره برنجق *qarah burundžuq*. Das alte *brunus* (pannus), das auch in den europäischen Sprachen selbständig als

Bezeichnung des Tuches fortlebt, « cargua de *bruns* que es de III, de V draps[1] » scheint sich nur auf das aus grober Wolle verfertigte Zeug zu beziehen. Doch findet man die Zusammensetzungen *galabrun*, *ysembrun* nur im Sinne von dem feinern Stoffe. Bei Ducange sind mehrere Belege verzeichnet, aus denen zu sehen ist, dass diese Zeuge mit *tiretaine* in seinem bessern Sinne verglichen wurden : « Tiretaine, *galebrun*, et tout autre drap ourdis *(Regestum Peagiorium Paris)* ; Nullus fratrum nostrorum pannis, qui dicuntur *galabruni*, vel *isembruni*, vestiatur (*Statuta Petri Venerab.*, cap. 16) ; Ponamus delicatas vestes et nullus deinceps *isembruna*, saia, *valenbruno*, vel ejusmodi aut etiam subtilioribus pannis utatur (Rainardus Abbas Cisterciensis, in *Instit. Capitul. General. Cisterc.*, cap. 83) ; Qualitatem autem vestimentorum in colore et pretio accipimus, de qua statuimus, ut *isembrunum* in vestra societate nullus portet (*Liber Ordinis S. Victoris Parisiensis*, cap. 18).

Das *burundžuk* ist vorzugsweise schwarz und wird besonders für äussere Gewänder, wie Turbane, gebraucht. Genau dasselbe ist vom *galabrun* und *isembrun* der Fall. Godefroy verzeichnet : « Mors fait a tous d'*ysembrun* cape (Thib. de Marly, *Vers sur la mort*, XXX, Crapelet) ; Mort fait a toz d'*isenbrun* chape (Id., *ib.*, Ars. 5201, p. 233[b]) ; D'un mout delié *ysenbrun* D'Alemaigne, noir et dengié (*Amald. et Yd.*, Richel, 375, f° 323[b]) ; Son blanc escu qu'il ot

1. E. Bondurand, *Les péages de Tarascon*, in *Mémoires de l'Académie de Nimes*, 1890, n°4.

couvert De *l'isembrun* noir detrencié (*Ib.*, f° 324[a]) ; Li autre chanoine paront Meillor cure et meillor aiz, Ce sont cil as blans sorpeliz, As noires chapes d'*isanbrun* ; en cels a dou noir et du brun (Guiot, *Bible*, 1615, Wolfart); Lyoneaus avoit vestu une chape d'*ysenbrun* desor son haubert (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 49[c]) ; Ne tendre en arc nul garnement, ne contre paroy ne en lices ; ne fere chauces de *galebrun* ne d'*isenbrun* (Est. Boil., *Liv. des mest. et marchand.*, 1[er] p., LXXVI, 5, Lespinasse et Bonardot) ; Fais mi tallar capa redonda... De saia negr' o d'*esimbru*, De nadiu o de *galabru* (Flamenca [2], 3680) [1]; Sorores habebunt... pallium nigrum de *ysembruno*, vel *galebruno* (*Statuta vetera Domus Dei Parisiensis* MS); Sacerdotales Clerici ad frequentandum Ecclesiam poterunt habere cappas de *ysembruno* apertos (*Ib.*); Qui inter se fratrem Balduinum vestitum *ysembruno* medium deducebant... per nigram autem vestem qua erat indutus, adhuc ei inesse aliquam maculam peccatorum atque eum poenitentia subjacere (*Vita ven. patris Domini Petri abbatis Clarae Vallis*) [2].

Diese Zeuge waren also dunkel, speziell schwarz, gefärbt. Zu Anfange des 13. Jahrh. wurden sie in Montpellier hergestellt, oder wenigstens gefärbt, wie aus einer Taxe des Jahres 1204 zu ersehen ist, « totz hom dona de teigner d'un *galabrun* en grana III d. »[3], später findet man sie auch in Paris zube-

1 In E. Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, B. IV, Leipzig 1904, S. 18.

2. Bolland., Oct. XIII, S. 75.

3. *Revue des langues romanes*, B. VI., S. 62.

reitet, wo sie als vom Tuche verschieden betrachtet werden : « Prepositus Parisiensis arrestaverat *galebruna* que Everardus de Sancto-Lando paraverat seu tinxerat, Parisius, forisfacta, ut dicebat, occasione cujusdam constitucionis facte inter textores et fullones de pannis factis extra villam Parisiensem, Parisius non parandis, a dicto Everardo non servate : Habita super hoc deliberacione cum draperiis et expertis in draperia, dictum fuit quod nihil actum erat contra constitucionem predictam, quia *galebruna* non sunt panni, et ideo judicatum fuit quod dicta *galebruna* non erant forisfacta, immo restituenda erant Everardo predicto »[1]. Sie wurden aber schon im 12. Jahrh. in Deutschland fabriziert, und zwar in Mainz : « ou de chemsil ou *walebrun* de Maence »[2].

Bei *galebrun* könnte man an eine Zusammensetzung aus *gala* Galläpfel und *brun* denken, da die aus Syrien importierten Galläpfel wirklich beim Schwarzfärben angewandt wurden, bei *isembrun* ist aber eine ähnliche Zusammensetzung aus *Eisen* und *brun* nicht zulässig, da das Eisen für die pechschwarze Farbe nicht bestimmend ist. Viel wahrscheinlicher ist die Herleitung des Ersteren aus tatar. *qarah burundžuk* der schwarze Flor, und das Zweite wäre dann eine ähnliche tatar. Verbindung aus *is* ایس schwarz und *burundžuk*. Dass gerade Mainz zu tatarischen Wörtern für die Bezeichnung von orientalischen Stoffen greifen sollte, ist in Uebereinstim-

1. *Les Olim*, B. II., Paris 1842, S. 81 (ann. 1276).
2. Hohlbaum, *Hansisches Urkundenbuch*, B. III,, S. 390.

mung mit dem schon im II. Jahrh. bestehenden regen geschäftlichen Verkehr zwischen Mainz und Samarkand, von dem die arabischen Schriftsteller erzählen[1]. Das *burnete*, *brunete* war auch vorwiegend schwarz und wurde zu denselben Zwecken verwandt, wie das *galabrun* und das *isembrun*, es wird also mit ihnen identisch gewesen sein : « Mantellum de *burnete* cum pellibus de conillis, capa de *burneto* cum pellibus de ovibus, mantellum de *burneto* sine pellibus (ann. 1177)[2] ; Nullus in quocumque loco utatur tunicis vel coopertoriis de *burneta* vel alio panno colorato[3] ; Item precipimus districte, ut abbates et monachi, abbatissae et moniales, nec mantella nec surchotos portent de cetero nec habeant pannos de nigra *bruneta* nec de moreto sed quanto possit haberi melioris pretii... mantella de *bruneta* nigra sive moreto, et pellicia de vario, et alias exquisitas et sumtuosas pelles districte omnibus inhibemus (ann. 1227)[4] ; Ne quis eorum (canonicorum regularium vel monachorum) uestes aliquas alicuius coloris, nisi tantum modo albi uel nigri, seu grisei habere presumat in quibus *brunetam* nigram, garzatum, et alium

1. Ch. M. Fraehn, *Beleuchtung der merkwürdigen Notiz eines Arabers aus dem XI. Jahrhundert über die Stadt Mainz*, in *Mémoires de l'Académie impériale de sciences de Saint-Pétersbourg*, VI. série, sciences politiques, histoire et philologie, B. II., S. 87 ff.

2. *Codex diplomaticus arpadianus continuatus*, B. VI., S. 126, aus *Archivio capitolare di Spalato*, Spalato 1844, 69 1.

3. *Statuta S. Andoëni* in *Anecdota Marten.*, B. IV., col. 1208.

4. *Concilium Trevirense*, in Martène et Durand, *Veterum scriptorum et monumentorum... collectio*, B. VII., S. 121.

quemcunque pannum notabiliter delicatum interdicimus universis (ann. 1219)[1]; On ne doit tistre nule traimme qui soit pinié en estaint taint en cuve, et s'on li tist, il doit estre ars, fors noire *brunete* sanz lisière en noir taint en chaudière ou bien brun pers retaint sans lisière (ann. 1243)[2]; Que ningun judio non traya penna blanca... nin panno tinto ninguno, sinon pres o bruneta prieta o enssay negro (ann. 1258)[3]; Utantur autem tam praepositus quam presbyteri in ipsa ecclesia superpelliciis in capis nigris; extra vero, vestibus humilibus et unius coloris, utpote de blueto, russeto cameloto, nigra burnetta, et consimili (ann. 1269)[4].

Man sieht aus den zwei letzten Zitaten, dass um die Mitte des 13. Jahrh. das *brunete* schon von niedriger Qualität aufgeführt wird, daher auch Covarrubias später in seinem Wörterbuche sagen konnte, «*brvnete*, cierto paño basto de color negra no fina», wo Nebrixa früher schrieb, «*bruneta* paño negro, pannus pullus». Sehr oft findet man die Zusammenstellung «noire *brunete*»; «swarz als ein bech von *brunîte*» und ähnliche Erwähnungen dieses schwarzen Zeuges, aber schon früh wurde auch ein hellerer Stoff aus demselben Gewebe hergestellt, was zur

1. *Synodus budensis*, in Endlicher, *Hungariae monumenta arpadiana*, Sangalli 1849. S. 596,

2. *Bibliothèque des Chartes*, B. XVIII,, S. 55.

3. *Cortes de Valladolid*, in *Cortes de Leon y Castillo*, B. I., S. 59.

4. W. R. Jones et W. D. Macray, *Charters and Documents illustrating the History of the Cathedral, City, and Diocese of Salisbury*, London 1891, S. 348.

Benennung eines hellen *burnete* führte : « Item non utantur cappis, tunicis vel pallis, de aliqua bruneta clara, vel nigra » (ann. 1214)[1] ; « Cappis etiam et palliis, caligis de aliqua *bruneta* clara vel nigra... non utantur » (ann. 1246)[2]. Es scheint aber dieses hellere *burnete* nur ein weniger schwarzes gewesen zu sein, denn gewöhnlich werden *bruneta* nigra mit moreta gepaart, und Letzteres, ursprünglich der Name eines Tuches, wurde wie span. *moreno*, *morado*, ital. *morello*, auf ein tiefes, fast schwarzes dunkelbraun angewandt ; es entsprechen also die zwei schwarzen *brunete* dem *isembrun* und *galabrun*, was die tatarische Abstammung dieser Wörter zu bestätigen scheint.

Leo Wiener.

(*A suivre*)

1. *Concilium Monspeliense*.
2. *Concilium Biterrense*, cap. XXIII.

KADĀMAÑJARĪ

LE BOUQUET DES HISTOIRES

Contes tamouls traduits pour la première fois en français

(Suite)

XLVII

Dans la ville nommée Sanârttanapura, dans le pays de Malaya, il y avait deux jeunes gens, qui s'appelaient l'un Sumuga et l'autre Suvisêcha. Ils se dirent : il faut aller dans un autre pays pour acquérir des richesses. Ayant gagné chacun mille *pons* d'or, ils arrivèrent dans le pays du Nord à la ville de Bénarès. Sumuga avec ses mille *pons* d'or fit du commerce et acquit beaucoup de richesses. Suvisêcha donna aux hommes supérieurs ses mille pons pour son instruction : il étudia tous les çâstras, et, en étant utile à de nombreux pandits, il tomba dans la misère.

Alors il va auprès de son ami Sumuga, chez qui il trouve sa subsistance de chaque jour. Sumuga songe à retourner dans son pays, et, ayant chargé des chameaux de toutes ses richesses, il part, accompagné de Suvisêcha. Pendant le trajet, ils rencontrent sur leur route un bois, où des voleurs les frappent et enlèvent

toutes les richesses de Sumunga. Alors, n'étant plus que des pauvres, ils arrivent à leur demeure. Les choses étant ainsi, le roi, qui régnait dans ce pays, fait savoir qu'il désire avoir auprès de lui un homme savant. Suvisêcha va (à la cour), où, ayant fait preuve de l'excellence de sa science, il conquiert la gloire. Sumuya, en pensant aux richesses qu'il a perdues, est dans l'affliction.

Ainsi le malheur peut atteindre la richesse de la prospérité, la ruine ne peut atteindre la richesse de la science.

XLVIII

Dans un village il y avait un brahmane, qui, toutes les fois qu'il recevait une aumône, en versait le produit dans les mains de sa femme. Quand elle avait fait sa cuisine et préparé un plat de riz, tous les jours elle frappait son mari en lui donnant un coup du bout de son balai, puis elle s'en allait. Il pensait : elle est méchante ; pendant combien de jours serai-je frappé par la main de cette femme ? Il dit à sa femme : pendant dix jours je vais rester au village voisin. — Si vous partez, lui dit-elle, qui frapperai-je du bout de mon balai ? — Il y a l'arbre arasou, que j'ai soigné : frappe-le, dit-il. Aussitôt qu'il fut parti, ayant déposé le riz cuit qu'elle réservait à son mari, du bout de son balai elle frappa cet arbre. Comme le coup, lancé par elle, était tombé sur un démon, qui depuis de longs jours avait établi sa demeure dans cet arbre, il partit en s'en-

fuyant et disant à celle-ci : tu es un démon plus grand que nous. Ayant vu ce brahmane, le démon lui dit : mon corps, pour avoir souffert des coups un jour, est malade : toi, combien de jours as-tu supporté des coups? Sans la faire souffrir, je t'accorde ma protection; car, entrant dans le corps de la fille du roi de ce pays, j'en prendrai possession; et, quel que soit celui qui vienne faire des imprécations, je ne m'en irai pas; mais, si tu viens, je m'en irai. Sur ces mots, il prend possession de la fille du roi.

Alors le roi fait venir de nombreux sectateurs des mantras, et les regarde; le brahmane vient aussi, et, comme s'il faisait des prières magiques, il dit : toi, abandonne la fille du roi, et va-t'en! Le démon dit : je m'en vais; mais, à l'avenir, si tu viens dans le lieu où je me trouverai, je te tuerai. A ces mots il s'en va. Le roi s'écrie : le démon est parti; puis il appelle le brahmane et il lui accorde toutes les richesses qu'il pouvait désirer et que lui-même avait mises en réserve. Les choses étant ainsi, ce démon arrive et prend possession de la fille du conseiller du roi. Le roi, l'ayant appris, envoie auprès de lui ce brahmane. Le démon lui dit : pourquoi es-tu venu? et furieux il va le tuer. Alors le brahmane s'écrie : ma femme est venue avec son manche à balai : je suis venu pour t'annoncer cette nouvelle. — Où se trouve-t-elle? demande le démon. Quand celui-ci apprend qu'elle se trouve dans la rue, il prend peur et s'en va.

XLIX

Un homme du pays du Sud, parlant tamoul, n'ayant pas de moyens de vivre, était habituellement dans l'embarras. Il réfléchit et se dit : au moins dans le pays du Nord nous gagnerons notre vie. Il se met en route, et un jour, sur son chemin, dans le pays où l'on parle télinga, la nuit étant venue, il s'arrête dans une hôtellerie voisine d'un village.

Dans le pays du Nord se trouvait un homme qui pour la nourriture... etc., était allié au malheur. Il réfléchit, en se disant : au moins dans le pays où l'on parle tamoul je gagnerai ma vie en faisant un service de domestique. Ensuite, ayant pris dans sa main une lance, il va mendier dans chaque village, et, après avoir pris son repas, le même jour, il arrive, lui aussi, la nuit étant venue, dans cette hôtellerie, et il se couche.

Au point du jour, cet homme du Nord se lève, en se disant : il me faut aller dans le Sud. Il prend alors sa lance, mais elle s'embarrasse dans l'oreille allongée de l'homme parlant tamoul, qui était du Sud. Celui-ci crie : oreille ! oreille [1] ! et empoigne fortement la lance. L'homme du Nord retire sa lance, en disant : c'est la mienne ! c'est la mienne [2] ! Comme ces deux personnes se disputaient, sans que l'une connût le langage de l'autre, un individu, qui

1. *Kâdou* : en tamoul, oreille ; en télinga, il ne faut pas.
2. *Nâdi* : en tamoul, parent ; en télinga, c'est la mienne.

connaissait le tamoul et le télinga, parla avec clarté à tous les deux, et les sépara l'un de l'autre. Ces deux hommes, ayant reconnu que c'était une erreur de dire que l'on peut gagner sa vie en allant dans un pays sans en connaître la langue, retournèrent chacun dans leur pays.

Ainsi la connaissance de toutes les langues d'un pays est pour tous un avantage.

L

Un roi, voyant que son trésor contenait peu d'argent, regarda son ministre, et lui dit : j'ai conquis des pays en remportant sur tous mes ennemis la victoire, et tous les rois me payent tribut. Ainsi maintenant je n'ai plus un seul ennemi. Par conséquent, pourquoi mettre en réserve toutes ces armées et faire pour elles des dépenses inutiles? Abolis, licencie toutes ces armées : tu rempliras ainsi le trésor. En réponse à ces paroles le ministre dit : non, ces réflexions ne sont pas justes. Car, si les ennemis, voyant que nos armées sont abolies, saisissent cette occasion de nous déclarer la guerre, ce sera pour nous la ruine. Il ne convient donc pas de licencier les armées. — Lorsqu'il sera nécessaire, dit le roi, de réunir l'armée, tout réussira, si l'on trouve seulement l'argent nécessaire. — Quoique l'on puisse faire toutes les dépenses avec de l'argent, les armées, lorsqu'elles nous seront nécessaires, ne pourront être trouvées, dit à son tour le ministre. En effet, si l'on dit, en déposant, en entassant de la mélasse ; il faut

pendant la nuit rassembler les mouches, est-ce que celles-ci, malgré nos prières, viendront en foule sur le tas de mélasse ? Si, en les rassemblant encore, nous avons en réserve des armées, les ennemis, ayant peur, seront contenus. Le roi dit : c'est vrai, et il obéit aux conseils de son ministre.

G. Devèze.

(*A suivre*)

BIBLIOGRAPHIE

Sangre y arena, Novela, por V. Blasco Ibanez. *Valencia*, *Madrid*, Sampre y C°, pet. in-8°, 410 p.

Il paraîtra peut-être téméraire et hardi de parler, dans la *Revue de Linguistique*, d'un roman, quoiqu'il soit en espagnol; mais c'est une œuvre forte, un admirable tableau de mœurs, un plaidoyer ardent et convaincu contre les courses de taureaux. Je suis heureux de constater à ce propos que ces jeux sauvages paraissent commencer à entrer en décadence en Espagne même : les vieux *toreros* célèbres se retirent ou meurent ; les nouveaux ne les valent pas. Tant mieux.

Le roman de M. Blasco Ibañez offre du reste aux linguistes cet intérêt qu'il est plein de tournures, d'expressions, de contractions et d'abréviations populaires toujours fort intéressantes à observer.

Mais en lisant à Biarritz ce volume que j'avais acheté à Saint-Jean-de-Luz, je faisais une fois de plus cette remarque que les traductions les plus consciencieuses et les plus fidèles ne sont jamais exactes. Un traducteur n'est pas un traître : une pensée ne peut être bien comprise que dans la langue où elle a été conçue. Ainsi le titre *Cuore,* du livre de M. de Amicis dont le succès est sans égal, ne peut pas être rendu en français. Deux traducteurs l'ont essayé vainement : l'un a mis « du cœur », ce qui sonne à

l'oreille comme l'écho d'une partie d'écarté ; l'autre a dit « grands cœurs », ce qui n'exprime pas du tout l'idée de l'auteur.

La dernière phrase de *Sangre y arena* est de même absolument intraduisible : *rugia la fiera, la verdadera, la unica.* Littéralement, cela veut dire : « la bête féroce rugissait, la vraie, la seule », mais ce français médiocre ne saurait exprimer la vigueur, la concision puissante, l'harmonie énergique de l'espagnol. Veut-on conserver l'inversion qui est d'un si bel effet, on doit dire quelque chose comme : « on entendait rugir, etc. », mais cet allongement de la phrase l'affaiblit encore. Supprimera-t-on le mot « féroce », remplacera-t-on « vraie » par « véritable » et « seul » par « unique », ce sera du français plus mauvais encore, qui, comparé au texte, fera l'effet d'une chandelle fumeuse à côté d'une lampe électrique.

Je me rappelle à ce propos le quatrain admirable :

Dos besos hay en mi vida
Que nunca se apartan de mi :
El último de mi madre
Y el primero que te di !

Je ne vois pas comment il pourrait être traduit.

Conclusion : apprenons les langues étrangères et étudions-en surtout l'esprit et non les mots. Moquons-nous des Espérantistes, évitons les Écoles Berlitz et fermons les dictionnaires.

Julien Vinson.

VARIA

I. L'italien de Nérac

Parmi les œuvres un peu oubliées de Marie-Joseph Chénier, on trouve un poème assez bien tourné, qui a pour titre : *Le Maître italien*, nouvelle (Œuvres de M.-J. Chénier, Paris, Guillaume, 1824, in-8°, t. III, p. 221-238). C'est l'histoire d'un émigré qui, pour vivre, donne à des Allemands des leçons d'italien ; mais, comme il ne sait pas l'italien, il leur apprend le patois de son pays. Reconnaissants, les bons Germains lui élèvent une statue :

« Là, chaque soir, une cité ravie
» Vient admirer le vicomte de Crac,
» Et parle encore, en dépit de l'envie,
» L'italien... que l'on parle à Nérac. »

Ce conte est-il de pure imagination ou repose-t-il sur un fait réel ? La même idée a dû venir à beaucoup d'écrivains : on sait que dans *Fortunio*, Th. Gautier met en scène un professeur d'hindoustani au Collège de France, qui sait et enseigne seulement le basque ; il ne pouvait prévoir que, professeur d'hindoustani et de tamoul quarante ans plus tard, j'étudierais aussi la langue basque. Dans un livre d'éducation que j'ai publié en 1883, avec la collaboration de M. Paul Dive de Bayonne (*Voyage extravagant d'Alger au Cap*, Paris, M. Dreyfous), nous avons introduit un Brésilien, auquel un Basque français a enseigné le basque pour de l'allemand.

On raconte qu'après la Commune, Elisée Reclus, réfugié à Berlin, donna à des Allemands d'excellentes leçons d'italien, sans savoir ni l'italien, ni l'allemand. Il s'était contenté d'acheter des grammaires de ces deux langues et de les étudier quelques jours.

Mais Elisée Reclus était un de ces hommes de science et de méthode auxquels rien n'est impossible.

J. V.

II. Ferdinand VII

Le monarque le plus odieux qui ait jamais régné est sans doute le roi d'Espagne

« ...que sa mère appelait
« Ferdinand cœur de tigre et tête de mulet. »

Les Espagnols l'ont défini par le sixain suivant :

« De la frente á la nariz,
» Un pobre infeliz;
» De la nariz al corazon,
» Un Neron,
» Y del corazon abajo
» Un grandísimo carajo. »

Je laisse aux lecteurs le soin de traduire ces lignes, qui peuvent d'ailleurs se résumer en trois adjectifs caractéristiques : imbécile, cruel, libidineux.

J. V.

TABLE DU TOME QUARANTE-QUATRIÈME

I. — SUJETS TRAITÉS

La science du langage et la méthode, par Julien Vinson... 1
Sur l'étude de l'hébreu, par H. Bourgeois..... 14
Notes de bibliographie basque, par Julien Vinson..... 33
Coffee : its etymology, par Virândranâth Chattopadhyaya. 52
Les mots arabes et hispano-morisques du « Don Quichotte » (suite), par P. Ravaisse..... 57, 141, 203
Materialien zu einer Geschichte der Kleidung im Mittelalter, par Leo Wiener (suite)..... 63, 128, 210, 289
Affinités lexicographiques entre le basque et l'ougro-finnois, par Rudolf Gutmann..... 69
Nécrologie (Paul Regnaud), par Julien Vinson.. 75
Une erreur de traduction dans la Bible, par S. Ferarès... 89
La question du néo-slave, par H. Bourgeois..... 117
Une relique précieuse, par Julien Vinson..... 169
La grammaire arménienne de Denis de Thrace, par H. Bourgeois..... 176
Kadāmañjarī, contes tamouls traduits par G. Devèze. 188, 293
Les études basques. Congrès de Biarritz, par Julien Vinson. 241
Étude comparée des langues polynésiennes (suite), par F. Soulier..... 261
Le mot *goualer*, par P. Mirianischvili..... 277
Un Liçarrague de plus, par Julien Vinson..... 279
Varia. La première personne du duel en grec..... 87
— Meyné = Medionatus..... 87
— Voltaire et les Basques..... 88
— Sur la coiffure des enfants..... 107
— Prononciation du français..... 107
— Perles parlementaires..... 108
— Bossuet en correctionnelle.. 108
— Omission grave..... 239

Varia. Chimie poétique..... 240
— Le russe comme on le parle..... 240
— L'italien de Nérac..... 300
— Ferdinand VII..... 301

II. — BIBLIOGRAPHIE

P. d'Argaignaratz. — *Devoten Breviarioa*, par J. de Urquijo et J. Vinson..... 76
G. Leprévost. — *Le pèlerinage de Childe-Harold*, par Julien Vinson..... 82
D. Lortsch. — *Histoire de la Bible en France*, par Julien Vinson..... 157
Leo Reinisch. — *Das personnalische Fürwort im Chamito-Semitischen*, par le Cte H. de Charencey..... 221
E. Diguet. — *Études sur les langues taï et tho*, par Julien Vinson..... 233
W. Planert. — *Religiose Bettler in Südindien*, par Julien Vinson..... 235
H. Nekes. — *Lehrbuch der Jaunde Sprache*, par Julien Vinson..... 236
F.-C. Brown. — *Elkanah Settle*, par Julien Vinson..... 238
V. Blasco Ibañez. — *Sangre y arena*, par Julien Vinson.. 298
Société Biblique. 106e rapport..... 165
Smithsonian Institution. Bulletins 37 et 45..... 166

III. — LANGUES ÉTUDIÉES

Linguistique générale..... 75, 157, 300
Taï..... 233
Tho..... 233
Tamoul..... 169, 183, 235, 289
Ougro-finnois..... 69
Géorgien..... 277
Basque..... 33, 69, 76, 87, 239, 241, 279
Langues américaines..... 166
Jaunde..... 236

Maléo-polynésien..... 261
Chamitique..... 221
Sémitique..... 52, 221
Arabe..... 57, 141, 203
Hébreu..... 14, 89
Indo-européen..... 63, 88, 128, 210
Arménien..... 176
Grec..... 87
Français..... 107, 108, 210
Gascon..... 300
Argot français..... 277
Espagnol..... 57, 111, 203, 288, 301
Anglais..... 82, 238
Slave..... 117
Russe..... 240

IV. — AUTEURS

H. Bourgeois..... 14, 117, 176
D.-N. Chattôpadhyâya..... 52
H. de Charencey..... 221
G. Devèze..... 188, 293
E.-S. Dodgson..... 280
S. Ferarès..... 89
R. Gutmann..... 69
P. Mirianischvili..... 277
P. Ravaisse..... 57, 141, 203
F. Soulier..... 261
J. de Urquijo..... 76
J. Vinson. 1, 33, 75, 76-82-87-88-107-108, 157-166, 233-238, 239-240, 241, 279, 299, 300, 301.
L. Wiener..... 63, 128, 210, 285

L'Imprimeur-Gérant :

E. Bertrand.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND 699

5

P

Author Viran

Title Rime de Simpriale 44.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU